

Rapport annuel 2007



	2007	2006	Variation en pourcentage
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)			
Revenu total	3 423 \$	3 803 \$	(10)
Bénéfice net	541	871	(38)
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	11,5 %	20,1 %	
Par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice – de base	3,25 \$	5,22 \$	(38)
Bénéfice – dilué	3,22	5,13	(37)
EXCLUANT LES ÉLÉMENTS PARTICULIERS⁽¹⁾			
Résultats d'exploitation (en millions de dollars)			
Revenu total	4 019 \$	3 782 \$	6
Bénéfice net	933	857	9
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires	20,0 %	19,7 %	
Par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice – de base	5,71 \$	5,13 \$	11
Bénéfice – dilué	5,65	5,05	12
Par action ordinaire (en dollars)			
Dividendes déclarés	2,28 \$	1,96 \$	16
Valeur comptable	26,85	27,17	(1)
Cours de l'action			
haut	66,59	65,60	
bas	50,50	56,14	
clôture	54,65	61,25	
Situation financière (en millions de dollars)			
	31 octobre 2007	31 octobre 2006	
Actif total	113 085 \$	116 801 \$	(3)
Prêts et acceptations	52 045	50 670	3
Dépôts	70 798	71 917	(2)
Déventures subordonnées et capitaux propres	6 242	6 237	–
Ratios de capital – BRI			
de base	9,0 %	9,9 %	
total	12,4 %	14,0 % ⁽²⁾	
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale	(179)	(192)	
en % des prêts et acceptations	(0,3) %	(0,4) %	
Couverture d'intérêts	7,88	14,11	
Couverture de l'actif	3,89	4,01	
Autres renseignements			
Nombre d'actions ordinaires en fin d'exercice (en milliers)	157 806	161 512	
Nombre de détenteurs d'actions ordinaires inscrits	24 780	25 531	
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	8 624	9 893	
Biens sous gestion et administration (en millions de dollars)	239 478	229 278	
Nombre d'employés	16 863	16 972	
Nombre de succursales au Canada	447	451	
Nombre de guichets automatiques	835	801	

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13.

(2) Après effet de l'émission de 500 M\$ de déventures subordonnées le 2 novembre 2006.

SOLIDE

RENTABLE

DIVERSIFIÉE

2	Message du président du conseil d'administration
4	Message du président et chef de la direction
11	Rapport de gestion
81	États financiers consolidés
138	Données relatives aux exercices antérieurs
140	Principales filiales
140	Principale société satellite
141	Renseignements supplémentaires

Une gouvernance responsable

La Banque Nationale a connu une année d'exception en 2007 et a démontré à nouveau sa solidité et son aptitude à assurer la satisfaction des besoins et des attentes de sa clientèle.

L'exercice a d'abord été marqué par la nomination d'une nouvelle équipe de direction et l'entrée en fonction de M. Louis Vachon au poste de président et chef de la direction, au mois de juin. Dans cette foulée, un vaste chantier de mise à jour des stratégies de la Banque a été mis sur pied. L'aboutissement de ces travaux s'est traduit par la présentation au Conseil des orientations privilégiées par l'équipe de direction. Les administrateurs ont ainsi eu l'occasion de passer en revue et d'approuver le plan stratégique de la Banque.

Cette occasion a permis au Conseil de poursuivre ses interventions en matière de planification stratégique, un rôle qu'il assure mieux que jamais depuis l'adoption, en 2006, d'un nouveau format de réunion qui permet aux administrateurs de mieux s'imprégner des sujets à traiter.

Au cours de l'exercice 2008, les membres du Conseil mettront tout en oeuvre pour aider la direction à concrétiser sa vision et permettre ainsi à la Banque de se développer avec plus de vigueur. Ils mettront ainsi à contribution la diversité de leurs expériences, un apport qui s'accompagnera d'une attention soutenue aux risques inhérents aux différentes stratégies et aux initiatives envisagées.

Or, l'exercice 2008 ne manquera pas d'offrir son lot de défis, dont la première expression pourrait être des conditions économiques moins favorables pour la Banque, de même que pour ses clients. Le Conseil entend donc démontrer sa disponibilité habituelle afin d'appuyer la direction aux moments opportuns.



Une gouvernance responsable

L'exercice a également été marqué par le problème de liquidité sur le marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), une question à laquelle le conseil d'administration et l'équipe de direction se sont attaqués rapidement.

Rappelons en quelques mots que les liquidités sur le marché du papier commercial adossé à des actifs ont été réduites au cours de l'été, et ce à l'échelle mondiale. Dès le début des difficultés, le conseil d'administration a réagi avec célérité afin de pouvoir bénéficier de la meilleure compréhension possible des enjeux et de développer une vision claire des actions les plus souhaitables pour les clients et les actionnaires.

D'abord, le Conseil a pris soin de former un groupe de travail consacré à l'évaluation de la situation. Ce groupe de travail a multiplié les rencontres afin de déterminer, de concert avec l'équipe de direction, les gestes les plus appropriés à poser. Ce faisant, les membres du groupe ont pu s'interroger et formuler des recommandations à la direction de manière à préserver les intérêts de la Banque et de ses actionnaires. L'ensemble du Conseil, et tout particulièrement le comité de vérification et de gestion des risques, ont pris part à ce processus.

C'est ainsi que le Conseil a décidé d'appuyer pleinement la direction dans sa recommandation de faire l'achat de 2,1 milliards de dollars de PCAA au cours du quatrième trimestre de 2007. Le Conseil estime que cette décision s'imposait afin de préserver les clients particuliers et certains autres clients des incertitudes liées au problème de liquidité. Cela a également permis de protéger l'image de marque de la Banque, qui bénéficie ainsi toujours d'une renommée enviable.

La reconnaissance au rendez-vous

Au cours de l'exercice 2007, la Banque Nationale a maintenu une présence active dans la collectivité, en poursuivant notamment son engagement en matière de diversité et d'égalité. C'est ainsi que la Banque s'est vu décerner le *Prix Maurice-Pollack* par le gouvernement du Québec dans la catégorie des entreprises ou organismes du secteur privé. Ce prix souligne les efforts déployés par une entreprise afin d'assurer l'égalité en emploi des communautés culturelles et des minorités visibles, et l'adaptation des services en milieu de travail.

Cette distinction témoigne du vaste projet que la Banque nourrit, soit de continuer de mériter la confiance de l'ensemble des parties prenantes à son succès, en visant l'excellence, avec rigueur. Il s'agit d'un idéal que le Conseil continuera de soutenir avec constance et détermination.

Le président du conseil d'administration,

Jean Douville

« La Banque est un acteur clé de l'essor de plusieurs communautés canadiennes depuis plus de 100 ans et joue un rôle prépondérant dans le développement social et économique au Québec depuis près de 150 ans. »

Permettez-moi avant tout de remercier le conseil d'administration ainsi que les actionnaires pour la confiance qu'ils m'ont témoignée en me désignant au poste de président et chef de la direction de la Banque Nationale.

L'exercice 2007 a été une période de grande effervescence à la Banque Nationale. En excluant les éléments particuliers, les activités de la Banque ont continué de progresser à bon rythme, comme en témoigne l'atteinte de l'ensemble des objectifs financiers fixés. La croissance du bénéfice dilué par action atteint 12 %, soit au-dessus de la fourchette cible de 5 à 10 %. Le rendement des capitaux propres s'élève à 20 %, tandis que la Banque conserve un ratio de capital de base satisfaisant et verse jusqu'à 40 % de son bénéfice net disponible sous forme de dividendes.

Toutefois, le problème de liquidité du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) a demandé que la Banque prenne des décisions énergiques, afin de préserver au mieux les clients particuliers et certains autres clients, des incertitudes liées à ce marché en achetant le PCAA qu'ils détenaient. Cet événement a permis de réitérer le fait que la Banque Nationale est une entreprise diversifiée, rentable et aux assises financières solides.

Par ailleurs, auprès des particuliers et des entreprises, l'exercice 2007 a été le cadre d'une croissance robuste du volume d'affaires, particulièrement en matière de prêts avec garantie hypothécaire, de prêts à l'investissement dans le cadre des ententes de partenariat ainsi que de dépôts. En matière de gestion de patrimoine, l'actif administré a continué sa progression, en raison notamment de l'intérêt soutenu à l'égard des fonds communs de placement, de la gestion privée de placement et des services de courtage. Enfin, la diversification des activités dans les marchés financiers a contribué à augmenter la proportion des revenus provenant de l'extérieur du Québec.

Les membres du bureau de la présidence:

De gauche à droite, Michel Tremblay, chef de l'exploitation, Particuliers, Entreprises et Gestion de patrimoine; Patricia Curadeau-Grou, vice-présidente exécutive, Finances, Risque et Trésorerie; John B. Cieslak, premier vice-président, Technologie, Intelligence d'affaires et Performance organisationnelle; Louis Vachon, président et chef de la direction; Luc Paiement, coprésident et cochef de la direction, Groupe Financière Banque Nationale; Ricardo Pascoe, coprésident et cochef de la direction, Groupe Financière Banque Nationale; Gisèle Desrochers, première vice-présidente, Ressources humaines et Affaires corporatives



Relever le défi de la croissance

Cela dit, le développement continu et rentable des affaires représentera un défi au cours des prochaines années. En effet, l'intensification de la concurrence exige que la Banque perfectionne ses stratégies de manière à conserver, voire accroître ses avantages distinctifs. Également, la modification des besoins financiers de la clientèle des particuliers qui découlera du contexte démographique – ce qui s'exprimera par une réduction de la demande de crédit en faveur de celle plus grande de solutions d'épargne – devra être embrassée par l'ensemble de l'organisation.

Afin de relever le défi de la croissance, l'équipe de direction a identifié les grandes priorités de développement qui guideront ses actions au cours des prochaines années. En 2007, ces priorités ont fait l'objet de travaux d'envergure qui ont permis d'établir les stratégies pour assurer leur succès. Certaines d'entre elles sont déjà en place, alors que d'autres le seront au cours des prochains trimestres.

Ainsi, au Québec, une emphase est placée sur l'augmentation des revenus en provenance de la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises. La Banque vise entre autres à occuper le premier rang du marché de l'épargne au Québec. Dans les marchés hors Québec, un plus grand accent sera mis sur les activités en croissance notamment celles liées à la gestion de patrimoine et aux marchés financiers.

Ce faisant, la Banque cherchera à maintenir un équilibre primordial, soit celui entre la croissance rehaussée des revenus et le contrôle des coûts. Cette caractéristique est partagée par les meilleures institutions financières à travers le monde.

Un client, une banque

De plus, une vision claire du développement servira d'assise à nos actions, soit celle d'agir pour chaque client comme un groupe financier parfaitement intégré. Cette vision, que nous identifions à l'aide du vocable *un client, une banque*, guidera le déploiement des différentes initiatives visant particulièrement la clientèle des particuliers et celle des petites et moyennes entreprises. Elle vise à faire en sorte que chaque point d'entrée à la Banque Nationale donne accès, dans le plus grand respect de la réglementation, à la même prestation de service de grande qualité, aux meilleurs conseils personnalisés et à la meilleure proposition de solutions de crédit et d'investissement possibles. Cela favorisera par le fait même la formation d'une culture d'entreprise dirigée davantage vers la satisfaction des besoins et des attentes des clients.

Dans l'ensemble, nous estimons que cette vision permettra de renforcer les relations avec la clientèle et d'en créer de nouvelles. En cela, la Banque Nationale peut compter sur une image de marque reconnue ainsi qu'une présence de longue date dans plusieurs régions. Elle joue un rôle prépondérant dans le développement social et économique au Québec depuis près de 150 ans. De même, elle est un acteur clé de l'essor de plusieurs communautés canadiennes depuis plus de 100 ans, particulièrement en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

En terminant, je suis confiant que grâce au professionnalisme de nos employés et avec l'appui du conseil d'administration, la Banque saura continuer de relever avec brio le défi de la croissance et tirer parti des occasions qui se présenteront.

Le président et chef de la direction,

Louis Vachon

La Banque Nationale en bref

La Banque Nationale du Canada est un groupe financier intégré qui propose des services financiers complets à une clientèle de particuliers, de PME et de grandes entreprises dans son marché national, ainsi que des services spécialisés à l'échelle internationale. Elle offre toute la gamme des services bancaires, y compris tous les services d'une banque d'investissement à l'intention des grandes sociétés. Elle mène ses activités dans les marchés internationaux des capitaux et, par l'entremise de ses filiales, dans ceux du courtage de valeurs mobilières, de l'assurance, de la gestion de patrimoine ainsi que de la gestion de fonds communs de placement et de régimes de retraite.

Sixième grande banque en importance au Canada, la Banque Nationale est la principale institution bancaire au Québec et la banque par excellence des PME. Elle compte des succursales dans la plupart des provinces canadiennes et, par l'intermédiaire de ses bureaux de représentation, de ses filiales et de ses alliances, elle est présente aux États-Unis, en Europe et ailleurs dans le monde.

Fondée en 1859 et forte d'une série de fusions et d'acquisitions, la Banque Nationale affiche aujourd'hui un actif de 113 milliards de dollars et, avec ses filiales, emploie près de 17 000 personnes. Ses titres sont négociés à la Bourse de Toronto. Son siège social est établi à Montréal.

Nos valeurs



Une banque socialement responsable



Institution bien ancrée dans la collectivité, la Banque Nationale estime primordial de participer à l'essor de la société et de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Ainsi soutient-elle chaque année, dans le cadre de son programme de dons et de commandites, des centaines d'organismes des domaines de l'éducation, de la santé, de l'entraide communautaire, de la culture et du sport, en s'appuyant souvent sur l'engagement de ses employés.

Un engagement reconnu

En 2007, le titre de la Banque Nationale a été intégré dans l'indice de responsabilité sociale *Dow Jones Sustainability North America Index*, qui regroupe les entreprises nord-américaines les plus performantes sur les plans économique, environnemental et social. Depuis déjà quelques années, le titre de la Banque Nationale est inclus dans l'indice social *Jantzi Social Index*, qui regroupe 60 sociétés canadiennes choisies pour leur comportement exemplaire sur les plans social et environnemental. L'indice permet donc de mesurer le rendement financier d'entreprises socialement responsables. Un nombre croissant de gestionnaires de portefeuilles éthiques se réfèrent à ces indices, et à plusieurs autres indices similaires, dans leur processus de sélection des titres à inclure dans leurs portefeuilles d'investissements responsables.

La performance de la Banque en matière de gestion immobilière a également été soulignée. En effet, la Tour Banque Nationale a été désignée *Édifice de l'année*, catégorie « Immeuble corporatif », par l'Association des propriétaires et gestionnaires d'immeubles du Québec (BOMA Québec). Elle a de plus mérité le prix *Édifice corporatif de l'année*, de l'Association des propriétaires et gestionnaires d'immeubles du Canada (BOMA Canada). Ces marques de reconnaissance visent à souligner la qualité du travail réalisé au chapitre environnemental dans le secteur de l'immobilier commercial en Amérique du Nord.

Au cœur de la collectivité

La Banque met à contribution son réseau de succursales et ses activités d'affaires partout au Canada afin de recueillir des fonds pour des causes humanitaires. En outre, le programme de soutien au bénévolat de la Banque encourage ses employés et ses retraités à s'engager auprès de leur collectivité. Les cadres supérieurs de la Banque agissent d'ailleurs comme bénévoles auprès de nombreux organismes et soutiennent plus de 150 causes liées à la santé, à l'éducation, aux sports, à la culture et à la vie communautaire.



Voici quelques exemples de la manière dont s'exprime l'engagement social à la Banque Nationale :

Fondation du Cancer du sein du Québec – La Banque a versé à la Fondation du cancer du sein du Québec un don totalisant 400 000 \$ recueillis par le biais de la carte *Allure*, et alloué une partie du don à la création d'un nouveau programme de prévention et de sensibilisation au cancer du sein, les *Rendez-vous Allure*. Ces rencontres prennent la forme de conférences inspirantes données par des femmes ayant vaincu la maladie et ont pour objectif de mobiliser les femmes et de les inciter à poser des gestes simples pour la santé de leurs seins. Une douzaine de rencontres auront lieu à travers le Québec, ce qui permettra à la Fondation de poursuivre son objectif d'éducation et de sensibilisation de la population. Chaque année, la Banque verse un don équivalant à un pourcentage des achats annuels faits par l'ensemble des détentrices de la carte *Allure MasterCard*. Depuis son lancement en juin 2005, la Banque Nationale a remis à la Fondation un peu plus de 650 000 \$.

HEC Montréal – Désireuse de soutenir la formation des entrepreneurs et des gestionnaires de demain, la Financière Banque Nationale a versé un don de 250 000 \$ à HEC Montréal. Ce don a permis à cette institution d'enseignement réputée, qui a d'ailleurs fêté ses 100 ans d'histoire en 2007, de se doter d'une salle de cours ultramoderne qui sert aussi de laboratoire pour la résolution de cas. Équipée des technologies les plus récentes, cette salle reproduit un environnement identique à celui des établissements financiers et reçoit des données financières en temps réel des agences Bloomberg et Reuters. Les étudiants peuvent ainsi acquérir une expérience pratique et réaliste du fonctionnement des marchés financiers canadiens.

Camp YMCA Kanawana – Soucieuse de contribuer à la formation d'une prochaine génération d'adultes capables de leadership et guidés par des valeurs profondes, la Banque s'est engagée à verser 50 000 \$ sur deux ans au projet de développement du camp YMCA Kanawana, qui accueille annuellement près de 1 000 enfants et jeunes. Le projet a pour but de renforcer chez eux un sentiment de respect et de responsabilité envers l'environnement, de développer leurs qualités de chef, et de les inciter à adopter des valeurs qui les influenceront et les guideront leur vie durant. Ce centre d'éducation, le premier au Québec qui s'inspire des principes du développement durable, accueillera cinq fois plus d'enfants, de jeunes et de familles de la grande région de Montréal et des Basses-Laurentides.

PETITES-MAINS – La diversité revêt une grande importance pour la Banque Nationale. En plus d'avoir mis en place des programmes de recrutement, d'intégration, de formation et de sensibilisation valorisant la diversité, la Banque soutient plusieurs organismes sans but lucratif consacrés à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants, dont celui des PETITES-MAINS. Cet organisme a pour mission de venir en aide aux gens – principalement des femmes immigrantes, monoparentales – sans revenu ni formation. Grâce aux services de l'organisme, elles apprennent un métier, et peuvent intégrer le marché du travail.

Le prix André-Bérard – Créé en hommage à la qualité de l'engagement social qui a caractérisé André Bérard, ancien président et chef de la direction de la Banque Nationale, ce prix vise à reconnaître le travail remarquable d'un employé de la Banque à titre de bénévole. Le prix André-Bérard a été décerné cette année à Jean-Luc Bélanger, directeur de comptes, Services aux entreprises de l'Atlantique, et bénévole-fondateur des *Républicaines Sports Experts de la Cité des Jeunes*, la première équipe de hockey interscolaire pour jeunes filles de la région d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick. Ce prix s'accompagnait d'un don de 5 000 \$ à l'équipe de hockey. Il y a maintenant huit ans que Jean-Luc Bélanger consacre du temps et de l'énergie auprès des jeunes filles de sa région et les encourage à pratiquer un sport dans lequel elles s'épanouissent et se réalisent pleinement.

12	Notes à l'intention des lecteurs
15	Divulgence de l'information financière
16	Structure organisationnelle de la Banque
19	Les grandes tendances économiques et leurs enjeux
20	Vue d'ensemble
23	Une gestion prudente du capital
24	Analyse sectorielle
26	Particuliers et entreprises
33	Gestion de patrimoine
38	Marchés financiers
41	Autres
42	Analyse financière
47	Arrangements hors bilan
51	Principales estimations comptables
54	Normes comptables récentes qui ont été adoptées
56	Normes comptables récentes qui ne sont pas encore adoptées
57	Gestion du capital
59	Gestion des risques
68	Résultats trimestriels
70	Données financières supplémentaires
80	Glossaire des termes financiers

Rapport de gestion

Rapport de gestion daté du 28 novembre 2007

Notes à l'intention des lecteurs

Conformité aux normes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières

Le présent rapport de gestion a été préparé conformément aux exigences du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Mise en garde à propos des énoncés prospectifs

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des énoncés prospectifs écrits et verbaux, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières et au *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis. Ces énoncés prospectifs comprennent, entre autres, des énoncés à l'égard de l'économie, de l'évolution des marchés, de l'atteinte d'objectifs stratégiques, de certains risques ainsi que des énoncés à l'égard des convictions, plans, attentes, estimations et intentions de la Banque. Ces énoncés prospectifs sont habituellement marqués par l'usage du conditionnel ou annoncés par des verbes comme « prévoir », « croire », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et d'autres mots ou expressions similaires.

En raison de leur nature même, ces énoncés prospectifs supposent l'élaboration d'hypothèses, et ils comportent donc nécessairement des risques et des incertitudes d'ordre général et spécifique. Le risque est élevé que les projections expresses ou implicites contenues dans ces énoncés ne se réalisent pas ou se révèlent inexactes. Divers facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, les conditions, les mesures ou les événements futurs varient sensiblement des objectifs, attentes, estimations ou intentions figurant dans les présents énoncés prospectifs. Ces écarts peuvent être causés par des facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque, notamment la gestion des risques de crédit et de marché et du risque de liquidité; la vigueur des économies canadienne et américaine ainsi que des économies des autres pays où la Banque exerce ses activités; l'incidence des fluctuations du dollar canadien par rapport aux devises, notamment le dollar américain; l'incidence des modifications apportées aux politiques monétaires, notamment aux politiques relatives aux taux d'intérêt de la Banque du Canada; les effets de la concurrence dans les marchés où la Banque fait affaire; l'incidence des modifications apportées aux lois et règlements qui régissent les services financiers (notamment les services bancaires, les assurances et les valeurs mobilières) et leur exécution; les jugements d'ordre judiciaire ou réglementaire et les procédures judiciaires; l'évolution de la situation concernant la proposition de restructuration relative au papier commercial adossé à des actifs (PCAA) et les liquidités sur le marché du PCAA; la capacité de la Banque d'obtenir des informations exactes et complètes de ses clients ou contreparties ou en

leur nom; la capacité de la Banque d'harmoniser avec succès sa structure organisationnelle, ses ressources et ses processus, ainsi que sa capacité de mener à terme des acquisitions stratégiques et de les intégrer avec succès; les modifications apportées aux conventions et méthodes comptables que la Banque utilise aux fins de la présentation de sa situation financière, y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux principales estimations comptables; les risques opérationnels ou liés à l'infrastructure ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs, notamment les modifications apportées aux politiques commerciales; la mise au point et le lancement de nouveaux produits et services au moment opportun; les modifications apportées aux estimations concernant les provisions; les modifications apportées à la législation fiscale; les changements technologiques; les changements imprévus dans les dépenses et les habitudes d'épargne des consommateurs; les catastrophes naturelles; l'incidence éventuelle sur les activités, d'urgences en matière de santé publique, de conflits, d'autres événements internationaux et faits nouveaux, y compris ceux qui sont liés à la lutte au terrorisme, et la mesure dans laquelle la Banque prévoit les risques découlant de ces faits et de sa capacité à les gérer efficacement.

Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis aux rubriques *Gestion des risques* et *Facteurs pouvant affecter les résultats futurs* du présent Rapport annuel.

La Banque prévient en outre le lecteur que la liste de facteurs importants susmentionnés n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres personnes qui se fondent sur les énoncés prospectifs de la Banque doivent soigneusement considérer les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes et les risques qu'ils comportent. La Banque met aussi en garde le lecteur contre une confiance induite dans ces énoncés prospectifs.

Mode de présentation de l'information

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). À moins de mention contraire, tous les montants figurant dans le rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

La Banque utilise certaines mesures non conformes aux PCGR pour évaluer les résultats. Les organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières exigent que les entreprises préviennent les lecteurs que le bénéfice net et les autres mesures rajustées en fonction de critères autres que les PCGR n'ont pas une signification standard selon les PCGR et sont difficilement comparables avec des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. À l'instar de plusieurs autres institutions, la Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à rajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Ce rajustement est

nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal. De plus, la Banque a rajusté certains revenus et certaines charges des éléments particuliers liés à la baisse de

valeur du PCAA et à la consolidation des activités d'Altamira à celles de la Banque, afin de rendre comparables les données des exercices 2007 et 2006. Ces ajustements sont présentés au tableau suivant.

Rapprochement des mesures non conformes aux PCGR

Conciliation des résultats publiés par rapport aux résultats présentés dans les sections du Rapport de gestion

	Secteur	2007	2006
Revenu net d'intérêts		1 127	1 292
Équivalent imposable ⁽¹⁾		127	122
Coût de financement du PCAA détenu à des fins de négociation ⁽²⁾	Marchés financiers	2	–
Coût de financement du PCAA disponible à la vente ⁽²⁾	Autres	19	–
Revenu net d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		1 275	1 414
Revenus autres que d'intérêts		2 296	2 511
Équivalent imposable ⁽¹⁾		78	58
Baisse de valeur du PCAA détenu à des fins de négociation ⁽²⁾	Marchés financiers	42	–
Baisse de valeur du PCAA disponible à la vente ⁽²⁾	Autres	533	–
Gain Mastercard Inc. ⁽³⁾	Autres	–	(13)
Cession de la gestion de l'actionnariat ⁽³⁾	Autres	–	(8)
Revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		2 949	2 548
Revenu total en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		4 224	3 962
Charges d'exploitation		2 632	2 546
Charge de restructuration d'Altamira ⁽⁴⁾	Gestion de patrimoine	(7)	–
Baisse de valeur d'un actif incorporel ⁽⁴⁾	Gestion de patrimoine	(6)	–
Rémunération variable liée à l'ajustement du PCAA ⁽²⁾	Marchés financiers	19	–
Rémunération variable liée à l'ajustement du PCAA ⁽²⁾	Autres	27	–
Charges liées au PCAA ⁽²⁾	Autres	(3)	–
Charges d'exploitation excluant les éléments particuliers		2 662	2 546
Contribution en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		1 562	1 416
Dotations aux pertes sur créances		103	77
Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		1 459	1 339
Charge d'impôts		79	277
Équivalent imposable ⁽¹⁾		205	180
Charge d'impôts liée à l'ajustement du PCAA ⁽²⁾	Marchés financiers	8	–
Charge d'impôts liée à l'ajustement du PCAA ⁽²⁾	Autres	164	–
Charge d'impôts liée à la charge de restructuration d'Altamira ⁽⁴⁾	Gestion de patrimoine	2	–
Économie d'impôts liée au gain et cession d'activités en 2006 ⁽³⁾	Autres	–	(7)
Charge d'impôts en équivalent imposable et excluant les éléments particuliers		458	450
Participations sans contrôle		68	32
Bénéfice net excluant les éléments particuliers		933	857
Éléments particuliers après impôts		(392)	14
Bénéfice net		541	871

(1) La Banque utilise l'équivalent imposable comme méthode de calcul du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts. Cette méthode consiste à rajuster certains revenus exempts d'impôts (notamment les dividendes) en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. Un montant équivalent est ajouté à la charge d'impôts. Ce rajustement est nécessaire pour comparer le rendement des différents éléments de l'actif sans égard à leur traitement fiscal.

(2) Au quatrième trimestre de 2007, la Banque a ajusté la valeur du PCAA détenu en raison de la baisse de valeur de certains actifs sous-jacents, de l'importante réduction de la liquidité et des incertitudes au sujet des modalités liées à la restructuration des conduits émetteurs de PCAA. Un montant de 21 M\$ pour le coût de financement relié au PCAA, une baisse de valeur du PCAA de 575 M\$, un ajustement à la rémunération variable de 46 M\$ ainsi que des honoraires professionnels de 3 M\$ ont été comptabilisés dans les résultats de la Banque. L'impôt global sur ces éléments se chiffre à 172 M\$.

(3) En 2006, la Banque a comptabilisé un gain sur cession de la gestion de l'actionnariat de sa filiale Trust Banque Nationale inc. pour une somme de 5 M\$, après impôts de 3 M\$. De plus, elle a comptabilisé un gain lié au premier appel public à l'épargne de Mastercard Inc., enregistrant ainsi un gain de 9 M\$, après impôts de 4 M\$.

(4) Une charge de restructuration après impôts de 5 M\$ découlant de l'annonce de la consolidation progressive des activités d'Altamira à celles de la Banque ainsi qu'une charge de 6 M\$ pour la baisse de valeur d'un actif incorporel ont été comptabilisées au cours de l'exercice 2007.

Facteurs pouvant affecter les résultats futurs

Tel qu'il est mentionné dans la mise en garde à propos des énoncés prospectifs, les risques et incertitudes inévitablement associés à ces énoncés, de nature générale ou spécifique, peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent sensiblement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous. Les autres facteurs, comme les risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels ainsi que d'autres facteurs de risques, sont commentés à la rubrique *Gestion des risques* débutant à la page 59 du présent Rapport annuel.

Principaux facteurs

Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Banque exerce ses activités

La Banque exerce ses activités principalement au Canada, mais aussi aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, les conditions économiques et commerciales générales prévalant dans ces régions peuvent avoir une incidence sur ses revenus. Ces conditions comprennent les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés de titres de créance et des marchés financiers, les taux de change, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par la Banque dans une région donnée.

Politique monétaire

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que d'autres interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus de la Banque. Les variations du taux de change et du niveau général des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la rentabilité de la Banque. Cette dernière n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ou les changements des conditions des marchés des capitaux.

Concurrence

Le niveau de concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités a une incidence sur son rendement. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs comme les prix des produits ou des services, le niveau de service offert à la clientèle et les changements aux produits et services proposés.

Modifications des lois et des règlements

Plusieurs lois et règlements ont été mis en place par les gouvernements et les organismes de réglementation afin de protéger les intérêts du public en général, des clients, des employés et des actionnaires de la Banque. Les modifications à ces lois et règlements, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur application, pourraient avoir une incidence sur la Banque. Ces modifications pourraient notamment restreindre son offre de produits ou services ou augmenter la capacité de ses concurrents à rivaliser avec ses produits ou services. En outre, et bien que la Banque fasse preuve de vigilance afin d'éviter cette éventualité, le défaut de la Banque de se conformer aux lois et règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant avoir une incidence défavorable sur ses résultats financiers et sur sa réputation.

Liquidité sur le marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA)

La détérioration du marché mondial du crédit, l'illiquidité prolongée, le peu d'information disponible quant à la valeur des actifs sous-jacents, l'augmentation de la volatilité des marchés et la faiblesse marquée du marché immobilier aux États-Unis ont dans l'ensemble contribué au bouleversement du marché canadien du PCAA. L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions qui prévalaient à ce moment, ce qui pourrait changer dans le futur. Parmi les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future du PCAA, mentionnons (1) un changement à la valeur des actifs sous-jacents, (2) les conditions relatives à la liquidité du marché du PCAA, (3) les résultats de la restructuration des fiducies et (4) le contexte économique nord-américain.

Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les tiers

La Banque doit pouvoir compter sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements sur ses clients et les tiers avec lesquels elle conclut des contrats. Dans ses décisions relatives à l'autorisation d'un crédit ou d'autres opérations avec des clients et des tiers, la Banque peut utiliser des renseignements fournis par ceux-ci, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Elle peut également s'en remettre aux déclarations faites par des clients et des tiers à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements, et aux rapports des vérificateurs en ce qui a trait aux états financiers. Dans la mesure où ces états financiers seraient trompeurs ou ne présenteraient pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des clients et des tiers visés, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les revenus de la Banque.

Mise au point et lancement de nouveaux produits et services pour maintenir ou accroître la part de marché

La capacité de la Banque de maintenir ou d'accroître sa part de marché est partiellement tributaire de sa façon d'adapter ses produits et services à l'évolution des normes dans son secteur d'activité. Les institutions financières subissent des pressions accrues à l'égard des prix de leurs produits et services, et ce facteur peut réduire le revenu total. En outre, l'adoption de nouvelles technologies, y compris les services par Internet, peut entraîner des dépenses importantes pour la Banque, qui doit alors modifier ou adapter ses produits et services.

Acquisitions

L'habileté de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités entourant l'approbation, le cas échéant, de ces organismes. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon que la Banque réussit ou non à intégrer l'entreprise acquise.

Infrastructure commerciale

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque, comme les connexions Internet, l'accès aux réseaux et autres services de communication. L'interruption de ces services pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque de procurer des produits et services aux clients, et d'exercer l'ensemble de ses activités.

Autres facteurs

Les autres facteurs ayant une incidence potentielle sur les résultats futurs comprennent la capacité de recruter et de fidéliser des personnes clés, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs, l'évolution de la technologie, la capacité d'activer son plan de relève dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux ou de catastrophes naturelles, et la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques.

La Banque prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux précités pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsqu'ils s'en remettent à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Ban-

que, les investisseurs et autres participants aux activités de la Banque doivent considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés au secteur ou propres à la Banque, et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats futurs.

Information additionnelle

On peut obtenir de l'information additionnelle sur la Banque Nationale du Canada, y compris la notice annuelle, dans le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca, ou dans SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Divulgence de l'information financière

Contrôles et procédures de communication de l'information

La préparation de ce Rapport annuel s'est appuyée sur un cadre de contrôles et de procédures de communication mis en place par la direction. Au cours de l'exercice 2007, la conception et le fonctionnement de ces contrôles et procédures ont fait l'objet d'une évaluation pour en déterminer l'efficacité.

Au 31 octobre 2007, cette évaluation confirme l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information, tant dans leur conception que dans leur fonctionnement. Cette évaluation a été effectuée selon le cadre de contrôle reconnu du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO) adopté par la Banque, et conformément aux directives des Autorités canadiennes en valeurs mobilières décrites dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »). Compte tenu des limites inhérentes à tout système de contrôle, la direction de la Banque reconnaît que les contrôles et les procédures de communication de l'information ne peuvent prévenir ni détecter toutes les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes. Cependant, sur la foi des travaux d'évaluation effectués, la direction de la Banque peut fournir une assurance raisonnable que les informations importantes la concernant lui sont rapportées en temps opportun, de sorte qu'elle peut fournir aux investisseurs une information complète et fiable.

Le Rapport annuel a été révisé par le comité de divulgation, le comité de vérification et de gestion des risques ainsi que par le conseil d'administration, qui l'ont approuvé avant sa publication.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Le comité de divulgation de la Banque a supervisé les travaux d'évaluation de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière appuyant les principaux processus transactionnels et comptables de la Banque. Ces travaux ont permis de consigner, de contrôler et de rehausser la conception des contrôles internes.

À l'instar de l'évaluation des contrôles et des procédures de communication de l'information, l'évaluation de la conception des contrôles internes à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le cadre de contrôle COSO et conformément aux directives du Règlement 52-109. Les travaux réalisés ont permis à la direction de conclure que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés selon les PCGR.

Des tests seront exécutés au cours de l'exercice 2008 afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Les résultats de ces tests seront utilisés par la direction, advenant la nécessité d'émettre un rapport sur l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière, tel que requis par le Règlement 52-109.

Changements apportés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque a également procédé à des travaux qui lui ont permis de conclure qu'au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007, les contrôles internes à l'égard de l'information financière n'ont subi aucun changement qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur ces contrôles.

Structure organisationnelle de la Banque

Conseil d'administration

Le conseil d'administration (le « Conseil ») a pour fonction première de surveiller la gestion de la Banque, de veiller à ce que soit protégé son actif et d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement. Pour ce faire, il est secondé par le comité de vérification et de gestion des risques, le comité de révision et de régie d'entreprise, et le comité de ressources humaines.

Dans le cadre de ses fonctions et responsabilités, le Conseil passe en revue et approuve le plan stratégique dans lequel la Banque énonce sa mission, sa vision et ses objectifs commerciaux, en prenant en considération les occasions d'affaires et les risques pour la Banque de même que les plans d'affaires relatifs aux activités importantes de la Banque. En outre, il examine et approuve la philosophie de risque global et la tolérance de la Banque au risque, cerne et apprécie les principaux risques auxquels la Banque fait face (dont les risques de crédit, de marché, de liquidité et d'opérations) et vérifie que les systèmes appropriés sont mis en œuvre afin d'assurer une gestion efficace de ces risques. Il veille par ailleurs à ce que soient élaborées et appliquées des politiques de communication et de divulgation de l'information aux actionnaires, aux investisseurs et au public en général. Le conseil d'administration assure également le maintien des règles de conduite et d'éthique et il évalue le rendement de la direction.

La majorité des membres du conseil d'administration, dont le président du conseil, sont indépendants selon les normes établies par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. De plus, les trois comités du Conseil sont entièrement composés de membres indépendants.

Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration

Le comité de vérification et de gestion des risques assiste le Conseil en procédant à l'examen des états financiers, du rapport de gestion, des processus de présentation et de communication de l'information financière, des contrôles internes, des processus de vérification et des systèmes d'information de gestion, pour en déterminer l'intégrité et l'efficacité. Il agit également comme intermédiaire entre le conseil d'administration et les personnes chargées des fonctions indépendantes de surveillance que sont la vérification interne, la vérification externe et la conformité corporative.

Par ailleurs, ce comité voit à la mise en place et au maintien de politiques et de mécanismes appropriés de contrôles internes et il gère le processus de vérification externe. Il supervise les travaux de la vérification interne, de l'analyse financière et de la conformité corporative. Il procède à l'examen détaillé de la gestion des risques, y compris les méthodes de contrôle associées à leur gestion et les principaux risques liés à l'information financière et à la divulgation. Il examine et recommande au Conseil l'adoption des politiques de gestion des risques importants notamment, celles qui se rapportent aux risques de crédit, de marché, de liquidité, structurels, de réputation, fiduciaires et opérationnels, incluant les risques d'impartition ainsi que les risques liés au recyclage des produits de la criminalité et au financement des activités terroristes, et il veille à leur mise en œuvre. Enfin, il procède à l'examen des attestations et rapports pouvant être requis par les autorités réglementaires et relevant de sa compétence.

Comité de révision et de régie d'entreprise du conseil d'administration

Le comité de révision et de régie d'entreprise assiste le Conseil en se chargeant de la mise en place, de l'instauration et de l'application des règles, procédures et politiques en matière de régie d'entreprise, en veillant au respect des règles de déontologie, et en supervisant le processus de gestion et de suivi des opérations effectuées avec des apparentés.

Ce comité établit et revoit régulièrement les mandats du Conseil et de ses comités ainsi que ceux du président du conseil et des présidents des comités. Il revoit périodiquement le sommaire des pratiques de la Banque en matière de régie d'entreprise, la taille et la composition du Conseil et de ses comités ainsi que diverses règles et lignes directrices applicables aux administrateurs, notamment en matière d'actionnariat, de divulgation des conflits d'intérêts, de sélection et de relève. En outre, ce comité établit et supervise le processus d'évaluation des réalisations et de l'efficacité du conseil d'administration, des comités, du président du conseil, des présidents des comités et des administrateurs, et il veille au maintien des programmes d'orientation et de formation continue des administrateurs.

Enfin, le comité veille au respect du code de déontologie ainsi qu'à l'existence de mécanismes de communication des renseignements aux clients, et il supervise l'application d'une procédure d'examen des réclamations des clients ayant obtenu des produits ou des services au Canada.

Comité de ressources humaines du conseil d'administration

Le comité de ressources humaines assiste le Conseil en examinant et en approuvant les politiques et programmes de la Banque en matière de ressources humaines, et il veille à ce que ceux-ci favorisent la réalisation des objectifs commerciaux de la Banque sans compromettre sa viabilité, sa solvabilité ou sa réputation. Il encadre également les programmes de planification stratégique de la relève de la direction.

Ce comité revoit annuellement la politique salariale, le programme de rémunération globale et le mode de distribution de même que les autres conditions d'emploi. Il s'assure de l'existence d'un programme de gestion des ressources humaines comprenant notamment un processus de recrutement, une répartition des pouvoirs décisionnels, la séparation des responsabilités fonctionnelles incompatibles, un programme de communication claire aux employés et la supervision efficace du personnel.

En outre, le comité revoit annuellement les objectifs du président et chef de la direction et il évalue les réalisations et le rendement de ce dernier. Il examine également le rendement des hauts dirigeants et la prudence avec laquelle ils gèrent les activités de la Banque ainsi que les risques auxquels elle est exposée. Il étudie par ailleurs le profil des dirigeants, les compétences requises et le plan de relève de la direction de la Banque et de ses filiales. Enfin, il révisé et approuve le mandat du comité de retraite et il reçoit et passe en revue annuellement les rapports sur les décisions dudit comité, la situation financière, les rendements des régimes de retraite et le rendement du fonds d'investissement.

Bureau de la présidence

Composé du président et chef de la direction et des dirigeants responsables des principales unités d'affaires de la Banque, le bureau de la présidence a pour mandat de définir la culture et la philosophie de la Banque, d'approuver et de suivre les initiatives de croissance stratégiques de l'ensemble de la Banque, de gérer les risques ayant un impact stratégique, d'assurer la gouvernance technologique de la Banque, de gérer le processus de relève des dirigeants et d'assurer l'équilibre entre la mobilisation des employés et la satisfaction de la clientèle et des actionnaires.

Le bureau de la présidence s'acquitte de ses responsabilités en privilégiant la collégialité, de façon à assurer la cohésion ainsi que le partage de l'information et de la connaissance entre les différentes unités de la Banque.

Comité de divulgation

Le comité de divulgation assiste le président et chef de la direction et le premier vice-président et chef de la direction financière, en veillant à la mise en place et au fonctionnement des procédés et contrôles de divulgation de l'information et des procédés de contrôle interne pour la communication de l'information. C'est ainsi qu'il peut vérifier que la Banque respecte les obligations de divulgation prévues dans la réglementation en vigueur, et que le président et chef de la direction et le premier vice-président et chef de la direction financière produisent les attestations requises.

Conformité

Cadre réglementaire

La Banque mène ses activités dans un secteur strictement réglementé. La diversité de ses activités et son rayonnement géographique au Canada et à l'étranger ajoutent de la complexité puisque ses activités sont supervisées par divers organismes d'autoréglementation et autorités réglementaires.

Risque associé à la réglementation

Le risque associé à la réglementation représente la possibilité que la Banque ne se conforme pas aux lois, règles, règlements, pratiques établies et normes déontologiques applicables à ses activités à l'échelle internationale.

Le risque de réglementation est inhérent aux activités quotidiennes de la Banque et il doit donc être géré au même titre que tous les autres risques. La non-conformité à certaines exigences réglementaires pourrait avoir une incidence négative sur la réputation de la Banque et pourrait entraîner des pénalités, des sanctions et de lourdes pertes financières.

Gestion du risque de réglementation

La Banque veille à la saine gestion du risque de réglementation en privilégiant une approche proactive, et en mettant l'accent sur l'intégration des obligations réglementaires dans ses activités courantes ainsi que sur une communication soutenue pour rappeler à ses employés l'importance des enjeux liés au respect des lois et des règlements.

La mise en place d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de l'entreprise relève du service de la Conformité corporative, qui a le mandat suivant :

- veiller à ce que soient en place et soient opérationnelles les politiques et procédures permettant de respecter les exigences de la réglementation en vigueur dans tous les territoires où la Banque et ses filiales exercent leurs activités, incluant la réglementation relative à la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes;
- élaborer des programmes de formation et d'information en matière de conformité à l'intention des employés de la Banque et de ses filiales;
- surveiller la conformité de la Banque et de ses filiales aux politiques et procédures;
- soumettre au conseil d'administration de la Banque les questions pertinentes en matière de conformité et de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

La Conformité corporative exerce cette surveillance à l'échelle de la Banque en s'appuyant sur une structure organisationnelle qui prévoit des liens fonctionnels avec les principaux secteurs d'activité de la Banque.

La Conformité corporative constitue un service indépendant au sein de la Banque, et sa vice-présidente bénéficie d'un accès direct au président du comité de vérification et de gestion des risques ainsi qu'au président et chef de la direction. En vertu des pouvoirs qui lui sont confiés, l'équipe de la Conformité corporative peut également communiquer directement avec les dirigeants et administrateurs de la Banque et de ses filiales, elle a accès sans restriction aux dossiers, rapports, registres et données, et peut exiger des employés de la Banque Nationale et de chacune de ses filiales qu'ils lui fournissent toute l'information jugée nécessaire pour effectuer une supervision efficace.

Les gestionnaires des unités d'affaires sont responsables de la mise en place des mécanismes de contrôle quotidien des risques de réglementation découlant des activités dont ils ont la charge. La Conformité corporative exerce une surveillance indépendante dont le but est d'aider les gestionnaires à gérer ces risques efficacement, et d'obtenir l'assurance raisonnable que la Banque se conforme aux exigences en matière de réglementation.

Le cadre de contrôle couvre les éléments suivants :

- détermination, évaluation, communication, maintien et mise à jour des obligations réglementaires;
- détermination des unités d'affaires visées par ces obligations;
- documentation des mécanismes de contrôle relatifs à la conformité et aux exigences réglementaires s'appliquant aux activités quotidiennes, notamment les procédures de supervision, les plans correctifs et les rapports périodiques produits par les unités d'affaires;
- surveillance indépendante de l'application des politiques et des procédures mises en place; et
- rapport trimestriel au comité de vérification et de gestion des risques sur les principaux résultats de la surveillance de la conformité.

La Banque s'impose des normes élevées de gestion du risque de réglementation afin de mériter la confiance que lui accordent ses clients, ses actionnaires, le marché et le public en général.

Régie d'entreprise

La régie d'entreprise revêt une importance primordiale à la Banque, car c'est en respectant les normes qu'elle s'impose que la Banque peut, comme entreprise citoyenne, participer aux efforts déployés par les organismes de réglementation, les gouvernements et les entreprises à l'échelle mondiale, afin de préserver la confiance des investisseurs dans le marché des capitaux. Dans cette optique, la transparence et la rigueur sont deux valeurs prioritaires. En effet, la Banque croit qu'il est dans l'intérêt de ses actionnaires, de ses clients et de tous ses partenaires d'avoir en place des politiques et pratiques rigoureuses en matière de régie d'entreprise, d'en suivre l'évolution et d'apporter les améliorations qui s'imposent au fil du temps. À cet égard, le Conseil, secondé par ses comités et l'équipe de direction, voit à l'implantation de saines normes et pratiques de régie d'entreprise qui se conforment généralement aux pratiques entérinées par les organismes spécialisés en régie d'entreprise.

Le lecteur est invité à consulter la circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires 2008, qui présente une description détaillée des pratiques de la Banque en matière de régie d'entreprise. Il y trouvera notamment des informations sur l'indépendance des membres du Conseil et de ses comités, de même que la version intégrale du mandat du Conseil, accompagnée d'une description du rôle de chacun de ses comités. Le texte intégral des mandats des comités du Conseil est par ailleurs disponible dans le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca.

La circulaire de sollicitation de procurations de la direction relative à l'assemblée annuelle des actionnaires 2008 sera disponible à compter de janvier 2008 dans le site Internet de la Banque, à l'adresse www.bnc.ca, ou dans SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Les grandes tendances économiques et leurs enjeux

Le Canada est un pays largement tributaire des courants économiques mondiaux, puisqu'une partie importante de sa production est exportée. Or, après plusieurs années de croissance soutenue, le Canada devrait essuyer au cours de l'année 2008 les effets de la décélération de la croissance économique mondiale. Le ralentissement appréhendé à l'échelle mondiale s'explique par une détérioration des conditions financières et par une incertitude persistante entourant la demande intérieure aux États-Unis et en Europe.

Aux États-Unis, une économie dont dépend fortement le Canada, le ralentissement de l'embauche et l'aggravation de la situation du secteur de l'immobilier résidentiel freineront la consommation. Déjà, le resserrement des conditions de crédit et la diminution des ventes au détail laissent présager un ralentissement abrupt du produit intérieur brut (PIB) réel américain, dont le rythme de progression devrait passer de 2,1 % en 2007 à 1,1 % en 2008. L'importance relativement modeste des exportations dans l'économie américaine et le niveau élevé d'endettement des consommateurs limitent d'ailleurs la possibilité d'une relance.

Il reste que les économies émergentes demeureront vigoureuses, ce qui permet de prévoir un taux de croissance de 4,0 % de l'économie mondiale en 2008. À elle seule, la Chine sera à la source du tiers de cette croissance, étant donné que son économie donne peu de signes d'essoufflement, à l'exclusion des risques que font peser l'augmentation de l'inflation et une possible réévaluation du yuan.

L'économie canadienne

Le Canada tire profit d'une économie intérieure vigoureuse. L'année 2007 a été marquée par un marché du travail robuste, des prix à la consommation en baisse et l'annonce de stimulants en provenance des gouvernements qui se conjugueront pour entretenir la croissance de l'économie au cours des prochains mois. Les bénéfices des entreprises progressant toujours à bon rythme, on peut s'attendre à ce que le marché du travail reste solide au cours des prochains trimestres, ce qui est de bon augure pour la croissance de la consommation.

Au cours de l'année 2007, les manufacturiers canadiens ont dû composer avec des conditions difficiles, et celles-ci persisteront en 2008. La vigueur du dollar canadien, qui a atteint en 2007 la parité avec le dollar américain pour la première fois depuis 1976, atténuera la croissance du PIB au Canada. Celle-ci atteindrait 2,0 % en 2008 comparativement à 2,5 % en 2007.

Au Québec et en Ontario, les difficultés du secteur manufacturier pèseront lourdement sur la croissance, puisque celui-ci est à l'origine d'environ 20 % de la production de ces provinces. Aussi s'attend-on à ce que le Québec et l'Ontario connaissent les plus faibles taux de croissance économique au pays, soit entre 1,5 et 2,0 % en 2008 comme en 2007.

Compte tenu du repli prononcé du secteur extérieur, ce taux de croissance est somme toute respectable. Cela s'explique par le fait que la demande intérieure demeure robuste et le restera en 2008. En effet, les investissements dans les infrastructures et l'appareil productif devraient maintenir le taux d'emploi dans ces provinces et soutenir les dépenses en biens et services.

Les enjeux pour la Banque Nationale

La Banque Nationale s'appuie sur une stratégie de diversification régionale de manière à tirer parti de la croissance des affaires auprès des particuliers et des entreprises dans plusieurs régions choisies au Canada. Cette diversification caractérise notamment la Gestion de patrimoine dont 43 % des revenus proviennent de l'extérieur du Québec.

Mais la Banque devra composer avec un contexte économique quelque peu affaibli en 2008. Ainsi, si le rythme de progression des activités de gestion de patrimoine et de crédit aux particuliers ne devrait pas être compromis, l'année pourrait toutefois se solder par une détérioration du cycle de crédit au Canada, ce qui donnerait lieu à davantage de créances douteuses et de pertes. Par ailleurs, la Banque devra tirer le meilleur parti de ses activités sur les marchés financiers dans un contexte de plus grande volatilité et de retour à la normale des primes de risque sur les marchés.

Également, à moyen et à long terme, le vieillissement de la population constitue une tendance lourde sur le plan démographique. La Banque devra donc poursuivre sa pénétration du marché de l'épargne afin de contrebalancer la baisse prévisible du rythme de croissance du crédit aux ménages et aux entreprises.

En ce début d'exercice 2008, il semble donc que le degré de risque associé à la qualité du portefeuille et au développement des affaires ait progressé dans le marché bancaire canadien. La Banque est consciente des incertitudes et des défis qui en découlent, mais elle a bon espoir que sa stratégie et sa gestion des risques demeurent adaptées aux circonstances.

Vue d'ensemble

Résultats consolidés

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable⁽¹⁾)

(en millions de dollars)

	2007	2006	Variation %
Excluant les éléments particuliers⁽¹⁾			
Revenu total	4 224	3 962	7
Charges d'exploitation	2 662	2 546	5
Dotations aux pertes sur créances	103	77	34
Bénéfice avant impôts			
et participations sans contrôle	1 459	1 339	9
Charge d'impôts	458	450	2
Participations sans contrôle	68	32	113
Bénéfice net excluant les			
éléments particuliers	933	857	9
Éléments particuliers après impôts	(392)	14	–
Bénéfice net selon états financiers	541	871	(38)
Bénéfice dilué par action	3,22	5,13	(37)
Actif moyen	126 038	106 275	19
Actif pondéré en fonction du risque	49 336	47 243	4
Prêts et acceptations moyens	50 408	49 392	2
Dépôts moyens	71 543	64 192	11
Prêts douteux nets ⁽²⁾	(179)	(192)	(7)
Rendement des capitaux propres			
attribuables aux détenteurs			
d'actions ordinaires (RCP)	11,5 %	20,1 %	
Excluant les éléments particuliers⁽¹⁾			
Bénéfice dilué par action	5,65	5,05	12
Rendement des capitaux propres			
attribuables aux détenteurs			
d'actions ordinaires (RCP)	20,0 %	19,7 %	
Ratio des charges d'exploitation			
sur les revenus	63,7 %	64,4 %	

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13

(2) Déduction faite des provisions spécifiques et générale

La Banque Nationale a enregistré un bénéfice net de 541 M\$ pour l'exercice 2007, en comparaison de 871 M\$ pour l'exercice 2006. Le bénéfice dilué par action atteint 3,22 \$, contre 5,13 \$ à l'exercice 2006. Par ailleurs, le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires (RCP) s'établit à 11,5 % pour l'exercice 2007, comparativement à 20,1 % pour la période correspondante de 2006.

Au cours de l'exercice 2007, la Banque a acheté pour 2 138 M\$ de PCAA détenu par ses clients particuliers et certains autres clients, afin de les préserver des incertitudes liées au problème de liquidité sur ce marché. L'ajustement de la valeur du PCAA détenu s'est traduit par l'enregistrement d'une charge de 381 M\$ après impôts et prise en compte du coût de financement et de la réduction de la rémunération variable, ce qui explique l'essentiel des résultats moins favorables de l'exercice 2007.

Toutefois, en excluant les éléments particuliers de 2007 ainsi que ceux de l'exercice précédent, le bénéfice net de la Banque aurait progressé de 9 % pour s'établir à 933 M\$ et le bénéfice dilué par action aurait augmenté de 12 %, à 5,65 \$. De même, le RCP aurait été de 20,0 %, soit une hausse de 30 points de base par rapport à l'exercice 2006.

Objectifs et résultats 2007

	Objectifs 2007	Résultats	Résultats excluant les éléments particuliers
Croissance du bénéfice			
par action	5 % – 10 %	(37) %	12 %
Rendement des capitaux			
propres attribuable aux			
détenteurs d'actions			
ordinaires (RCP)	16 % – 20 %	11,5 %	20,0 %
Ratio de capital de base	Plus de 8,5 %	9,0 %	9,0 %
Ratio de versement des			
dividendes ⁽¹⁾	40 % – 50 %		40 %

(1) Quatre derniers trimestres

Objectifs 2008

Pour l'exercice 2008, la Banque a révisé certains de ses objectifs cibles. La croissance du bénéfice dilué par action passe de 5 % – 10 % à 3 % – 8 %, afin de prendre en considération le contexte économique moins propice qui est envisagé en 2008. Également, la Banque vise à afficher en 2008 un ratio de capital de base supérieur à 8,0 %, contre un objectif de 8,5 % à l'exercice 2007. Cet ajustement tient compte de l'impact de l'entrée en vigueur des nouvelles normes de fonds propres selon Bâle II à l'exercice 2008.

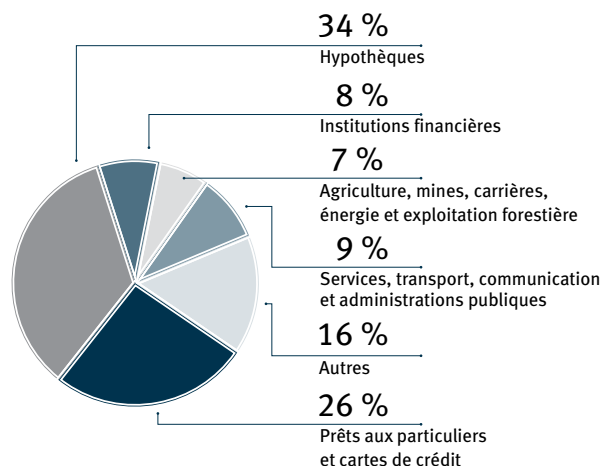
Objectifs 2008

	Objectifs 2008
Croissance du bénéfice par action ⁽¹⁾	3 % – 8 %
Rendement des capitaux propres	16 % – 21 %
Ratio de capital de base	Plus de 8,0 %
Ratio de versement des dividendes	40 % – 50 %

(1) Excluant les éléments particuliers

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs

Au 30 septembre 2007



Un portefeuille de prêts de qualité

La Banque Nationale réalise également une bonne performance en matière de qualité du crédit. Globalement, les dotations spécifiques aux pertes sur prêts de l'exercice 2007 ont représenté 0,20 % des prêts et acceptations moyens, contre 0,16 % à l'exercice précédent. Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2007 ont augmenté de 26 M\$ pour s'établir à 103 M\$ à la fin de l'exercice 2007. Cette augmentation s'explique surtout par la croissance des dotations qui accompagne la progression robuste des prêts aux particuliers ainsi que par un taux de recouvrement plus élevé pour des crédits aux entreprises à l'exercice 2006. Par ailleurs, la provision générale totalise 308 M\$ au 31 octobre 2007, ce qui représente plus d'une fois et demie la moyenne historique des pertes sur créances annuelles encourues par la Banque.

Profil de risque

Pertes sur créances et prêts douteux

(en millions de dollars)

	2007	2006
Dotations aux pertes sur créances	103	77
Dotations aux pertes sur créances en % des prêts et acceptations	0,20 %	0,16 %
Prêts douteux nets	129	116
Prêts douteux bruts en % de l'avoir tangible	6,6 %	5,9 %
Provisions spécifiques en % des prêts douteux	48,2 %	50,4 %
Provision générale	308	308
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale	(179)	(192)

Papier commercial adossé à des actifs

Le 20 août 2007, la Banque a annoncé une série de mesures destinées à préserver ses clients des incertitudes liées au problème de liquidité sur le marché du PCAA. Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque a acheté pour 2 138 M\$ de PCAA, émis par 26 fiducies, dont 1 084 M\$ provenant des fonds communs de placement et 559 M\$ des caisses communes administrés par la Banque ainsi que le PCAA détenu par ses clients particuliers et par certains autres clients. Ceci s'ajoute au 156 M\$ de PCAA que la Banque détenait déjà. Au 31 octobre 2007, une fois ajustée, la valeur comptable de ce PCAA détenu par la Banque est de 1 719 M\$. La valeur comptable de ce PCAA classé dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* est de 1 606 M\$ et un montant de 113 M\$ est présenté dans les *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation*.

Au quatrième trimestre 2007, la Banque a ajusté la valeur du PCAA détenu en raison de la baisse de valeur de certains des actifs sous-jacents, de l'importante réduction de la liquidité et des incertitudes au sujet des modalités liées à la restructuration des conduits émetteurs de PCAA. Une charge de 575 M\$ a été constatée à l'état consolidé des résultats, dont 42 M\$ dans les *Revenus de négociation* (secteur des Marchés financiers) et 533 M\$ dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente* (rubrique *Autres* des résultats sectoriels). Cette charge représente la meilleure estimation de la direction quant à la baisse de valeur à l'intérieur d'une fourchette raisonnable de réduction de valeur possible.

La détérioration du marché mondial du crédit, l'illiquidité prolongée, le peu d'information disponible quant à la valeur des actifs sous-jacents, l'augmentation de la volatilité des marchés et la faiblesse marquée du marché immobilier aux États-Unis ont dans l'ensemble contribué au bouleversement du marché canadien du PCAA. L'évaluation de la juste valeur du PCAA est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Lorsque disponibles, des données observables sur les marchés pour des valeurs mobilières sous-jacentes comparables provenant de sources indépendantes ont été utilisées afin d'évaluer la juste valeur de chaque classe d'actif détenue par les fiducies.

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions qui prévalaient à ce moment, ce qui pourrait changer dans le futur. Parmi les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future du PCAA, mentionnons (1) un changement à la valeur des actifs sous-jacents, (2) les conditions relatives à la liquidité du marché du PCAA, (3) les résultats de la restructuration des fiducies et (4) le contexte économique nord-américain.

Prêts à la clientèle détenant du PCAA

Afin de rendre disponibles des liquidités aux clients qui avaient acquis du PCAA par l'entremise de la Banque, des facilités de crédit ont été octroyées selon les termes bancaires réguliers. Au 31 octobre 2007, les crédits autorisés s'élevaient à 554 M\$, desquels 56 M\$ avaient été déboursés.

Litiges

La Banque et ses filiales ont reçu des demandes de renseignements et des plaintes de certains de leurs clients relativement au rôle de celles-ci dans les transactions reliées au PCAA. Actuellement, aucune action en justice n'a été entreprise contre la Banque ou ses filiales. Cependant, si de telles actions étaient intentées sur la base des représentations faites par les détenteurs de PCAA à ce jour, la direction est d'avis que la Banque et ses filiales disposeraient de solides arguments à soulever en défense. Jusqu'à ce que les difficultés et incertitudes reliées au crédit et à la liquidité du PCAA soient réglées, il n'est pas possible de déterminer l'issue de ces demandes et plaintes de clients.

Fonds multicédant

La Banque administre également un fonds multicédant, Fusion Trust, qui achète divers actifs financiers de clients et qui finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent cette entité multicédante afin de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts de financement tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque agit à titre d'agent financier et de fiduciaire et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ce fonds. Au 31 octobre 2007, la Banque détenait 588 M\$ du papier commercial émis par ce fonds. La Banque n'offre aucune protection de crédit mais elle offre cependant une facilité de garantie de liquidité dans le cadre du programme de papier commercial. La note 22 afférente aux états financiers consolidés à la page 121 présente et décrit les renseignements relatifs à cette facilité de garantie de liquidité. Afin de répondre aux besoins des investisseurs, la Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec ce fonds dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Le total de l'actif de ce fonds est de 892 M\$ au 31 octobre 2007 (683 M\$ au 31 octobre 2006).

Une gestion prudente du capital

La gestion du capital est un élément clé de la gestion financière de la Banque Nationale. Elle s'appuie autant sur les obligations réglementaires de la Banque que sur les objectifs d'entreprise liés à son plan d'affaires et aux attentes de ses actionnaires.

En 2007, la Banque a pris soin de conserver un sain équilibre entre le maintien d'assises financières solides pour bien soutenir ses activités, et un rendement élevé du capital pour ses actionnaires.

Des assises financières solides

Le ratio de capital de base s'établit à 9,0 % au 31 octobre 2007, par rapport à 9,9 % au 31 octobre 2006. En conséquence, l'objectif d'afficher un ratio de capital de base supérieur à 8,5 % a de nouveau été atteint en 2007. La diminution du ratio de capital de base en 2007 est attribuable à l'achat par la Banque de 2 138 M\$ de PCAA afin de préserver ses clients des incertitudes liées au problème de liquidité sur ce marché ainsi qu'à la baisse de valeur enregistrée à la fin de l'exercice. La Banque a géré activement son capital et ses risques au cours de l'exercice. Elle a poursuivi sa démarche d'amélioration de ses activités et de son portefeuille de prêts et valeurs, de manière à dégager des résultats de plus grande qualité.

Dividendes et rachats d'actions

Dans la foulée des derniers exercices, une part élevée des bénéfices et de la valeur créée en 2007 a été remise aux actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions, ce qui n'a pas empêché de préserver la solidité financière de l'entreprise et sa capacité de croître et de se diversifier.

Pour l'exercice 2007, la Banque a distribué 364 M\$ sous forme de dividendes aux détenteurs d'actions ordinaires, ce qui représente 40 % du bénéfice net disponible en excluant les éléments particuliers. Le rachat net de 3,7 millions d'actions ordinaires a totalisé 257 M\$.

Par ailleurs, en raison de l'incidence du PCAA sur la Banque, le capital de base a diminué de 354 M\$, alors qu'il avait augmenté de 134 M\$ en 2006. La croissance de l'actif pondéré en fonction du risque a pour sa part requis un capital de 154 M\$ en 2007, par rapport à 82 M\$ l'année précédente.

Sources et utilisation du capital

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2007	2006
Bénéfice net disponible	520	850
Instruments novateurs	–	225
Participations minoritaires	(45)	(140)
Sources de capital	475	935
Dividendes sur les actions ordinaires	364	320
Rachats d'actions ordinaires, nets des émissions	257	259
Augmentation de l'actif pondéré pour le risque	154	82
Variation du ratio de capital de base	(354)	134
Autres	54	140
Utilisation du capital	475	935

En 2007, le bénéfice net disponible de 520 M\$ a constitué la totalité du capital de base additionnel. À l'exercice précédent, cette source était complétée par l'émission d'un instrument novateur de 225 M\$, un véhicule très efficace au chapitre des coûts. Par ailleurs, la variation des participations minoritaires s'explique essentiellement par l'appréciation du dollar canadien par rapport à la devise américaine.

Un capital de plus de 4,5 G\$

Le capital d'une banque couvre les risques de ses diverses activités comme des pertes sur créances, une évolution défavorable des marchés financiers ou des événements négatifs en matière d'exploitation. En 2007, le capital moyen de la Banque a progressé de 7 %, pour atteindre 4,5 G\$. Quant à la valeur ajoutée pour ses actionnaires, c'est-à-dire le bénéfice net disponible dont est retranché un coût de capital de 11 %, elle s'établit à 22 M\$.

Au total, le capital économique alloué a augmenté de 6 %, ce qui reflète la croissance des activités au cours de l'exercice, en particulier au sein des secteurs de la Gestion de patrimoine et des Marchés financiers. Le capital économique alloué au risque de crédit est en hausse de 5 %, résultat de l'augmentation des prêts et acceptations au cours de l'exercice et de l'évolution des conditions économiques. La hausse du capital alloué au risque opérationnel provient essentiellement de l'évolution du mixte d'affaires.

Ventilation du capital économique

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2007	2006	Variation %
Capital moyen	4 530	4 237	7
Bénéfice net disponible	520	850	(39)
Coût du capital	498	466	7
Valeur ajoutée pour l'actionnaire	22	384	(94)
Capital économique alloué	3 214	3 034	6
Capital économique non alloué	1 316	1 203	9
Capital alloué par secteur			
Particuliers et entreprises	1 271	1 270	–
Gestion de patrimoine	367	344	7
Marchés financiers	1 408	1 264	11
Autres	168	156	8
Capital alloué par type de risque			
Risque de crédit	1 421	1 351	5
Risque de marché	608	567	7
Risque opérationnel	1 185	1 116	6

Analyse sectorielle

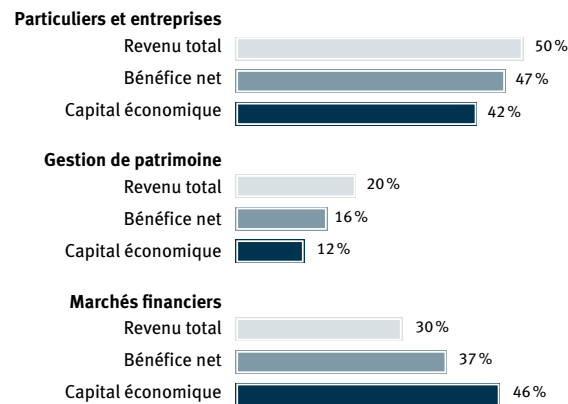
Pour l'exercice 2007, les relations d'affaires avec les particuliers et les petites et moyennes entreprises ont procuré 70% des revenus, dont une part croissante a été générée à l'extérieur du Québec, de même que 63% du bénéfice net.

Répartition des affaires

Le revenu total et le bénéfice net de la Banque Nationale proviennent d'activités et de sources diverses, dont chacune affiche une dynamique propre de marché et un profil de risque distinct.

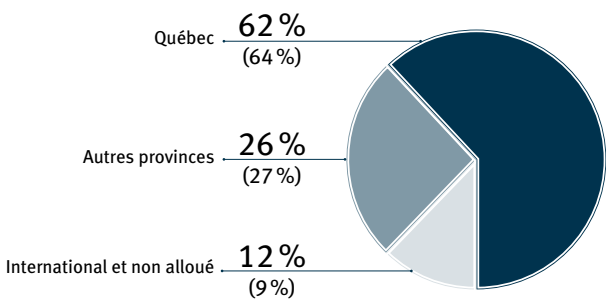
Mixte d'affaires⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2007



Répartition géographique du revenu total⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre 2007 (2006)



(1) Excluant les éléments particuliers

Particuliers et entreprises

Gestion de patrimoine

Marchés financiers

Le secteur des Particuliers et entreprises offre les services de transactions, accorde du financement et propose des solutions d'assurance, d'épargne et d'investissement à la clientèle bancaire. Ces produits sont offerts par une équipe de vente et de service de proximité dans les succursales bancaires et les bureaux de prêts commerciaux. Ils sont également accessibles par l'intermédiaire des nombreux moyens de transiger à distance et des réseaux alternatifs.

Le secteur des Particuliers et entreprises génère 50 % des revenus de la Banque, 47 % de son bénéfice net et 42 % de ses besoins en capitaux. En 2007, 83 % de ses revenus proviennent du Québec, soit 1 % de moins qu'à l'exercice précédent.

Le secteur de la Gestion de patrimoine conçoit et gère les modes d'épargne et d'investissement destinés à la clientèle bancaire ainsi qu'aux clients issus des filiales spécialisées et de tierces parties.

Ce secteur ne requiert que 12 % du capital économique de la Banque, mais il produit 20 % de ses revenus et 16 % de son bénéfice net. Il contribue grandement à la diversification des sources de revenus, puisque 43 % de ses revenus émanent de l'extérieur du Québec en 2007, soit 2 % de plus qu'à l'exercice précédent.

Le secteur des Marchés financiers répond aux besoins des grandes entreprises et des institutions. Il mène ses activités sur les marchés des capitaux pour le compte de sa clientèle et pour le compte de la Banque.

Le secteur des Marchés financiers utilise 46 % du capital économique alloué de la Banque et produit plus du tiers de son bénéfice net. En raison de ses activités sur les marchés financiers, les affaires de ce secteur sont de nature mondiale.

Particuliers et entreprises

- 2,5 millions de clients
- Un réseau de 447 succursales
- La première banque au Québec

Résultats par secteur d'activité – Particuliers et entreprises

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2007	2006	Variation %
Revenu net d'intérêts	1 365	1 330	3
Revenus autres que d'intérêts	784	762	3
Revenu total	2 149	2 092	3
Charges d'exploitation	1 298	1 295	-
Contribution	851	797	7
Dotations aux pertes sur créances	151	121	25
Bénéfice avant impôts	700	676	4
Charge d'impôts	234	229	2
Bénéfice net	466	447	4
Marge nette d'intérêts	2,80 %	2,88 %	
Actif moyen	48 792	46 245	6
Actif pondéré en fonction du risque	28 857	29 710	(3)
Dépôts moyens	29 900	28 498	5
Prêts et acceptations moyens	48 205	45 523	6
Prêts douteux nets	108	94	15
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et acceptations moyens	0,2 %	0,2 %	
Ratio des charges sur le revenu	60,4 %	61,9 %	

Le secteur des Particuliers et entreprises a pour mission d'offrir à sa clientèle une vaste gamme de produits et services financiers de la Banque, par l'entremise de son réseau de succursales et de ses nombreux points de service physiques ou à distance, ou par l'intermédiaire d'un réseau de partenaires couvrant l'ensemble du Canada. Il est donc en mesure de répondre aux besoins d'une clientèle variée à la grandeur du pays.

Le bénéfice net du secteur Particuliers et entreprises a atteint 466 M\$ pour l'exercice 2007. Cela représente une croissance de 4 % par rapport au bénéfice net de 447 M\$ réalisé en 2006, qui comprenait un gain sur valeurs mobilières lié aux activités d'assurance. Les revenus ont augmenté de 57 M\$ ou 3 % pour s'élever à 2,1 G\$, à la faveur d'une croissance équilibrée du revenu net d'intérêts et des revenus autres que d'intérêts. Cette hausse des affaires découle essentiellement de l'augmentation du volume des prêts, des produits d'investissement et des activités de change auprès des entreprises. Le contrôle efficace des charges d'exploitation, qui restent presque

inchangées d'un exercice à l'autre, s'est traduit par une augmentation de 7 % de la contribution du secteur. Une plus grande efficacité découle de ce résultat, comme en témoigne la baisse du ratio des charges sur le revenu, passé de 61,9 % en 2006 à 60,4 % en 2007. Les dotations aux pertes sur créances augmentent de 30 M\$ pour un total de 151 M\$, en raison surtout de la croissance des affaires en 2007, et d'un taux de recouvrement plus élevé en 2006 pour les Services aux entreprises.

Au chapitre des volumes de prêts et de dépôts, on observe une progression généralisée, les plus fortes hausses étant du côté des prêts aux particuliers. Cette croissance des affaires a été atténuée par un affaiblissement de la marge bénéficiaire au cours de l'exercice. Celle-ci s'établit donc à 2,80 % en 2007, contre 2,88 % à l'exercice précédent. La diminution s'explique surtout par un coût des fonds plus élevé lié aux enjeux des marchés mondiaux concernant les liquidités, et qui touche plus particulièrement la portion des prêts hypothécaires à taux variable.

FORCES



ENJEUX

Assurer une croissance vigoureuse des revenus

L'augmentation marquée du volume des affaires et le maintien de la marge bénéficiaire constituent la clé d'une croissance des revenus supérieure à la progression de l'économie.

Renforcer la position concurrentielle

Le raffermissement des liens avec la clientèle et le développement de nouvelles relations prometteuses sont essentiels au renforcement de la position concurrentielle de la Banque.

Parfaire l'expérience client

La consolidation des relations établies appelle une meilleure prise en charge du client, la simplification des offres à sa disposition et l'accélération des processus de transaction.

Favoriser la rétention des meilleurs employés

La préservation de l'étendue et de la diversité des compétences de l'entreprise dépend de sa capacité à satisfaire mieux que jamais les besoins de ses employés.

Établir le profil complet des affaires de chaque client

La mise en place de systèmes d'information qui établissent le profil de chaque client de manière intégrée est essentielle afin d'offrir un meilleur accompagnement et d'enregistrer une plus forte adhésion à l'éventail des solutions financières proposées.

Services aux particuliers

« Le client d'abord »

Les Services aux particuliers offrent des conseils d'experts et des solutions adaptées en matière d'opérations financières, d'emprunts, de cartes de crédit, d'assurance ainsi que d'épargne et d'investissement, en vue d'aider la clientèle à atteindre ses objectifs financiers.

Les Services aux particuliers, ce sont :

au-delà de 8 500 employés	2,4 millions de clients individuels au Canada
321 millions de transactions par année	835 guichets automatiques

Revenu total des Services aux particuliers

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

2007	1 435
2006	1 394
Variation du revenu total	3,0 %
Crédit	1,4 %
Transactions	7,9 %
Assurances	1,2 %
Épargne et investissement	6,4 %
Autres	(64,2) %

Les Services aux particuliers ont enregistré une croissance de 3,0 % de leurs revenus au cours de l'exercice. Cette augmentation découle de la progression de 7,9 % des revenus de transaction ainsi que de 6,4 % des activités d'épargne et d'investissement. La croissance des revenus de crédit a été amoindrie par la réduction de la marge bénéficiaire de ce type d'activités au cours de l'exercice. Les revenus d'assurances ont augmenté de 1,2 %, la croissance des primes ayant été atténuée par des ajustements aux réserves actuarielles. Les revenus autres ont diminué de 64,2 % en raison d'un gain sur valeurs mobilières lié aux activités d'assurance en 2006. En excluant ce gain, le revenu total des Services aux particuliers aurait progressé de 4,1 %.

Les Services aux particuliers comptent quatre activités principales, à savoir le crédit, les transactions, les assurances ainsi que l'épargne et l'investissement. Afin de faciliter la compréhension, l'information qui suit présente leurs activités séparément. Celles-ci sont néanmoins intégrées dans une approche globale, centrée sur les besoins du client et visant à lui présenter des solutions financières complètes.

Crédit

Le crédit regroupe l'ensemble des prêts aux particuliers, y compris les hypothèques, les marges et créances sur cartes de crédit ainsi que les ententes de distribution, notamment celles qui sont conclues dans le cadre de la stratégie des partenariats. L'augmentation du volume d'affaires de ce segment est le reflet des efforts fournis au cours de l'année 2007 en vue d'accroître les revenus tirés d'activités de crédit comportant des garanties de l'emprunteur.

Volumes de crédit aux particuliers, incluant la titrisation

Au 31 octobre 2007
(en millions de dollars)

Total du crédit aux particuliers	34 724
Variation annuelle	7,6 %
Crédit garanti	27 375
Variation annuelle	9,5 %
Prêts hypothécaires résidentiels assurés	1,5 %
Prêts hypothécaires résidentiels traditionnels	9,2 %
Marges de crédit personnelles hypothécaires	25,1 %
Total crédit hypothécaire	6,6 %
Prêts aux investisseurs	53,3 %
Autres prêts aux particuliers	7 349
Variation annuelle	1,3 %
Créances sur cartes de crédit	2,3 %
Marges de crédit régulières	3,1 %
Prêts divers	(0,8) %

Faits saillants

- Croissance de 7,6 % du volume des activités de crédit aux particuliers, à la faveur des efforts accrus de développement des affaires et de la vigueur de l'économie
- Augmentation de 25,1 % du volume des marges de crédit personnelles hypothécaires Tout-En-Un et de 9,2 % du volume des prêts résidentiels traditionnels, ce qui a stimulé la hausse de l'ensemble du crédit hypothécaire
- Bond de 53,3 % des prêts aux fins d'investissement dans le cadre de la stratégie des partenariats, un reflet de la révision des modalités d'octroi des prêts consentis en mode simplifié
- Légère progression du volume des autres prêts aux particuliers, ce qui s'explique par la baisse des prêts divers qui a été contrebalancée par la croissance des outils de crédit rotatifs comme les cartes de crédit et les marges de crédit régulières. Ce résultat est conforme à la stratégie visant à favoriser l'utilisation du crédit rotatif
- Hausse de 78 % du nombre de cartes de crédit vendues en succursales, ce qui permet de renouer avec le niveau qui avait été atteint en 2002

Transactions

La Banque Nationale propose à ses clients toute une gamme de produits et services, et des forfaits des plus simples aux plus élaborés. Chaque client peut donc opter pour des solutions qui correspondent à ses habitudes de consommation, à la fréquence de ses transactions de même qu'à sa manière de les exécuter.

Faits saillants

- Hausse de 12 % du nombre d'abonnés actifs aux Solutions bancaires par Internet des particuliers
- Progression de 34 points de base de la marge nette d'intérêts sur les dépôts de transaction à la faveur de l'augmentation des taux d'intérêt au cours de l'exercice
- Réalisation de plus de 321 millions de transactions, dont 88 % par voie électronique, autres qu'au comptoir ou par chèques, et 6 % par l'entremise d'Internet
- Résultats favorables soutenus en matière de protection des renseignements personnels et de prévention des fraudes sur cartes de paiement, notamment par la démonstration d'une bonne maîtrise des pertes et la minimisation des effets sur la clientèle

Assurances

Assurances Banque Nationale offre une gamme complète de produits d'assurance par l'intermédiaire de trois filiales qui contribuent individuellement à la rentabilité globale de la Banque. Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie, propose surtout des produits d'assurance reliés aux cartes de crédit, aux prêts hypothécaires et aux prêts à la consommation. Assurances générales Banque Nationale inc. se spécialise pour sa part dans la vente directe d'assurance automobile et d'assurance habitation. Enfin, Cabinet d'assurance Banque Nationale inc. est un cabinet de courtage qui offre des produits d'assurance de personnes aux particuliers et aux entreprises.

Faits saillants

- Augmentation de 9,5 % des primes acquises en assurance-vie, grâce à la progression du ratio d'adhésion en assurance prêt, à l'amélioration de la rétention sur les prêts hypothécaires et à la dynamisation des activités de vente directe d'assurance-vie
- Hausse de 7 % des primes acquises en assurance de dommages, à la faveur notamment du succès de l'offre de polices combinées auto-habitation et de l'offre de polices à terme prolongé de deux ans
- Progression vigoureuse des affaires de Cabinet d'assurance Banque Nationale auprès des entreprises, grâce à l'élargissement de l'offre de service et au développement de nouvelles relations avec la clientèle

Épargne et investissement

Le réseau de succursales de la Banque Nationale agit comme distributeur d'une gamme étendue de solutions d'épargne et d'investissement qui se divisent en deux catégories. La première regroupe les produits de dépôts, enregistrés ou non, dont les revenus sont comptabilisés en quasi-totalité dans le secteur des Particuliers et entreprises. La deuxième réunit les véhicules d'investissement et les services qui sont généralement offerts par des filiales comprises dans le secteur de la Gestion de patrimoine, et pour lesquels le réseau de succursales touche une commission de distribution ou de référencement.

Faits saillants

- Progression de 26 % des entrées nettes de produits d'épargne au sein du réseau de succursales, grâce notamment à la popularité des Portefeuilles stratégiques, dont l'actif a augmenté de 20 % pour atteindre 4,2 G\$
- Croissance continue des actifs gérés, dont la proportion atteint 31 % au sein du réseau de succursales, soit 2 % de plus qu'à l'exercice précédent
- Adhésion importante de la clientèle au service d'épargne systématique, 17 000 nouveaux clients ayant choisi de s'en prévaloir
- Hausse de 30 % des entrées nettes de l'équipe des conseillers placement retraite, l'un des volets d'une initiative intégrée qui vise un meilleur positionnement de la Banque auprès de la clientèle des baby-boomers

STRATÉGIES ET RÉALISATIONS

— **Renforcer la différenciation** de la Banque en offrant des solutions financières complètes et adaptées aux besoins des clients, tout en mettant à profit l'expertise des conseillers.

- **Proposer des solutions intégrées.** En affichant des croissances respectives de 25 % et 20 % en un an, la marge de crédit personnelle hypothécaire Tout-En-Un et les Portefeuilles stratégiques à long terme démontrent bien la pertinence des solutions complètes permettant de bâtir des relations durables avec les clients.
- **Pousser davantage la qualité du service.** Depuis 2002, la satisfaction globale de la clientèle des particuliers a augmenté de 20 % grâce à l'attention spéciale qui est portée à la qualité de l'expérience client en succursales, et par l'entremise des modes d'accès à distance.
- **Satisfaire pleinement les besoins des clients.** Le nouveau Plan hypothécaire personnalisé permet au client d'obtenir un portrait plus précis de ses besoins hypothécaires et correspondant à son budget et à sa tolérance au risque.
- **Innover constamment.** Grâce au nouveau forfait *Moins vous roulez, moins vous payez*, Assurances Banque Nationale fait bénéficier ses clients de rabais pouvant atteindre 25 % de la prime de base lorsqu'ils font un usage réduit de leur automobile et adoptent ainsi une attitude respectueuse de l'environnement.

— **Équilibrer l'objectif de rentabilité avec celui de la préservation des parts de marché** en revoyant les façons de faire et les priorités de développement.

- **Réitérer l'importance des produits d'épargne traditionnels.** L'offre de certificats de placement garantis à taux d'intérêt bonifié au début de l'automne 2007 a connu un vif succès et a permis de réitérer, auprès des équipes de vente, l'importance de ce mode d'épargne prisé des épargnants québécois.

- **Améliorer la rétention de la clientèle.** Le recentrage des objectifs et de la rémunération des différentes équipes de vente permettra au cours des prochains mois d'assurer une meilleure rétention des affaires.
- **Augmenter la pénétration des marchés.** Le nouveau programme financier intégré à l'intention des professionnels de la santé a conduit à la mise en œuvre à l'automne 2007 d'une entente de service à l'intention des 67 000 membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.
- **Accentuer la présence de la Banque à l'extérieur du Québec.** Le programme de partenariats, dont le volume de prêts atteint 3,9 G\$ et les revenus augmentent beaucoup plus vite que les coûts, affiche une masse critique qui lui permet de contribuer à la rentabilité globale de la Banque.

— **Intensifier les synergies** en arrimant les objectifs de développement des différents segments d'affaires, en intensifiant leur collaboration et en favorisant la prise en charge du client.

- **Optimiser les modes de distribution.** L'intégration amorcée des activités et de l'expertise d'Altamira au réseau des succursales de la Banque est une étape marquante afin de bénéficier de la masse critique nécessaire à l'essor des activités hors Québec.
- **Accroître les ventes croisées.** La mise en place d'ententes de référencement renouvelées entre segments d'affaires connaît un vif succès, comme en témoigne notamment l'augmentation de 170 M\$ du volume des références du réseau des succursales vers Financière Banque Nationale.
- **Mettre en commun les expertises.** Le partage du savoir-faire développé au service de la Trésorerie corporative en matière d'élaboration de billets structurés a mené à la mise en marché du CPG Avantage 8, un dépôt dont les émissions ont permis de récolter 120 M\$ en 2007.
- **Augmenter le nombre de produits détenus par client.** L'augmentation du taux d'adhésion aux solutions d'assurance crédit, de dépôt salaire et de solutions de transactions électroniques favorise la progression soutenue du nombre de produits détenus par client; en un an, cette hausse varie de 2 % à 5 % selon le type de clientèle.

— **Accroître l'efficacité** en questionnant nos pratiques et en investissant dans les technologies qui permettront de réaliser la vision corporative *un client, une banque*.

- **Démontrer une discipline certaine dans la tarification.** La concurrence intense qui prévaut en matière de prêts hypothécaires et de dépôts traditionnels appelle une rigueur renouvelée dans la tarification des produits, en équilibre avec l'objectif de préservation de la position concurrentielle de l'entreprise.
- **Adopter les meilleures technologies.** Une nouvelle application informatique utilisée par plus de 1 900 conseillers, et permettant d'améliorer la personnalisation de l'offre à la clientèle, a remporté deux prix prestigieux en 2007. Cet outil, appelé « Gestion des opportunités client », a été primé au Québec lors du Gala des Octas dans la catégorie « Solutions d'affaires » de même qu'à l'occasion du *Canadian Information Productivity Awards*, dans la catégorie « Transformation organisationnelle ».
- **Maximiser la qualité opérationnelle.** Un degré plus élevé d'atteinte des normes d'affaires établies permettra de réduire les coûts administratifs et d'augmenter davantage la qualité de l'expérience client.

Services aux entreprises

« L'énergie d'une PME, l'expérience d'une grande institution »

Les Services aux entreprises ont pour mission d'être un chef de file au Québec et dans certains créneaux au Canada, en misant sur l'innovation, la proactivité et l'expertise multiple. L'offre de services de la Banque répond aux besoins des entreprises à qui elle offre une vaste gamme de solutions et de produits spécialisés, à chaque étape de leur développement.

Les Services aux entreprises, ce sont :

70 centres de services

un réseau de 447 succursales

près de 145 000 clients commerciaux

Revenu total des Services aux entreprises

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2007	2006	Variation %
Petites entreprises	81	81	—
Commercial	245	259	(5)
Crédit⁽¹⁾	326	340	(4)
Activités de dépôt	269	259	4
Autres activités	119	99	20
Total	714	698	2

(1) Les revenus du groupe Énergie ont été regroupés avec le secteur des Marchés financiers et les données de 2006 ont été reclassées en conséquence.

Les Services aux entreprises ont enregistré une croissance de 2 % de leurs revenus au cours de l'exercice, pour atteindre 714 M\$. Ce sont les autres activités, moins sensibles aux variations des cycles économiques, qui ont affiché les plus fortes hausses de revenus, enregistrant une croissance de 20 % pour passer à 119 M\$. Les revenus de change ont notamment progressé de 15 %. Les revenus tirés des activités de dépôt ont augmenté de 10 M\$ ou 4 % pour s'établir à 269 M\$. L'augmentation du volume de dépôts s'est accompagnée d'une hausse de la marge nette d'intérêts de ceux-ci. Enfin, la baisse de 14 M\$ des revenus de crédit est attribuable à la diminution de la marge nette d'intérêts sur les activités de crédit, qui a atténué la croissance de 3 % du volume de prêts.

Dans l'ensemble, les revenus découlant des activités autres que de crédit ont augmenté de 8 % au cours de l'exercice et ont contribué à hauteur de 54 % au revenu total des Services aux entreprises. Cette proportion est de 3 % plus élevée que l'an dernier.

Afin de faciliter la compréhension des activités de la Banque, l'information qui suit présente de manière distincte les activités de crédit, les activités de dépôt et les autres activités. Celles-ci sont néanmoins intégrées dans une approche globale, centrée sur les besoins de la clientèle des entreprises en vue de lui proposer des solutions financières intégrées.

Crédit

Le crédit regroupe l'ensemble des prêts accordés par la Banque aux petites et moyennes entreprises, notamment les prêts à terme, à demande ou hypothécaires, et les marges de crédit. Au cours de l'exercice, la croissance des affaires a été atténuée par une diminution de la marge nette d'intérêts sur les prêts.

Faits saillants

- Augmentation de 3 % du volume de crédit aux entreprises grâce notamment à la croissance robuste des prêts à terme ainsi que des prêts hypothécaires et immobiliers
- Progression de 10 % des prêts agricoles et agroalimentaires hors Québec, à la faveur d'une approche plus résolue des marchés de l'Ontario et de l'Ouest canadien dans des productions pour lesquelles la Banque a développé une expertise
- Maintien de la qualité du portefeuille des prêts aux petites et moyennes entreprises, comme en témoignent la stabilité de la cote moyenne de risque des Services aux entreprises et la faible proportion de prêts non productifs

Activités de dépôt

Les Services aux entreprises offrent une vaste gamme de solutions de dépôt et de gestion de liquidité, allant des placements à terme traditionnels aux fonds de trésorerie corporative. Ces activités sont développées en veillant également à combler le mieux possible les besoins d'épargne des entrepreneurs.

Faits saillants

- Croissance de 11 % du volume des dépôts, attribuable principalement aux dépôts spéciaux de sociétés et aux placements à terme. Cette progression découle de la stratégie visant à mieux satisfaire le besoin d'une gestion efficace de la trésorerie des clients existants
- Augmentation de 900 M\$ du volume des dépôts en provenance des entreprises de taille moyenne, la hausse atteignant 18 % dans les provinces de l'Ontario et de l'Ouest du pays

Autres activités

Les Services aux entreprises tirent une part croissante de leurs revenus d'activités autres que les prêts, notamment les services internationaux, les transactions électroniques et les services complémentaires disponibles au sein de la Banque. Au cours de l'exercice, ces activités ont grandement contribué à la croissance des revenus.

Faits saillants

- Augmentation de 20 % des revenus tirés des autres activités à la faveur notamment de la croissance toujours importante des activités de change
- Les revenus provenant de références vers d'autres unités d'affaires de la Banque ou de ses filiales ont progressé de façon soutenue au cours de l'exercice, grâce à l'adoption d'une vision plus intégrée des affaires du client

STRATÉGIES ET RÉALISATIONS

— **Approfondir les liens avec la clientèle** en augmentant la qualité des interactions et en assurant une meilleure coordination des objectifs de développement.

- **Renforcer le rôle-conseil par la réduction du fardeau administratif.** Le nouveau processus de renouvellement automatisé des crédits aux entreprises est l'un des éléments qui ont permis aux directeurs de compte d'augmenter le temps consacré au développement d'affaires et à la satisfaction de la clientèle.
- **Faire converger les objectifs des différentes équipes.** Un meilleur arrimage des objectifs et des modes de rémunération entre les Services aux entreprises et les autres unités d'affaires de la Banque et de ses filiales a contribué à l'augmentation des revenus de ventes croisées autres que celles de change, comme la Gestion privée de placement, les fonds communs de placement ou les produits d'assurance.
- **Améliorer la satisfaction de la clientèle.** La progression soutenue de la satisfaction de la clientèle, qui s'exprime par une croissance de 31 % sur cinq ans des clients commerciaux se déclarant très satisfaits des services reçus, contribue de manière importante à la rétention de la clientèle et à l'établissement de nouvelles relations d'affaires rentables.

— **Maximiser les relations d'affaires actuelles** en accompagnant les entrepreneurs et les entreprises dans leurs enjeux financiers, personnels et stratégiques.

- **Étendre la portée des ententes de partenariat.** L'extension du programme de partenariats aux Services aux entreprises se traduit par la conclusion d'ententes de financement dans le cadre de rachats de portefeuilles d'affaires par des conseillers de partenaires, et par l'élaboration d'offres ciblées à l'intention des professionnels de la santé.
- **Augmenter la proportion des affaires confiées par les clients.** La croissance de 11 % du volume des dépôts témoigne de la pertinence des actions entreprises afin de mieux satisfaire les besoins de gestion de liquidité des entreprises, et contribue à l'amélioration de la rétention de la clientèle et de la rentabilité.
- **Assurer le transfert harmonieux de la propriété des entreprises.** La formation des employés et la présence d'une équipe et de programmes consacrés à cette question confortent la capacité des Services aux entreprises d'appuyer les entrepreneurs dans les domaines du financement comme de la préservation du capital résultant d'un transfert.

— **Développer de nouveaux marchés** en cherchant à reproduire les modèles à succès et en proposant des solutions adaptées au contexte d'affaires.

- **Tirer parti du savoir-faire des marchés agricole et agroalimentaire.** Première banque en importance sur le marché agricole québécois, la Banque Nationale a en main tous les atouts pour accroître davantage sa présence dans des segments choisis de ces marchés à l'échelle du Canada. Déjà, la croissance du volume de prêts de ce segment à l'extérieur du Québec a atteint 10 % en 2007.
- **Reproduire le succès des groupes spécialisés.** La Banque s'est taillé une place de choix dans les secteurs de la santé, du cinéma et de la haute technologie grâce à son approche favorisant la spécialisation et la compréhension des enjeux et défis propres à chaque groupe. Ce succès a servi de guide à la création d'unités d'affaires centralisées, consacrées au secteur public et aux communautés religieuses, de même qu'à l'immobilier en 2007.
- **Miser sur les activités internationales.** Avec une augmentation des revenus de 15 %, les activités de change constituent un pôle de croissance porteur et une manière peu coûteuse d'établir de nouvelles relations d'affaires, notamment à l'extérieur du marché principal de la Banque.

— **Maintenir la qualité du portefeuille de prêts** par une sélection rigoureuse des risques et un suivi attentif des affaires.

- **Reconnaître la capacité financière des entreprises aux assises solides.** L'offre de prêts à terme aux clients affichant les meilleurs attributs financiers, qui avait connu un vif succès en 2005, a été relancée dans la deuxième partie de l'exercice 2007. Le volume des prêts à terme a progressé de 7 % au cours de l'exercice.
- **Préserver l'équilibre entre la sélection rigoureuse des risques et la satisfaction des besoins de financement.** Le maintien de la cote moyenne de risque du portefeuille de prêts de même que la stabilité de la proportion de prêts non productifs permet d'aborder la prochaine phase du cycle économique avec aplomb.

Gestion de patrimoine

- Plus de 79 fonds communs de placement
- 33 solutions de portefeuilles d'investissement dans divers fonds de placement
- Des services de courtage direct et de plein exercice
- Des services fiduciaires et de gestion de portefeuille
- Une gestion personnalisée et privée faisant appel à des techniques de diversification perfectionnées

Résultats par secteur d'activité – Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable⁽¹⁾)

(en millions de dollars)

	2007	2006	Variation %
Excluant les éléments particuliers⁽¹⁾			
Revenu net d'intérêts	130	128	2
Revenus autres que d'intérêts	744	691	8
Revenu total	874	819	7
Charges d'exploitation	625	601	4
Bénéfice avant impôts et participations sans contrôle	249	218	14
Charge d'impôts	80	70	14
Participations sans contrôle	5	6	(17)
Bénéfice net excluant les éléments particuliers	164	142	15
Éléments particuliers après impôts	(11)	–	
Bénéfice net	153	142	8
Actif moyen	677	689	(2)
Actif pondéré en fonction du risque	2 882	1 251	130
Dépôts moyens	7 554	7 617	(1)
Ratio des charges sur le revenu excluant les éléments particuliers	71,5 %	73,4 %	

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13

Dans la conjoncture actuelle qui favorise un déplacement des besoins du crédit vers l'épargne et la gestion du patrimoine accumulé, le secteur de la Gestion de patrimoine met tout en œuvre pour occuper une place prépondérante dans l'univers des placements destinés aux particuliers.

Le secteur de la Gestion de patrimoine a dégagé un bénéfice net excluant les éléments particuliers de 164 M\$ en 2007, ce qui représente une croissance de 15 % par rapport à l'exercice précédent. Les revenus de 874 M\$ sont en hausse de 55 M\$, ou 7 %, par rapport aux 819 M\$ inscrits en 2006. Les charges d'exploitation ont progressé de 4 %, soit presque deux fois moins rapidement que les revenus, pour atteindre 625 M\$. Dans cette foulée, le ratio des charges d'exploitation sur le revenu s'est amélioré, passant de 73,4 % en 2006 à 71,5 % en 2007.

Sur le plan des revenus, l'exercice 2007 a été marqué par une poursuite équilibrée de l'expansion des affaires. Les activités de courtage en valeurs

mobilières sont à la source de plus de 40 % de la croissance, notamment en raison de la progression soutenue des actifs sous gestion ou sous administration, alors que le reste provient des services de gestion discrétionnaire et des services fiduciaires de même que des fonds communs de placement. Les activités de fonds communs de placement ont profité de l'attrait suscité par les solutions de placement, notamment les Portefeuilles stratégiques, les Portefeuilles Méritage et les portefeuilles de revenu mensuel offerts en succursales. Enfin, les services de gestion discrétionnaire et les services fiduciaires ont tiré parti du repositionnement de certaines activités ainsi que de la forte progression des actifs du programme Gestion privée de placement.

Dans l'ensemble, ces succès reflètent l'à-propos de la stratégie ainsi que la qualité de l'offre de solutions financières proposées par les conseillers, qui formulent des stratégies bien adaptées aux marchés et aux besoins et objectifs propres à chaque investisseur.

FORCES



ENJEUX

Devenir le numéro un de l'épargne au Québec

Le fait de réitérer l'importance des produits d'épargne traditionnels et d'accentuer la différenciation des solutions d'investissement hors bilan comme les fonds communs de placement permettra de placer la Banque Nationale à la tête du peloton au Québec et de renforcer son positionnement au Canada.

Tirer parti des changements démographiques

La capacité de réagir et le sens de l'innovation de la Banque doivent être mis à contribution pour saisir les occasions qui découlent de l'accumulation d'épargne par les retraités actuels et futurs.

Réduire la complexité

Le maintien de l'avantage concurrentiel de la Banque passe par le développement de solutions innovatrices, simples et attrayantes, qui répondent aux besoins des retraités actuels et futurs comme aux exigences des jeunes investisseurs.

Devenir encore plus efficace

L'accroissement des dépenses à un rythme inférieur à celui des revenus est un défi majeur afin d'augmenter la rentabilité de la Banque dans un contexte d'alourdissement du fardeau réglementaire et d'intensification de la concurrence.

Actifs sous gestion ou sous administration et revenus –
Gestion de patrimoine

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	Actifs sous gestion ou sous administration			Revenus		
	2007	2006	Variation %	2007	2006	Variation %
Financière Banque Nationale	52 689	49 314	7 }	543	512	6
NBCN inc. (Réseau des correspondants)	63 307	54 585	16 }			
Courtage direct Banque Nationale	10 381	9 703	7	51	51	–
Courtage en valeurs mobilières	126 377	113 602	11	594	563	6
Placements Banque Nationale	8 524	8 070	6	68	59	15
Services de placement Altamira	4 431	3 837	15	73	66	11
Fonds communs de placement	12 955	11 907	9	141	125	13
Gestion de portefeuille Natcan	29 771	31 571	(6)	61	59	3
Trust Banque Nationale	63 301	65 908	(4)	104	93	12
Autres (hypothèques vendues)	7 074	6 290	12	–	–	–
Total brut	239 478	229 278	4	900	840	7
Fonds institutionnels et autres	67 147	68 097	(1)			
Actifs présentés dans plus d'une activité	28 865	27 451	5			
Éliminations inter-sociétés				(26)	(21)	–
Total des actifs des particuliers	143 466	133 730	7	874	819	7

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13

L'actif géré ou administré par les diverses unités du secteur de la Gestion de patrimoine a progressé de 10 G\$ pour s'établir à 239 G\$ (210 G\$ en excluant les actifs présentés dans plus d'une catégorie). L'actif financier des particuliers géré ou administré par la Banque ou pour le compte d'autres intermédiaires financiers a pour sa part augmenté de 7 %, pour atteindre 143 G\$, presque toutes les entités de gestion ou de distribution de solu-

tions non institutionnelles ayant affiché des gains, dont au premier chef le Réseau des correspondants de NBCN. L'actif institutionnel comme les caisses de retraite et les activités de transfert et de garde de valeurs ont enregistré une baisse de valeur en raison principalement de la renégociation de certains contrats.

Courtage en valeurs mobilières

La Banque Nationale s'appuie sur une présence forte dans le courtage des valeurs mobilières. De fait, Financière Banque Nationale (FBN) est le plus important courtier de plein exercice au Québec et l'un des premiers au Canada. Le Réseau des correspondants de NBCN, qui compte plus de 100 entreprises associées, est aussi le principal fournisseur de services de compensation et de courtage au Canada. Pour sa part, le courtier à escompte Courtage direct Banque Nationale (CDBN) occupe le quatrième rang au pays en ce qui a trait à l'actif moyen par compte.

Courtage de plein exercice

La Banque tire la plus grande partie de ses revenus de courtage en valeurs mobilières des Services aux particuliers de FBN. Cette grande équipe offre des conseils en placement, des services de courtage de plein exercice, des services de gestion de portefeuille et une vaste gamme de produits de tiers et de produits exclusifs, par l'entremise de quelque 736 conseillers en placement répartis dans 85 points de service au Canada.

Faits saillants

- Croissance de 7 % de l'actif de FBN et de 16 % de celui du Réseau des correspondants de NBCN, à la faveur de l'appréciation des marchés et du développement de nouvelles affaires
- Progression soutenue de la plupart des indicateurs de productivité, notamment en ce qui a trait à l'actif par conseiller, qui augmente de 6 %

Courtage direct Banque Nationale

CDBN est l'un des plus grands courtiers à escompte au Canada et occupe une position de premier plan au Québec. L'importance croissante de son rôle de fournisseur de solutions de transaction de pointe auprès d'épargnants désirant un mode de transaction direct de même que la coordination accrue de ses activités avec le réseau des particuliers se sont traduites par une nette augmentation des affaires.

Faits saillants

- Croissance de 7 % de l'actif à la faveur de l'appréciation des marchés et du développement de nouvelles affaires. Il s'établit à 10,4 G\$ au 31 octobre 2007
- Augmentation de 31 % du volume des transactions et de 13 % des revenus par client, grâce aux conditions favorables de marché et à la progression continue de l'actif moyen de chaque client

Fonds communs de placement

La Banque Nationale propose une gamme étendue de fonds communs de placement et de billets à capital protégé par l'intermédiaire de ses deux gérants de fonds, Placements Banque Nationale inc. (PBN) et Services de placement Altamira inc. (Altamira). Ces gérants de fonds démontrent une aptitude certaine à offrir des solutions globales innovatrices et performantes, comme en témoigne leur actif combiné qui atteint 13 G\$, en plus d'actifs élevés dans le populaire compte Surintérêt.

Placements Banque Nationale

Au cours de l'exercice, PBN a investi beaucoup d'efforts dans le déploiement d'une nouvelle série de six portefeuilles de revenu mensuel, dont les débuts sont concluants. Ces portefeuilles, qui sont des solutions clés en main, permettent aux investisseurs de recevoir un revenu mensuel régulier tout en bénéficiant d'une saine diversification de portefeuille et d'une structure fiscale attrayante. Le lancement des Fonds Omega, au début de l'exercice 2008, vient pour sa part réitérer les aptitudes de PBN en matière d'innovation.

Faits saillants

- Hausse de 6 % de l'actif en fonds communs de placement qui atteint 8,5 G\$. Les ventes soutenues de fonds à long terme ont été atténuées par la migration de certains éléments d'actifs des fonds de marchés monétaires destinés aux particuliers et aux entreprises vers les produits de dépôts traditionnels
- Popularité grandissante des Portefeuilles stratégiques distribués en succursales, dont l'actif a augmenté de 20 % pour atteindre 4,2 G\$
- Augmentation de 35 % de l'actif des billets liés dont la Banque demeure l'un des principaux émetteurs au Canada

Services de placement Altamira

La Banque a annoncé que les activités de distribution d'Altamira seront intégrées progressivement aux siennes au cours de 2008. Cela permettra au réseau des succursales de tisser des relations plus étroites avec la clientèle d'Altamira, qui bénéficiera d'une plus grande proximité et d'un nombre accru de points de service. Les clients auront également accès à une plus vaste gamme de solutions financières. La marque Altamira fera toujours l'objet d'une promotion active en ce qui a trait à la grande famille de fonds communs de placement et de comptes Surintérêt ainsi que des solutions d'investissement tels les Portefeuilles gérés et les Portefeuilles Méritage.

Faits saillants

- Progression de 11 % des revenus grâce à la croissance de l'actif des solutions d'investissement de même qu'à l'amélioration de la marge nette d'intérêts des comptes d'épargne à intérêt élevé Surintérêt
- Lancement réussi des Portefeuilles Méritage, dont l'actif s'élève à 564 M\$ un an après leur sortie. L'ajout récent de deux portefeuilles porte leur nombre à quatorze
- Le succès des comptes Surintérêt en dollars canadiens et américains se poursuit et leur actif combiné atteint près de 5 G\$. Au cours de l'exercice, la hausse du dollar canadien a nourri l'intérêt à l'égard du compte en dollars américains. Aussi, l'ajout d'alternatives donnant aux conseillers un meilleur contrôle de leur rémunération a favorisé de nouvelles ventes en fin d'exercice

Gestion de portefeuille

Gestion de portefeuille Natcan offre une gamme complète de services de gestion de portefeuille avec le souci constant de les adapter le mieux possible aux besoins de chacune de ses clientèles : les investisseurs institutionnels, internes comme externes, qui cherchent à maximiser le couple rendement-risque, et la clientèle bancaire, intéressée à minimiser les risques de baisse des actifs investis.

Faits saillants

- Progression de 2 M\$ des revenus, passés à 61 M\$ grâce à l'augmentation de l'actif provenant des clients internes qui a contrecarré la baisse de l'actif de source externe
- Hausse marquée du rendement des Fonds Banque Nationale et Altamira gérés par Gestion de portefeuille Natcan, dont les deux tiers affichent des rendements supérieurs à la médiane pour l'exercice 2007

Services de gestion discrétionnaire et services fiduciaires

Trust Banque Nationale offre un service de gestion discrétionnaire d'éléments d'actif, des services d'administration de fonds communs de placement ainsi que des services de garde de valeurs mobilières à la clientèle institutionnelle. Par ailleurs, grâce au succès de son programme Gestion privée de placement, la Banque figure au sixième rang canadien en la matière. Cette réussite provient notamment du professionnalisme des conseillers de la Banque et d'un style de gestion rigoureux et structuré qui contribue à un rendement supérieur dans plusieurs contextes économiques.

Faits saillants

- Hausse de 17 % de l'actif du programme de Gestion privée de placement, porté à 6,6 G\$ en raison des ventes brutes qui ont dépassé 1 G\$ pour une quatrième année consécutive. L'atténuation de la volatilité des rendements par l'utilisation de fonds de couverture a grandement contribué au rendement des portefeuilles offerts
- Près de 1 500 nouveaux clients se sont joints à Trust Banque Nationale pendant l'exercice

STRATÉGIES ET RÉALISATIONS

— **Accentuer la pénétration des solutions de placement** en favorisant leur différenciation et leur intégration aux autres offres de solutions financières de la Banque.

- **Proposer des solutions adaptées à l'évolution démographique.** Les six portefeuilles de revenu mensuel proposés depuis 2006 aux investisseurs soucieux de leur retraite ont reçu un accueil enthousiaste, comme en témoigne la forte croissance de leur actif qui s'élève à 365 M\$ au 31 octobre 2007.
- **Augmenter le rendement.** L'amélioration marquée du rendement des Fonds Altamira gérés par Gestion de portefeuille Natcan, dont 74 % ont affiché des rendements supérieurs à la médiane, témoigne des efforts déployés afin d'assurer une plus grande satisfaction des investisseurs à long terme.

- **Assurer la rétention des actifs.** En portant à 40 % la proportion de ses revenus tirés d'honoraires, Financière Banque Nationale met en place les conditions qui assureront une meilleure rétention des actifs par le renforcement des relations avec la clientèle.

— **Catalyser les énergies** en recentrant certaines activités et en rassemblant les forces des équipes dans le but d'améliorer la productivité.

- **Accroître la masse critique.** La consolidation des activités d'Altamira à celles de la Banque au cours de l'exercice 2008 constituera une étape essentielle de l'accélération de la croissance de l'entreprise à l'extérieur du Québec.
- **Créer des équipes conjointes.** Le regroupement des équipes de développement des affaires de PBN et CDBN a été complété en appui de la vision *un client, une banque*. Les synergies au sein de la nouvelle équipe BNC Solutions d'investissement s'en trouveront accrues.

— **Améliorer l'expérience client** en réduisant la complexité des différentes offres et en permettant aux conseillers d'exercer leur rôle plus efficacement.

- **Simplifier l'offre de produits.** La fusion de certains fonds Altamira dans la dernière partie de l'exercice s'inscrit dans un effort concerté de la Banque en vue de simplifier l'offre de produits, ce qui permettra aussi de réduire la complexité des solutions proposées.
- **Accentuer le rôle de conseiller.** L'adoption par FBN d'une vision d'affaires axée sur la prestation de conseils plutôt que sur la gestion traditionnelle de portefeuille devrait placer le courtier de plein exercice dans le peloton de tête de son industrie au Canada en matière de qualité du service.
- **Miser sur l'information.** Pour CDBN, l'exercice 2007 a été marqué notamment par l'ajout dans son site transactionnel d'un outil de répartition d'actifs parmi les plus complets de l'industrie, et par l'intégration des rapports de recherche de Financière Banque Nationale et de la firme américaine *Angus Research*.

— **Accélérer le développement d'affaires** en misant sur la capacité d'innovation de la Banque et sur les ventes croisées.

- **Lancer des produits à forte valeur ajoutée.** Le franc succès remporté par les Portefeuilles Méritage d'Altamira au cours de l'exercice, dont l'actif atteignait 564 M\$ le 31 octobre 2007, a tracé la voie au lancement par PBN des Fonds Omega au début de l'exercice 2008.
- **Aborder de nouveaux marchés.** L'acquisition de nouveaux clients auprès de la clientèle des gens d'affaires et la segmentation de la tarification en fonction des habitudes transactionnelles constituent deux clés importantes du développement de nouvelles affaires chez CDBN.
- **Jumeler les solutions bancaires et les formules d'épargne.** En proposant un programme financier complet comprenant un compte chèques, des solutions hypothécaires ou encore une carte de crédit originale, FBN veille à surpasser les attentes de sa clientèle tout en assurant que la Banque maximise la coordination de ses différentes unités d'affaires.

Marchés financiers

- Une trentaine de centres de profit
- Des activités diversifiées de banque d'affaires
- Une participation active dans les marchés mondiaux des capitaux

Résultats par secteur d'activité – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable⁽¹⁾)

(en millions de dollars)

	2007	2006	Variation %
Excluant les éléments particuliers⁽¹⁾			
Revenu net d'intérêts	(9)	172	
Revenus autres que d'intérêts	1 296	915	
Participations sans contrôle dans Gestion de placements Innocap inc.	(46)	(10)	
Revenu total	1 241	1 077	15
Charges d'exploitation	704	617	14
Contribution	537	460	17
Dotations aux pertes sur créances	–	4	–
Bénéfice avant impôts et participations sans contrôle	537	456	18
Charge d'impôts	167	150	11
Participations sans contrôle	(1)	(1)	–
Bénéfice net excluant les éléments particuliers	371	307	21
Éléments particuliers après impôts ⁽¹⁾	(17)	–	–
Bénéfice net	354	307	15
Actif moyen	88 855	69 255	28
Actif pondéré en fonction du risque	23 815	20 085	19
Dépôts moyens	34 447	28 382	21
Prêts et acceptations moyens	5 562	4 912	13
Prêts douteux nets	21	22	(5)
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et acceptations	0,4 %	0,4 %	
Ratio des charges sur le revenu excluant les éléments particuliers	56,7 %	57,3 %	

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13

Le secteur des Marchés financiers regroupe les services de courtage et de financement offerts par la Banque Nationale et ses filiales de courtage Financière Banque Nationale inc. et Financière Banque Nationale ltée (conjointement « FBN » ou « Financière Banque Nationale »), aux grandes sociétés et à une clientèle institutionnelle, ainsi que les activités essentielles au bon fonctionnement d'une grande banque, comme son propre financement et la gestion de l'échéance de l'actif et du passif et des portefeuilles d'investissement.

Le bénéfice net du secteur des Marchés financiers a atteint 371 M\$ en 2007, ce qui représente une hausse de 21 % par rapport à l'exercice précédent. Déduction faite des participations sans contrôle, le revenu total passe à 1 241 M\$, soit 15 % de plus que celui de l'exercice 2006. Les charges d'exploitation ont augmenté de 14 % en 2007, pour s'établir à 704 M\$,

entre autres en raison de l'inclusion des charges de Credigy Ltd. et de l'augmentation de la rémunération variable. Le ratio des charges sur le revenu du secteur des Marchés financiers est passé de 57,3 % qu'il était à l'exercice précédent à 56,7 %. Cette amélioration est issue de mesures de contrôle des coûts et d'une migration des sources de revenus vers des activités comportant des frais de commission moindres.

Les dotations aux pertes sur créances provenant du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ont été inexistantes pour l'exercice 2007, en raison de conditions économiques favorables et de la qualité du portefeuille de la Banque. L'actif moyen, composé essentiellement de valeurs mobilières, a augmenté de 28 % pour se fixer à 88,9 G\$, et le crédit aux grandes entreprises a progressé de 13 % pour s'établir à 5,6 G\$.

FORCES

Une présence forte dans
les marchés financiers

Une expertise de pointe
dans des domaines
comme les produits
dérivés et l'ingénierie
financière

Un esprit d'innovation
et une grande souplesse

ENJEUX

Gérer l'ensemble des risques efficacement

La perspective d'un contexte économique plus difficile en 2008 exigera une contribution accrue du secteur au chapitre de la gestion des risques, afin de minimiser les exigences de capital rattachées à ses activités de même que les effets pour la clientèle.

Croître tout en conservant une structure de coûts équilibrée

La recherche de nouveaux moyens de modérer la hausse des coûts qui découle du développement de nouvelles affaires est une condition essentielle au maintien de la position concurrentielle du secteur des Marchés financiers sur les marchés des capitaux.

Occuper les créneaux d'affaires les plus porteurs

Le phénomène de la consolidation des grandes entreprises à travers le monde demande de porter une attention particulière aux créneaux d'affaires susceptibles de s'avérer les plus porteurs à long terme.

Tirer parti des conditions du marché

Les changements aux conditions du marché, dont celles qui sont liées à la volatilité et à la courbe des rendements à l'échéance, recèlent des occasions que le secteur des Marchés financiers tentera de saisir tout en minimisant l'ensemble des risques.

Revenus par type – Marchés financiers

Exercice terminé le 31 octobre

(en équivalent imposable⁽¹⁾)

(en millions de dollars)

	2007	2006	Variation %
Excluant les éléments particuliers⁽¹⁾			
<i>Ajustés pour les participations sans contrôle</i>			
Revenus de négociation			
Taux d'intérêt	105	51	106
Actions	298	266	12
Contrats sur marchandises, métaux précieux et devises	21	25	(16)
	424	342	24
Services bancaires	175	176	–
Commissions des marchés financiers	279	269	4
Gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente	126	152	(17)
Autres	237	138	72
Total	1 241	1 077	15

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13

L'analyse détaillée des revenus de l'exercice révèle de nouveau l'avantage d'une diversification des sources de revenus. Les activités de négociation ont contribué à la moitié de l'augmentation du revenu du secteur, grâce au rendement des activités menées au chapitre des taux d'intérêt et des actions. Les commissions des marchés financiers augmentent de 10 M\$ pour s'établir à 279 M\$ à l'exercice 2007, et ce, malgré des conditions de marché plus difficiles à la fin de l'exercice. Par contre, les gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente diminuent pour atteindre 126 M\$ en 2007, alors que l'année 2006 avait été une année exceptionnelle. L'inclusion des revenus de Credigy Ltd. pour une année complète en 2007 et la quote-part des revenus de Maple Financial Group Inc. expliquent l'essentiel de la hausse à la rubrique *Autres*.

Les activités sur les marchés des capitaux offrent des possibilités différentes selon le moment du cycle économique et les caractéristiques particulières à chaque instrument. On réussit de la sorte à atténuer la volatilité des résultats des différentes sources de revenus et à assurer une plus grande stabilité des résultats d'ensemble.

STRATÉGIES ET RÉALISATIONS

— **Accélérer l'expansion hors Québec** en misant sur des expertises reconnues et des alliances à l'échelle internationale.

- **Accentuer le rôle prépondérant de la Banque dans le marché des obligations gouvernementales.** La désignation en 2007 de Financière Banque Nationale à titre de participant aux syndicats d'émission des titres d'emprunt des provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique conforte la perception des clients à l'égard de sa capacité d'accomplir des opérations d'importance dans tous les segments des titres à revenu fixe.
- **Faire de Gestion de placements Innocap un succès mondial.** En réalisant une alliance avec BNP Paribas dans le domaine des comptes gérés de fonds de couverture, la Banque entend faire de Gestion de placements Innocap inc. un succès d'envergure mondiale au cours des années à venir. À la fin de l'exercice, cette coentreprise fondée par la Banque administrait des actifs de 2,2 G\$ US, soit une croissance de 32 % en un an.
- **Tirer pleinement parti du positionnement actuel aux États-Unis.** Le cycle économique américain favorise le développement des activités de Credigy Ltd., une société spécialisée dans l'achat et le recouvrement de comptes clients en souffrance, dans laquelle la Banque détient une participation majoritaire.

— **Porter une attention soutenue à la gestion des risques** notamment en allouant le capital aux occasions présentant le meilleur rapport rendement-risque.

- **Suivre attentivement le portefeuille de prêts aux grandes entreprises.** Le secteur n'a pas enregistré de dotation aux pertes sur créances en 2007, contre une dotation de 4 M\$ à l'exercice précédent, poursuivant ainsi une tendance pluriannuelle d'afficher des dotations aux pertes sur créances peu élevées en comparaison historique.
- **Gérer activement l'exposition aux risques.** La syndication et les cessions de prêts permettent de poursuivre l'optimisation de la gestion des risques des portefeuilles de grandes entreprises, énergétiques, spécifiques et d'industries, et ce, grâce à une expertise de pointe développée à cet égard.

— **Concentrer les énergies** en jumelant davantage les expertises et en favorisant le développement de centres d'excellence affichant des avantages concurrentiels clairs.

- **Regrouper les activités menées auprès de partenaires.** En plaçant sous une même direction Gestion de placements Innocap, le Réseau des correspondants de NBCN et l'unité d'affaires des partenariats, la Banque tirera le meilleur potentiel des activités menées avec des partenaires.
- **Recentrer les activités afin d'éliminer les distractions.** Grâce à la vente de ses activités de fusions et acquisitions aux États-Unis, le secteur des Marchés financiers peut mieux se concentrer sur le développement des activités les plus complémentaires à ses activités canadiennes, comme les produits dérivés sur actions américaines.
- **Positionner la Banque comme le principal fournisseur de solutions intégrées de gestion du risque au Canada.** La distribution à la clientèle des particuliers et des entreprises de solutions de gestion alternative ou de produits dérivés sur actions est un bon exemple du potentiel qu'offre une approche intégrée du développement des affaires.

Autres

Résultats par secteur d'activité – Autres

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2007	2006
Excluant les éléments particuliers⁽¹⁾		
Revenu net d'intérêts	(338)	(338)
Revenus autres que d'intérêts	47	122
Revenu total	(291)	(216)
Charges d'exploitation	35	33
Dotations aux pertes sur créances	(48)	(48)
Perte avant impôts et participations sans contrôle	(278)	(201)
Économie d'impôts	(228)	(179)
Participations sans contrôle	18	17
Perte nette avant éléments particuliers	(68)	(39)
Éléments particuliers	(364)	14
Perte nette	(432)	(25)
Actif moyen	(12 286)	(9 914)

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux page 12 et 13

La rubrique *Autres* présente les données relatives aux activités de titrisation, certains éléments non récurrents comme les réévaluations de placements ainsi que la portion non allouée des services centraux. Cette rubrique comprend des revenus et des dépenses non imputés à un secteur en particulier. Le revenu net d'intérêts est négatif parce qu'il inclut les intérêts versés à des tiers dans les activités de titrisation. En revanche, un gain au moment de l'opération, et des revenus de gestion par la suite, sont comptabilisés aux *Revenus autres que d'intérêts*.

Pour l'exercice 2007, la perte nette excluant les éléments particuliers de la rubrique *Autres* des résultats sectoriels est de 68 M\$, contre 39 M\$ à l'exercice 2006. La perte nette plus importante en 2007 est surtout attribuable à la baisse des revenus en raison notamment de l'ajustement à certaines provisions et de gains de change en 2006.

Analyse financière

Analyse des résultats consolidés

Papier commercial adossé à des actifs

Le 20 août 2007, la Banque a annoncé une série de mesures destinées à préserver ses clients des incertitudes liées au problème de liquidité sur le marché du PCAA. Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque a acheté pour 2 138 M\$ de PCAA, émis par 26 fiduciaires, dont 1 084 M\$ provenant des fonds communs de placement et 559 M\$ des caisses communes administrées par la Banque ainsi que le PCAA détenu par ses clients particuliers et par certains autres clients. Ceci s'ajoute au 156 M\$ de PCAA que la Banque détenait déjà. Au 31 octobre 2007, une fois ajustée, la valeur comptable de ce PCAA détenu par la Banque est de 1 719 M\$. La valeur comptable de ce PCAA classé dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* est de 1 606 M\$ et un montant de 113 M\$ est présenté dans les *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation*.

Au quatrième trimestre 2007, la Banque a ajusté la valeur du PCAA détenu en raison de la baisse de valeur de certains des actifs sous-jacents, de l'importante réduction de la liquidité et des incertitudes au sujet des modalités liées à la restructuration des conduits émetteurs de PCAA. Une charge de 575 M\$ a été constatée à l'état consolidé des résultats, dont 42 M\$ dans les *Revenus de négociation* (secteur des Marchés financiers) et 533 M\$ dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente* (rubrique *Autres* des résultats sectoriels). Cette charge représente la meilleure estimation de la direction quant à la baisse de valeur à l'intérieur d'une fourchette raisonnable de réduction de valeur possible.

La détérioration du marché mondial du crédit, l'illiquidité prolongée, le peu d'information disponible quant à la valeur des actifs sous-jacents, l'augmentation de la volatilité des marchés et la faiblesse marquée du marché immobilier aux États-Unis ont dans l'ensemble contribué au bouleversement du marché canadien du PCAA. L'évaluation de la juste valeur du PCAA est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Lorsque disponibles, des données observables sur les marchés pour des valeurs mobilières sous-jacentes comparables provenant de sources indépendantes ont été utilisées afin d'évaluer la juste valeur de chaque classe d'actif détenue par les fiduciaires.

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions qui prévalaient à ce moment, ce qui pourrait changer dans le futur. Parmi les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future du PCAA, mentionnons (1) un changement à la valeur des actifs sous-jacents, (2) les conditions relatives à la liquidité du marché du PCAA, (3) les résultats de la restructuration des fiduciaires et (4) le contexte économique nord-américain.

Revenu total

Pour l'exercice 2007, le revenu total en équivalent imposable⁽¹⁾ se chiffre à 3 628 M\$, une diminution de 355 M\$ (tableau 1, page 70). En excluant les éléments particuliers de 2007 et de 2006, le revenu total en équivalent imposable atteint 4 224 M\$, une augmentation de 262 M\$ ou 7 % par rapport à l'année précédente.

Revenu net d'intérêts

Le revenu net d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2007 atteint 1 254 M\$ par rapport à 1 414 M\$ pour l'exercice 2006 (tableau 2, page 70). Le revenu net d'intérêts du secteur Particuliers et entreprises a progressé de 35 M\$ ou 3 % pour s'établir à 1 365 M\$ pour l'exercice 2007, surtout en raison de la croissance du volume de prêts et de dépôts. L'essentiel de la croissance est attribuable aux Services aux particuliers, surtout en raison de l'augmentation de 2,4 G\$, soit 7 %, des prêts moyens, principalement des marges de crédit hypothécaires et des prêts hypothécaires traditionnels. La progression du volume de prêts a été atténuée par une réduction de la marge bénéficiaire des Services aux particuliers, qui s'établit à 2,64 % en 2007 par rapport à 2,73 % en 2006. Le rétrécissement de la marge bénéficiaire découle surtout du coût des fonds plus élevé à l'égard des produits de crédit, alors que la marge sur les dépôts s'est essentiellement maintenue. Le solde de l'augmentation du revenu net d'intérêts du secteur provient de l'augmentation d'environ 400 M\$ des prêts moyens aux entreprises en 2007, tandis que la marge bénéficiaire demeurait stable. Pour le secteur des Marchés financiers, le revenu net d'intérêts est en baisse de 183 M\$; cette variation est attribuable aux activités de négociation et est compensée par la hausse des revenus de négociation comptabilisés aux *Revenus autres que d'intérêts*. Par ailleurs, le coût de financement du PCAA détenu par la Banque a réduit le revenu net d'intérêts de l'exercice de 21 M\$.

Revenus autres que d'intérêts

Les revenus autres que d'intérêts en équivalent imposable de l'exercice 2007 sont de 2 374 M\$, en comparaison à 2 569 M\$ à l'exercice précédent (tableau 3, page 71). Les gains sur valeurs mobilières disponibles à la vente ont diminué de 587 M\$ surtout en raison de la baisse de valeur du PCAA détenu par la Banque. Les revenus de négociation ont augmenté de 211 M\$ malgré la baisse de valeur du PCAA détenu dans un portefeuille de négociation. En tenant compte de la portion imputée au revenu net d'intérêts et des participations sans contrôle, les revenus de négociation ont atteint 394 M\$, une augmentation de 40 M\$ en comparaison avec l'exercice 2006 (tableau 4, page 71). Cette progression est attribuable à la hausse des revenus provenant des titres de participation et des instruments financiers à revenu fixe.

Tel que décrit au tableau 3, à la page 71, les commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils totalisent 381 M\$ pour l'exercice 2007, contre 373 M\$ à l'exercice précédent. Cette croissance a été réalisée en dépit de conditions de marché plus difficiles au quatrième trimestre 2007. Les commissions provenant des activités de cartes de crédit et de prêts ont diminué de 11 M\$ pour passer à 161 M\$ en 2007. Les commissions sur acceptations, lettres de crédit et de garantie sont stables et les frais de dépôts et de paiements augmentent de 5 M\$.

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13

En 2007, les efforts de commercialisation des produits d'assurance ont à nouveau porté fruits. Les revenus de cette activité ont augmenté de 2 M\$ pour s'élever à 115 M\$ pour l'exercice et ce en dépit d'ajustements aux réserves actuarielles qui ont diminué les revenus. La popularité continue de la Gestion privée de placement ainsi que la croissance des volumes et la hausse de la valeur marchande des fonds communs de placement ont eu une incidence sur la croissance de 16 %, soit 48 M\$, des revenus des services fiduciaires et fonds communs de placement, qui se chiffrent ainsi à 357 M\$ en 2007.

Les revenus de titrisation de 179 M\$ sont en progression de 4 M\$ ou 2 %. Par ailleurs, les revenus divers ont augmenté de 109 M\$, pour s'établir à 351 M\$, en raison de l'ajout des activités de Credigy Ltd. depuis le quatrième trimestre 2006.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2 632 M\$ en 2007, soit une hausse de 86 M\$ ou 3 % par rapport à l'exercice précédent (tableau 6, page 73). En excluant les éléments particuliers du quatrième trimestre 2007, l'augmentation est de 116 M\$ à 2 662 M\$.

En 2007, la dépense de rémunération a atteint 1 498 M\$, en hausse de 1 % par rapport à l'exercice précédent, la hausse des salaires réguliers et du coût des régimes de retraite, qui découle surtout des activités de Credigy Ltd., a été contrebalancée par la baisse de la rémunération variable. Le ratio des salaires et avantages sociaux aux charges d'exploitation a été abaissé de 1 % depuis l'exercice 2006, pour s'établir à 57 % en 2007.

Les frais de technologie, y compris l'amortissement, se sont fixés à 407 M\$, en hausse de 20 M\$ par rapport à l'exercice 2006, et les honoraires professionnels à 194 M\$ en 2007 en comparaison à 141 M\$ pour l'exercice précédent. Ces hausses sont attribuables aux initiatives visant à améliorer les plateformes technologiques, à optimiser les opérations de soutien et à répondre aux exigences réglementaires.

Les frais divers et de communications, qui totalisent 364 M\$, ont diminué de 11 M\$ par rapport à 2006. Cette baisse s'explique entre autres par la diminution des taxes sur le capital et les salaires, et des frais publicitaires et de communications.

Dotations aux pertes sur créances

Les dotations aux pertes sur créances de l'exercice 2007 ont augmenté de 26 M\$ pour s'établir à 103 M\$ (tableau 5, page 72). Au 31 octobre 2007, la provision générale totalise 308 M\$, ce qui représente plus d'une fois et demie la moyenne historique des pertes sur créances annuelles encourues par la Banque.

Les dotations aux pertes sur créances des particuliers ont augmenté de 9 M\$ pour s'établir à 62 M\$ en 2007. Cette augmentation s'explique par la forte croissance du volume de prêts aux particuliers, qui entraîne inévitablement une augmentation des pertes, de même que par la légère remontée du nombre de faillites personnelles au Québec. Les pertes sur créances sur le crédit aux entreprises et à l'immobilier ont été de 44 M\$ pour l'exercice 2007, en augmentation de 24 M\$ par rapport à 2006, un exercice caractérisé par un taux de recouvrement plus élevé pour des crédits avec les entreprises. Enfin, les activités de financement des sociétés n'ont pas comptabilisé de dotations aux pertes sur créances pour l'exercice 2007, comparativement

à 4 M\$ en 2006. La réduction importante des dotations aux pertes sur créances ces dernières années s'explique par l'accès direct des sociétés aux marchés des capitaux ainsi que par des bilans d'entreprises sains. Globalement, les dotations spécifiques aux pertes sur prêts de 2007 n'ont représenté que 0,20 % des prêts et acceptations moyens, contre 0,16 % à l'exercice précédent.

Charge d'impôts

La note 20 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 119 et 120, fournit le détail de la charge d'impôts de la Banque. Pour l'exercice 2007, la charge d'impôts totalise 79 M\$, soit un taux effectif d'imposition de 11,5 % comparativement à une charge de 277 M\$ en 2006 pour un taux effectif d'imposition de 23,5 %. En excluant les éléments particuliers, la charge d'impôts de 2007 s'établit à 253 M\$ et le taux effectif d'imposition à 20 %, une baisse par rapport à l'exercice 2006 qui est attribuable aux revenus exempts d'impôts provenant des valeurs mobilières.

Résultat étendu

Pour l'exercice 2007, le résultat étendu est 92 M\$ de moins que le bénéfice net de l'exercice surtout en raison de l'incidence de l'appréciation du dollar canadien sur les placements en devise.

Analyse des résultats consolidés du quatrième trimestre

La Banque Nationale a déclaré une perte nette de 175 M\$ au quatrième trimestre de l'exercice 2007, contre un bénéfice net de 220 M\$ au trimestre correspondant de 2006. La perte diluée par action a atteint 1,14 \$, par rapport à un bénéfice dilué par action de 1,31 \$ au même trimestre l'année précédente.

Au quatrième trimestre 2007, la Banque a inscrit les éléments particuliers suivants :

- une charge après impôts et prise en compte de la réduction de la rémunération variable de 365 M\$ afférente à l'ajustement de la valeur du PCAA;
- le coût de financement du PCAA détenu et certaines autres charges totalisant 16 M\$ déduction faite des impôts; et
- une charge de restructuration après impôts de 5 M\$ découlant de l'annonce de la consolidation progressive des activités d'Altamira à celles de la Banque ainsi qu'une charge de 6 M\$ pour la baisse de valeur d'un actif intangible.

En excluant ces éléments particuliers, le bénéfice net du quatrième trimestre 2007 aurait été de 217 M\$, soit 3 M\$ de moins qu'au même trimestre de 2006. Le bénéfice dilué par action aurait atteint 1,34 \$, en progression de 0,03 \$ par rapport au trimestre correspondant de 2006.

Le rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires s'est établi à (16,0) % au quatrième trimestre 2007, comparativement à 19,7 % pour la période correspondante de 2006. En excluant les éléments particuliers de 2007, il aurait atteint 18,4 %, par rapport à 19,7 % pour la même période en 2006.

Le revenu total de la Banque s'est établi à 402 M\$ au quatrième trimestre 2007, en comparaison à 970 M\$ au quatrième trimestre 2006. En excluant les éléments particuliers du quatrième trimestre 2007, le revenu total aurait atteint 998 M\$, en hausse de 28 M\$ ou 3 %.

Le revenu total du secteur Particuliers et entreprises a augmenté de 3 M\$ ou 1 %, pour atteindre 545 M\$. Le volume des prêts et des dépôts du secteur Particuliers et entreprises a connu une croissance robuste au cours du quatrième trimestre 2007, soit 7 % et 5 % respectivement en comparaison avec le quatrième trimestre 2006. Cette croissance a été atténuée par la réduction de 20 points de base de la marge bénéficiaire du quatrième trimestre 2007 en comparaison avec le quatrième trimestre 2006, un reflet du resserrement des conditions de crédit sur les marchés et de la hausse des taux d'intérêt au début du trimestre liée à la situation mondiale de la liquidité.

Le revenu total du secteur de la Gestion de patrimoine a progressé de 6 M\$, pour atteindre 208 M\$ au quatrième trimestre 2007. La vigueur des activités de gestion privée de placement et de fonds communs de placement explique l'essentiel de l'augmentation du revenu.

Enfin, déduction faite des participations sans contrôle et des éléments particuliers, le revenu total du secteur des Marchés financiers atteint 312 M\$ au quatrième trimestre 2007, en hausse de 6 % par rapport à 293 M\$ au quatrième trimestre 2006. Les revenus de négociation progressent de 8 % pour se chiffrer à 116 M\$, alors que les autres activités atteignent 62 M\$, ou 40 M\$ de plus, grâce à la quote-part des revenus de Maple Financial Group Inc. et aux revenus favorables provenant de la gestion de l'actif-passif.

Les charges d'exploitation du quatrième trimestre 2007 diminuent de 33 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2006, pour s'établir à 640 M\$. En excluant la réduction de la rémunération variable liée à l'ajustement de la valeur du PCAA, la charge liée à la consolidation des activités d'Altamira à celles de la Banque et la baisse de valeur d'un actif intangible, les charges d'exploitation auraient baissé de 3 M\$ pour s'établir à 670 M\$ par rapport au trimestre correspondant.

Les salaires et avantages sociaux sont en baisse de 52 M\$ pour se chiffrer à 336 M\$ au quatrième trimestre 2007, en raison de la diminution de la rémunération variable liée à la baisse de valeur du PCAA. La croissance des dépenses technologiques, visant à stimuler la croissance future des affaires, a été contrebalancée par la réduction des autres frais.

Pour le quatrième trimestre 2007, la Banque a enregistré des dotations aux pertes sur créances de 29 M\$, contre 22 M\$ au quatrième trimestre 2006. L'augmentation est attribuable aux pertes sur créances plus élevées pour les Services aux entreprises.

Résultat étendu

Le résultat étendu est une perte de 199 M\$ pour le quatrième trimestre 2007, soit 24 M\$ de plus que la perte nette pour la même période de l'année précédente. La différence s'explique principalement par la baisse de valeur des placements en devise due à l'appréciation du dollar canadien, et par la diminution de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente en partie atténuée par les gains non réalisés sur instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie.

Analyse des flux de trésorerie consolidés

En raison de la nature même des activités de la Banque, la majorité des éléments qui composent les revenus et les charges sont des liquidités. En outre, certaines activités, telles les activités de négociation, génèrent des mouvements importants de liquidité qui peuvent avoir une incidence sur plusieurs éléments d'actif ou de passif, tels les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation, les titres vendus à découvert ou les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat.

Au cours de l'exercice 2007, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 7,9 G\$ comparativement à une hausse de 4,6 G\$ à l'exercice correspondant de 2006. Au 31 octobre 2007, la trésorerie et ses équivalents s'établissent à 3,0 G\$ comparativement à 10,9 G\$ à la fin de l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2007 les activités d'exploitation ont généré des fonds de 2,6 G\$, principalement en raison de la diminution des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation de 1,0 G\$ et de la baisse des autres éléments de 1,0 G\$. En 2006, les activités d'exploitation ont requis 2,1 G\$ de liquidité, principalement en raison de l'augmentation de 5,7 G\$ des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation, en partie atténuée par les fonds provenant de la baisse des comptes clients de courtiers.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont requis 8,5 G\$ de fonds provenant principalement de la baisse de 7,4 G\$ des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et des dépôts de 1,1 G\$. Pour 2006, les fonds générés par les activités de financement ont été de 6,1 G\$ surtout en raison de la croissance de 9,5 G\$ des dépôts, en partie contrebalancée par les liquidités utilisées pour l'acquisition de 3,4 G\$ de valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat.

Finalement, les fonds requis pour les activités d'investissement ont été de 2,0 G\$ pour l'exercice 2007, principalement en raison de la hausse des valeurs mobilières disponibles à la vente suite à l'achat du PCAA par la Banque. De plus, en 2007, les fonds générés par la titrisation de 2,8 G\$ ont servi à financer la croissance des prêts de 3,9 G\$. Pour la période correspondante de 2006, les activités d'investissement ont dégagé des fonds d'environ 0,6 G\$. Les entrées de 4,0 G\$ provenant des dépôts auprès d'institutions financières ainsi que les produits de 2,3 G\$ tirés de la titrisation ont servi à financer la croissance des prêts de 5,3 G\$.

Analyse du bilan consolidé

Au 31 octobre 2007, l'actif total de la Banque s'établit à 113,1 G\$ en comparaison de 116,8 G\$ à la clôture de l'exercice précédent, soit une diminution de 3 % (page 84).

Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières

L'encaisse et les dépôts auprès d'institutions financières, soit 3,3 G\$ au 31 octobre 2007, sont en baisse de 7,6 G\$ par rapport à 10,9 G\$ un an plus tôt. Une description des pratiques de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité est présentée aux pages 66 et 67 de ce Rapport annuel.

Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières totalisent 45,2 G\$ au 31 octobre 2007, ce qui représente 40 % de l'actif total. Au cours de l'exercice 2007, elles ont diminué de 1,1 G\$ alors qu'elles se chiffraient à 46,3 G\$ le 31 octobre 2006. Les valeurs mobilières disponibles à la vente, c'est-à-dire celles qui sont généralement détenues à long terme, comptent pour 8,4 G\$ à la clôture de l'exercice en hausse de 1,6 G\$ depuis le 31 octobre 2006, en raison de l'achat par la Banque du PCAA au quatrième trimestre 2007. Les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation ont diminué de 1,0 G\$ par rapport à l'exercice précédent. Les politiques de gestion du risque de marché sont divulguées aux pages 64 à 66 de ce Rapport annuel. Enfin, les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente totalisent 6,0 G\$ au 31 octobre 2007, en baisse de 1,6 G\$ par rapport au 31 octobre 2006.

Prêts et acceptations

Les prêts et acceptations comptent pour près de 45 % de l'actif total et s'élèvent à 52,0 G\$ au 31 octobre 2007, en hausse de 1,4 G\$ ou 3 %.

La vigueur du marché immobilier résidentiel s'est maintenue en 2007, notamment dans le marché principal que dessert la Banque, ce qui a permis la croissance de plus de 1,3 G\$ ou 6 % de l'encours des prêts hypothécaires. Au 31 octobre 2007 compte tenu des prêts titrisés, les prêts hypothécaires étaient de 23,0 G\$ contre 21,7 G\$ au 31 octobre 2006.

Les prêts aux particuliers ainsi que les créances sur cartes de crédit totalisent 13,1 G\$ à la fin de l'exercice 2007, soit une croissance de 16 % par rapport à 11,3 G\$ pour l'exercice précédent. Les créances sur cartes de crédit de 1,9 G\$ (avant titrisation) sont en hausse de 6 % par rapport au 31 octobre 2006. Les prêts à la consommation de 12,4 G\$ affichent une hausse de 15 % en comparaison de l'année dernière. Cette forte progression est attribuable aux volumes générés par les divers partenariats que la Banque a conclus ainsi qu'aux marges de crédit garanties par des hypothèques. Au 31 octobre 2007, la Banque avait titrisé pour 1,2 G\$ de créances sur cartes de crédit, soit le même montant qu'à l'exercice précédent.

Les prêts et acceptations aux entreprises et administrations publiques, qui totalisent 23,5 G\$ au 31 octobre 2007, se composent de 14,0 G\$ de prêts aux petites et moyennes entreprises, en hausse d'environ 400 M\$ par rapport à l'exercice précédent. Les prêts et acceptations aux grandes sociétés ont poursuivi leur croissance pour atteindre 5,9 G\$ à la fin de l'exercice 2007, soit une hausse de 11,5 % par rapport à 2006.

Le tableau 13, à la page 77, présente, entre autres, les prêts aux entreprises par type d'industrie en date du 30 septembre pour les cinq dernières années. La proportion des prêts hypothécaires résidentiels est restée relativement stable à près de 31,5 % en 2007 et 2006. Les prêts aux particuliers comptent maintenant pour 26,3 % de l'ensemble des prêts tandis qu'ils représentaient 23,5 % en 2006. Ces changements sont surtout attribuables à la popularité des marges de crédit avec garantie hypothécaire en remplacement des prêts hypothécaires résidentiels traditionnels. Pour ce qui est des prêts aux entreprises, mentionnons l'importance moindre du secteur des services dans le portefeuille, qui passe de 7,7 % de l'encours des prêts en 2006 à 5,4 % en 2007. De plus, le crédit au secteur des institutions financières ne représente plus que 8,1 % des créances au 30 septembre 2007 comparativement à 10,6 % il y a un an.

Prêts douteux nets

Déduction faite des provisions spécifiques et générale, les prêts douteux affichent un solde négatif de 179 M\$ au 31 octobre 2007, contre un solde négatif de 192 M\$ au 31 octobre 2006. Les prêts douteux bruts totalisent 249 M\$ en 2007 comparativement à 234 M\$ au 31 octobre 2006, en hausse de 6 % (tableau 14, page 78). Ils représentent 7 % du capital tangible ajusté et des provisions, soit 1 % de plus qu'au 31 octobre 2006. Déduction faite des provisions spécifiques, les prêts douteux ont augmenté de 13 M\$ depuis un an, pour un total de 129 M\$. La hausse la plus marquée se retrouve dans le secteur des Services aux particuliers pour 12 M\$.

Une description détaillée des pratiques de gestion du risque de crédit est présentée aux pages 61 à 64 de ce Rapport annuel.

Autres actifs

Au 31 octobre 2007, les autres actifs se chiffrent à 12,5 G\$, par rapport à 9,0 G\$ à la même date en 2006. Cette rubrique est composée, notamment, de la juste valeur des instruments financiers dérivés, des immobilisations corporelles, de l'écart d'acquisition, des autres actifs incorporels et des actifs divers composés principalement des créances de clients, de négociants et de courtiers. La hausse de 3,5 G\$ est surtout attribuable à la juste valeur des instruments financiers dérivés. En effet, le solde au 31 octobre 2007 est de 4,9 G\$ alors qu'il était de 2,3 G\$ à la même date l'an passé. La variation des actifs divers, où sont comptabilisés les créances de clients, de négociants et de courtiers, explique l'essentiel de la hausse restante entre 2007 à 2006, à hauteur de 0,8 G\$.

Dépôts

Les dépôts, de 70,8 G\$ au 31 octobre 2007, sont en baisse de 2 % par rapport à l'année précédente. Les dépôts des particuliers de 30,2 G\$, tels qu'ils sont présentés au tableau 8 de la page 75, représentent 43 % de l'ensemble des dépôts. Ils sont en hausse de 1,1 G\$ ou 4 %. L'augmentation est surtout attribuable aux certificats de dépôts ainsi qu'à la hausse des volumes dans les comptes transactionnels. Un portrait de l'ensemble de l'épargne des particuliers est présenté en page 47.

Les dépôts commerciaux ont diminué de 10 % depuis le 31 octobre 2006 pour s'établir à 16,3 G\$. Quant aux fonds achetés, ils sont restés relativement stables pour s'établir à 24,3 G\$ au 31 octobre 2007 comparativement à 24,8 G\$ au 31 octobre 2006.

Autres passifs

Les autres passifs excluant les acceptations, sont composés principalement des engagements liés aux titres vendus à découvert et des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat, en baisse de 3,3 G\$ par rapport à la fin de l'exercice 2006, et s'établissent à 31,0 G\$ au 31 octobre 2007. Les variations des éléments de cette rubrique sont attribuables principalement aux activités de négociation.

Déventures subordonnées

Les déventures subordonnées ont augmenté de 156 M\$ depuis le 31 octobre 2006 et affichent un solde de 1,6 G\$ à la fin de l'exercice. La variation est principalement attribuable à l'émission de 500 M\$ réalisée le 2 novembre 2006 et au rachat de 300 M\$ de déventures en octobre 2007.

Participations sans contrôle

Les participations sans contrôle sont surtout composées de la consolidation de certains fonds communs de placement et d'autres entités, conformément aux normes comptables s'appliquant aux entités à détenteurs de droits variables. Le solde provient de 300 M\$ US (284 M\$ CAN) d'actions privilégiées émises par une filiale en propriété exclusive de la Banque.

Capitaux propres

Au 31 octobre 2007, les capitaux propres de la Banque s'établissent à 4,6 G\$ comparativement à 4,8 G\$ au 31 octobre 2006. L'état consolidé de la variation des capitaux propres à la page 87 de ce Rapport annuel détaille les éléments qui constituent les capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2007, 5,0 millions d'actions ordinaires ont été rachetées dans le cadre d'offres publiques de rachat dans le cours normal des affaires, pour un montant de 315 M\$. Par ailleurs, la Banque n'a pas émis d'actions privilégiées au cours de l'exercice.

Au 31 octobre 2007, la Banque compte 157,8 millions d'actions ordinaires en circulation comparativement à 161,5 millions un an plus tôt. De plus, deux séries d'actions privilégiées sont en circulation, soit les 8,0 millions d'actions de la série 15, d'une valeur nominale de 200 M\$ et les 8,0 millions d'actions de la série 16, d'une valeur nominale de 200 M\$.

Capital réglementaire

En vertu des normes de la Banque des règlements internationaux (BRI) et du Bureau du surintendant des institutions financières au Canada (le « Surintendant »), le ratio de capital réglementaire de base et le ratio de capital total sont respectivement de 9,0 % et 12,4 % à la clôture de l'exercice, par rapport à 9,9 % et 14,0 % au 31 octobre 2006 (tableau 10, page 76), en tenant compte de l'émission d'une déventure subordonnée de 500 M\$ le

2 novembre 2006. La diminution des ratios de capital est essentiellement attribuable à l'achat par la Banque du PCAA et de la baisse de valeur qui a été enregistrée au quatrième trimestre. L'effet négatif a été atténué par des initiatives de gestion active des actifs au bilan et hors bilan.

Par ailleurs, en raison de l'achat par la Banque de PCAA, le capital de base de 4,4 G\$ et le capital total de 6,1 G\$ diminuent respectivement de 232 M\$ et 491 M\$, en tenant compte du rachat de déventures subordonnées de 300 M\$ en octobre 2007.

Les normes et procédures de gestion du capital sont expliquées plus en détail aux pages 57 et 58 du présent Rapport annuel.

Opérations entre apparentés

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants à des conditions variables. Les prêts consentis aux dirigeants admissibles sont octroyés aux conditions applicables à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle, les prêts hypothécaires sont offerts au taux affiché moins 2 %, les prêts personnels et les avances sur cartes de crédit portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle, et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 % et ce taux ne doit pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien. Les montants octroyés par la Banque à ses administrateurs et dirigeants sont négligeables.

Pour les prêts personnels, les avances sur cartes de crédit et les marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

De plus, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés à un dirigeant de la Banque, excluant un prêt hypothécaire consenti sur sa résidence principale, ne peut excéder deux fois son salaire de base.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des sociétés satellites à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

De plus, la Banque offre le Régime d'unités d'actions différées à des administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se référer à la note 19 afférente aux états financiers consolidés.

Obligations contractuelles

Au 31 octobre 2007
(en millions de dollars)

	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Financement à long terme	684	1 308	—	—	1 992
Déventures subordonnées	—	—	—	1 641	1 641
Obligations en vertu de contrats de location-exploitation	130	231	190	488	1 039
Obligations d'achat	208	353	227	16	804
	1 022	1 892	417	2 145	5 476

Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses opérations financières qui, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, ne sont pas tenues d'être constatées au bilan consolidé ou sont constatées à des montants différents de leur valeur théorique ou contractuelle. Ces opérations incluent les biens administrés et les biens sous gestion, les opérations avec des entités à détenteurs de droits variables (EDDV), les instruments financiers dérivés, l'émission de garanties et les ententes relatives au crédit.

Biens administrés et biens sous gestion

Le tableau 12, à la page 77 du Rapport annuel, illustre l'ensemble des biens administrés et des biens sous gestion. Au 31 octobre 2007, ces éléments totalisaient 239 G\$, en hausse de 10 G\$, ou 4 %, par rapport à l'année précédente. De plus, le tableau à la page 35 détaille ces éléments.

Ce sont les actifs des clients administrés ou gérés par le Réseau des correspondants de NBCN qui ont le plus augmenté, soit 16 % du 31 octobre 2006 au 31 octobre 2007, pour passer à 63,3 G\$. Les filiales de courtage en valeurs mobilières ont également enregistré une croissance robuste, soit 7 % ou 3,4 G\$ pour FBN et 7 % ou 0,7 G\$ pour CDBN. L'augmentation des cours boursiers et les efforts de vente soutenus ont contribué à l'augmentation des actifs administrés ou gérés.

Pour sa part, l'actif administré ou géré par Trust Banque Nationale (TBN) a baissé de 4 %, pour s'établir à 63,3 G\$, en raison de la renégociation de contrats moins rentables en cours d'année, en partie compensée par la hausse de 16 % des actifs aux particuliers, notamment dans la gestion de placement privée.

Au 31 octobre 2007, l'épargne des particuliers administrée était en hausse de 7 G\$ ou 7 % pour totaliser 106 G\$. La moitié de l'épargne des particuliers administrée par la Banque est représentée par les actifs des clients de FBN, alors que 28 % se compose de dépôts bancaires, dont ceux du compte Surintérêt d'Altamira. Dans l'ensemble, l'épargne hors bilan des particuliers se chiffre à 76 G\$, en hausse de 6 G\$ ou 8 % depuis un an.

Épargne totale des particuliers

Au 31 octobre
(en milliards de dollars)

	2007	2006	Variation %
Dépôts	30	29	3
Courtage de plein exercice	49	46	7
Fonds communs de placement	12	11	9
Autres	15	13	15
Épargne totale des particuliers	106	99	7

Entités à détenteurs de droits variables

La Banque a recours aux EDDV pour diversifier ses sources de financement et gérer ses besoins en capital, au moyen de la titrisation de ses propres actifs, surtout des prêts hypothécaires à l'habitation et des créances sur cartes de crédit, et par l'émission d'instruments novateurs de capital. De plus, la Banque se sert de ces entités pour offrir des services aux clients, notamment les EDDV qui ont pour but d'aider les clients à titriser leurs actifs financiers ou de leur offrir des occasions de placement. Les EDDV sont des entités dans lesquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres ne détiennent pas une participation financière majoritaire ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien supplémentaire d'autres parties. La note d'orientation concernant la comptabilité no 15 du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15) établit les exigences de consolidation applicables à ces entités. Ces exigences sont décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, sous la rubrique *Principes de consolidation*. La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire; celui-ci est défini comme la partie qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'entité, ou les deux.

Programmes de titrisation

La titrisation consiste à céder des créances à une fiducie, qui en finance l'achat par l'émission d'obligations à terme ou de papier commercial. La vente des créances s'accompagne le plus souvent d'un rehaussement de crédit afin que les obligations ou le papier commercial bénéficient des meilleures cotes de crédit. Ce rehaussement prend la forme d'un recours de premier niveau à la charge du vendeur des créances, et d'un recours de second niveau assumé par un tiers. Le recours de premier niveau comprend généralement deux éléments. Le premier représente l'excédent des intérêts, c'est-à-dire la différence entre, d'une part, les intérêts perçus sur les créances et, d'autre part, les intérêts dus aux investisseurs et les dépenses afférentes au programme de titrisation visé. Le deuxième élément est un dépôt dans un compte de garantie. Quant au recours de second niveau, il peut être assumé directement par un garant de crédit, ou indirectement par une classe subordonnée.

Les programmes de titrisation sont souvent assortis de contrats de swap de taux d'intérêt et d'accords de garantie de liquidité, en nantissement du paiement des intérêts et du paiement du capital aux investisseurs.

Titrisation des éléments d'actif de la Banque Nationale

La Banque Nationale a mis sur pied divers programmes de titrisation de ses propres éléments d'actif : Canadian Credit Card Trust (CCCT), VISION Trust et Fiducie DPL. Ces EDDV sont admissibles selon les dispositions de la note d'orientation concernant la comptabilité no 12 de l'ICCA intitulée *Cessions de créances* (NOC-12), et elles sont donc exemptées expressément de l'exigence de consolidation de la NOC-15. De plus, la Banque participe aux deux programmes de titrisation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), soit le programme des titres émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada) (LNH), et le programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC). Les motifs à l'appui de ces programmes sont le financement, le transfert de risques et la gestion du capital.

Dans tous les programmes de titrisation de ses propres éléments d'actif, la Banque assume le rôle d'administrateur des créances vendues, conservant ainsi une relation avec les clients. De plus, elle administre elle-même ses programmes de titrisation et veille à ce que toutes les procédures afférentes soient rigoureusement suivies et que les investisseurs soient payés selon les dispositions de ces programmes. La Banque peut aussi être appelée, dans le cadre du programme, à être partie à des contrats de swap de taux d'intérêt et, si cela est requis, elle fournit également le recours de premier niveau.

Les gains et les pertes issus des opérations de titrisation des éléments d'actif de la Banque Nationale ainsi que les revenus de gestion sur les créances cédées sont comptabilisés dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats. Une description plus complète des revenus ainsi générés se retrouve à la note 7 afférente aux états financiers.

La Banque peut conserver certains droits sur les créances titrisées, et ces droits peuvent comprendre des titres subordonnés, des droits relatifs aux intérêts futurs excédentaires et, dans certains cas, un compte de réserve. Depuis le 1^{er} novembre 2006, les droits conservés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés avec les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* dans le bilan consolidé. Les hypothèses relatives à la juste valeur des droits conservés sont revues périodiquement, et toute baisse durable de la juste valeur est comptabilisée dans l'état consolidé des résultats. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, les droits conservés étaient comptabilisés au coût et étaient présentés avec les *Valeurs mobilières du compte de placement*. L'incidence des opérations de titrisation sur le bilan consolidé se retrouve à la note 7 afférente aux états financiers.

Voici une description détaillée des programmes de titrisation des éléments d'actif de la Banque Nationale :

Titrisation des créances sur cartes de crédit

Au 31 octobre 2007, la Banque Nationale avait vendu à CCCT un portefeuille de créances de cartes de crédit représentant un encours de 1,5 G\$, dont 1,2 G\$ a été financé par l'émission de certificats vendus à des tiers et le solde de 0,3 G\$ par une participation de la Banque. Les nouvelles créances sur cartes de crédit sont vendues périodiquement à la structure sur une base renouvelable, de façon à remplacer les créances remboursées par les clients.

La Banque conserve de ce portefeuille de créances vendues l'écart excédentaire représenté par le revenu d'intérêts résiduel, déduction faite du paiement de toutes autres charges liées à cette structure. Cette marge excédentaire sert à couvrir les pertes sur le portefeuille et agit ainsi comme recours de premier niveau. La juste valeur de cet excédent est inscrite au bilan consolidé de la Banque à titre de droits conservés. S'il y a lieu, un dépôt dans un compte de garantie sert également de protection de premier niveau pour la série 2002-1; ce dernier s'élève actuellement à 0,5 % du montant, soit 2 M\$. Pour la série 2002-1, le recours de second niveau prend la forme d'une garantie offerte par un tiers et correspond à 5 % du montant des certificats, ou 20 M\$. Par ailleurs, le recours de second niveau des séries 2005-1 et 2005-2 est assuré par des certificats subordonnés aux certificats de premier rang et représentant 5,5 % du montant de ces derniers. Ce programme de titrisation n'est pas assorti de contrats de swap de taux d'intérêt ni d'accords de garantie de liquidité.

La Banque a recours au programme de CCCT afin de gérer ses besoins en capital, puisque les éléments d'actifs sous-jacents ont un facteur de pondération égal à 100 %.

Programmes des titres LNH et des OHC

La Banque participe au programme des titres LNH et, depuis son lancement en juin 2001, au programme des OHC. Dans le cadre de ce dernier, des prêteurs vendent des titres LNH à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) et cette dernière en finance l'achat par l'émission d'obligations hypothécaires assurées par la SCHL. Par ailleurs, ces obligations hypothécaires sont assorties d'un contrat de swap de taux d'intérêt qui prévoit qu'un cocontractant agréé par la SCHL paye à la FCH les intérêts dus aux investisseurs et perçoit les intérêts sur les titres LNH.

Au 31 octobre 2007, l'encours des titres LNH émis par la Banque Nationale et vendus à des tiers totalisait 6 G\$. Les prêts hypothécaires vendus sont composés de prêts résidentiels, à taux fixe ou variable, assurés contre les pertes potentielles par un assureur-prêt. Conformément aux dispositions du programme des titres LNH, la Banque avance les fonds requis pour couvrir les retards de paiement et, s'il y a lieu, elle se fait rembourser par la SCHL ou par Genworth Financial, Inc., selon que le prêt en défaut a été assuré par la SCHL ou par Genworth Financial, Inc.

Les programmes des titres LNH et des OHC ne font pas appel à des accords de garantie de liquidité. La Banque a recours à ces programmes de titrisation principalement afin de diversifier ses sources de financement. La Banque n'a pas recours à ces programmes pour gérer ses besoins en capital, puisque les prêts hypothécaires LNH ont déjà un facteur de pondération égal à 0 % et que la quasi-totalité des titres LNH émis par la Banque Nationale sont appuyés par des prêts hypothécaires assurés par la SCHL. Il s'ensuit que la vente de titres LNH émis par la Banque n'a pas d'incidence marquée sur l'actif pondéré de la Banque et, par conséquent, sur les ratios de capital réglementaire.

Autres structures de titrisation

Titrisation de prêts hypothécaires non assurés sur des immeubles résidentiels de cinq logements ou plus

Au cours de l'exercice 2000, la Banque a vendu à une fiducie des prêts hypothécaires non assurés sur des immeubles ayant cinq logements ou plus. La Banque a mis fin à ce programme en juillet 2007 en rachetant des prêts d'un encours de 86 M\$ représentant moins de 10 % du portefeuille vendu initialement.

Titrisation des prêts à la consommation

La Banque vendait à une fiducie des prêts aux particuliers à taux fixe, sur une base renouvelable. Les deux dernières séries de billets totalisant 309 M\$ sont venues à échéance en juillet 2007. Aucune nouvelle série n'a été émise et la structure a été fermée en 2007.

Titrisation d'actifs financiers de tiers

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et qui finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent cette entité multicédante afin de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts de financement tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque agit à titre d'agent financier et de fiduciaire et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ce fonds. Au cours de l'exercice 2007, la Banque a acheté du papier commercial émis par ce fonds. La Banque n'offre aucune protection de crédit mais elle offre cependant une facilité de garantie de liquidité dans le cadre du programme de papier commercial. La note 22 afférente aux états financiers consolidés présente et décrit les renseignements relatifs à cette facilité de garantie de liquidité. La Banque détient des droits variables dans ce fonds de par sa participation dans le papier commercial, la facilité de garantie de liquidité fournie et ses droits de percevoir des honoraires à titre d'agent financier et d'administrateur. Toutefois, la Banque n'est pas tenue de consolider ce fonds en vertu de la NOC-15 étant donné qu'elle n'a pas à assumer la majorité des pertes prévues ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus du fonds, ou les deux.

Afin de répondre aux besoins des investisseurs, la Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec ce fonds dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Le total de l'actif de ce fonds était de 892 M\$ au 31 octobre 2007 (683 M\$ au 31 octobre 2006).

Entités de financement structuré

La Banque agit également en qualité d'agent financier et d'administrateur auprès de trois fiducies. Ces fiducies font l'émission et la vente de titres de créances à taux fixe et révisable adossés à des créances hypothécaires, des créances mobilières, des titres financiers structurés, des placements de sociétés synthétiques et autres titres. Au cours de l'exercice 2007, la Banque a acheté des titres de créances émis par ces fiducies. La Banque détient des droits variables dans ces fiducies de par sa participation dans les titres de créances et de ses droits de percevoir des honoraires à titre d'agent financier et d'administrateur. Toutefois, la Banque n'est pas tenue de consolider ces fiducies, puisqu'elle n'en est pas le principal bénéficiaire selon la NOC-15. La Banque a conclu avec certaines de ces fiducies des contrats de produits dérivés dont la juste valeur marchande est présentée au bilan consolidé de la Banque. Le total de l'actif de ces entités est de 4,2 G\$ au 31 octobre 2007 (4,2 G\$ au 31 octobre 2006).

Fiducie de Capital

La Banque a émis le 15 juin 2006 des instruments novateurs, soit 225 000 parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1 ou NBC CapS – série 1 par l'entremise de Fiducie de Capital BNC (la « Fiducie »), une fiducie à capital variable créée au cours de l'exercice 2006.

Le produit brut de 225 M\$ tiré du placement a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque. Puisque la Banque ne consolide pas la Fiducie, le billet de dépôt est présenté dans les *Dépôts* du bilan consolidé de la Banque.

Chaque tranche de capital de 1 000 \$ de dépôt est convertible à tout moment, au gré de la Fiducie, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. La Fiducie exercera ce droit de conversion dans les cas où les porteurs de NBC CapS – série 1 auront exercé leur droit d'échange.

La Fiducie est une EDDV en vertu de la NOC-15. Bien que la Banque possède les capitaux propres et le contrôle des droits de vote de la Fiducie, la Banque ne consolide pas la Fiducie, car elle n'en est pas le principal bénéficiaire; par conséquent, les NBC CapS - série 1 émis par la Fiducie ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt y est présenté dans les *Dépôts*. Veuillez vous reporter à la rubrique intitulée *Gestion du capital*, aux pages 57 et 58, et à la note 12 afférente aux états financiers consolidés, pour plus de détails.

Instruments financiers dérivés

La Banque a recours à des instruments financiers dérivés pour répondre aux besoins de ses clients dans le cadre de leurs propres activités de gestion du risque, de placement et de négociation. Les instruments financiers dérivés sont également utilisés par la Banque pour ses propres besoins de gestion des risques et de négociation.

Le 1^{er} novembre 2006, la Banque a adopté trois nouvelles normes comptables de l'ICCA concernant les instruments financiers. Suivant l'adoption de ces nouvelles normes comptables, tous les instruments financiers dérivés, y compris ceux qui sont utilisés comme éléments de couverture, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Avant le 1^{er} novembre 2006, les instruments financiers dérivés qui répondaient aux critères de la comptabilité de couverture étaient comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Bien que les opérations sur instruments financiers dérivés soient exprimées en termes de montants nominaux de référence, ceux-ci servant de points de référence aux fins du calcul des paiements, les montants nominaux de référence ne sont pas inscrits au bilan consolidé et ne reflètent pas le risque de crédit afférent aux instruments financiers dérivés.

Les notes 1 et 23 afférentes aux états financiers consolidés fournissent plus de détails sur les types d'instruments financiers dérivés utilisés par la Banque ainsi que sur leur comptabilisation.

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes de garanties qui répondent à la définition de la note d'orientation concernant la comptabilité no 14 de l'ICCA intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14). Les principaux types de garanties sont les lettres de garantie, les facilités de garantie de liquidité dans le cadre de programmes de papier commercial adossé à des créances faisant suite à des opérations de titrisation, certains instruments financiers dérivés, certaines ententes d'indemnisation et certaines activités de prêts de titres. La note 22 afférente aux états financiers consolidés fournit des renseignements détaillés au sujet de ces garanties, y compris les montants portés au bilan consolidé en relation avec ces activités, et les paiements maximaux que la Banque pourrait devoir effectuer dans le cadre de ces engagements.

Depuis le 1^{er} novembre 2006, un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution de garanties qui satisfont à la définition de la NOC-14. Aucune autre évaluation à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie financière est considérée comme un instrument financier dérivé.

Ententes relatives au crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements de crédit hors bilan. Les instruments de crédit utilisés pour répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Pour plus de détails sur ces instruments de crédit hors bilan, se reporter à la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

Principales estimations comptables

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées par la Banque est présenté à la note 1 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 89 à 97 du présent Rapport annuel. Certaines de ces conventions comptables sont considérées critiques en raison de leur importance au chapitre de la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Banque. En outre, ces conventions font appel à des jugements et estimations difficiles, subjectifs et complexes du fait qu'elles portent sur des questions qui sont essentiellement incertaines. Toute modification de ces jugements et estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Banque. Voici une description des principales estimations comptables.

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant à l'existence, en date du bilan, de pertes de crédit probables liées aux instruments financiers, notamment les prêts, dépôts auprès d'autres banques, titres de substituts de prêts, instruments financiers dérivés, acceptations et autres engagements de crédit indirects comme les lettres de crédit et les lettres de garantie. La direction revoit régulièrement la qualité du crédit des portefeuilles afin de s'assurer que le montant de la provision pour pertes sur créances est suffisant. Dans le cadre de cette évaluation du montant de la provision pour pertes sur créances, la direction doit exercer son jugement dans l'établissement d'hypothèses raisonnables et d'estimations subjectives et importantes, par exemple la probabilité de défaut, la probabilité de perte en cas de défaut, le montant à risque en cas de défaut, le montant et les dates de flux de trésorerie futurs, la valeur de la sûreté sous-jacente et les coûts de réalisation. Des changements dans ces estimations et hypothèses ainsi que le recours à des hypothèses et estimations différentes mais également raisonnables pourraient avoir une incidence sur la provision pour pertes sur créances, et conséquemment sur la dotation aux pertes sur créances de l'exercice.

Le lecteur trouvera une description détaillée des méthodes utilisées pour établir la provision pour pertes sur créances à la note 1 afférente aux états financiers consolidés et à la rubrique *Évaluation du risque de crédit* de la section *Gestion du risque de crédit* de ce Rapport annuel, à la page 61.

Tous les secteurs d'exploitation, à l'exception du secteur de la Gestion de patrimoine, sont touchés par cette estimation comptable.

Juste valeur des instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories des prêts et créances et passifs financiers non détenus à des fins de négociation, qui sont comptabilisés au coût après amortissement. Une description plus complète de la comptabilisation des instruments financiers se retrouve à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et, s'ils sont disponibles, la Banque les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours, et que ces cours reflètent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent, entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Banque a recours à des hypothèses concernant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels que les courbes de rendement, et les facteurs de volatilité et du risque de crédit.

Étant donné le rôle du jugement dans le calcul d'estimation des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre les différentes institutions financières et elles peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette. Des renseignements supplémentaires sur l'établissement de la juste valeur sont présentés aux notes 23 et 26 afférentes aux états financiers consolidés.

La détermination de la juste valeur constitue une estimation comptable critique et a une incidence sur les *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation*, les *Actifs financiers disponibles à la vente*, les *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*, les *Passifs financiers désignés à des fins de négociation*, et la *Juste valeur des instruments financiers dérivés* du bilan consolidé. En outre, cette estimation a une incidence, pour le secteur des Marchés financiers, sur les *Revenus d'intérêts* et les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats et sur les *Autres éléments du résultat étendu* de l'état consolidé du résultat étendu.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. La détermination s'il y a ou non une indication objective de dépréciation fait appel au jugement et à des estimations. La direction examine régulièrement la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente afin de déterminer si certains d'entre eux ont subi une baisse durable de la juste valeur. L'examen comporte une analyse des faits propres à chaque placement ainsi qu'une évaluation des attentes en matière de rendement futur.

Dans le cadre de cet exercice, la direction évalue un ensemble de facteurs qui pourraient être indicatifs d'une baisse durable de la juste valeur. Les facteurs dont la Banque tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport à son coût ou son coût après amortissement, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Banque de conserver le placement pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de sa juste valeur.

Toute modification du jugement utilisé dans l'identification des actifs financiers disponibles à la vente ayant subi une baisse de valeur durable résultant d'une indication objective de dépréciation et l'estimation de la juste valeur, pourrait avoir une incidence sur le montant des pertes comptabilisées.

Cette estimation comptable critique a une incidence sur les *Actifs financiers disponibles à la vente* présentés au bilan consolidé, de même que sur les *Autres éléments du résultat étendu* de l'état consolidé du résultat étendu et sur les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, et ce, pour tous les secteurs.

Titrisation

La titrisation est un processus par lequel la Banque cède des créances à une fiducie, qui en finance l'acquisition en émettant aux investisseurs des obligations à terme ou du papier commercial.

Les opérations de titrisation sont comptabilisées comme des ventes lorsque la Banque est réputée avoir abandonné le contrôle sur les actifs vendus et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. Pour plus de détails sur les opérations de titrisation de la Banque, consulter les notes 1 et 7 afférentes aux états financiers consolidés, et la section de ce Rapport annuel portant sur les entités à détenteurs de droits variables, aux pages 47 à 49.

Le calcul du gain ou de la perte découlant des opérations de titrisation se fait en répartissant la valeur comptable antérieure des créances entre les actifs vendus et les droits conservés, en fonction de leur juste valeur relative à la date de la cession. Puisque les cours du marché des droits conservés ne sont pas disponibles, la Banque estime la juste valeur initiale et ultérieure en se fondant principalement sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs. La Banque doit donc avoir recours à des estimations et à des hypothèses concernant notamment les pertes sur créances prévues, le taux de remboursement par anticipation, le taux d'actualisation et la marge excédentaire. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur les résultats. À cet égard, la note 7 afférente aux états financiers consolidés présente une analyse de sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des changements défavorables immédiats de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés. Le solde des droits conservés des prêts hypothécaires assurés titrisés s'élevait à 139 M\$ au 31 octobre 2007.

Cette estimation comptable touche les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (*Valeurs mobilières - compte de placement* en 2006) du bilan consolidé, les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats et les *Revenus autres que d'intérêts* à la rubrique *Autres* des résultats sectoriels.

Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, l'écart d'acquisition ainsi que les autres actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie sont soumis à des tests de dépréciation périodiques afin d'assurer que la juste valeur demeure supérieure ou égale à la valeur comptable. La juste valeur de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie est obtenue au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte de divers facteurs, comme la projection des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses différentes aux fins des tests de dépréciation de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels ayant une durée de vie indéfinie pourrait avoir une incidence importante sur les résultats.

L'*Écart d'acquisition* et les *Autres actifs incorporels* du bilan consolidé sont touchés par cette estimation comptable.

Le montant global des pertes de valeur, le cas échéant, est présenté dans les charges d'exploitation du secteur concerné, à la rubrique *Divers*.

La note 10 afférente aux états financiers consolidés, à la page 107, présente de plus amples renseignements à ce sujet.

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le calcul de l'obligation au titre des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ainsi que des charges connexes se fonde sur des évaluations actuarielles et des hypothèses de la direction. Les hypothèses clés servant au calcul de ces montants portent, entre autres, sur les taux d'actualisation des obligations liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, le rendement à long terme de l'actif des régimes de retraite, le taux de croissance des salaires, le taux de mortalité, le taux de roulement du personnel et l'évolution du coût des soins de santé en général. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir une incidence importante sur l'actif (le passif) au titre des prestations constituées présenté dans les *Actifs divers* (*Passifs divers*) du bilan consolidé, ainsi que sur les charges relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui sont présentés dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats. Tous les secteurs sont touchés par cette estimation comptable.

Pour des renseignements supplémentaires, y compris les principales hypothèses utilisées pour établir les charges relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs ainsi que les analyses de sensibilité relatives aux hypothèses clés, le lecteur se reportera à la note 17 afférente aux états financiers consolidés, aux pages 111 à 114.

Impôts sur les bénéfices

La Banque formule des hypothèses pour estimer la charge d'impôts ainsi que les actifs et passifs d'impôts futurs. Ce processus comporte l'estimation du montant réel des impôts à payer et l'évaluation des reports prospectifs de pertes fiscales et des écarts temporaires découlant de la différence entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments. Les actifs et passifs d'impôts futurs, présentés dans les *Actifs divers* et *Passifs divers* du bilan consolidé, sont calculés selon les taux d'imposition devant être appliqués aux périodes futures. Les actifs et passifs d'impôts futurs comptabilisés antérieurement doivent être ajustés lorsque la date de l'événement futur est révisée en fonction de l'information courante. La Banque évalue périodiquement les actifs d'impôts futurs dans le but d'évaluer la possibilité d'un recouvrement. La Banque est d'avis, selon les informations dont elle dispose, qu'il est plus probable qu'improbable que tous les actifs d'impôts futurs seront réalisés avant leur expiration.

Cette estimation comptable touche la *Charge d'impôts* de l'état consolidé des résultats de tous les secteurs d'exploitation. Pour des informations supplémentaires sur la charge d'impôts, le lecteur consultera les notes 1 et 20 afférentes aux états financiers consolidés.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses poursuites judiciaires. Plusieurs de ces poursuites sont liées aux activités de prêts, lesquelles surviennent lorsque la Banque entreprend des démarches de recouvrement de ses créances. La Banque est aussi impliquée comme défenderesse ou partie à des recours collectifs qui sont intentés par des consommateurs contestant, entre autres, certains frais de transaction et l'augmentation non sollicitée de limite de cartes de crédit ou voulant se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. La filiale de courtage de la Banque, Financière Banque Nationale, est également partie, dans le cours normal de ses activités, à diverses poursuites judiciaires dont la majorité sont liées aux activités du secteur des Services aux particuliers et portent généralement sur des questions de convenance de placements effectués par des investisseurs se fiant sur les conseils de leurs conseillers respectifs. De l'avis de la direction, d'après les renseignements dont elle dispose et en fonction de l'expérience passée, le montant global du passif éventuel s'y rapportant n'aura pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière de la Banque.

Suite aux événements survenus dans le marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) en août 2007, la Banque et ses filiales ont reçu des demandes de renseignements et des plaintes de certains de leurs clients relativement au rôle de celles-ci dans les transactions reliées au PCAA. Actuellement, aucune action en justice n'a été entreprise contre la Banque ou ses filiales. Cependant, si de telles actions étaient intentées sur la base des représentations faites par les détenteurs de PCAA à ce jour, la direction est d'avis que la Banque et ses filiales disposeraient de solides arguments à soulever en défense. Jusqu'à ce que les difficultés et incertitudes reliées au crédit et à la liquidité du PCAA soient réglées, il n'est pas possible de déterminer l'issue de ces demandes et plaintes de clients.

Les *Passifs divers* sont touchés par cette estimation comptable.

Entités à détenteurs de droits variables

Dans le cours normal de ses activités, la Banque conclut des ententes avec des EDDV. De plus amples détails sont fournis dans la section du Rapport annuel intitulée *Arrangements hors bilan*, aux pages 47 à 49, et à la note 8 afférente aux états financiers consolidés. La direction doit recourir à son jugement pour déterminer si les EDDV doivent être consolidées. Ce processus nécessite de comprendre les ententes, de déterminer si une entité est considérée comme une EDDV à la lumière des règles comptables, et de déterminer les droits variables de la Banque dans l'EDDV. Ces droits sont ensuite comparés à ceux d'une tierce partie afin d'identifier qui doit assumer la majeure partie des pertes prévues de l'EDDV ou recevoir la majorité des rendements résiduels prévus de l'EDDV, ou les deux, et par conséquent, déterminer si la Banque doit consolider l'entité.

Normes comptables récentes qui ont été adoptées

Instruments financiers

Le 1^{er} novembre 2006, la Banque a adopté les exigences des nouveaux chapitres du manuel de l'ICCA relatives aux instruments financiers : le chapitre 3855, intitulé *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, le chapitre 3865, intitulé *Couvertures*, et le chapitre 1530, intitulé *Résultat étendu*.

Chapitre 3855 – Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation

Le nouveau cadre comptable relatif aux instruments financiers exige que tous les actifs et les passifs financiers soient classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. Au 1^{er} novembre 2006 et par la suite, à la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de négociation, soit comme détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de négociation ou non détenus à des fins de négociation. À ce jour, la Banque n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à échéance.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes qui sont comptabilisés au coût après amortissement : prêts et créances et passifs financiers non détenus à des fins de négociation. Les gains et pertes réalisés et non réalisés des instruments financiers détenus à des fins de négociation sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, tandis que les gains et les pertes non réalisés des actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat étendu* jusqu'à leur décomptabilisation où ils seront reclassés à l'état consolidé des résultats. Pour les actifs financiers disponibles à la vente, s'il existe une indication objective de dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur en deçà de son coût ou de son coût après amortissement, la perte cumulée inscrite antérieurement dans les *Autres éléments du résultat étendu* est reclassée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La norme permet aussi de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de négociation (option juste valeur). Les instruments financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Le Surintendant a émis des directives limitant les circonstances dans lesquelles cette option peut être utilisée.

Chapitre 3865 - Couvertures

Depuis le 1^{er} novembre 2006, le chapitre 3865 du manuel de l'ICCA établit des normes qui précisent quand et comment appliquer la comptabilité de couverture. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change lié à l'investissement net dans un établissement étranger autonome.

Couverture de la juste valeur

Dans le cadre d'une couverture de la juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'élément de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Si la relation de couverture ne s'avère plus efficace ou si l'élément de couverture est réglé, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur. Les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance. Dans ce cas, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Couverture des flux de trésorerie

Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* relativement aux couvertures des flux de trésorerie sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles l'élément couvert affecte le bénéfice net.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne répond plus aux conditions de couverture efficace, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les montants inscrits antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* sont reclassés dans l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles l'élément couvert affecte le bénéfice net.

Couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome

Des instruments financiers libellés dans une devise sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes dont les activités sont libellées dans une monnaie autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Chapitre 1530 – Résultat étendu

Un état financier intitulé État consolidé du résultat étendu a été ajouté aux états financiers consolidés de la Banque. Le *Résultat étendu* comprend le *Bénéfice net* plus les *Autres éléments du résultat étendu*. En plus des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, les *Autres éléments du résultat étendu* comprennent les gains ou pertes de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes, déduction faite des opérations de couverture et la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie. Les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* sont présentés distinctement dans les *Capitaux propres* du bilan consolidé.

Transition

Au 1^{er} novembre 2006, la Banque a comptabilisé tous les actifs et passifs financiers au bilan consolidé en fonction de leur classification. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure a été comptabilisé soit comme un ajustement du solde des *Bénéfices non répartis* à cette date, soit comme un ajustement au solde d'ouverture des *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, déduction faite des impôts.

Les éléments qui ont été comptabilisés à titre d'ajustement du solde d'ouverture des *Bénéfices non répartis*, déduction faite des impôts, totalisent 2 M\$.

Les éléments qui ont été comptabilisés à titre d'ajustement des soldes d'ouverture des *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, déduction faite des impôts se détaillent ainsi :

- reclassement de la perte de change nette, non réalisée sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes après prise en compte des activités de couverture pour un montant de 92 M\$ qui était auparavant présenté comme élément distinct des *Capitaux propres*;
- gain net, non réalisé sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, d'un montant de 28 M\$; et
- perte nette sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie, d'un montant de 7 M\$.

De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007, la Banque a choisi de comptabiliser, depuis le 1^{er} novembre 2006, les opérations sur les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation à la date de règlement.

Rémunération à base d'actions

Le 1^{er} novembre 2006, la Banque a adopté les exigences de l'abrégé N° 162 intitulé *Rémunération à base d'actions des salariés admissibles à la retraite avant la date d'acquisition* (CPN-162) publié par le Comité sur les problèmes nouveaux. Le CPN-162 précise que le coût de rémunération associé à l'attribution d'une rémunération à base d'actions octroyée aux employés admissibles au départ à la retraite ou qui le deviendront au cours de la période d'acquisition des droits, devrait être constaté à l'attribution si l'employé est admissible au départ à la retraite à la date d'attribution ou, durant la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite. Auparavant, la Banque amortissait ce coût sur la période d'acquisition des droits. La Banque n'a pas retraité ses états financiers consolidés antérieurs pour tenir compte de cette modification car l'incidence est négligeable.

Normes comptables récentes qui ne sont pas encore adoptées

Informations à fournir concernant le capital et Instruments financiers – informations à fournir et présentation

En décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535, intitulé *Informations à fournir concernant le capital*, le chapitre 3862, intitulé *Instruments financiers – informations à fournir*, et le chapitre 3863, intitulé *Instruments financiers – présentation*. Ces nouvelles normes s'appliqueront à la Banque à compter du 1^{er} novembre 2007.

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur :

- les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital;
- des données quantitatives sur les éléments inclus dans la gestion du capital;
- la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital; et
- les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série complète d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861 intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer :

- l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité; et
- la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

Modifications comptables

En juillet 2006, l'ICCA a publié une nouvelle version du chapitre 1506 intitulé *Modifications comptables*. La nouvelle norme s'appliquera à la Banque à compter du 1^{er} novembre 2007.

Cette norme précise qu'une entité ne doit changer de méthodes comptables que si le changement est imposé par les PCGR ou afin que les états financiers fournissent des informations plus pertinentes. Le changement de méthodes comptables résultant de l'application des PCGR doit être comptabilisé selon les dispositions transitoires spécifiques de la norme lorsque de telles dispositions sont prévues. Si la norme ne prévoit pas de dispositions transitoires spécifiques applicables à ce changement ou si l'entité décide de changer de méthodes comptables, le changement doit être appliqué de manière rétrospective avec retraitement des chiffres des périodes antérieures, sauf s'il est impossible de déterminer les effets du changement qui sont liés précisément à la période ou de manière cumulée.

La norme exige de communiquer des informations sur les changements d'estimations comptables au cours de la période et, à moins que ce ne soit impossible, pour les périodes futures. Au sujet des erreurs, la norme exige de mentionner qu'une erreur a été commise et d'indiquer pour quelle période. Dans ce cas, les états financiers sont redressés.

De plus, la norme exige de divulguer qu'une nouvelle norme a été publiée mais qu'elle n'est pas entrée en vigueur ainsi que l'incidence prévue aux états financiers lors de sa première application.

Gestion du capital

Structure

La structure de gestion du capital à la Banque est, à l'instar de celle de la gestion du risque, chapeautée par le conseil d'administration, dont relève l'élaboration des politiques de gestion du capital. Le conseil d'administration délègue certaines responsabilités au comité de vérification et de gestion des risques (le « Comité »), qui recommande ensuite des politiques en matière de gestion du capital et en surveille l'application. La direction fait rapport au Comité, s'assure que la Banque maintient une structure de capital solide et supervise l'utilisation du capital à l'échelle de l'institution.

Normes, procédures et contrôles

La gestion du capital consiste à maintenir l'équilibre entre le capital requis en fonction des risques, des ratios de capital réglementaire satisfaisant aux exigences minimales d'une institution financière bien capitalisée, conformément à la définition qu'en donne le Bureau du surintendant des institutions financières (le « Surintendant »), et de la production d'un rendement concurrentiel de l'avoir des actionnaires.

Le Conseil, sur recommandation du Comité, approuve chaque année une politique détaillée de gestion du capital de même que le plan de capital de la Banque. Cette politique énonce les principes et les pratiques que la Banque intègre à sa stratégie de gestion du capital, et les critères de base qu'elle adopte pour s'assurer qu'elle dispose, en tout temps, d'un montant en capital suffisant et qu'elle gère celui-ci avec prudence en vue de ses besoins futurs en capital. Le plan de capital fixe les cibles opérationnelles et prend en compte les niveaux prévus de l'actif pondéré en fonction des risques évalués selon l'approche réglementaire. De plus, le plan de capital analyse les différentes stratégies s'offrant à la Banque pour optimiser la gestion du capital, comme l'émission et le rachat de titres de participation et de titres d'emprunt subordonnés, de même que la politique de dividendes.

Relevant de la vice-présidente exécutive, Finances, Risques et Trésorerie, le comité de gestion du bilan et du capital se réunit trimestriellement et évalue les ratios de capital réglementaire ainsi que les événements susceptibles d'influer sur la gestion du capital. De plus, il soumet trimestriellement un rapport de conformité des ratios de capital réglementaire au comité de vérification et de gestion des risques. Enfin, le service de la Vérification interne et le service de la Conformité corporative de la Banque veillent à l'application des normes de capital réglementaire édictées par le Surintendant.

La gestion du capital en 2007

Activités de gestion

Dans le cadre de ses efforts visant à maintenir une structure de capital appropriée, la Banque avait émis, le 2 novembre 2006, 500 M\$ de débentures subordonnées échéant en 2016 et portant intérêt au taux annuel de 4,456 %. De plus, la Banque a racheté en octobre 2007 une débenture de 300 M\$ échéant en octobre 2012.

Dividende

Le bon niveau de capitalisation de la Banque lui a permis d'augmenter son dividende sur actions ordinaires à deux reprises en 2007. Le dividende sur actions ordinaires a ainsi grimpé de 16 % par rapport à 2006 pour s'établir à 2,28 \$ par action. Le ratio de versement du dividende a progressé, passant de 38 % en 2006 à 40 % en 2007, et il se situe dans la fourchette cible de distribution de la Banque, qui est de 40 à 50 %.

Programme de rachat d'actions

Le 1^{er} février 2007, la Banque a fait une nouvelle offre publique à la Bourse de Toronto visant le rachat d'un nombre maximal de 8,1 millions d'actions ordinaires. L'offre publique de rachat d'actions précédente visant 8,3 millions d'actions ordinaires est venue à échéance le 22 janvier 2007.

Au cours de l'exercice 2007, la Banque a effectué le rachat de 5,0 millions d'actions ordinaires pour un montant de 315 M\$ (soit 0,7 millions d'actions dans le cadre de l'ancien programme et 4,3 millions d'actions dans le cadre du nouveau programme). Ces rachats contrebalancent l'émission de 1,3 million d'actions, au cours de l'exercice, découlant de la levée d'options d'achat d'actions et du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions, pour un montant de 58 M\$. Au cours de l'exercice 2006, 5,1 millions d'actions ordinaires avaient été rachetées.

Analyse de l'évolution des ratios de capital

Le ratio de capital est le rapport – exprimé en pourcentage – du capital défini par réglementation à l'actif pondéré en fonction du risque. La définition adoptée par la BRI distingue deux catégories de capital : le « capital de base » qui comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et aux détenteurs d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, ainsi que les participations sans contrôle, desquels on déduit les écarts d'acquisition, puis le « capital supplémentaire » qui comprend la valeur comptable des autres actions privilégiées et la portion admissible des dettes subordonnées, de même que la provision générale pour le risque de crédit. Le « capital total réglementaire » (ou capital total) représente la somme des diverses catégories de capital, déduction faite des placements dans les sociétés satellites et de la protection de premier niveau dans le cadre de la titrisation d'actifs. Conformément aux règles de la BRI, le Surintendant a défini une troisième catégorie de capital, destinée à couvrir expressément le risque de marché qui doit aussi être couvert par le capital de première catégorie.

Le Surintendant considère que les institutions financières bien capitalisées maintiennent un ratio de 7 % pour leurs fonds propres de base, et de 10 % pour les fonds propres totaux.

Les ratios des fonds de première et deuxième catégories s'établissaient respectivement à 9,0 % et 12,4 % au 31 octobre 2007, contre 9,9 % et 14,0 % au 31 octobre 2006. La baisse des ratios est essentiellement attribuable à l'achat par la Banque du PCAA et à la baisse de valeur qui a été enregistrée au quatrième trimestre 2007, combiné à la hausse des actifs pondérés de 2,1 G\$ liée principalement à la croissance des actifs hors bilan et du risque de marché.

Outre les ratios de capital réglementaire, les banques sont également assujetties aux exigences d'un test de levier financier maximal. L'effet de levier se calcule en divisant l'actif total d'une banque, y compris certains éléments hors bilan, par son capital total. Selon ce test, l'actif total ne doit pas excéder 23 fois le capital total. Au 31 octobre 2007, le levier s'établissait à 18,7 fois l'actif.

Enfin, l'avoir ordinaire tangible, qui n'est pas un ratio réglementaire, se calcule en divisant l'avoir ordinaire, les participations sans contrôle moins l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels par les actifs pondérés en fonction des risques auxquels sont ajoutés les actifs titrisés pondérés. Au 31 octobre 2007, l'avoir ordinaire tangible était de 6,8 %, contre 7,3 % un an plus tôt.

Capital économique

Le capital économique est la mesure interne utilisée à la Banque pour évaluer les fonds propres requis. Le capital économique sert à quantifier l'impact hypothétique des différentes sources de risques auxquels la Banque est exposée, soit les risques de crédit, de marché, opérationnels et d'affaire. Le capital économique permet ainsi de déterminer le montant des capitaux propres dont la Banque doit disposer pour se protéger contre ces risques et assurer sa pérennité. La méthode d'évaluation du capital économique est révisée régulièrement afin que soit précisée la quantification de ces risques.

La mesure du rendement du capital pondéré en fonction du risque (RAROC) et la valeur ajoutée pour l'actionnaire (VAA), qui découlent de l'évaluation du capital économique requis, sont calculées trimestriellement pour chacun des secteurs d'activité de la Banque. Les résultats servent ensuite de guide à la direction pour l'allocation du capital entre les différents secteurs d'activité.

Capital disponible et gestion active du capital

Dans le cadre du processus de gestion active du capital, les notions de capital disponible (capitaux propres), de capital réglementaire et de capital économique sont mises en relief afin de maximiser la valeur pour les actionnaires. Ce processus mène dans un premier temps à l'élaboration du plan de capital, qui sert à déterminer le montant et la structure optimale des capitaux propres de façon à respecter les ratios réglementaires fixés par le Surintendant. Dans un deuxième temps, le processus mène à l'allocation de capital entre les différents secteurs d'activité de manière à maximiser la création de VAA sans provoquer d'impact indu sur les ratios de capital réglementaire de la Banque.

Bâle II

Le nouveau dispositif des normes de fonds propres selon Bâle II entrera en vigueur au Canada à partir de l'exercice 2008. Ces nouvelles règles, établies en 2004 par la Banque des règlements internationaux située à Bâle, en Suisse, et adoptées par plusieurs pays à travers le monde, dont le Canada, visent à modifier les règles d'adéquation des fonds propres qui datent de 1988.

Ces nouvelles règles proposent un éventail d'approches de complexité différente afin d'en faciliter l'implantation dans l'industrie bancaire mondiale. Ces règles incorporent une plus grande sensibilité du capital au risque de crédit des emprunteurs et des contreparties avec qui la Banque transige, en plus d'exiger une charge de capital pour couvrir le risque opérationnel. Elles requièrent également une divulgation plus détaillée du profil de risque du portefeuille de la Banque et permettront ainsi l'harmonisation des mesures de risques à travers l'industrie bancaire.

La Banque se conformera au nouveau cadre réglementaire pour l'exercice 2008. La Banque utilisera initialement la méthode standard pour le risque de crédit, pour adopter ensuite la méthode de notation interne avancée à compter de l'exercice 2010. En ce qui concerne le risque opérationnel, la Banque adoptera la méthode standard.

La Banque estime qu'une fois adoptée la méthode de notation interne avancée, ces changements n'auront pas d'effet marqué sur les ratios de capital réglementaire. En effet, la Banque prévoit qu'elle continuera d'être considérée comme étant bien capitalisée selon la définition du Surintendant, qui exige un ratio de première catégorie supérieur à 7 %.

La Banque apporte actuellement des améliorations à ses systèmes de gestion des risques ainsi qu'à ses systèmes d'informations financières afin de se conformer à ces nouvelles exigences. Ces changements permettront également de gérer le risque de façon plus efficiente tout en facilitant le développement des affaires. La coordination de ces changements relève d'un groupe centralisé qui est sous la direction d'un comité directeur composé de plusieurs membres du bureau de la présidence de la Banque.

Gestion des risques

La Banque considère le risque comme un élément indissociable de son développement et de la diversification de ses activités, et elle préconise une gestion des risques harmonisée à sa stratégie d'expansion des affaires.

Le risque touche la Banque de deux manières. En premier lieu, la Banque s'expose volontairement à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de crédit et de marché, dans le but de dégager des revenus et de créer ainsi de la valeur pour ses actionnaires.

En second lieu, elle doit assumer les risques opérationnels, qui sont inhérents à ses activités, auxquels elle ne choisit pas de s'exposer et qui ne produisent pas de revenus. Ces risques pourraient occasionner des pertes qui amputeraient les bénéfices attendus des activités de création de valeur.

Dans le cadre de ses activités courantes, la Banque est principalement exposée aux risques ci-après.

— Risque de crédit

Risque d'une perte financière si une contrepartie à une opération n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Cette contrepartie peut être un emprunteur, un émetteur, un débiteur ou un garant.

— Risque de marché

Risque d'une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés, notamment les taux d'intérêt ou de change, le cours des actions et des marchandises, le risque de crédit et la volatilité des marchés.

— Risque de liquidité

Risque que la Banque ne puisse honorer ses obligations de trésorerie quotidiennes sans devoir recourir à des mesures coûteuses ou inopportunes.

— Risque opérationnel

Risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs.

— Risque de réputation

Risque qu'une activité ou une pratique de la Banque soit jugée négative par le public, que ce jugement soit fondé ou non, et porte atteinte à la perception, à l'image ou aux marques de commerce de la Banque, ce qui pourrait entraîner des poursuites ou des pertes de revenus.

Le risque, sous toutes ses formes, doit être géré de façon rigoureuse. Cela suppose qu'il soit décelé, mesuré et contrôlé afin que les activités de la Banque puissent produire un rendement adéquat compte tenu des niveaux de risques assumés; autrement dit, il s'agit d'optimiser le rapport rendement-risque.

La gestion des risques exige une bonne compréhension de tous les risques à l'échelle de la Banque. Elle doit donner l'assurance que les risques encourus n'excèdent pas les seuils acceptables et que la prise de risques contribue à créer de la valeur pour les actionnaires. Par ailleurs, la gestion efficace des risques peut également contribuer à atténuer la volatilité des résultats de la Banque.

Quelque soit la rigueur et l'application mises dans la gestion des risques, ceux-ci ne peuvent pas être supprimés en totalité. Les risques qui subsistent peuvent parfois occasionner des pertes importantes.

Cadre de la gestion des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de gestion des risques, la Banque a créé un cadre de gestion qui comporte les éléments suivants :

- une culture de gestion des risques;
- une structure de gouvernance;
- des politiques de gestion des risques;
- la révision des décisions relatives au risque par des professionnels indépendants;
- l'allocation du capital aux unités d'affaires en fonction du niveau du risque de chacune;
- la surveillance indépendante par le service de la Conformité corporative; et
- l'évaluation indépendante par le service de la Vérification interne.

Culture de gestion des risques

La Banque et sa direction font couramment, dans leurs communications internes, la promotion d'une culture de gestion des risques. Ces communications proposent un modèle équilibré où les initiatives de développement d'affaires s'accompagnent de la préoccupation constante d'une saine gestion des risques.

Structure de gouvernance

La structure de gouvernance à la Banque Nationale prévoit les rôles et responsabilités de tous les paliers d'intervention.

Le comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration :

- approuve les politiques de gestion des risques;
- contribue au développement et à la diffusion de la culture de gestion des risques de la Banque;
- fixe les limites de tolérance aux risques;
- s'assure que les ressources et les processus appropriés sont en place pour gérer ces risques adéquatement et efficacement sur une base continue; et
- examine et approuve tous les aspects importants des systèmes d'évaluation des risques.

La direction de la Banque :

- diffuse la culture de gestion des risques dans l'ensemble de l'institution; et
- gère les principaux risques auxquels celle-ci est exposée.

Le groupe de la Gestion des risques :

- propose des politiques de gestion des risques;
- met en pratique les outils et les modèles de détection, de mesure et de suivi des risques;
- instaure et applique les différents mécanismes d'examen indépendant et d'approbation des risques;
- fixe les limites de risques en fonction de la tolérance aux risques établie par le conseil d'administration; et
- informe la direction de la Banque et le conseil d'administration des risques importants.

Les unités d'affaires :

- gèrent les risques liés à leurs activités, dans le cadre des limites en place et en accord avec les politiques établies en la matière, en s'assurant d'identifier, d'analyser et de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre en place des mécanismes d'atténuation du risque.

Politiques de gestion des risques

Les politiques de gestion des risques ainsi que les lignes directrices et les procédés qui les accompagnent constituent les éléments essentiels du cadre de la gestion des risques. En effet, elles précisent de quelle façon les unités d'affaires doivent gérer les risques, comment la prise de risques est approuvée et, surtout, elles fixent les limites de risques à respecter. Ces politiques, qui couvrent tous les principaux risques définis dans l'approche de la gestion des risques adoptée par la Banque, sont passées en revue régulièrement, annuellement dans la plupart des cas, ce qui permet d'en vérifier la pertinence compte tenu de l'évolution des marchés et des plans d'affaires des multiples unités de la Banque. Elles s'accompagnent par ailleurs d'autres politiques, normes et procédés qui couvrent certains aspects plus précis de la gestion, telle la poursuite de certaines activités de l'entreprise.

Surveillance indépendante par le service de la Conformité corporative

Le service de la Conformité corporative de la Banque, dont la vice-présidente fait directement rapport au comité de vérification et de gestion des risques, contribue à donner l'assurance que les structures, systèmes de gestion, programmes, politiques et procédés associés au respect de la législation, de la réglementation, des directives et des codes de conduite applicables à la Banque, sont en place et opérationnels.

Évaluation indépendante par le service de la Vérification interne

Le service de la Vérification interne, dont le premier vice-président fait également rapport directement au comité de vérification et de gestion des risques, fournit une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des processus, politiques, procédures et mesures de contrôle mis en place par les gestionnaires. Il propose également des solutions visant une efficacité accrue de la gestion des risques, des contrôles internes et des activités de la Banque et de ses filiales.

Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente 44 % de la valeur totale du capital économique de la Banque, comme l'illustre le tableau figurant à la page 23, et représente donc le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, lettres de garantie ou de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des valeurs mobilières disponibles à la vente et des opérations qui comportent un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.

Une politique cadre régit sur une base centralisée les activités générant un risque de crédit pour la Banque dans son ensemble. Elle est complétée par une série de politiques internes ou sectorielles et de lignes directrices qui lui sont subordonnées. Ces dernières peuvent couvrir plus en profondeur des secteurs d'activité donnés ou encore traiter d'aspects particuliers de la gestion tels que les latitudes de crédit ou les exigences en matière de sûretés. Par exemple, les activités institutionnelles de la Banque et de ses filiales sur les marchés financiers sont encadrées par une politique dédiée à ce secteur et dont l'énoncé des règles et des normes est adapté spécifiquement au contexte des marchés financiers. C'est également le cas pour les activités des filiales de courtage aux particuliers. Dans quelques cas exceptionnels, certaines unités ou filiales disposent de leur propre politique de crédit, mais celle-ci doit respecter en tout temps l'esprit de la politique cadre de la Banque et doit être revue et approuvée par la direction du groupe de Gestion du risque de crédit.

La gestion du risque de crédit est soumise à un processus rigoureux et ordonné comportant les étapes suivantes :

- évaluation du risque de crédit;
- évaluation du capital à risque;
- processus d'octroi de crédit;
- diversification et gestion de portefeuille;
- atténuation du risque;
- suivi des comptes et recouvrement; et
- relevé des prêts douteux et comptabilisation des provisions pour pertes sur créances.

Évaluation du risque de crédit

La juste évaluation du risque que représente un emprunteur ou une contrepartie est préalable à toute décision saine et prudente en matière de crédit. De fait, il s'agit là de l'étape initiale du traitement des demandes de crédit, dont chacune est analysée au moyen d'un système de cotes de risque de crédit mis au point par la Banque, et basé sur une échelle graduée de 1 à 10 et comportant 19 échelons pour tous ses portefeuilles comportant un risque de crédit. À chaque échelon correspond une probabilité de défaut de l'emprunteur ou du tiers visé, ce qui permet de déterminer le risque de crédit pour la Banque. Les méthodes d'évaluation du risque de crédit varient en fonction du type de portefeuille.

Portefeuilles de crédit aux particuliers

Le risque des portefeuilles de crédit des consommateurs et de certaines petites entreprises est mesuré à l'aide de modèles d'évaluation par pointage. Ces modèles font appel à des méthodes statistiques éprouvées, mesurant les caractéristiques d'un demandeur ainsi que ses antécédents à partir d'information historique interne et externe, afin d'estimer le comportement futur du demandeur en matière de crédit et lui attribuer une cote de risque. En conséquence, l'évaluation du risque de crédit des particuliers s'appuie sur le regroupement d'un ensemble d'emprunteurs ayant des profils semblables en matière d'antécédents et de comportement de crédit. Cette approche comportementale dans l'évaluation du risque est appliquée également à la petite entreprise (PME).

Portefeuilles de crédit aux entreprises et aux gouvernements

Les clients commerciaux, les grandes sociétés et les gouvernements se font pour leur part attribuer une cote de risque basée sur l'examen individuel détaillé de l'emprunteur. Cet examen englobe les dimensions financière et qualitative de l'emprunteur et couvre notamment sa solidité financière, son secteur d'activité économique, sa capacité concurrentielle, son accès à des fonds et la qualité de sa gestion. La Banque a adopté de nouveaux outils de cote de risque qui permettent d'évaluer plus précisément le risque attribuable de façon spécifique à l'emprunteur par rapport à son secteur et à ses pairs, de même que la structure de garantie en place, le cas échéant. Cet outil est conforme aux nouvelles exigences réglementaires découlant de Bâle II.

La Banque a élaboré des modèles d'évaluation spécifiques pour diverses activités de financement. Le modèle approprié est sélectionné selon sa pertinence pour identifier le risque de crédit propre à chacun d'eux. La Banque distingue les catégories suivantes : entreprises commerciales excluant les PME, grandes entreprises, corps publics, immobilier, secteur de l'énergie, cinéma et télévision, institutions financières et secteur agricole d'une certaine taille, la PME agricole étant traitée selon une approche comportementale décrite à la rubrique précédente. Les modèles s'appuient sur un historique de données internes ou des informations de sources externes. Ils permettent d'effectuer une analyse quantitative des informations financières, que le gestionnaire de prêts complète par une évaluation subjective des éléments qualitatifs, dans le but de déterminer la cote de risque de défaut de l'emprunteur. La Banque dispose à cet égard d'un système de cotes de risque bidimensionnel consistant à établir pour chaque emprunteur une cote de risque de défaut indépendante d'une autre cote de risque qui, elle, est attribuée à la facilité de crédit en fonction de ses sûretés et garanties, et, dans certains cas, d'autres facteurs.

Évaluation du capital à risque

L'évaluation du capital à risque ou capital économique de la Banque s'effectue à partir de l'évaluation du risque de crédit des divers emprunteurs. Ces deux activités sont donc indissociables. Les divers modèles utilisés pour évaluer le risque de crédit d'un type de portefeuille donné permettent, en outre de déterminer la corrélation du risque de défaut entre les emprunteurs. Ce paramètre représente une donnée centrale dans l'estimation des pertes potentielles de l'ensemble des portefeuilles comportant un risque de crédit. Les pertes potentielles, anticipées ou non, s'appuient sur l'expérience passée au chapitre des pertes, sur la supervision des portefeuilles, ainsi que sur des données relatives aux marchés et sur la modélisation statistique. Les facteurs importants sont les suivants :

- la probabilité de défaut;
- le solde impayé au moment du défaut;
- la perte attendue en cas de défaut;
- la corrélation entre les transactions;
- le terme des engagements de crédit; et
- l'incidence des cycles économiques et sectoriels sur la qualité de l'actif.

Les pertes anticipées et non anticipées entrent dans l'évaluation du capital à risque pour chacun des secteurs d'activité. La Banque procède également à des tests de scénarios chocs dans l'évaluation de sa sensibilité aux situations de crise au niveau du crédit aux entreprises. Ces tests permettent, par la simulation de scénarios extrêmes bien précis, de mesurer le niveau de capital économique nécessaire pour absorber les pertes potentielles, et d'évaluer le degré de solvabilité de la Banque dans l'éventualité de telles situations.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie est un risque de crédit que la Banque encourt lorsqu'elle transige de gré à gré avec des contreparties des instruments financiers autres que des valeurs mobilières, c'est-à-dire des instruments financiers dérivés, ou qu'elle effectue des opérations de prêts ou de prise en pension de titres. Ce risque est également connu sous le nom de risque de substitution. La note 23 afférente aux états financiers consolidés présente une description complète de ce risque, et l'exposition en date du 31 octobre 2007 par type de produit transigé. Le groupe de la Gestion des risques a élaboré une méthodologie et des modèles, par grande catégorie d'instrument financier, qui lui permettent d'utiliser ses propres facteurs pour estimer ce risque aux fins de calcul du capital économique et de l'établissement des limites internes au secteur des Marchés financiers.

Les politiques internes de la Banque énoncent les règles à suivre pour l'établissement de provisions à l'égard du risque de crédit relié aux activités de négociation ainsi que pour l'obtention de sûretés en garantie de ce risque. Ces politiques couvrent tout autant les aspects méthodologiques que les lignes directrices et processus à appliquer. Le mécanisme utilisé pour le contrôle des sûretés est présenté à la section portant sur l'atténuation du risque.

Processus d'octroi de crédit

Les décisions relatives à l'octroi de crédit s'appuient en premier lieu sur les résultats de l'évaluation du risque. Outre la solvabilité du client, les garanties disponibles, la conformité de la transaction aux politiques, normes et procédures, et l'objectif de rendement global tenant compte du risque de la Banque, sont autant de facteurs qui influencent la décision. Chaque décision d'octroi de crédit relève d'instances différentes au sein

des équipes de la gestion des risques et de la direction, indépendantes des unités d'affaires, selon l'envergure et le degré de risque de l'opération de crédit envisagée.

Les pouvoirs décisionnels à cet égard sont déterminés conformément à la délégation de pouvoirs stipulée dans la politique de gestion du risque de crédit. Les crédits d'envergure ou représentant des risques plus élevés pour la Banque doivent être approuvés par un membre d'un niveau hiérarchique supérieur. Le comité de crédit de la Banque, qui est présidé par la première vice-présidente, Gestion des risques, doit approuver et surveiller tous les crédits d'envergure. La décision peut même, exceptionnellement, être soumise à l'approbation du conseil d'administration. Le processus d'octroi de crédit mis en place exige, de la part des gestionnaires, un degré élevé de responsabilité personnelle et une gestion de portefeuille dynamique.

Diversification et gestion de portefeuille

La Banque est exposée au risque de crédit non seulement par ses engagements envers un emprunteur donné, mais également en raison de la répartition par secteur d'activité de ses engagements et de l'exposition de ses divers portefeuilles de crédit au risque géographique, au risque de concentration et au risque lié au règlement des opérations.

L'approche préconisée par la Banque pour contrôler ces divers risques comprend en premier lieu la diversification optimale de ses engagements. Les critères de gestion établis dans ses politiques et procédures internes visent entre autres à maintenir une saine diversification du risque de crédit dans ses portefeuilles. Ces directives se traduisent principalement par l'application de diverses limites sur le niveau des engagements : latitudes d'autorisation de crédit par palier, limites de concentration de crédit par contrepartie, limites de concentration par secteur industriel, par pays, par région, par type d'instrument financier. Le suivi de ces limites fait l'objet de rapports périodiques au conseil d'administration par la direction de la Gestion des risques.

Les critères fixés pour la diversification du portefeuille et les limites particulières des secteurs économiques, industriels ou géographiques, sont fondés sur des études et des analyses sectorielles réalisées par les économistes et le groupe de la Gestion des risques de la Banque, en appui aux décisions du comité de crédit. Des analyses sont menées en continu afin de prévoir les difficultés d'un secteur d'activité ou d'un emprunteur avant qu'elles ne se matérialisent, notamment par des paiements en souffrance.

Atténuation du risque

La Banque contrôle également le risque de crédit au moyen de diverses techniques d'atténuation du risque. En plus de la pratique usuelle consistant à réclamer des sûretés en garantie des crédits octroyés, la Banque recourt également à des mécanismes synthétiques de protection tels que les instruments financiers dérivés de crédit et la titrisation, à la syndication et aux cessions de prêts ainsi que, le cas échéant, à la réduction ordonnée du montant de crédit accordé.

L'obtention de sûretés bonnes et valables par la Banque à l'égard de l'autre partie à une transaction est la forme la plus courante d'atténuation du risque de crédit. La Banque ne considère pas qu'un tel mécanisme soit un substitut à une évaluation rigoureuse de la capacité et de la volonté de cette partie de faire face à ses obligations. Il en constitue toutefois un

complément essentiel au-delà d'un certain seuil de risque. La prise de garanties n'est pas une nécessité pour tous les engagements de crédit, et elle dépend du niveau de risque que représente l'emprunteur et également du type de crédit consenti. Cependant, lorsque le niveau de risque est jugé élevé pour la Banque, des sûretés seront vraisemblablement exigées de l'autre partie.

La validité sur le plan juridique des sûretés obtenues ainsi que la capacité d'en mesurer correctement et régulièrement la valeur sont des critères de première importance pour que ce mécanisme d'atténuation du risque remplisse adéquatement son rôle. La Banque a établi dans ses politiques internes des exigences précises en matière de documentation juridique appropriée et d'évaluation pour les sûretés que peuvent réclamer les unités d'affaires en garantie des crédits octroyés. Les catégories de sûretés admissibles en garantie ainsi que la valeur d'emprunt de ces biens sont également définies par la Banque. Elles comprennent principalement les catégories d'actif suivantes :

- comptes clients;
- stocks;
- équipement et outillage, et matériel roulant;
- hypothèques immobilières sur immeubles résidentiels, commerciaux, de bureaux et sur établissements industriels; et
- espèces et titres négociables.

Instruments des marchés financiers

Les techniques d'atténuation du risque de crédit pour les engagements reliés à des transactions d'instruments des marchés financiers diffèrent quelque peu de celles qui sont utilisées pour les prêts et avances. Ces mécanismes varient selon la nature de l'instrument ou du type de contrat négocié ou transigé. Ainsi, il est peu fréquent que les expositions sous forme d'acquisition de valeurs mobilières négociables pour les portefeuilles de la Banque soient garanties par des sûretés. La seule exception est la détention de titres adossés à des créances, mais dans un tel cas les actifs donnés en garantie ne sont pas détenus par la Banque sous forme de sûretés, puisqu'ils sont sous-jacents à la structure même du titre en question.

Par contre, les engagements reliés à la négociation de contrats sur instruments financiers dérivés font très fréquemment l'objet de mesures d'atténuation du risque de crédit. La première d'entre elles, et la plus généralisée, est la conclusion avec les parties concernées de contrats-cadres de l'*International Swaps & Derivatives Association, Inc.* (ISDA). Ces conventions permettent d'effectuer, en cas de défaut d'une des parties contractantes, la pleine compensation des montants bruts de l'évaluation au prix du marché de chacune des transactions visées par la convention et en vigueur au moment du défaut. Le montant du règlement final est par conséquent réduit au solde net des gains et pertes sur chaque transaction, ce qui augmente d'autant les possibilités de recouvrement en situation de défaut de la contrepartie. Les politiques de la Banque requièrent qu'un contrat ISDA soit conclu avec toute partie transigeant des instruments financiers dérivés avec ses négociateurs. Les contrats de change sont, à certaines conditions, exemptés de cette règle, mais la Banque privilégie la mise en place d'un contrat ISDA dans le plus grand nombre de cas possibles.

Un mécanisme additionnel de réduction du risque de crédit complète dans plusieurs cas le contrat ISDA, et donne le droit à la Banque ou à sa contrepartie, ou à l'une ou l'autre des deux parties le cas échéant, de réclamer des sûretés à l'autre partie lorsque le solde net des gains et des pertes

sur chaque transaction dépasse un certain seuil défini dans l'entente. Ces ententes, connues sous le nom de *Credit Support Annex* (CSA), sont de plus en plus répandues parmi les institutions financières actives sur les marchés financiers internationaux, parce qu'elles permettent à la fois de limiter l'ampleur du risque de crédit tout en laissant une marge de manœuvre additionnelle aux négociateurs pour continuer à transiger avec la contrepartie. La Banque, pour sa part, a fortement accru son recours à ce type de documentation juridique au cours des dernières années. Les politiques internes de la Banque établissent les conditions régissant la mise en place de telles ententes. Avec les institutions financières et les grandes sociétés, le recours à ces ententes est facultatif, bien qu'il soit recommandé dans la plupart des cas. Avec les contreparties de moins grande envergure, la signature d'une entente de type CSA ou d'un type équivalent devient obligatoire lorsque le risque lié à la qualité du crédit de la contrepartie ou à la nature des transactions est estimé élevé pour la Banque.

La réclamation de sûretés dans le cadre des transactions d'emprunts et de prises en pension de titres ne résulte pas en soi d'une décision de crédit. Dans de tels cas, il s'agit de pratiques obligatoires du marché qui sont imposées par les organismes d'autoréglementation de l'industrie telle l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM).

Autres méthodes d'atténuation

La Banque réduit également son risque de crédit en recourant dans une certaine mesure à la protection offerte par les instruments financiers dérivés de crédit, soit les swaps sur défaillance tels qu'ils sont définis à la note 23 afférente aux états financiers consolidés. Lorsque la Banque acquiert la protection de crédit, elle verse des intérêts sur le swap à la contrepartie en échange de la promesse d'un paiement par celle-ci dans le cas où surviendrait un incident de crédit. Comme les fournisseurs de protection de crédit doivent se voir attribuer une cote de risque de défaut au même titre que les emprunteurs, la Banque définit dans ses politiques internes l'ensemble des critères pour qu'une contrepartie soit jugée admissible à fournir de la protection de crédit à la Banque.

En matière de syndication de prêts, la Banque a énoncé des directives précises quant aux objectifs, aux responsabilités et aux exigences documentaires.

La titrisation représente pour sa part un moyen de transférer à des tiers une partie du risque de crédit encouru sur des prêts consentis à l'origine par la Banque. Cette activité est analysée en détail à la section du présent Rapport annuel traitant des *Arrangements hors bilan* aux pages 47 à 49.

Risque de règlement

Le risque de règlement est lié à toute transaction qui comporte une réciprocité simultanée de paiements ou de règlements entre la Banque et une tierce partie. Les contrats de change constituent un exemple de transaction pouvant comporter d'importants risques de règlement. Cependant, plusieurs autres types d'opérations sont susceptibles de présenter un tel risque, particulièrement l'utilisation des services de transfert électronique de fonds. Ce risque est lié à la possibilité que la Banque effectue un paiement ou un règlement relativement à une transaction sans recevoir en retour celui qui incombe à l'autre partie, et qu'il n'y ait aucune possibilité pour la Banque de récupérer les sommes livrées.

Le moyen ultime pour éliminer complètement un tel risque est de n'effectuer aucun paiement ni règlement avant d'avoir reçu les sommes attendues de l'autre partie. Cependant, une telle méthode ne peut être utilisée de manière systématique. Pour plusieurs services de paiement électronique, la Banque est en mesure de mettre en place des mécanismes permettant de rendre révocables les virements effectués par la Banque, ou encore de débiter les règlements à l'autre partie avant d'effectuer son propre virement. Par contre, la nature des opérations sur instruments des marchés financiers rend impossible la généralisation de telles pratiques. Par exemple, sur les opérations de change impliquant une devise autre que le dollar américain, les décalages horaires imposent aux parties des échéanciers stricts sur les paiements des devises. La Banque ne pourrait retarder indûment un règlement sans s'exposer à d'importantes pénalités compte tenu de l'envergure des sommes en cause. Le moyen le plus efficace pour la Banque de contrôler les risques de règlement, tant pour les transactions des marchés financiers que pour les virements irrévocables, consiste à imposer des limites internes de risque basées sur la capacité de payer de la contrepartie.

Suivi des comptes et recouvrement

Les crédits octroyés et les emprunteurs font l'objet d'un suivi permanent, mais celui-ci varie en fonction du degré de risque couru. Les gestionnaires de prêts exercent, à l'aide de diverses méthodes d'intervention, un suivi particulièrement vigilant des dossiers présentant des problèmes. Entre autres, une liste de surveillance des engagements problématiques est produite tous les mois à l'intention des gestionnaires de prêts concernés, et ces derniers doivent par la suite faire rapport à la direction de la Gestion du risque de crédit.

S'il arrive, en dépit de cette surveillance étroite, que les engagements de crédit subissent une détérioration supplémentaire et une augmentation du risque au point de requérir une intensification du suivi, un groupe spécialisé dans la gestion des comptes problématiques intervient alors. Ce groupe est chargé de maximiser la récupération des sommes engagées et d'élaborer des stratégies adaptées à ces comptes. Le rôle de cette unité est crucial, car en cas de défaut d'un emprunteur, la Banque aura pour objectif prioritaire de recouvrer le maximum des montants qui lui sont dus.

Relevé des prêts douteux et comptabilisation des provisions pour pertes sur créances

Lorsque la détérioration d'un compte dépasse un certain seuil, le prêt peut être classé comme prêt douteux. Tout prêt dont le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 jours ou plus est classé dans la catégorie des prêts douteux, et une provision pour pertes sur créances doit y être affectée. De plus, tout prêt qui n'est pas en souffrance mais dont le remboursement, qu'il s'agisse du capital ou des intérêts, soulève un doute raisonnable, sera considéré comme douteux. Les estimations des pertes potentielles servent à prévoir en partie les provisions pour pertes sur créances. Les politiques de la Banque définissent des critères détaillés de comptabilisation des provisions et, au besoin, de radiation des créances irrécouvrables. Les politiques de crédit définissent aussi les pratiques de recouvrement qui visent à minimiser les pertes en récupérant la plus grande partie possible des sommes dues.

Gestion du risque de marché

Le risque de marché est indissociable de la participation aux marchés financiers. La gestion de ce risque représente donc une compétence fondamentale pour la Banque, en ce qui touche aux activités de négociation et d'investissement et à la gestion de l'actif et du passif.

L'importance relative de ce risque pour la Banque est illustrée par le fait qu'il représente environ 20 % de la valeur totale de son capital économique, comme l'indique le tableau figurant à la page 23.

Évaluation du risque de marché

Le modèle de simulation de la valeur à risque (VaR) est un des principaux outils de gestion des risques de marché. La VaR représente la valeur maximale des pertes quotidiennes potentielles, dans les portefeuilles détenus, à un niveau de confiance de 99 %, ce qui signifie que les pertes réelles ne la dépasseront vraisemblablement qu'une journée sur 100. La VaR est calculée de manière continue à la fois pour les grandes catégories d'instruments financiers (y compris les instruments financiers dérivés) et pour l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers de la Banque. On vise ainsi à ce que les décisions de négociation et d'investissement n'entraînent pas de risques supérieurs aux limites préétablies. Le modèle informatisé de calcul de la VaR est fondé sur des données couvrant une période de deux ans.

Le suivi de l'encours de la VaR par rapport aux limites établies s'effectue quotidiennement pour chaque produit, portefeuille, unité d'affaires, ainsi que par type d'activité, c'est-à-dire la négociation, les investissements et la gestion de l'actif et du passif. La gestion des échéances de l'actif et du passif, également appelée la gestion des risques structurels de taux d'intérêt, prévoit également une limite de VaR approuvée par le conseil d'administration. De plus, la Banque s'est fixé une limite globale couvrant l'ensemble de ses activités reliées aux marchés financiers. Comme l'illustre le tableau 15 de la page 78, la VaR globale des activités de négociation est généralement inférieure à la somme des VaR des portefeuilles individuels, ce qu'explique l'effet de diversification du risque. D'autres limites viennent également compléter la VaR afin de contrôler les risques résiduels associés, notamment, à la concentration, à la volatilité et à la liquidité.

Tests de scénarios chocs et analyses de sensibilité

Le modèle de la VaR simule les pertes dans une situation de marché semblable à ce qui a été observé à partir des données historiques, c'est-à-dire, en principe, dans des conditions de marché normales. La Banque cherche également à simuler l'impact, sur les différents portefeuilles du secteur des Marchés financiers, de situations anormales, c'est-à-dire d'événements extrêmes et peu fréquents. Pour ce faire, elle effectue quotidiennement des tests de scénarios chocs (par exemple un krach boursier semblable à celui de 1987 ou une crise pétrolière rappelant celle de 1973) ainsi que des analyses de sensibilité pour l'ensemble des catégories de risques, soit ceux reliés aux taux d'intérêt, au cours des actions et des marchandises, aux taux de change et à la volatilité des divers marchés.

Ces multiples scénarios chocs et analyses de sensibilité visent à simuler les résultats que dégagerait l'ensemble des portefeuilles du secteur des Marchés financiers si les hypothèses de ces scénarios extrêmes devaient se réaliser. La Banque s'est fixé des plafonds de pertes potentielles pour les tests de scénarios chocs et les analyses de sensibilité, et ceux-ci ont été approuvés par le conseil d'administration. Les tests et analyses sont élaborés conjointement par le groupe de la Gestion des risques de marché et la direction des unités d'affaires, et ils sont revus régulièrement pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture des marchés, des nouveaux produits et des stratégies de négociation.

Activités de négociation

La Banque détient des portefeuilles de négociation pour des raisons de maintien de marché, ainsi que pour la négociation pour son propre compte, la liquidité pour ses clients institutionnels et la vente de produits financiers.

Le tableau 15 de la page 78 illustre la distribution de la VaR des portefeuilles de négociation par catégorie de risque, ainsi que l'effet de diversification.

La Banque évalue le risque spécifique des actions détenues dans ses portefeuilles de négociation à l'aide d'un modèle interne implanté en 2006. Ce risque constitue une variante particulière du risque de marché liée à une fluctuation défavorable des cours en raison de facteurs propres à l'émetteur d'un titre, et s'applique autant aux titres de créances qu'aux cours des actions. La Banque élabore présentement un modèle interne pour estimer le risque spécifique de taux d'intérêt. L'estimation du risque spécifique distinctement du risque global de marché à l'aide de modèles internes deviendra une exigence réglementaire.

Tests rétroactifs de validité et résultats quotidiens

Le tableau 16 de la page 79 présente les revenus de négociation et la VaR sur une base quotidienne. En plus, la Banque effectue des tests rétroactifs de validité qui ont pour objectif de vérifier la capacité du modèle de la VaR d'estimer le risque maximal de pertes de marché et de valider ainsi, de façon rétroactive, la qualité des résultats obtenus au moyen de ce modèle.

Risque de taux d'intérêt dans la gestion actif-passif

La gestion de l'actif (prêts et placements) et du passif (dettes, y compris les dépôts) comporte un risque lié aux taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt entraîne une fluctuation des revenus et des frais d'intérêts et, bien que ces fluctuations suivent une même tendance, leur importance relative aura une incidence favorable ou défavorable sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres. Cette incidence est fonction de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif, et la courbe des taux d'intérêt. La gestion de l'actif et du passif vise à optimiser l'impact des variations des taux d'intérêt en fonction de l'évolution attendue des taux.

La gestion actif-passif relève de la Trésorerie. Le comité de gestion de l'actif et du passif est étroitement associé à la Trésorerie dans la supervision de cette activité. Des simulations sont régulièrement effectuées pour évaluer l'incidence de divers scénarios sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres, et pour guider en conséquence la gestion du portefeuille de placements et du passif.

La gestion de l'appariement de la Banque s'effectue par le truchement d'un mécanisme de cession interne qui répond à un double objectif, celui de transférer à la Trésorerie les risques d'appariement et de liquidité, et de fournir une mesure cohérente de rentabilité des différents éléments du bilan; ainsi peut-on orienter adéquatement les activités des divers secteurs. En général, les divers éléments du bilan font l'objet d'un coût de cession interne – ou coût des fonds – qui reflète le plus fidèlement possible les différents risques financiers rattachés à l'élément visé : risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et, s'il y a lieu, options intégrées (engagement de prêter de la part de la Banque et option de remboursement ou de rachat avant l'échéance contractuelle).

La gestion du risque de taux d'intérêt est encadrée par une politique précise dont la révision et l'application sont supervisées, entre autres, par divers comités de gestion formés principalement de gestionnaires de la Trésorerie et de la Gestion des risques et, dans certains cas, de dirigeants et d'intervenants d'autres secteurs de la Banque. La politique définit les limites de risque en fonction de l'impact d'une variation de 100 points de base des taux d'intérêt sur les paramètres suivants : revenu net d'intérêts, valeur marchande du capital, VaR à un jour et durée du capital.

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité des activités bancaires (prêts et dépôts) de la Banque à un mouvement parallèle des taux d'intérêt à la hausse en date du 31 octobre de l'année de référence.

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2007	2006
Augmentation du taux d'intérêt de 100 points de base		
Effet sur le revenu net d'intérêts	(16)	(19)
Effet sur les capitaux propres	(89)	(70)
Augmentation du taux d'intérêt de 200 points de base		
Effet sur le revenu net d'intérêts	(33)	(43)
Effet sur les capitaux propres	(175)	(159)

Portefeuilles d'investissement

La Banque a constitué des portefeuilles d'investissement dans des valeurs liquides ou non liquides servant soit à des fins stratégiques, soit strictement à des fins de placement à long terme. Ces investissements comportent non seulement des risques de marché, mais également des risques de crédit, de liquidité, de concentration, de réputation et de non-conformité aux lois et à la réglementation. Les activités reliées aux portefeuilles d'investissement sont régies à la Banque par une ligne directrice particulière.

Le service de la Planification et analyse financière de la Banque a étudié l'impact des normes de Bâle II relatives aux portefeuilles d'investissement, selon les méthodes de calcul préconisées par la Banque. Les nouvelles règles requièrent une gestion proactive du capital octroyé à ces portefeuilles, puisqu'au delà d'un certain seuil d'investissement, le coût du capital devient prohibitif.

Conformément aux engagements pris par la Banque en matière de capital réglementaire, l'approche standard telle qu'elle est définie dans Bâle II sera adoptée pour tous ses portefeuilles d'investissement (« portefeuille bancaire » selon la terminologie de Bâle II) du 1^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2009. Par la suite, la Banque préconisera l'approche avancée pour les expositions sous forme de valeurs à revenu fixe (obligations, billets négociables, etc.).

Titres de participation

Contrairement aux valeurs à revenu fixe, les éléments d'actif sous forme de titres de participation, qui comprennent les actions ordinaires, les actions privilégiées perpétuelles ou convertibles, le crédit mezzanine avec bons de souscription et les fonds communs de placement, demeurent exclus des processus de quantification du risque de crédit mis en place par la Banque, qu'ils soient détenus dans des portefeuilles d'investissement ou dans des portefeuilles de négociation. Aux fins du capital réglementaire, la Banque appliquera aux titres de participation de ses portefeuilles d'investissement la méthode de pondération simple de l'approche dite fondée sur le marché. Quant aux titres détenus dans les portefeuilles de négociation, ils sont soumis aux règles de fonds propres afférentes aux risques de marché en vertu des normes réglementaires révisées.

Gestion du risque de liquidité

La liquidité de la Banque provient des entrées de fonds effectives ou prévisibles lui permettant de faire face à tous ses engagements en matière de financement au moment où ils deviennent exigibles. Ces derniers sont généralement respectés par le truchement de rentrées de fonds continues, complétées par des liquidités facilement convertibles en espèces, ou par la capacité d'emprunt de la Banque. Le risque de liquidité survient lorsque les sources de financement deviennent insuffisantes pour respecter les échéances des engagements.

La gestion de la liquidité est encadrée à la Banque par la mise en œuvre d'une politique prudente et par l'élaboration et l'implantation de techniques et de procédés efficaces pour surveiller, mesurer et contrôler le risque de liquidité. Le processus de gestion est dynamique et l'établissement d'un niveau judicieux de liquidité peut dépendre de la stratégie globale de la Banque, de même que de facteurs internes et externes. En tout temps, la Banque s'efforce d'atteindre les objectifs suivants :

- respecter tous ses engagements en matière de décaissement (au bilan et hors bilan) sur une base continue;
- éviter de réunir des fonds rapidement, ce qui entraînerait des surcharges excessives sur les coûts de financement ou la vente forcée d'éléments d'actif facilement négociables à des conditions défavorables; et
- suivre de près les meilleures pratiques du marché et l'évolution de la réglementation en matière de liquidité.

La politique de la Banque en matière de gestion des liquidités et de financement est revue et adoptée par le conseil d'administration. Le groupe de la Gestion des risques de marché est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de cette politique, et de stratégies et méthodologies permettant de surveiller, mesurer et contrôler les exigences en matière de liquidités. Ce groupe est aussi chargé de fixer des limites et d'élaborer des hypothèses touchant les plans de relève.

Gestion du financement et diversification

Le passif-dépôts de base représente la principale source de financement de la Banque. Au cours des dernières années, la stratégie a consisté à accroître la base de dépôts de particuliers grâce à la croissance interne. Dans ce contexte, la diversification du financement en fonction du déposant et de l'échéancier constitue un élément important de la stratégie de gestion des liquidités.

La Banque recherche des sources de financement diversifiées par région, par devise, par instrument et par fournisseur de fonds, tant au niveau des emprunts garantis par nantissement que des autres sources de financement. De plus, la Banque est très engagée dans des programmes de titrisation qui lui donnent accès à du financement à long terme et lui fournissent un outil de gestion du capital.

Pour assurer la stabilité de l'accès au marché, la Banque maintient et développe des relations directes avec les principaux bailleurs de fonds actifs sur le marché monétaire canadien, elle exerce et déploie ses activités sur les marchés interbancaires et des entreprises aux États-Unis, en Europe et en Asie, et elle favorise l'allongement des échéances des dépôts à terme lorsque cette mesure s'avère économiquement avantageuse et souhaitable du point de vue stratégique.

Mesure du risque de liquidité

Le risque de liquidité provient de deux sources, soit de l'asymétrie des flux de trésorerie se rapportant à l'actif et au passif, et des caractéristiques de certains produits comme les engagements de crédit et les dépôts à demande.

La Banque utilise diverses mesures pour gérer l'exposition au risque de liquidité. Les décisions quotidiennes de financement à court terme s'appuient sur la position d'encaisse nette cumulative quotidienne. Quant aux décisions en matière de financement et de liquidité à long terme, elles sont fondées sur les ratios de liquidité, la période de survie et un indicateur appelé le « capital en liquidité ». Ce dernier détermine l'exposition au risque de liquidité d'une banque en mesurant la différence entre le montant du financement à long terme et celui des actifs non liquides. La Banque peut ainsi atteindre un équilibre optimal entre le financement à long terme et le financement institutionnel.

La période de survie est un indicateur conçu pour mesurer le nombre de jours qu'il faudra pour utiliser les actifs liquides de la Banque si les fonds empruntés directement du marché monétaire ne sont pas renouvelés à l'échéance.

La Banque, dans sa politique de gestion des liquidités et de financement, a fixé des limites pour ses différents indicateurs de liquidité, notamment le « capital en liquidité » et la période de survie. Elle s'est également donné des limites pour restreindre sa dépendance à l'égard d'un déposant en particulier, afin d'éviter toute concentration excessive de dépôts provenant d'une source unique. À cet égard, les fonds empruntés directement sur le marché monétaire sont limités à un pourcentage du total des dépôts, et un montant maximum est établi par déposant.

Plan de relève de liquidité

Un plan détaillé de relève de liquidité est décrit dans la politique de gestion des liquidités et de financement. Ce plan définit les mesures à mettre en œuvre en situation de crise pour combler l'écart entre les liquidités que la Banque choisit de détenir et les besoins de liquidité qui pourraient se manifester dans une telle situation.

Gestion des risques opérationnels

Les risques opérationnels sont présents dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, les fraudes ou les activités non autorisées, les pannes de systèmes, les erreurs humaines, le manquement aux exigences réglementaires ou légales, les litiges avec la clientèle et les dommages à des biens physiques ne sont que quelques exemples des événements susceptibles d'occasionner des pertes financières ou une atteinte à la réputation, et ils constituent par conséquent des risques opérationnels.

Bien que l'on ne puisse éliminer complètement le risque opérationnel, il est important de le gérer de manière rigoureuse et transparente afin de le maintenir à un niveau acceptable. Chaque unité d'affaires de la Banque a confié à certains employés des responsabilités précises de gestionnaire de risque pour assurer une gestion proactive des risques opérationnels de l'unité. De plus, un comité sectoriel assure le suivi des pertes et des risques opérationnels de l'unité ainsi que des événements observés dans d'autres institutions. Le cas échéant, des plans d'action sont mis au point pour améliorer la structure de contrôles.

Le service du Risque opérationnel et de réputation élabore les normes et procédés de détection, de mesure et de suivi des risques opérationnels, et il assiste les unités d'affaires dans leur mise en œuvre. Cette équipe recueille et compile les données relatives au niveau de risque des unités d'affaires et rend compte de ses travaux au comité de gestion des risques opérationnels.

Collecte et analyse des pertes subies par la Banque

Le service du Risque opérationnel et de réputation a mis en place un processus de collecte des données sur les pertes opérationnelles à l'échelle de la Banque et de ses filiales, et a constitué une base centralisée de données incluant le montant de chaque perte ainsi qu'une description des événements qui l'ont occasionnée, ce qui permet ainsi de mieux comprendre les causes de ce type de pertes et d'établir des stratégies d'atténuation.

Collecte et analyse des événements opérationnels observés dans l'industrie

Un processus de collecte et d'analyse des informations recueillies dans les médias relativement aux événements opérationnels subis par d'autres institutions financières permet à la Banque d'évaluer la rigueur de ses pratiques de gestion des risques et de prendre action, le cas échéant, pour les renforcer.

Autoévaluation des risques opérationnels

Le programme d'autoévaluation des risques opérationnels permet à chaque unité d'affaires d'agir proactivement pour cerner les principaux risques opérationnels auxquels elle est exposée, d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle en place pour atténuer ces risques, et d'élaborer des plans d'action en vue de maintenir ces risques à un niveau acceptable.

Programmes spécialisés d'évaluation des risques

Certains programmes, sous la responsabilité de groupes spécialisés, prévoient des politiques et procédés uniformes de gestion de risques spécifiques ainsi que des mécanismes de surveillance du respect de ces politiques et procédés. Il en est ainsi des programmes suivants :

- gestion du risque lié à l'information financière;
- gestion des risques technologiques;
- continuité des affaires;
- gestion du risque d'impartition; et
- confidentialité de l'information.

Capital réglementaire

La Banque a reçu l'approbation réglementaire lui permettant d'utiliser, à compter de l'exercice 2008, l'approche standard pour rendre compte des fonds propres réglementaires pour le risque opérationnel. La Banque entend démontrer l'efficacité de cette approche ainsi que sa conformité aux exigences réglementaires afin d'utiliser cette approche de manière définitive.

Risque de réputation

Le risque de réputation découle généralement d'un autre risque. Il en est ainsi d'événements opérationnels comme une panne informatique empêchant des clients de transiger, ou un bris de confidentialité de renseignements personnels qui peuvent, selon leur envergure et leur couverture médiatique, porter atteinte à la réputation de la Banque.

La Banque vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actes sur la réputation et l'image de la Banque. Outre les initiatives de gestion des risques opérationnels mentionnées précédemment, la Banque dispose de divers mécanismes contribuant à une saine gestion du risque de réputation, notamment des codes de conduite et un programme de formation approprié visant tous les employés, ainsi que divers comités d'évaluation des risques lorsque sont lancés de nouveaux produits au sein des unités d'affaires. À cela s'ajoutent les activités des services de la Conformité corporative, des Affaires juridiques, du Secrétariat corporatif, des Relations publiques et des Relations investisseurs.

Résultats trimestriels

(en millions de dollars, sauf pour les données par action)

	Total	4 ^e T	3 ^e T	2 ^e T	2007 1 ^{er} T
Données relatives à l'état des résultats					
Revenu net d'intérêts	1 127 \$	297 \$	306 \$	248 \$	276 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 296	105	704	774	713
Revenu total	3 423	402	1 010	1 022	989
Dotations aux pertes sur créances	103	29	22	23	29
Charges d'exploitation	2 632	640	675	661	656
Charge (économie) d'impôts	79	(123)	71	75	56
Participations sans contrôle	68	31	(1)	30	8
Bénéfice net (perte nette)	541	(175)	243	233	240
Bénéfice (perte) par action ordinaire					
de base	3,25	(1,14)	1,49	1,42	1,45
dilué	3,22	(1,14)	1,48	1,40	1,43
Dividendes (par action)					
Ordinaires	2,28	0,60	0,60	0,54	0,54
Privilégiés					
Série 13	—	—	—	—	—
Série 15	1,4625	0,3657	0,3656	0,3656	0,3656
Série 16	1,2125	0,3032	0,3031	0,3031	0,3031
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires					
	11,5 %	(16,0) %	20,6 %	20,3 %	20,7 %
Actif total	113 085	123 353	135 172	121 402	
Passif financier à long terme⁽¹⁾	1 605	1 882	1 935	1 942	
Prêts douteux	129 \$	110 \$	110 \$	112 \$	
Nombre d'actions ordinaires en circulation (en milliers)					
Moyen – de base	159 811	157 790	159 209	160 588	161 681
Moyen – dilué	161 190	157 790	160 567	162 032	164 398
Fin de période	157 806	157 806	157 858	159 418	161 367
Par action ordinaire					
Valeur comptable		26,85 \$	28,70 \$	28,92 \$	28,34 \$
Cours de l'action					
haut	66,59	60,28	66,14	65,87	66,59
bas	50,50	50,50	60,61	61,96	61,36
Nombre d'employés	16 863	17 169	16 852	16 908	
Nombre de succursales au Canada	447	448	450	450	

(1) Correspond aux débetures subordonnées

2006					2005				
Total	4 ^e T	3 ^e T	2 ^e T	1 ^{er} T	Total	4 ^e T	3 ^e T	2 ^e T	1 ^{er} T
1 292 \$	304 \$	408 \$	302 \$	278 \$	1 441 \$	404 \$	308 \$	380 \$	349 \$
2 511	666	513	639	693	2 235	516	574	515	630
3 803	970	921	941	971	3 676	920	882	895	979
77	22	16	22	17	33	—	15	1	17
2 546	673	622	615	636	2 472	635	610	619	608
277	44	58	82	93	291	72	46	66	107
32	11	5	8	8	25	6	5	7	7
871	220	220	214	217	855	207	206	202	240
5,22	1,33	1,32	1,29	1,28	4,98	1,22	1,20	1,17	1,39
5,13	1,31	1,30	1,26	1,26	4,90	1,20	1,18	1,15	1,37
1,96	0,50	0,50	0,48	0,48	1,72	0,44	0,44	0,42	0,42
—	—	—	—	—	1,2000	—	0,4000	0,4000	0,4000
1,4625	0,3657	0,3656	0,3656	0,3656	1,4625	0,3657	0,3656	0,3656	0,3656
1,2125	0,3032	0,3031	0,3031	0,3031	0,8089	0,3032	0,3031	0,2026	—
20,1 %	19,7 %	20,2 %	20,4 %	19,9 %	20,7 %	19,4 %	19,6 %	19,9 %	23,6 %
116 801	108 552	111 083	105 172		107 970	110 593	99 917	91 703	
1 449	1 599	1 599	1 600		1 102	1 409	1 770	1 764	
116 \$	98 \$	111 \$	113 \$		117 \$	114 \$	119 \$	134 \$	
162 851	161 969	161 927	162 598	164 903	166 382	165 176	165 363	167 327	167 693
165 549	164 599	164 512	165 552	167 781	168 964	167 939	167 849	169 938	170 164
161 512	161 512	161 918	161 882	164 313	165 335	165 335	165 096	165 744	168 050
27,17 \$	26,57 \$	25,77 \$	25,72 \$		25,39 \$	24,70 \$	24,19 \$	23,97 \$	
65,60	62,86	62,69	65,60	63,90	61,47	61,47	58,21	55,24	49,75
56,14	58,26	56,14	61,35	58,35	46,39	55,87	51,60	48,72	46,39
16 972	17 183	16 955	16 993		16 890	17 049	16 712	16 610	
451	453	455	455		457	460	460	462	

Données financières supplémentaires

Tableau 1 | Sommaire des résultats

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2007	2006	2005	2004	2003
Revenu net d'intérêts	1 254	1 414	1 531	1 424	1 353
Revenus autres que d'intérêts	2 374	2 569	2 295	2 209	2 088
Revenu total	3 628	3 983	3 826	3 633	3 441
Charges d'exploitation	2 632	2 546	2 472	2 368	2 239
Contribution	996	1 437	1 354	1 265	1 202
Dotations aux pertes sur créances	103	77	33	86	177
Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle	893	1 360	1 321	1 179	1 025
Charge d'impôts	284	457	441	426	374
Participations sans contrôle	68	32	25	28	27
Bénéfice net	541	871	855	725	624
Actif moyen	126 038	106 275	90 903	78 674	71 812

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13

Tableau 2 | Évolution du revenu net d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2007	2006	2005	2004	2003
Particuliers et entreprises					
Revenu net d'intérêts	1 365	1 330	1 275	1 233	1 221
Actif moyen	48 792	46 245	43 077	39 767	38 200
Revenu net d'intérêts en pourcentage de l'actif moyen	2,80 %	2,88 %	2,96 %	3,10 %	3,20 %
Gestion de patrimoine					
Revenu net d'intérêts	130	128	103	97	93
Actif moyen	677	689	689	654	655
Marchés financiers					
Revenu net d'intérêts	(11)	172	332	273	198
Actif moyen	88 855	69 255	52 943	43 363	38 529
Autres					
Revenu net d'intérêts	(230)	(216)	(179)	(179)	(159)
Actif moyen	(12 286)	(9 914)	(5 806)	(5 110)	(5 572)
Total					
Revenu net d'intérêts	1 254	1 414	1 531	1 424	1 353
Actif moyen	126 038	106 275	90 903	78 674	71 812

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13

Tableau 3 | Revenus autres que d'intérêts

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable⁽¹⁾)
(en millions de dollars)

	2007	2006	2005	2004	2003
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils	381	373	428	398	338
Commissions de courtage en valeurs mobilières	267	256	254	235	206
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements	213	208	201	200	192
Revenus de négociation	586	375	251	234	381
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente (compte de placement en 2006), montant net	(407)	180	92	102	8
Commissions sur cartes de crédit	34	34	43	30	32
Commissions sur prêts	127	138	145	168	130
Revenus d'assurances	115	113	101	90	86
Commissions sur acceptations, lettres de crédit et de garantie	68	68	61	65	63
Revenus de titrisation	179	175	194	180	204
Revenus de change	103	98	76	72	66
Services fiduciaires et fonds communs de placement	357	309	274	243	209
Divers	351	242	175	192	173
	2 374	2 569	2 295	2 209	2 088
Canada	2 028	2 336	2 078	1 978	1 929
International					
– États-Unis	131	96	57	87	58
– Autres	215	137	160	144	101
Revenus autres que d'intérêts en pourcentage du revenu total en équivalent imposable ⁽²⁾	69,8 %	64,3 %	60,0 %	60,8 %	60,7 %

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13

(2) Excluant les éléments particuliers

Tableau 4 | Revenus de négociation⁽¹⁾

Exercice terminé le 31 octobre
(en équivalent imposable⁽²⁾)
(en millions de dollars)

	2007	2006	2005	2004	2003
Marchés financiers					
Actions	298	266	243	190	145
Taux d'intérêt	61	51	71	43	86
Marchandises et devises	21	25	28	30	96
	380	342	342	263	327
Autres secteurs	14	12	16	8	13
Total	394	354	358	271	340

(1) Incluant le revenu net d'intérêts et les revenus autres que d'intérêts, ajustés pour les participations sans contrôle

(2) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13

Tableau 5 | Dotations aux pertes sur créances

*Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)*

	2007	2006	2005	2004	2003
Dotations aux pertes sur créances					
Particuliers	62	53	46	31	47
Entreprises	43	22	20	57	60
Financement des sociétés	–	4	8	52	64
Immobilier	1	(2)	1	1	7
Autres	(3)	–	–	–	(1)
Total	103	77	75	141	177
Provision générale pour risque de crédit	–	–	(42)	(55)	–
Total des dotations aux pertes sur créances imputées aux résultats	103	77	33	86	177
Prêts et acceptations moyens, nets	50 408	49 392	45 926	41 060	39 324
Dotations aux pertes sur créances en pourcentage des prêts et acceptations moyens nets	0,20 %	0,16 %	0,07 %	0,21 %	0,45 %
Provisions pour pertes sur créances					
Solde en début d'exercice	428	455	580	634	666
Dotations aux pertes sur créances imputées au bénéfice	103	77	33	86	177
Radiations	(154)	(168)	(215)	(199)	(259)
Recouvrements ⁽¹⁾	53	64	57	59	50
Solde en fin d'exercice	430	428	455	580	634
Composition des provisions :					
Pays désignés					
Portion applicable aux prêts	–	–	–	–	19
Portion applicable aux valeurs	2	2	4	2	4
Spécifiques	120	118	143	228	206
Générale	308	308	308	350	405

(1) Incluant les fluctuations des taux de change

Tableau 6 | Charges d'exploitation

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2007	2006	2005	2004	2003
Salaires et avantages sociaux	1 498	1 479	1 451	1 359	1 287
Frais d'occupation	127	124	121	148	142
Frais de technologie	371	358	356	334	312
Frais d'amortissement – immobilisations	42	40	39	32	34
Frais d'amortissement – technologie	36	29	24	20	16
Communications	73	74	81	77	80
Honoraires professionnels	194	141	133	117	111
Publicité et relations externes	47	49	49	56	45
Papeterie	30	26	25	26	26
Frais de déplacement	21	21	21	20	21
Sécurité et vols	18	14	20	14	16
Taxes sur capital et salaires	50	67	56	65	60
Divers	125	124	96	100	89
Total	2 632	2 546	2 472	2 368	2 239
Canada	2 413	2 368	2 298	2 174	2 064
International					
– États-Unis	127	92	105	123	121
– Autres	92	86	69	71	54
Charges d'exploitation en pourcentage du Revenu total en équivalent imposable ⁽¹⁾	72,6 %	63,9 %	64,6 %	65,2 %	65,1 %

(1) Consulter la rubrique *Mode de présentation de l'information* aux pages 12 et 13

Tableau 7 | Évolution des volumes moyens

Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2007		2006		2005		2004		2003	
	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %	Volume moyen \$	Taux %
Actif										
Dépôts auprès d'institutions financières	9 881	4,28	9 348	3,36	8 646	2,24	7 404	1,54	6 421	2,05
Valeurs mobilières	46 513	3,27	34 401	3,16	26 354	2,95	21 162	3,13	18 861	3,01
Prêts hypothécaires résidentiels	15 960	5,21	15 907	4,94	16 211	4,65	15 073	4,88	13 752	5,49
Prêts aux particuliers	11 989	6,71	10 348	6,36	8 519	5,65	6 647	5,70	5 646	6,51
Prêts aux entreprises et autres	27 264	4,95	26 754	4,37	24 819	3,53	20 447	3,61	20 169	4,16
Prêts non productifs nets	(171)	(0,58)	(181)	(0,39)	(207)	(0,48)	(165)	(0,42)	(172)	(0,47)
Actif portant intérêt	111 436	4,42	96 577	4,16	84 342	3,66	70 568	3,73	64 677	4,11
Autres actifs	14 602	–	9 698	–	6 561	–	8 106	–	7 135	–
Actif total	126 038	3,91	106 275	3,78	90 903	3,39	78 674	3,34	71 812	3,71
Passif et capitaux propres										
Dépôts de particuliers	28 747	2,73	27 305	2,46	24 343	2,18	21 861	2,47	21 390	2,65
Institutions de dépôts	10 559	4,48	9 916	3,44	6 549	2,74	5 789	1,73	5 488	1,80
Autres dépôts	32 237	4,23	26 971	3,40	26 198	2,36	22 536	2,05	21 326	2,70
	71 543	3,66	64 192	3,01	57 090	2,32	50 186	2,20	48 204	2,60
Débetures subordonnées	1 941	5,14	1 592	5,67	1 565	6,38	1 469	6,71	1 553	6,77
Engagements autres que des dépôts	33 948	2,80	25 403	2,55	20 365	1,93	12 826	2,66	10 363	1,87
Passif portant intérêt	107 432	3,42	91 187	2,85	79 020	1,96	64 481	1,87	60 120	2,15
Autres passifs	13 676	–	10 451	–	7 412	–	10 072	–	7 672	–
Capitaux propres	4 930	–	4 637	–	4 471	–	4 121	–	4 020	–
Passif et capitaux propres	126 038	2,92	106 275	2,45	90 903	1,71	78 674	1,53	71 812	1,80
Marge bénéficiaire		0,99		1,33		1,68		1,81		1,91

Tableau 8 | Dépôts

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	2007		2006		2005		2004		2003	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers	30 215	42,7	29 092	40,5	26 385	42,4	24 008	44,9	24 110	46,9
Commerciaux	16 263	23,0	18 069	25,1	17 018	27,4	14 419	27,0	14 668	28,5
Fonds achetés	24 320	34,3	24 756	34,4	18 816	30,2	15 005	28,1	12 685	24,6
Total	70 798	100,0	71 917	100,0	62 219	100,0	53 432	100,0	51 463	100,0
Canada	57 624	81,4	61 910	86,1	55 765	89,6	45 636	85,4	43 809	85,1
International										
– États-Unis	7 338	10,4	1 851	2,6	540	0,9	957	1,8	877	1,7
– Autres	5 836	8,2	8 156	11,3	5 914	9,5	6 839	12,8	6 777	13,2
Total	70 798	100,0	71 917	100,0	62 219	100,0	53 432	100,0	51 463	100,0
Dépôts des particuliers en pourcentage de l'actif total		26,7		25,0		24,4		27,1		28,4

Tableau 9 | Provenance du capital réglementaire

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	2007	2006	2005	2004	2003
Capital réglementaire au début de l'exercice	6 607	5 925	5 319	5 369	5 294
Capital autogénéré					
Bénéfice net	541	871	855	725	624
Autres montants affectant les bénéfices non répartis	–	–	–	(1)	(4)
Dividendes sur actions ordinaires et privilégiées	(385)	(341)	(312)	(266)	(218)
	156	530	543	458	402
Financement externe					
Débentures subordonnées admissibles ⁽¹⁾	(300)	347	194	(29)	(87)
Actions privilégiées	–	–	25	–	75
Instruments novateurs inclus dans le capital de base	(53)	207	(11)	(31)	(71)
Actions ordinaires	64	54	65	47	28
Rachat d'actions ordinaires	(315)	(309)	(224)	(382)	(298)
Participations sans contrôle dans des filiales	8	(123)	128	3	(17)
	(596)	176	177	(392)	(370)
Autres					
Pertes de change non réalisées, montant net	(88)	(66)	(16)	(16)	(11)
Divers ⁽²⁾	37	42	(98)	(100)	54
	(51)	(24)	(114)	(116)	43
Capital réglementaire généré (utilisé)	(491)	682	606	(50)	75
Capital réglementaire à la fin de l'exercice	6 116	6 607	5 925	5 319	5 369

(1) Compte tenu des émissions de 500 M\$ de débentures subordonnées les 2 novembre 2006 et 2005

(2) Représente la variation du montant admissible de la provision générale, des montants du capital réglementaire déduits au titre de l'écart d'acquisition, des participations dans des sociétés satellites et des montants afférents aux titrisations

Tableau 10 | Capital réglementaire et ratios de capital

Au 31 octobre

(en millions de dollars) (selon les directives de la Banque des règlements internationaux)

	2007	2006	2005	2004	2003
Capital de base					
Capitaux propres attribuables					
aux actionnaires ordinaires	4 219	4 386	4 190	3 829	3 722
Actions privilégiées permanentes à dividendes non cumulatifs	400	400	400	375	375
Instruments novateurs	509	562	354	365	396
Participations sans contrôle	17	9	133	5	2
Moins : écart d'acquisition	(703)	(683)	(662)	(662)	(660)
	4 442	4 674	4 415	3 912	3 835
Capital supplémentaire					
Déventures subordonnées	1 641	1 949	1 602	1 408	1 437
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	80	—	—	—	—
Provision générale pour risque de crédit	308	308	308	350	350
	2 029	2 257	1 910	1 758	1 787
Moins : placements dans les sociétés satellites	(353)	(289)	(360)	(296)	(174)
Moins : protection de premier niveau	(2)	(35)	(40)	(55)	(79)
Capital total	6 116	6 607	5 925	5 319	5 369
Ratios des fonds propres réglementaires					
Capital de base	9,0 %	9,9 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %
Capital total	12,4 %	14,0 %	12,8 %	13,0 %	13,4 %
Avoir ordinaire tangible	6,77 %	7,33 %	7,37 %	7,02 %	6,78 %
Levier ⁽¹⁾	18,7	17,8	20,0	16,8	15,9

(1) Le levier correspond au total de l'actif du bilan et des substituts directs de crédits divisé par le capital total tel qu'il est défini dans les normes sur les fonds propres.

Tableau 11 | Actifs pondérés en fonction du risque

Au 31 octobre (en millions de dollars)

	2007	2006	2005	2004	2003
	Solde au bilan	Solde pondéré en fonction du risque	Solde pondéré en fonction du risque	Solde pondéré en fonction du risque	Solde pondéré en fonction du risque
Actifs au bilan					
Liquidités	3 328	488	2 077	1 306	1 363
Valeurs mobilières	39 270	3 050	2 083	2 269	2 688
Prêts hypothécaires	17 269	6 205	5 646	5 420	4 634
Autres prêts	36 657	22 318	21 727	18 849	18 360
Autres actifs	16 561	5 371	5 494	4 876	5 692
		37 432	37 027	36 249	32 737
Provision générale pour risque de crédit		308	308	308	350
Total des actifs au bilan	113 085	37 740	37 335	36 557	33 087
Actifs hors bilan					
Lettres de garantie et de crédit documentaire		1 146	1 096	874	606
Engagements de crédit		5 136	5 085	4 431	4 075
Instruments financiers dérivés ⁽¹⁾					
Contrats de taux d'intérêt		96	123	129	100
Contrats de change		428	234	166	230
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit		1 222	499	309	256
Total des actifs hors bilan		8 028	7 037	5 909	5 267
Éléments liés au risque de marché		3 568	2 871	2 032	1 707
		49 336	47 243	40 823	40 061

(1) Depuis le 1^{er} novembre 2006, tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans le bilan consolidé.

Tableau 12 | Biens administrés et biens sous gestion

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	Trust Banque Nationale	Financière Banque Nationale	Placements Banque Nationale	Services de placement Altamira	Gestion de portefeuille Natcan	Courtage direct Banque Nationale	Banque excluant filiales	2007	2006
Biens administrés									
Institutions	45 325	13 638	–	–	–	–	–	58 963	58 966
Particuliers	–	98 611	–	–	–	10 381	–	108 992	98 772
Fonds communs de placement	11 696	–	8 524	4 431	–	–	–	24 651	24 893
Prêts hypothécaires vendus à des tiers	–	–	–	–	–	–	7 074	7 074	6 290
Total des biens administrés	57 021	112 249	8 524	4 431	–	10 381	7 074	199 680	188 921
Biens sous gestion									
Particuliers	6 280	–	–	–	–	–	–	6 280	5 420
Gestion de portefeuille	–	3 747	–	–	13 672	–	–	17 419	18 737
Fonds communs de placement	–	–	–	–	16 099	–	–	16 099	16 200
Total des biens sous gestion	6 280	3 747	–	–	29 771	–	–	39 798	40 357
Total des biens administrés et sous gestion – 2007	63 301	115 996	8 524	4 431	29 771	10 381	7 074	239 478	229 278
Total des biens administrés et sous gestion – 2006	65 908	103 899	8 070	3 837	31 571	9 703	6 290		

Tableau 13 | Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs

Au 30 septembre
(en millions de dollars)

	2007		2006		2005		2004		2003	
	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%	\$	%
Particuliers ⁽¹⁾	13 026	26,3	11 205	23,5	9 647	20,2	7 704	18,4	5 947	15,3
Hypothèques résidentielles	15 577	31,5	14 957	31,3	15 929	33,3	15 272	36,4	13 753	35,5
Hypothèques non résidentielles	1 371	2,8	1 322	2,8	1 186	2,5	1 042	2,5	911	2,4
Agriculture	1 950	3,9	1 847	3,9	1 796	3,8	1 686	4,0	1 653	4,3
Institutions financières	4 012	8,1	5 056	10,6	3 353	7,0	2 415	5,8	1 277	3,3
Fabrication	2 280	4,6	2 047	4,3	2 249	4,7	2 458	5,9	3 282	8,5
Construction et services immobiliers	1 295	2,6	1 226	2,6	1 277	2,7	1 247	3,0	1 291	3,3
Transports et communications	536	1,1	475	1,0	442	0,9	453	1,1	515	1,3
Mines, carrières et énergie	1 247	2,5	1 223	2,6	787	1,6	763	1,8	774	2,0
Exploitation forestière	143	0,3	166	0,3	174	0,4	185	0,4	264	0,7
Administrations publiques	1 126	2,3	1 023	2,1	1 237	2,6	1 080	2,6	1 286	3,3
Commerce de gros	597	1,2	533	1,1	592	1,2	612	1,5	558	1,4
Commerce de détail	1 194	2,4	1 119	2,3	1 137	2,4	1 108	2,6	1 296	3,3
Services	2 677	5,4	3 678	7,7	6 372	13,3	4 774	11,4	4 059	10,5
Autres	2 407	5,0	1 848	3,9	1 659	3,4	1 101	2,6	1 912	4,9
	49 438	100,0	47 725	100,0	47 837	100,0	41 900	100,0	38 778	100,0

(1) Incluant les prêts à la consommation, cartes de crédit et autres prêts aux particuliers

Tableau 14 | Prêts douteux

Au 31 octobre
(en millions de dollars)

	2007	2006	2005	2004	2003
Prêts douteux privés, montant net					
Particuliers ⁽¹⁾	43	31	25	16	16
Entreprises	62	63	55	82	98
Financement des sociétés	19	20	27	49	107
Immobilier	3	–	8	11	25
Autres	2	2	2	2	2
Total des prêts douteux, montant net ⁽²⁾	129	116	117	160	248
Prêts douteux à l'égard des pays désignés	–	–	–	–	3
Total des prêts douteux nets	129	116	117	160	251
Prêts douteux bruts	249	234	260	388	476
Provisions spécifiques pour pertes sur créances	120	118	143	228	225
Prêts douteux nets	129	116	117	160	251
Taux de provisionnement	48,2 %	50,4 %	55,0 %	58,8 %	47,3 %
En pourcentage des prêts nets et acceptations	0,3 %	0,2 %	0,3 %	0,4 %	0,6 %
En pourcentage des capitaux propres					
attribuables aux actionnaires ordinaires	3,0 %	2,6 %	2,8 %	4,2 %	6,7 %

(1) Incluant 24 M\$ de prêts à la consommation nets en 2007 (2006 : 20 M\$; 2005 : 17 M\$; 2004 : 14 M\$; 2003 : 16 M\$)

(2) La Banque n'a pas de prêt faisant partie de la catégorie des autres prêts en retard (90 jours et plus) sauf ceux qui sont déjà désignés comme prêts douteux.

Tableau 15 | Activités de négociation (VaR)

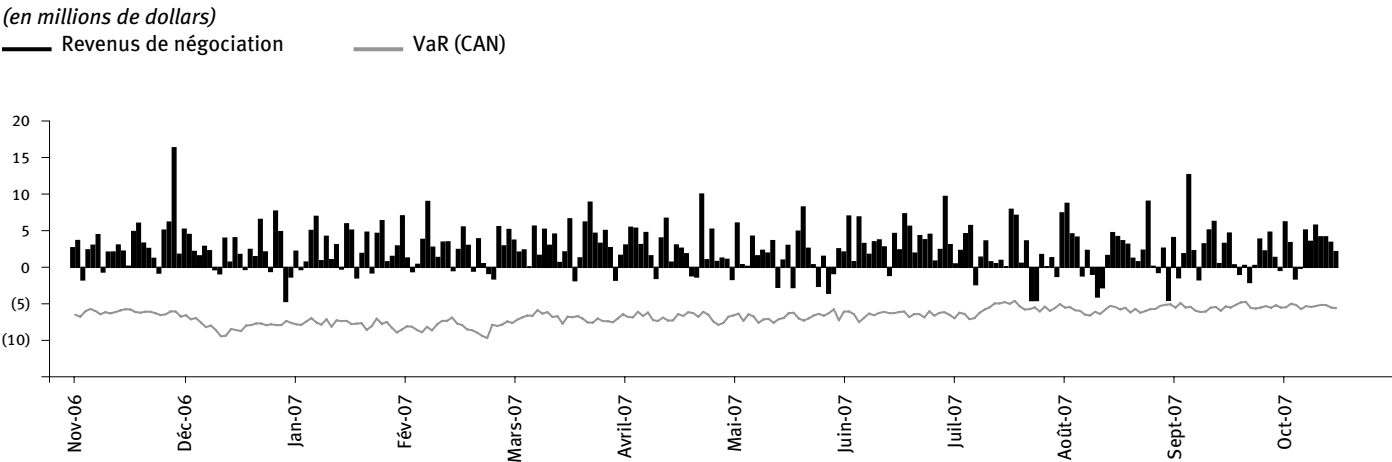
VaR globale par catégorie de risque⁽¹⁾
Exercice terminé le 31 octobre
(en millions de dollars)

	2007			2006
	Bas	Haut	Moyenne	
				À la fin
Taux d'intérêt	(2,1)	(9,2)	(4,6)	(3,4)
Change	(0,6)	(4,3)	(2,1)	(1,7)
Actions	(3,7)	(8,0)	(5,4)	(7,0)
Contrats sur marchandises	(1,0)	(3,5)	(1,8)	(1,8)
Effet de corrélation ⁽²⁾	3,0	15,5	7,5	8,5
VaR globale	(4,4)	(9,5)	(6,4)	(5,4)

(1) Les montants sont présentés avant impôts et représentent la VaR quotidienne.

(2) L'effet de corrélation est le résultat de la diversification des types de risques.

Tableau 16 | Revenus de négociation quotidiens



Glossaire des termes financiers

Acceptation : Titre d'emprunt à court terme, négociable sur le marché monétaire, qu'une banque garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation : Accord juridique entre deux parties liées par de nombreux contrats sur instruments financiers dérivés, prévoyant le règlement net de tous les contrats au moyen d'un paiement unique, dans une monnaie unique, dans l'éventualité d'une défaillance ou de la résiliation d'un contrat.

Biens administrés : Biens à l'égard desquels une institution financière fournit des services administratifs au nom des clients qui en sont propriétaires. Ces services administratifs incluent la garde de valeurs, le recouvrement des revenus de placement, le règlement d'opérations d'achat et de vente, ainsi que la tenue de livres. Les biens administrés ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre les services administratifs.

Biens sous gestion : Biens gérés par une institution financière au nom des clients à qui ils appartiennent. Les services de gestion, plus élaborés que les simples services administratifs, incluent le choix des placements ou la prestation de conseils à cet effet. Les biens sous gestion, qui peuvent aussi être des biens administrés, ne sont pas inscrits au bilan de l'institution qui offre ces services.

Couverture : Opération visant à réduire ou à neutraliser les risques de fluctuations des taux d'intérêt, des cours de change, du cours des actions, du prix des marchandises ou du risque de crédit, en utilisant un instrument dérivé ou un autre instrument financier pour compenser les variations des conditions du marché.

Marge nette d'intérêts : Revenu net d'intérêts, exprimé en pourcentage de la moyenne de l'actif.

Point de base : Unité de mesure correspondant à 0,01 %.

Point de pourcentage : Unité de mesure correspondant à 1 %.

Pondération en fonction du risque : Processus par lequel des facteurs de pondération sont appliqués à la valeur nominale de certains actifs afin de les ramener à des niveaux de risque comparables. Les instruments hors bilan sont convertis en rajustant les valeurs théoriques en équivalent de bilan (ou de crédit) avant d'appliquer les facteurs de risque appropriés. L'actif total pondéré en fonction du risque constitue le dénominateur des divers ratios de capital selon les normes de la Banque des règlements internationaux (BRI).

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires (RCP) : Rapport du bénéfice net, déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées, à la valeur moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Revenu net d'intérêts : Différence entre les intérêts et dividendes perçus sur l'actif total et les frais d'intérêts liés au passif total. Plus précisément, le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre ce que la Banque touche sur les éléments d'actif, comme les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur les éléments de passif comme les dépôts. La marge nette d'intérêts correspond au rapport du revenu net d'intérêts sur l'actif moyen.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente : Valeurs mobilières acquises par la Banque auprès d'un client dans le cadre d'une entente prévoyant qu'elles seront revendues au même client à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de prêt sur nantissement à court terme.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat : Engagements financiers relatifs à des valeurs mobilières vendues aux termes d'une entente prévoyant qu'elles seront rachetées à un prix et à une date déterminés. Cette entente constitue une forme de financement à court terme.

82	Rapport de la direction
83	Rapport des vérificateurs
84	Bilan consolidé
85	État consolidé des résultats
86	État consolidé du résultat étendu
87	État consolidé de la variation des capitaux propres
88	État consolidé des flux de trésorerie
89	Notes afférentes aux états financiers consolidés

États financiers consolidés

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») de même que les autres informations financières du Rapport annuel ont été préparés par la direction, qui assume la responsabilité de leur intégrité, y compris quant aux jugements et estimations importants qui y sont incorporés. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La direction maintient les systèmes de comptabilité et de contrôle nécessaires pour s'acquitter de sa responsabilité et pour protéger l'actif de la Banque. Les contrôles comprennent notamment les normes d'embauche et de formation du personnel, la définition et l'évaluation des tâches et fonctions, les politiques et procédures d'exploitation, ainsi que les contrôles budgétaires.

Le conseil d'administration (le « Conseil ») a la responsabilité d'examiner et d'approuver les informations financières qui figurent au Rapport annuel. Il exerce aussi un rôle de surveillance dans la présentation des états financiers consolidés et le maintien des systèmes de comptabilité et de contrôle. Il délègue ses pouvoirs d'examen et de surveillance au comité de vérification et de gestion des risques (le « Comité »).

Formé d'administrateurs qui n'appartiennent ni à la direction ni au personnel de la Banque, le Comité est responsable de l'évaluation continue des procédés de contrôle interne et de l'examen des états financiers consolidés, dont il recommande l'adoption au Conseil. Une équipe de vérificateurs internes relève du Comité et lui fait rapport régulièrement.

Les systèmes de contrôle sont renforcés par l'observation des lois et règlements qui s'appliquent aux activités de la Banque. En conformité avec la *Loi sur les banques* (Canada), le Surintendant des institutions financières examine régulièrement les opérations de la Banque dans le but d'en vérifier la solidité financière ainsi que d'assurer la protection des déposants.

Les vérificateurs indépendants Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l., dont le rapport paraît ci-après, ont été nommés par les actionnaires à la recommandation du Conseil. Ils ont profité d'un accès sans réserve au Comité pour discuter de questions relatives à leur vérification et à la publication de l'information.

Le président et chef
de la direction,
Louis Vachon

Le premier vice-président et
chef de la direction financière,
Jean Dagenais

Montréal, Canada, le 28 novembre 2007

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de la Banque Nationale du Canada,

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») aux 31 octobre 2007 et 2006 et les états consolidés des résultats, du résultat étendu, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2007 et 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélaïr/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés

Montréal, Canada, le 28 novembre 2007

États financiers consolidés

Bilan consolidé

Au 31 octobre

(en millions de dollars)	Note	2007	2006
ACTIF			
Encaisse		283	268
Dépôts auprès d'institutions financières		3 045	10 611
Valeurs mobilières			
Disponibles à la vente (compte de placement en 2006)	3	8 442	6 814
Détenues à des fins de négociation	4	30 828	31 864
		39 270	38 678
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente		5 966	7 592
Prêts			
	5, 6 et 7		
Hypothécaires résidentiels		15 895	15 385
Aux particuliers et créances sur cartes de crédit		13 116	11 319
Aux entreprises et aux administrations publiques		19 377	20 667
		48 388	47 371
Provisions pour pertes sur créances		(428)	(426)
		47 960	46 945
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		4 085	3 725
Juste valeur des instruments financiers dérivés	23	4 883	2 269
Immobilisations corporelles	9	426	385
Écart d'acquisition	10	703	683
Autres actifs incorporels	10	169	177
Actifs divers	11	6 295	5 468
		16 561	12 707
		113 085	116 801
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts	12		
Particuliers		30 215	29 092
Entreprises et administrations publiques		33 797	33 998
Institutions de dépôts		6 561	8 602
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC		225	225
		70 798	71 917
Autres passifs			
Acceptations		4 085	3 725
Engagements afférents à des titres vendus à découvert		16 223	15 621
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat		2 070	9 517
Juste valeur des instruments financiers dérivés	23	3 620	1 646
Passifs divers	14	9 087	7 562
		35 085	38 071
Déventures subordonnées	15	1 605	1 449
Participations sans contrôle	16	960	576
Capitaux propres			
Actions privilégiées	18	400	400
Actions ordinaires	18	1 575	1 566
Surplus d'apport	19	32	21
Bénéfices non répartis		2 793	2 893
Autres éléments cumulés du résultat étendu	1 et 2	(163)	(92)
		4 637	4 788
		113 085	116 801

Le président et chef de la direction,
Louis Vachon

Administrateur,
Paul Gobeil

États financiers consolidés
État consolidé des résultats

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars)	Note	2007	2006
Revenus d'intérêts			
Prêts		3 031	2 648
Valeurs mobilières		–	960
Valeurs mobilières disponibles à la vente		296	–
Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation		1 060	–
Dépôts auprès d'institutions financières		423	314
		4 810	3 922
Frais d'intérêts			
Dépôts		2 633	1 877
Déventures subordonnées		100	90
Divers		950	663
		3 683	2 630
Revenu net d'intérêts		1 127	1 292
Revenus autres que d'intérêts			
Commissions de prise ferme et honoraires de services-conseils		381	373
Commissions de courtage en valeurs mobilières		267	256
Frais d'administration sur les dépôts et les paiements		213	208
Revenus de négociation		510	317
Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente (compte de placement en 2006), montant net	3	(409)	180
Commissions sur cartes de crédit		34	34
Commissions sur prêts		127	138
Revenus d'assurances		115	113
Acceptations, lettres de crédit et de garantie		68	68
Revenus de titrisation	7	179	175
Revenus de change		103	98
Services fiduciaires et fonds communs de placement		357	309
Divers		351	242
		2 296	2 511
Revenu total		3 423	3 803
Dotations aux pertes sur créances	6	103	77
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages sociaux		1 498	1 479
Frais d'occupation		169	164
Technologie		407	387
Communications		73	74
Honoraires professionnels		194	141
Divers		291	301
		2 632	2 546
Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle		688	1 180
Charge d'impôts	20	79	277
		609	903
Participations sans contrôle		68	32
Bénéfice net		541	871
Dividendes sur actions privilégiées	18	21	21
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires		520	850
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	21		
de base		159 811	162 851
dilué		161 190	165 549
Bénéfice par action ordinaire (en dollars)	21		
de base		3,25	5,22
dilué		3,22	5,13
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	18	2,28	1,96

États financiers consolidés
État consolidé du résultat étendu

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars)	Note	2007	2006
Bénéfice net		541	871
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts	20		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes		(299)	(99)
Incidence de la couverture des gains ou pertes nets de change sur conversion		211	33
Variation nette des gains et des pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture		(88)	(66)
Gains (pertes) nets non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente		51	–
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les actifs financiers disponibles à la vente		(11)	–
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente		40	–
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie		(54)	–
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie		10	–
Variation nette des gains et des pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie		(44)	–
Total des autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts		(92)	(66)
Résultat étendu		449	805

États financiers consolidés
État consolidé de la variation des capitaux propres
Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars)	Note	2007	2006
Actions privilégiées	18	400	400
Actions ordinaires au début		1 566	1 565
Émission d'actions ordinaires			
Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions		18	15
Régime d'options d'achat d'actions		34	35
Autres		6	–
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation		(49)	(48)
Incidence des actions acquises ou vendues aux fins de négociation		–	(1)
Actions ordinaires à la fin	18	1 575	1 566
Surplus d'apport au début		21	13
Charge au titre des options d'achat d'actions		16	12
Options d'achat d'actions levées		(4)	(4)
Autres		(1)	–
Surplus d'apport à la fin	19	32	21
Bénéfices non répartis au début		2 893	2 645
Bénéfice net		541	871
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers	2	2	–
Dividendes			
actions privilégiées		(21)	(21)
actions ordinaires	18	(364)	(320)
Prime versée sur les actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	18	(266)	(261)
Frais d'émission d'actions et autres, déduction faite des impôts		8	(21)
Bénéfices non répartis à la fin		2 793	2 893
Autres éléments cumulés du résultat étendu au début, déduction faite des impôts	1	(92)	(26)
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers	2	21	–
Variation nette des gains (pertes) de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture		(88)	(66)
Variation nette des gains (pertes) non réalisés sur actifs financiers disponibles à la vente		40	–
Variation nette des gains (pertes) sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie		(44)	–
Autres éléments cumulés du résultat étendu à la fin, déduction faite des impôts		(163)	(92)
Capitaux propres		4 637	4 788

Au 31 octobre	2007	2006
Autres éléments cumulés du résultat étendu, déduction faite des impôts		
Gains et pertes de change non réalisés, déduction faite des opérations de couverture	(180)	(92)
Gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	68	–
Gains et pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	(51)	–
	(163)	(92)

États financiers consolidés
État consolidé des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 octobre

(en millions de dollars)	2007	2006
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	541	871
Ajustements pour :		
Dotations aux pertes sur créances	103	77
Amortissement des immobilisations corporelles	78	69
Impôts futurs	49	21
Redressement relatif au change pour les débentures subordonnées	(8)	(3)
Gains sur cession de valeurs mobilières disponibles à la vente (compte de placement en 2006), montant net	(124)	(180)
Charge pour baisse de valeur	533	–
Gains tirés des titrisations et des autres cessions de créances, montant net	(113)	(98)
Charge au titre des options d'achat d'actions	16	12
Variation des intérêts à payer	245	185
Variation des intérêts et dividendes à recevoir	(52)	(45)
Variation des impôts à payer	(151)	33
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés, montant net	(576)	(79)
Variation des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation	1 036	(5 681)
Variation des autres éléments	1 049	2 671
	2 626	(2 147)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Variation des dépôts	(1 119)	9 473
Émission du dépôt à la Fiducie de Capital BNC	–	225
Émission de débentures subordonnées	500	500
Rachat de débentures subordonnées	(300)	(150)
Émission d'actions ordinaires	58	50
Rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(315)	(309)
Dividendes versés sur actions ordinaires	(351)	(311)
Dividendes versés sur actions privilégiées	(21)	(21)
Variation des engagements afférents à des titres vendus à découvert	602	117
Variation des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	(7 447)	(3 398)
Variation des autres éléments	(80)	(78)
	(8 473)	6 098
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Variation des dépôts auprès d'institutions financières donnés en nantissement	(322)	4 028
Variation des prêts (excluant la titrisation)	(3 887)	(5 274)
Produit des nouveaux actifs titrisés et des autres cessions de créances	2 870	2 321
Échéance et rachat d'actifs titrisés	(101)	–
Achats de valeurs mobilières disponibles à la vente (compte de placement en 2006)	(18 025)	(24 630)
Cessions de valeurs mobilières disponibles à la vente (compte de placement en 2006)	15 932	24 865
Variation des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	1 626	(569)
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles	(119)	(99)
	(2 026)	642
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(7 873)	4 593
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	10 869	6 276
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	2 996	10 869
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	283	268
Dépôts auprès d'institutions financières	3 045	10 611
Moins : montant donné en nantissement	(332)	(10)
	2 996	10 869
Informations supplémentaires		
Intérêts payés	3 438	2 445
Impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice	367	217

1 | Énoncé des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Banque Nationale du Canada (la « Banque ») ont été préparés conformément à l'article 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada) qui prévoit que, à moins d'indication contraire du Surintendant des institutions financières au Canada (le « Surintendant »), les états financiers consolidés doivent être dressés selon les principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada, qui diffèrent à certains égards des PCGR des États-Unis, tel qu'il est expliqué à la note 31.

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et qu'elle formule des hypothèses à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers, du bénéfice, et de divers renseignements connexes. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses comprennent les provisions pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers, la baisse de valeur durable des actifs financiers disponibles à la vente, la comptabilisation des opérations de titrisation, l'écart d'acquisition et les autres actifs incorporels, les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs, les impôts sur les bénéfices, la provision pour éventualités et les entités à détenteurs de droits variables. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers consolidés des exercices futurs.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles M\$ et G\$ désignent respectivement les millions et les milliards de dollars.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de toutes les filiales et des entités à détenteurs de droits variables (EDDV) dont la Banque est le principal bénéficiaire selon la définition de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 15 intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (NOC-15) du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), compte tenu de l'élimination des opérations et des soldes intersociétés. La NOC-15 fournit des directives sur l'application des principes prévus au chapitre 1590 intitulé *Filiales* du manuel de l'ICCA, à certaines entités définies comme étant des EDDV. Les EDDV sont des entités dans lesquelles les investisseurs en instruments de capitaux propres ne détiennent pas une participation financière majoritaire ou dont les capitaux propres à risque ne sont pas suffisants pour permettre à l'entité de financer ses activités sans le soutien subordonné supplémentaire d'autres parties. La NOC-15 prévoit la consolidation d'une EDDV par son principal bénéficiaire; celui-ci est défini comme la partie qui assume la majorité des pertes prévues ou obtient la majorité des rendements résiduels prévus découlant des activités de l'EDDV, ou les deux.

Les placements dans les sociétés satellites, c'est-à-dire celles sur lesquelles la Banque exerce une influence notable, sont comptabilisés à la valeur de consolidation et portés aux *Actifs divers* du bilan consolidé. La quote-part du bénéfice (perte) de ces sociétés revenant à la Banque est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts – Divers*.

La méthode de consolidation proportionnelle est utilisée pour comptabiliser les placements dans lesquels la Banque exerce un contrôle conjoint. Seule est consolidée la quote-part revenant à la Banque des actifs, des passifs, des revenus et des charges.

Cadre comptable relatif aux instruments financiers en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2006

Le 1^{er} novembre 2006, la Banque a adopté les exigences des nouveaux chapitres du manuel de l'ICCA relatifs aux instruments financiers : le chapitre 1530 intitulé *Résultat étendu*, le chapitre 3855 intitulé *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, et le chapitre 3865 intitulé *Couvertures*. Les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 octobre 2006 présentés dans ce Rapport annuel n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues, à l'exception des gains ou pertes de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes, déduction faite des opérations de couverture.

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous s'appliquent aux exercices terminés les 31 octobre 2007 et 2006. Lorsqu'un traitement comptable différent s'applique à l'exercice terminé le 31 octobre 2006, la convention comptable s'appliquant à cet exercice est mentionnée.

Classement et évaluation des instruments financiers

Le nouveau cadre comptable relatif aux instruments financiers exige que tous les actifs et les passifs financiers soient classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. Au 1^{er} novembre 2006 et par la suite, à la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de négociation, soit comme détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de négociation ou non détenus à des fins de négociation. À ce jour, la Banque n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à l'échéance.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Au cours des périodes ultérieures, ils sont évalués à la juste valeur, à l'exception des éléments classés dans les catégories suivantes qui sont comptabilisés au coût après amortissement : prêts et créances et passifs financiers non détenus à des fins de négociation.

La norme permet aussi de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de négociation (option juste valeur). Les instruments financiers ainsi désignés sont comptabilisés à la juste valeur et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

1 | Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Le Surintendant a émis des directives limitant les circonstances dans lesquelles cette option peut être utilisée. La Banque peut recourir à cette option dans les cas suivants :

- lorsque l'utilisation de cette option, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques, permet d'éliminer ou de réduire sensiblement la disparité de traitement en matière d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait du fait que des actifs financiers ou des passifs financiers sont évalués sur des bases différentes et si les justes valeurs sont fiables; ou
- lorsque la gestion et l'évaluation d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers auquel appartient l'instrument se font sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie documentée de la Banque en matière de gestion des risques ou d'investissement, et que l'information est communiquée à la haute direction sur cette base et si les justes valeurs sont fiables; ou
- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers hybrides comportant un ou plusieurs produits dérivés incorporés qui modifieraient de manière sensible les flux de trésorerie issus de ces instruments financiers, et qui autrement seraient bifurqués et comptabilisés séparément.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Les cours publiés dans un marché actif représentent la meilleure indication de la juste valeur et s'ils sont disponibles, la Banque les utilise pour évaluer les instruments financiers. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif lorsqu'il est possible d'avoir facilement et régulièrement accès à des cours auprès d'une bourse, d'un contrepartiste, d'un courtier, d'un groupe sectoriel ou d'un service d'évaluation des cours, et que ces cours reflètent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions normales de concurrence. La juste valeur d'un actif financier négocié sur un marché actif reflète généralement le cours acheteur et celle d'un passif financier négocié sur un marché actif, le cours vendeur. Si le marché d'un instrument financier n'est pas actif, la juste valeur est déterminée au moyen d'une technique d'évaluation faisant appel, autant que possible, à des données observées sur les marchés. Ces techniques d'évaluation comprennent entre autres, l'utilisation des informations disponibles sur des opérations conclues récemment sur le marché, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation et d'autres méthodes d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché, s'il a été démontré que cette technique produit des estimations fiables.

Lorsque la juste valeur est établie à partir de modèles d'évaluation, la Banque a recours à des hypothèses couvrant le montant, l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation utilisés. Ces hypothèses sont basées principalement sur des facteurs observables sur les marchés externes tels les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et du risque de crédit.

Autres éléments cumulés du résultat étendu

Depuis le 1^{er} novembre 2006, une rubrique intitulée *Autres éléments cumulés du résultat étendu* est présentée dans le bilan consolidé sous une rubrique distincte des *Capitaux propres*, déduction faite des impôts. Les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* comprennent les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, les gains et pertes de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes, déduction faite de l'incidence de couverture, et la partie efficace des variations de la juste valeur des éléments de couverture des flux de trésorerie.

De plus, conformément aux exigences, les gains et pertes de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes, déduction faite de l'incidence de couverture, auparavant présentés comme élément distinct des *Capitaux propres*, ont été reclassés dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* pour les périodes antérieures.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires de la Banque et de ses succursales et filiales intégrées libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis aux taux d'origine. Les revenus et les charges libellés en devises sont, quant à eux, convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains et les pertes de change résultant des opérations dans des succursales et des filiales intégrées sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à l'exception des gains et des pertes non réalisés sur leurs actifs financiers disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les *Autres éléments du résultat étendu*.

Tous les éléments d'actif et de passif des succursales et filiales étrangères autonomes libellés en devises sont convertis aux taux en vigueur à la date du bilan, tandis que les revenus et les charges de ces établissements étrangers sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les gains et les pertes de change résultant de la conversion des états financiers des succursales et des filiales autonomes, y compris l'incidence connexe au titre de la couverture et des impôts, sont comptabilisés dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* du bilan consolidé. Une fraction appropriée de ces gains ou pertes de change cumulés est reclassée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'il y a réduction de l'investissement net.

1 | Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières

Ces postes comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les montants donnés en nantissement. La trésorerie regroupe l'encaisse, les billets de banque et les pièces de monnaie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières – incluant les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et autres effets – ainsi que le montant net des chèques et des autres effets en circulation.

Actifs financiers disponibles à la vente

Depuis le 1^{er} novembre 2006, les valeurs mobilières qui ne sont pas classées comme détenues à des fins de négociation sont classées dans les actifs financiers disponibles à la vente. Avant cette date, la quasi-totalité de ces valeurs mobilières étaient détenues dans le compte de placement correspondant à l'intention de la direction à leur égard. De plus, certains certificats de dépôt négociables présentés dans les *Dépôts auprès d'institutions financières* du bilan consolidé ont été classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente.

La Banque a choisi de comptabiliser les opérations sur les actifs financiers disponibles à la vente à la date de transaction, et de capitaliser les frais de transaction y afférents.

Depuis le 1^{er} novembre 2006, les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres, pour lesquels il n'existe pas de prix coté sur un marché actif et qui sont présentés au coût.

Les gains et les pertes non réalisés relativement aux actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés, déduction faite des impôts et dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des instruments financiers dérivés dans le cadre d'une relation de couverture de la juste valeur, dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*. Au moment de la disposition, ces gains ou pertes réalisés, déterminés selon le coût moyen, sont reclassés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats, à la date de transaction.

L'amortissement des primes et escomptes calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif ainsi que les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Les facteurs dont la Banque tient compte pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation comprennent la durée et l'importance de la baisse de la juste valeur par rapport à son coût ou à son coût après amortissement, la situation financière et les perspectives de l'émetteur, ainsi que la capacité et l'intention de la Banque de conserver le placement pendant une période suffisante pour permettre tout recouvrement de leur juste valeur. S'il existe une indication objective de dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur en deçà de son coût ou de son coût après amortissement, la perte cumulée des *Autres éléments du résultat étendu* est reclassée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Tel qu'il est mentionné ci-dessus, pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, la quasi-totalité des valeurs mobilières disponibles à la vente étaient détenues dans le compte de placement. Les titres de participation étaient comptabilisés au coût d'acquisition si la Banque n'exerçait aucune influence notable, tandis que les titres de créances étaient comptabilisés au coût d'acquisition non amorti. Les gains et les pertes réalisés à la disposition ainsi que les pertes à la constatation d'une moins-value de ces titres étaient comptabilisés dans l'état consolidé des résultats. Les certificats de dépôt négociables étaient présentés au coût après amortissement dans le bilan consolidé.

Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation

Les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation sont généralement acquises en vue de leur revente à court terme. La Banque a choisi de comptabiliser les opérations sur les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation à la date de règlement dans le bilan consolidé. Les variations de la juste valeur entre la date de la transaction et la date de règlement sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, les opérations sur ces valeurs mobilières étaient comptabilisées à la date de transaction.

Au moment de leur comptabilisation initiale et au cours des périodes ultérieures, les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation sont comptabilisées à leur juste valeur, et les frais de transaction sont comptabilisés directement dans l'état consolidé des résultats, s'il y a lieu. Les gains ou pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les revenus de dividendes et d'intérêts sont comptabilisés dans les *Revenus d'intérêts*.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat

La Banque achète des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente et vend des valeurs mobilières dans le cadre de conventions de rachat. Les conventions de revente et les conventions de rachat sont traitées comme des opérations de prêts et d'emprunts assorties de garanties. Elles sont comptabilisées au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif dans le bilan consolidé. Les revenus d'intérêts sur les conventions de revente et les dépenses d'intérêts sur les conventions de rachat sont comptabilisés, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, dans l'état consolidé des résultats.

1 | Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Prêts

Les prêts, incluant les frais de transaction directement attribuables à leur octroi, sont présentés au bilan consolidé, au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (méthode linéaire pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006).

Un prêt, à l'exception des créances sur cartes de crédit, est considéré douteux lorsqu'il existe, de l'avis de la direction, un doute raisonnable quant au recouvrement ultime d'une partie du capital ou de l'intérêt, ou lorsque survient un retard de 90 jours sur une échéance contractuelle d'intérêt, sauf si le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas mis en doute. Le prêt ne retrouve son statut normal que si les paiements de capital et d'intérêts redeviennent entièrement à jour. Les créances sur cartes de crédit sont radiées lorsqu'un paiement est en souffrance depuis plus de 180 jours.

Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la constatation des intérêts cesse, et la valeur comptable de ces prêts est ramenée à leur valeur de réalisation estimative, par la radiation totale ou partielle du prêt ou par la constitution d'une provision pour pertes sur créances.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux et destinés à la vente sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, de laquelle sont soustraits les frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont mesurés initialement est comptabilisé dans les *Dotations aux pertes sur créances*. Pour toute variation ultérieure de leur juste valeur, les gains et les pertes sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Les gains ne doivent pas excéder les pertes de valeur constatées après la date de saisie. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts – Divers* de l'état consolidé des résultats.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux, qui seront détenus et utilisés, sont évalués à la date de saisie à leur juste valeur. Tout excédent de la valeur comptable du prêt relativement à cette juste valeur est comptabilisé dans les *Dotations aux pertes sur créances* de l'état consolidé des résultats. Subséquemment à la date de saisie, ces biens sont comptabilisés comme des immobilisations corporelles et selon les règles comptables y afférentes.

Les commissions de montage de prêts, y compris les commissions d'engagements, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement du prêt et sont reportées pour être amorties par imputation dans les *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Les frais directs engagés relatifs au montage de prêts sont déduits des commissions reçues sur ces montages de prêts. S'il est probable qu'un prêt en résulte, les commissions d'engagement reçoivent le même traitement comptable : elles sont amorties par imputation aux *Revenus d'intérêts* sur la durée des prêts. Sinon, elles sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* pendant la période d'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont constatées dans les *Revenus autres que d'intérêts*, à moins que le rendement de tout prêt retenu par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée des commissions est reportée et amortie par imputation aux *Revenus d'intérêts* sur la durée du prêt. Certains frais pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont comptabilisés dans les *Commissions sur prêts* de l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont gagnés. L'amortissement des commissions, s'il y a lieu, est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (méthode linéaire pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006).

Provisions pour pertes sur créances

Les provisions pour pertes sur créances reflètent la meilleure estimation de la direction quant aux pertes liées au portefeuille de prêts en date du bilan. Ces provisions pour pertes sur créances sont principalement liées aux prêts, mais elles peuvent également avoir trait au risque de crédit lié aux dépôts auprès d'institutions financières, aux instruments financiers dérivés, aux titres de substituts de prêts et à d'autres instruments de crédit comme les acceptations, les lettres de garantie et les lettres de crédit. Elles comprennent les provisions spécifiques pour prêts douteux et la provision générale pour risque de crédit. Les provisions pour pertes sur créances sont augmentées des dotations aux pertes sur créances imputées aux résultats et réduites des radiations, déduction faite des recouvrements.

Les provisions spécifiques pour prêts douteux ont été établies pour tous les prêts qui sont individuellement repérables et pour lesquels il est possible d'estimer l'ampleur de la moins-value, les ramenant à leur valeur de réalisation estimative. Les valeurs de réalisation estimatives ont été mesurées par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus. Pour les groupes de prêts douteux comprenant un grand nombre de soldes homogènes et dont les valeurs sont relativement faibles, les valeurs de réalisation sont calculées par l'actualisation des flux monétaires futurs prévus pour chacun des groupes au moyen de formules fondées sur les pertes passées, sur la conjoncture économique et sur d'autres éléments pertinents. Aucune provision spécifique n'est constituée au titre de créances sur cartes de crédit, les soldes étant radiés lorsqu'aucun paiement n'est reçu dans les 180 jours.

La provision générale attribuée pour risque de crédit reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables liées à la tranche du portefeuille de crédit qui n'a pas encore été précisément classée parmi les prêts douteux. Ce montant est établi par l'application des facteurs de perte prévus aux prêts en circulation et aux engagements de crédit. La provision générale attribuée au titre des grandes entreprises et des administrations publiques est fondée sur l'application de facteurs de perte et de défaut de paiement prévus, sur la base d'une analyse statistique de l'évolution des pertes en fonction du type de prêt. Pour ce qui est des portefeuilles plus homogènes, tels que les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts aux petites et moyennes entreprises, les prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit, la provision générale attribuée est déterminée en fonction des types de portefeuille. Les pertes sont déterminées par l'application des ratios de perte établis au moyen d'une analyse statistique de l'évolution des pertes au cours d'un cycle économique. La provision générale non attribuée pour risque de crédit reflète l'estimation par la direction quant aux pertes probables du portefeuille qui ne sont pas visées par les provisions spécifiques pour prêts douteux et la provision générale attribuée. Cette évaluation tient compte des conditions économiques et de marché, de l'expérience récente en matière de pertes sur créances et des tendances en matière de qualité et de concentration du crédit. Cette provision reflète également le risque lié au modèle et à l'estimation. Elle ne représente pas les pertes futures et ne remplace pas la provision générale attribuée.

1 | Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Titrisation d'actifs

La Banque effectue des opérations de titrisation sur des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux particuliers et des créances sur cartes de crédit, en vendant ces créances à des fiduciaires qui émettent des titres aux investisseurs. Ces opérations sont comptabilisées à titre de ventes lorsque la Banque est réputée avoir abandonné le contrôle sur les actifs vendus et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs. Pour que le contrôle soit considéré comme abandonné, certains critères doivent être réunis :

- les actifs cédés doivent être isolés de ceux de la Banque, même en cas de faillite ou de mise sous séquestre;
- l'acheteur possède le droit de nantir ou d'échanger les actifs reçus ou, si l'acheteur est une structure d'accueil admissible conformément à la définition donnée dans la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12 de l'ICCA intitulée *Cessions de créances*, chaque investisseur dans la structure d'accueil admissible possède le droit de vendre ou de nantir sa participation dans la structure; et
- la Banque ne conserve pas de contrôle effectif sur les actifs cédés.

Si ces critères ne sont pas tous réunis, la vente est considérée comme un emprunt garanti, les actifs demeurent au bilan consolidé de la Banque et le produit est comptabilisé comme un passif.

Dans le cadre des opérations de titrisation, la Banque peut conserver certains droits sur les créances titrisées, et ces droits peuvent comprendre des titres subordonnés, des droits relatifs aux intérêts futurs excédentaires et, dans certains cas, un compte de réserve. Les gains et les pertes issus des opérations de titrisation, déduction faite des frais de transaction, sont comptabilisés dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats. Les gains et les pertes enregistrés à la vente de créances dépendent en partie de la répartition de la valeur comptable antérieure des créances entre les actifs vendus et les droits conservés. Cette répartition est calculée à partir de leur juste valeur relative à la date de la cession. La juste valeur tient compte des cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles. Cependant, puisqu'il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, leur juste valeur initiale et ultérieure est estimée en utilisant principalement la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus en fonction des hypothèses quant aux pertes sur créances, aux remboursements par anticipation, aux courbes des taux d'intérêt à terme et aux taux d'actualisation en fonction des risques encourus.

Depuis le 1^{er} novembre 2006, les droits conservés sont comptabilisés à la juste valeur et présentés avec les valeurs mobilières disponibles à la vente. La variation de la juste valeur est comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat étendu*. S'il existe une indication objective de dépréciation se traduisant par une baisse durable de la juste valeur, la perte cumulée portée dans les *Autres éléments du résultat étendu* est reclassée dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, les droits conservés étaient comptabilisés au coût et ils étaient présentés dans les *Valeurs mobilières du compte de placement*. Toute moins-value durable des droits conservés était inscrite dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats.

La Banque cède généralement les créances sur une base de gestion complète. À la cession, un passif de gestion est constaté dans le bilan consolidé et comptabilisé à l'état consolidé des résultats sur la durée des créances cédées. Ce passif de gestion est présenté dans les *Passifs divers* au bilan consolidé.

Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre des acceptations est comptabilisée comme élément de passif dans le bilan consolidé. En contrepartie, le recours possible de la Banque contre les clients est comptabilisé comme un élément d'actif compensatoire équivalent. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût dans le bilan consolidé. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Immobilisations corporelles

Les immeubles, le matériel et mobilier et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé, et sont amortis en fonction de leur durée estimative d'utilisation selon les méthodes et aux taux présentés dans le tableau suivant. Les terrains sont comptabilisés au coût.

	Méthodes	Taux
Immeubles	(a) ou (b)	2 % à 14 %
Matériel et mobilier	(a) ou (b)	20 % à 50 %
Améliorations locatives	(a)	(c)

(a) Amortissement linéaire

(b) Amortissement dégressif

(c) Sur la durée du bail, plus la première option de renouvellement

Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. L'excédent du prix d'achat sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises représente l'écart d'acquisition. Cet écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation, afin de s'assurer que la juste valeur demeure supérieure ou égale à la valeur comptable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisé à l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

1 | Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Les autres actifs incorporels de la Banque résultent d'acquisitions de filiales ou de groupes d'actifs. Ils sont principalement composés de contrats de gestion et sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de l'acquisition. Comme la plupart de ces actifs ont une durée de vie utile indéfinie et sont donc non amortissables, ils sont soumis à un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur de l'actif incorporel et de sa valeur comptable. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisé à l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation est déterminée. Certains autres actifs incorporels dont la durée de vie utile est déterminable sont amortis sur leur durée de vie utile, laquelle ne dépasse généralement pas huit ans. Ils font l'objet d'une réduction de valeur lorsque leur valeur comptable nette ne peut être recouvrée à long terme. Tout excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable est comptabilisé à l'état consolidé des résultats.

Engagements afférents à des titres vendus à découvert

Ce passif financier reflète l'obligation de la Banque de livrer des titres qu'elle a vendus sans en avoir la propriété au moment de la vente. Les engagements afférents à des titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur et présentés au passif du bilan consolidé. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Charge d'impôts

La Banque pourvoit à la charge d'impôts selon la méthode axée sur le bilan. Elle détermine les actifs et les passifs d'impôts futurs en fonction des écarts entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, conformément aux lois fiscales et aux taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à la date de résorption des écarts. Les actifs d'impôts futurs représentent des avantages fiscaux reliés aux déductions dont la Banque peut se prévaloir pour réduire son revenu imposable des exercices ultérieurs. Aucune charge pour impôts futurs n'est constituée pour la partie des *Bénéfices non répartis* des filiales étrangères qui est réinvestie de façon permanente.

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses affaires, la Banque a recours à des instruments financiers dérivés à des fins de négociation et de gestion de l'actif et du passif.

Depuis le 1^{er} novembre 2006, tous les instruments financiers dérivés, y compris les instruments financiers dérivés incorporés devant être bifurqués, sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'actif alors que les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur négative sont présentés au passif du bilan consolidé.

Les principaux instruments financiers dérivés utilisés par la Banque sont des contrats négociés en bourse tels que les contrats à terme normalisés et les options de même que des produits hors bourse suivants : contrats à terme de gré à gré, options et swaps.

Instruments financiers dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier ou d'un autre contrat, dont les caractéristiques sont semblables à celles d'un dérivé. Dans son ensemble, l'instrument financier ou le contrat est considéré comme un instrument hybride comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Depuis le 1^{er} novembre 2006, le cadre comptable exige qu'un dérivé incorporé soit bifurqué et comptabilisé séparément si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont réunies : les caractéristiques et les risques économiques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte, le dérivé incorporé est un instrument distinct dont la définition correspond à celle d'un dérivé et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur. Avant l'adoption des nouvelles normes, les instruments financiers dérivés incorporés n'étaient pas comptabilisés séparément du contrat hôte, sauf les dérivés incorporés à des contrats de dépôts liés à des actions visés par la note d'orientation concernant la comptabilité n° 17 intitulée *Contrats de dépôts indexés sur actions*.

Les instruments financiers dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément du contrat hôte sont comptabilisés à leur juste valeur, et les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

La Banque a choisi le 1^{er} novembre 2002 comme date de transition pour la comptabilisation des dérivés incorporés.

Instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation

Les instruments financiers dérivés utilisés par la Banque pour répondre aux besoins de sa clientèle et pour permettre à la Banque de tirer des revenus de ses activités de négociation sont comptabilisés à la juste valeur. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les opérations de négociation sont comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

1 | Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture

La Banque utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit, ainsi qu'aux autres risques de marché. Depuis le 1^{er} novembre 2006, le chapitre 3865 du manuel de l'ICCA fixe des normes qui précisent quand et comment appliquer la comptabilité de couverture. Tous les instruments financiers dérivés utilisés à titre d'éléments de couverture sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Avant cette date, les instruments financiers dérivés répondant aux critères de la comptabilité de couverture étaient comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Comptabilité de couverture

Politique

Les activités de couverture ont pour objectif de modifier l'exposition de la Banque à un ou plusieurs risques, par une compensation entre les variations de juste valeur ou des flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert et à l'élément de couverture. La comptabilité de couverture permet de s'assurer que les gains, pertes, produits et charges qui se compensent sont comptabilisés dans le bénéfice net de la même ou des mêmes périodes.

Documentation

Au moment de la mise en place de la relation de couverture, la Banque désigne et documente en bonne et due forme chaque relation de couverture par une description de l'objectif propre à la gestion du risque et de la stratégie de couverture suivie. La documentation présente l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques faisant l'objet de la couverture, l'élément de couverture utilisé, la nature du ou des risques gérés, la durée prévue de la relation de couverture, la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture ainsi que la méthode de comptabilisation. À la mise en place de la couverture, et pendant toute sa durée, la Banque s'assure que la relation de couverture sera efficace et conforme à son objectif et à sa stratégie de gestion des risques documentés initialement. Depuis le 1^{er} novembre 2006, lorsque la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change d'un investissement net dans un établissement étranger autonome.

Couverture de la juste valeur

Dans le cadre de la couverture de la juste valeur, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt afin de couvrir les variations de la juste valeur de l'élément couvert. La valeur comptable de l'élément couvert est ajustée en fonction de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats, de même que la variation de la juste valeur de l'élément de couverture. La partie inefficace en découlant est comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Si la relation de couverture ne s'avère plus efficace ou si l'élément de couverture est réglé, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter les variations de la juste valeur. Les montants comptabilisés antérieurement comme ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats sur la durée de vie restante de l'élément couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu ou liquidé avant l'échéance. Dans ce cas, les ajustements cumulatifs au titre de la partie efficace des gains et pertes attribuables au risque couvert sont immédiatement comptabilisés dans l'état consolidé des résultats.

Couverture des flux de trésorerie

Dans le cadre de la couverture des flux de trésorerie, la Banque utilise principalement des swaps de taux d'intérêt afin de couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif financier assorti d'un taux variable. La partie efficace des variations de la juste valeur de l'élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Les montants comptabilisés dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* relativement à la couverture des flux de trésorerie sont reclassés à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles l'élément couvert est constaté.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne répond plus aux conditions d'une couverture efficace, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les montants inscrits antérieurement dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* sont reclassés dans l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles l'élément couvert est constaté.

Couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome

Des instruments financiers libellés en devises sont utilisés pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes dont les activités sont libellées dans une monnaie autre que le dollar canadien. La partie efficace des gains et des pertes sur l'élément de couverture est comptabilisée dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, tandis que la partie inefficace est constatée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

1 | Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Cessation des relations de couverture pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, lors de la cessation de la comptabilité de couverture, les gains et les pertes réalisés et non réalisés rattachés aux instruments financiers dérivés qui ont pris fin ou qui ont cessé d'être efficaces avant l'échéance étaient reportés dans les actifs ou passifs du bilan consolidé, et comptabilisés dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle l'opération couverte sous-jacente était constatée. Dans le cas où l'instrument financier dérivé devenait de nouveau admissible à une comptabilité de couverture, toute juste valeur antérieurement inscrite au bilan consolidé était amortie dans les *Revenus autres que d'intérêts* sur la durée de vie restante de l'élément couvert. Si un élément couvert désigné était vendu, était annulé ou venait à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe ne vienne lui-même à échéance, tout gain ou toute perte réalisé ou non réalisé sur cet instrument financier dérivé était constaté dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé lorsque la Banque a un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention soit de procéder à un règlement d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Garanties

En vertu de la note d'orientation concernant la comptabilité n° 14 de l'ICCA intitulée *Informations à fournir sur les garanties* (NOC-14), une garantie est un contrat (y compris un engagement d'indemnisation) qui peut obliger éventuellement le garant à faire des paiements (soit sous forme d'espèces, d'instruments financiers, d'autres actifs ou d'actions propres de l'entité ou de la prestation de services) au bénéficiaire en raison a) du changement d'un taux d'intérêt, du prix d'une valeur mobilière ou d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice ou d'une autre variable, y compris la réalisation ou la non-réalisation d'un événement déterminé, qui est lié à un actif, à un passif ou à un titre de capitaux propres du bénéficiaire de la garantie; b) de l'inexécution d'une obligation contractuelle par un tiers; ou c) du défaut, par un tiers, de rembourser sa dette à la date où celle-ci devient exigible.

Depuis le 1^{er} novembre 2006, un passif est constaté pour tenir compte de la juste valeur de l'obligation prise en charge à la constitution de garanties qui satisfont à la définition de la NOC-14. Aucune autre évaluation à la juste valeur n'est requise par la suite, sauf si la garantie financière est considérée comme un instrument financier dérivé.

Produits et charges d'assurance

Les primes diminuées des réclamations et la variation des passifs actuariels sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, les gains et les pertes réalisés sur dispositions de valeurs mobilières étaient reportés au bilan consolidé et amortis à raison de 15 % par année. L'amortissement était comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats.

Biens administrés et biens sous gestion

La Banque administre et gère des biens qui sont détenus par des clients et ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Elle perçoit des commissions de gestion en contrepartie de ses services de gestion de placement et de fonds communs de placement. La Banque perçoit aussi des commissions d'administration en contrepartie de ses services de fiducie, de gestion de patrimoine et de garde de valeurs. Les commissions sont comptabilisées dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats à mesure que les services sont rendus.

Avantages sociaux futurs

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des salariés. Ces régimes à prestations déterminées sont des régimes capitalisés. La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi à ses employés (avantages autres que les prestations de retraite), qui sont généralement non capitalisés. Ces prestations comprennent l'assurance maladie, l'assurance-vie et l'assurance dentaire. Les employés admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite sont ceux qui prennent leur retraite à certains âges établis. Les employés admissibles aux avantages postérieurs à l'emploi sont ceux qui reçoivent des prestations d'invalidité à long terme et de congé de maternité.

Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relative aux prestations de retraite, ainsi que celle des avantages postérieurs au départ à la retraite, sont basées sur la méthode de la répartition des prestations au prorata des services, qui tient compte des hypothèses les plus probables selon la direction en ce qui a trait à l'évolution future des niveaux des salaires, à la croissance d'autres coûts, à l'âge du départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. Dans le cadre du calcul du rendement prévu à long terme des actifs du régime, utilisé aux fins de la détermination de la charge de retraite, la plupart des titres à revenu fixe des régimes sont évalués à la juste valeur alors que les titres de participation et autres actifs sont évalués à une valeur liée au marché. Cette valeur tient compte des variations de la juste valeur des actifs sur une période de trois ans.

1 | Énoncé des principales conventions comptables (suite)

Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi selon la somme des éléments suivants : le coût des prestations de retraite constituées au titre des services de l'année en cours, les intérêts théoriques sur la dette actuarielle et le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, l'amortissement sur la durée résiduelle moyenne d'activité des employés, des gains et pertes actuariels, et des montants résultant de modifications apportées aux hypothèses et aux régimes. L'excédent cumulé des cotisations aux régimes de retraite sur les montants inscrits à titre de charge est constaté dans les *Actifs divers* du bilan consolidé, et les autres coûts cumulés des avantages postérieurs au départ à la retraite, déduction faite des déboursés, sont constatés dans les *Passifs divers*.

Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications. La portion du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette qui excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur des actifs au régime, selon le plus élevé des deux, est amortie sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Cette durée résiduelle moyenne varie de 8 à 12 ans selon le régime. Lorsque la restructuration d'un régime d'avantages sociaux entraîne à la fois une compression et un règlement des obligations découlant de ce régime, la compression est comptabilisée avant le règlement.

Régimes de rémunération à base d'actions

La Banque dispose de plusieurs types de régimes de rémunération sous forme d'actions : le régime d'options d'achat d'actions (options), le régime de droits à la plus-value des actions (DPVA), le régime d'unités d'actions différées (UAD), le régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions (UAR), le régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale et le régime d'acquisition d'actions des employés.

Dans le cadre de son régime d'options, la Banque utilise la méthode de la juste valeur pour la comptabilisation des options octroyées depuis le 1^{er} novembre 2002. La juste valeur de ces options est évaluée à la date d'attribution au moyen du modèle Black & Scholes. Ce coût est constaté sur une base linéaire sur la période d'acquisition de quatre ans, en tant qu'augmentation des *Salaires et avantages sociaux* et du *Surplus d'apport*. Lorsque les options sont levées, le montant du *Surplus d'apport* est crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé. Le produit reçu des employés au moment de la levée de ces options est également crédité dans les *Capitaux propres – actions ordinaires* du bilan consolidé.

Les DPVA sont comptabilisés à la valeur intrinsèque en évaluant, sur une base continue et jusqu'à l'exercice des DPVA, l'excédent du cours du marché de l'action ordinaire de la Banque sur le prix de levée de l'option. L'obligation qui résulte de la variation du cours du marché de l'action est portée aux résultats graduellement sur la période d'acquisition de quatre ans, et la somme correspondante est constatée dans les *Passifs divers* du bilan consolidé. À l'expiration du délai d'acquisition des droits et jusqu'à l'exercice des DPVA, la variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action est comptabilisée dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle les variations surviennent. Lorsqu'un DPVA est exercé, la Banque verse en espèces le montant correspondant à l'appréciation du cours de l'action depuis la date d'octroi.

L'obligation qui résulte de l'octroi d'une UAD et d'une UAR est généralement portée aux résultats graduellement sur la période d'acquisition et la somme correspondante est constatée dans les *Passifs divers* du bilan consolidé. La variation du montant de l'obligation attribuable à des variations du cours de l'action et aux dividendes versés sur les actions ordinaires de ces régimes est comptabilisée dans les *Salaires et avantages sociaux* de l'état consolidé des résultats de la période au cours de laquelle les variations surviennent. À la date de rachat, la Banque verse en espèces le montant correspondant à la valeur des actions ordinaires à cette date.

La Banque utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques relatifs à certains de ces régimes. La charge de rémunération pour ces régimes, nette de l'incidence des opérations de couverture, est constatée dans l'état consolidé des résultats.

Les cotisations de la Banque au Régime d'acquisition d'actions des employés sont inscrites à titre de charges dès qu'elles sont engagées.

Chiffres comparatifs

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2007.

2 | Modifications aux conventions comptables

2a. Normes comptables récentes qui ont été adoptées

Instruments financiers

Le 1^{er} novembre 2006, la Banque a adopté les exigences des nouveaux chapitres du manuel de l'ICCA relatives aux instruments financiers : le chapitre 1530 intitulé *Résultat étendu*, le chapitre 3855 intitulé *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, et le chapitre 3865 intitulé *Couvertures*. Les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 31 octobre 2006 n'ont pas été retraités, conformément aux dispositions transitoires prévues, à l'exception des gains ou pertes de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes, déduction faite des opérations de couverture. Le détail de ces normes comptables est décrit à la note 1.

Au 1^{er} novembre 2006, la Banque a comptabilisé tous les actifs et passifs financiers dans le bilan consolidé en fonction de leur classification. Tout ajustement de la valeur comptable antérieure a été comptabilisé soit comme un ajustement du solde des *Bénéfices non répartis* à cette date, soit comme un ajustement du solde des *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, déduction faite des impôts.

Les éléments qui ont été comptabilisés à titre d'ajustement du solde d'ouverture des *Bénéfices non répartis*, déduction faite des impôts, totalisent 2 M\$.

Les éléments qui ont été comptabilisés à titre d'ajustement des soldes d'ouverture des *Autres éléments cumulés du résultat étendu*, déduction faite des impôts, se détaillent ainsi :

- reclassement de la perte de change nette, non réalisée sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes après prise en compte des activités de couverture, d'un montant de 92 M\$ qui était auparavant présenté comme élément distinct des *Capitaux propres*;
- gain net, non réalisé sur les valeurs mobilières disponibles à la vente, d'un montant de 28 M\$; et
- perte nette sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie, d'un montant de 7 M\$.

De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007, la Banque a choisi de comptabiliser, depuis le 1^{er} novembre 2006, les opérations sur les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation à la date de règlement.

L'État consolidé du résultat étendu a été ajouté aux états financiers consolidés de la Banque. Le *Résultat étendu* comprend le *Bénéfice net* plus les *Autres éléments du résultat étendu*. En plus des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, les *Autres éléments du résultat étendu* comprennent les gains et pertes de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes, déduction faite des opérations de couverture et la partie efficace des variations de la juste valeur des instruments de couverture des flux de trésorerie. Les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* sont présentés distinctement dans les *Capitaux propres* du bilan consolidé.

Rémunération à base d'actions

Le 1^{er} novembre 2006, la Banque a adopté les exigences de l'abrége n° 162 intitulé *Rémunération à base d'actions des salariés admissibles à la retraite avant la date d'acquisition* (CPN-162) publié par le Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA. Le CPN-162 précise que le coût de rémunération associé à l'attribution d'une rémunération à base d'actions octroyée aux employés admissibles au départ à la retraite ou qui le deviendront au cours de la période d'acquisition des droits, devrait être constaté à l'attribution si l'employé est admissible au départ à la retraite à la date d'attribution, ou durant la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible au départ à la retraite. Auparavant, la Banque amortissait ce coût sur la période d'acquisition des droits. La Banque n'a pas retraité ses états financiers consolidés antérieurs pour tenir compte de cette modification car l'incidence est négligeable.

2b. Normes comptables récentes qui ne sont pas encore adoptées

Informations à fournir concernant le capital, et Instruments financiers – informations à fournir et présentation

En décembre 2006, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535 intitulé *Informations à fournir concernant le capital*, le chapitre 3862 intitulé *Instruments financiers – informations à fournir*, et le chapitre 3863 intitulé *Instruments financiers – présentation*. Ces nouvelles normes s'appliqueront à la Banque à compter du 1^{er} novembre 2007.

Le chapitre 1535 précise les informations à fournir sur :

- les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital;
- des données quantitatives sur les éléments inclus dans la gestion du capital;
- la conformité de l'entité aux exigences en matière de capital; et
- les conséquences d'un défaut de conformité aux exigences en question.

2 | Modifications aux conventions comptables (suite)

Les chapitres 3862 et 3863 constituent une série complète d'obligations d'information et de règles de présentation applicables aux instruments financiers, qui modifient et améliorent les obligations d'information énoncées au chapitre 3861 intitulé *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, et en reprennent, sans modification, les règles de présentation.

Le chapitre 3862 impose des informations à fournir de façon à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer :

- l'importance des instruments financiers en regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité; et
- la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée ainsi que la façon dont elle gère ces risques.

Modifications comptables

En juillet 2006, l'ICCA a publié une nouvelle version du chapitre 1506 intitulé *Modifications comptables*. La nouvelle norme s'appliquera à la Banque à compter du 1^{er} novembre 2007.

Cette norme précise qu'une entité ne doit changer de méthodes comptables que si le changement est imposé par les PCGR ou afin que les états financiers fournissent des informations plus pertinentes. Le changement de méthodes comptables résultant de l'application des PCGR doit être comptabilisé selon les dispositions transitoires spécifiques de la norme, lorsque de telles dispositions sont prévues. Si la norme ne prévoit pas de dispositions transitoires spécifiques applicables à ce changement ou si l'entité décide de changer de méthodes comptables, le changement doit être appliqué de manière rétrospective avec retraitement des chiffres des périodes antérieures, sauf s'il est impossible de déterminer les effets du changement qui sont liés précisément à la période ou de manière cumulée.

La norme exige de communiquer des informations sur les changements d'estimations comptables au cours de la période et, à moins que ce ne soit impossible, pour les périodes futures. Au sujet des erreurs, la norme exige de mentionner qu'une erreur a été commise et d'indiquer pour quelle période. Dans ce cas, les états financiers sont redressés.

De plus, la norme exige de divulguer qu'une nouvelle norme a été publiée mais qu'elle n'est pas entrée en vigueur ainsi que l'incidence prévue aux états financiers lors de sa première application.

3 | Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente comprennent les valeurs mobilières et certains certificats de dépôt négociables et se détaillent comme suit :

	Durée jusqu'à l'échéance				Sans échéance	Total 2007
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans		
Titres émis ou garantis par						
Le Canada	1 058	2 900	70	28	–	4 056
Les provinces	500	96	122	26	–	744
Les municipalités et les commissions scolaires	–	–	1	–	–	1
Le Trésor américain et autres organismes américains	9	–	–	70	–	79
Autres titres de créances	1 578	382	127	1	182	2 270
Titres de participation	56	132	7	15	1 082	1 292
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	3 201	3 510	327	140	1 264	8 442
Autres actifs financiers disponibles à la vente	836	–	–	–	–	836
Total des actifs financiers disponibles à la vente	4 037	3 510	327	140	1 264	9 278

3 | Actifs financiers disponibles à la vente (suite)

Les gains (pertes) bruts non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont présentés dans le tableau suivant :

	Coût ou coût non amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	2007 Valeur comptable
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	4 071	2	(17)	4 056
Les provinces	743	2	(1)	744
Les municipalités et les commissions scolaires	1	–	–	1
Le Trésor américain et autres organismes américains	79	–	–	79
Autres titres de créances	2 272	4	(6)	2 270
Titres de participation	1 174	168	(50)	1 292
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	8 340	176	(74)	8 442
Autres actifs financiers disponibles à la vente	836	–	–	836
Total des actifs financiers disponibles à la vente	9 176	176	(74)	9 278

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués périodiquement afin de déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation autre que temporaire. Les pertes brutes non réalisées sur les titres de participation sont principalement imputables à la fluctuation des prix sur le marché ou aux variations de change. La Banque a la capacité et l'intention de détenir ces titres pendant une période suffisante afin de permettre tout recouvrement de leur juste valeur. Au 31 octobre 2007, la Banque a conclu que les pertes brutes non réalisées sont temporaires.

Papier commercial adossé à des actifs

Le 20 août 2007, la Banque a annoncé une série de mesures destinées à préserver ses clients des incertitudes liées au problème de liquidités sur le marché du PCAA. Au cours du quatrième trimestre 2007, la Banque a acheté pour 2 138 M\$ de PCAA, émis par 26 fiducies, dont 1 084 M\$ provenant des fonds communs de placement et 559 M\$ des caisses communes administrées par la Banque ainsi que le PCAA détenu par ses clients particuliers et par certains autres clients. Ceci s'ajoute au 156 M\$ de PCAA que la Banque détenait déjà. Au 31 octobre 2007, une fois ajustée, la valeur comptable de ce PCAA détenu par la Banque est de 1 719 M\$. La valeur comptable de ce PCAA classé dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* est de 1 606 M\$ et un montant de 113 M\$ est présenté dans les *Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation*.

Au quatrième trimestre 2007, la Banque a ajusté la valeur du PCAA détenu en raison de la baisse de valeur de certains des actifs sous-jacents, de l'importante réduction de la liquidité et des incertitudes au sujet des modalités liées à la restructuration des conduits émetteurs de PCAA. Une charge de 575 M\$ a été constatée à l'état consolidé des résultats, dont 42 M\$ dans les *Revenus de négociation* (secteur des Marchés financiers) et 533 M\$ dans les *Gains (pertes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente* (rubrique *Autres* des résultats sectoriels). Cette charge représente la meilleure estimation de la direction quant à la baisse de valeur à l'intérieur d'une fourchette raisonnable de réduction de valeur possible.

La détérioration du marché mondial du crédit, l'illiquidité prolongée, le manque de transparence quant à la valeur des actifs sous-jacents, l'augmentation de la volatilité des marchés et la faiblesse marquée du marché immobilier aux États-Unis ont dans l'ensemble contribué au bouleversement du marché canadien du PCAA. L'évaluation de la juste valeur du PCAA est complexe et requiert un processus d'envergure comprenant l'utilisation de modèles quantitatifs et d'hypothèses pertinentes. Lorsque disponibles, des données observables sur les marchés pour des valeurs mobilières sous-jacentes comparables provenant de sources indépendantes ont été utilisées afin d'évaluer la juste valeur de chaque classe d'actif détenue par les fiducies.

L'évaluation de la Banque a été fondée sur son appréciation des conditions qui prévalaient à ce moment, ce qui pourrait changer dans le futur. Parmi les changements possibles qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur future du PCAA, mentionnons (1) un changement à la valeur des actifs sous-jacents, (2) les conditions relatives à la liquidité du marché du PCAA, (3) les résultats de la restructuration des fiducies et (4) le contexte économique nord-américain.

3 | Actifs financiers disponibles à la vente (suite)

Valeurs mobilières disponibles à la vente présentées au coût

La Banque détient des titres de participation tels que des unités de fonds communs de placement ainsi que d'autres titres qui sont classés comme disponibles à la vente, mais qui sont présentés au coût parce qu'ils ne sont pas négociés sur un marché actif. Les valeurs mobilières disponibles à la vente présentées au coût dans le bilan consolidé totalisent 403 M\$. Certains de ces titres ont une juste valeur pouvant être estimée. L'écart entre la juste valeur estimative et le coût de ces titres totalise 45 M\$. Au cours de l'exercice, certains titres disponibles à la vente présentés au coût au bilan consolidé ont été cédés. Leur valeur comptable au moment de la vente était de 5 M\$, et la Banque a comptabilisé un gain de 54 M\$ relatif à la cession de ces titres.

Valeurs mobilières du compte de placement au 31 octobre 2006

Jusqu'au 31 octobre 2006, les valeurs mobilières détenues dans le compte de placement étaient présentées au coût ou au coût après amortissement, au bilan consolidé. Au 31 octobre 2006, les gains (pertes) bruts non réalisés de ces titres se détaillaient comme suit :

	Valeur comptable	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	2006 Juste valeur
Titres émis ou garantis par				
Le Canada	2 420	12	(9)	2 423
Les provinces	1 020	5	–	1 025
Le Trésor américain et autres organismes américains	962	–	(9)	953
Autres titres de créances	1 109	4	(5)	1 108
Titres de participation	1 303	185	(57)	1 431
Total du compte de placement	6 814	206	(80)	6 940

4 | Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation

Les valeurs mobilières détenues à des fins de négociation se détaillent comme suit :

	Durée jusqu'à l'échéance					2007	2006
	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Sans échéance	Total	Total
Titres émis ou garantis par							
Le Canada	1 619	2 256	1 056	665	–	5 596	9 412
Les provinces	709	2 439	1 780	622	–	5 550	5 746
Les municipalités et les commissions scolaires	59	152	204	37	–	452	436
Autres titres de créances	3 882	1 043	1 369	200	–	6 494	8 130
Titres de participation	5	–	1	3	12 727	12 736	8 140
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de négociation	6 274	5 890	4 410	1 527	12 727	30 828	31 864

5 | Prêts et prêts douteux

Prêts	Durée jusqu'à l'échéance ⁽¹⁾				2007	2006
	Moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant brut total	Montant brut total
Prêts hypothécaires résidentiels	7 549	2 430	4 819	1 097	15 895	15 385
Prêts aux particuliers et créances sur cartes de crédit	11 870	638	539	69	13 116	11 319
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	13 593	770	1 657	3 357	19 377	20 667
	33 012	3 838	7 015	4 523	48 388	47 371

(1) Basé sur la date contractuelle de modification des taux ou la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux

Prêts douteux	2007			2006		
	Prêts douteux			Prêts douteux		
	Bruts	Provisions spécifiques	Nets	Bruts	Provisions spécifiques	Nets
Prêts hypothécaires résidentiels	20	1	19	13	2	11
Prêts aux particuliers	36	12	24	36	16	20
Prêts aux entreprises et aux administrations publiques	193	107	86	185	100	85
	249	120	129	234	118	116
Provision générale ⁽²⁾			(308)			(308)
Prêts douteux, déduction faite des provisions spécifiques et générale			(179)			(192)

(2) La provision générale pour risque de crédit a été constituée à l'égard de l'ensemble du crédit de la Banque.

6 | Provisions pour pertes sur créances

Les changements apportés aux provisions au cours des exercices sont les suivants :

	2007			2006		
	Provisions spécifiques	Provision générale	Total	Provisions spécifiques	Provision générale	Total
Provisions au début	118	308	426	143	308	451
Dotations aux pertes sur créances	103	—	103	77	—	77
Radiations	(154)	—	(154)	(166)	—	(166)
Recouvrements	53	—	53	64	—	64
Provisions à la fin	120	308	428	118	308	426

7 | Cessions de créances**Titrisation d'actifs****Nouvelles activités de titrisation****Prêts hypothécaires assurés**

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés par la création de titres hypothécaires. Le gain ou la perte avant impôts issu des opérations de titrisation, déduction faite des frais de transaction, est comptabilisé dans les *Revenus de titrisation* de l'état consolidé des résultats.

	2007	2006
Produit net en espèces	2 770	2 180
Droits conservés	72	63
Passif de gestion pris en charge	(15)	(13)
	2 827	2 230
Créances titrisées et vendues	2 803 ⁽¹⁾	2 200
Gain avant impôts, déduction faite des frais de transaction	24	30
Titres hypothécaires créés et conservés inscrits dans les <i>Valeurs mobilières disponibles à la vente</i> (compte de placement en 2006)	74	674

(1) Comprend 38 M\$ de créances titrisées au cours d'exercices financiers antérieurs

Rachat et échéance**Prêts hypothécaires – autres**

Au cours de l'exercice 2000, la Banque a vendu à une fiducie des prêts hypothécaires non assurés sur des immeubles ayant cinq logements ou plus. La Banque a mis fin à ce programme en juillet 2007 en rachetant des prêts d'un encours de 86 M\$ représentant moins de 10 % du portefeuille vendu initialement.

Prêts aux particuliers

La Banque vendait sur une base renouvelable à une fiducie des prêts aux particuliers à taux fixe. Les deux dernières séries de billets totalisant 309 M\$ sont venues à échéance en juillet 2007. Aucune nouvelle série n'a été émise et la structure a été fermée en 2007.

Hypothèses clés

Voici les hypothèses clés utilisées pour mesurer la juste valeur des droits conservés à la date de vente pour les opérations effectuées au cours des exercices 2007 et 2006.

	Prêts hypothécaires assurés		Créances sur cartes de crédit		Prêts aux particuliers	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe		
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	25,8	31,6	30,5	30,1	–	14,3
Taux de remboursement (par mois)	–	–	–	–	24,9 %	–
Taux de remboursement anticipé	20,0 %	18,2 %	20,0 %	20,0 %	–	30,0 %
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	1,1 %	1,1 %	1,9 %	1,1 %	10,7 %	1,3 %
Pertes sur créances prévues	–	–	–	–	3,7 %	1,7 %
Taux d'actualisation	4,6 %	4,3 %	4,2 %	4,1 %	17,0 %	17,0 %

Le ratio de la perte sur un groupe statique des créances sur cartes de crédit titrisées est de 1,18 % au 31 octobre 2007 (1,14 % en 2006). Il est calculé en divisant les pertes sur créances réelles et prévues par l'encours initial des créances titrisées. Les pertes par groupe statique de créances ne s'appliquent pas aux prêts hypothécaires qui sont assurés.

7 | Cessions de créances (suite)

Sommaire des actifs titrisés

	Actifs titrisés	En souffrance ⁽¹⁾	2007 Pertes nettes sur créances	Actifs titrisés	En souffrance ⁽¹⁾	2006 Pertes nettes sur créances
Prêts hypothécaires						
– assurés ⁽²⁾	6 624	–	–	5 639	–	–
– autres ⁽³⁾	–	–	–	122	–	–
Créances sur cartes de crédit	1 200	8	44	1 200	7	45
Prêts aux particuliers	–	–	1	125 ⁽⁴⁾	1	3
Total	7 824	8	45	7 086	8	48

(1) Créances et prêts en souffrance de plus de 90 jours, mais qui ne sont pas considérés comme des prêts douteux

(2) Comprend des titres hypothécaires créés et non vendus de 662 M\$ en 2007 (836 M\$ en 2006). Ces titres sont présentés dans les *Valeurs mobilières disponibles à la vente* (Valeurs mobilières du compte de placement en 2006) du bilan consolidé.

(3) Au cours de l'exercice 2000, la Banque a vendu à une fiducie des prêts hypothécaires non assurés sur des immeubles ayant cinq logements ou plus. La Banque a mis fin à ce programme en juillet 2007.

(4) La fiducie qui détenait des prêts aux particuliers détenait également 60 M\$ de titres hypothécaires créés par la Banque en 2006.

Incidences des activités de titrisation sur certains postes de l'état consolidé des résultats

Revenus de titrisation

	Gains provenant de la vente d'actifs		Revenus de gestion		Autres		Total
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2006
Prêts hypothécaires							
– assurés	24	30	15	13	–	–	43
– autres	–	–	–	–	1	2	2
Créances sur cartes de crédit ⁽¹⁾	89	67	20	17	30	41	125
Prêts aux particuliers ⁽¹⁾	–	–	–	1	–	4	5
Total	113	97	35	31	31	47	175

(1) Opérations de titrisation à rechargement

Incidences des activités de titrisation sur certains postes du bilan consolidé

	Valeurs mobilières disponibles à la vente ⁽¹⁾				Autres passifs	
	Droits conservés		Dépôts en espèces dans une fiducie ⁽²⁾		Passif de gestion	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Prêts hypothécaires						
– assurés	139	127	–	–	27	22
– autres	–	–	–	20	–	–
Créances sur cartes de crédit	40	29	2	2	8	6
Prêts aux particuliers	–	1	–	12	–	1
Total	179	157	2	34	35	29

(1) Valeurs mobilières du compte de placement en 2006

(2) Les dépôts en espèces ne peuvent être utilisés que lorsque les revenus perçus sur les prêts sont insuffisants pour payer les intérêts dus aux investisseurs.

7 | Cessions de créances (suite)

Flux de trésorerie provenant des activités de titrisation

	2007		Prêts hypothécaires assurés 2006		Prêts hypothécaires autres 2006		Créances sur cartes de crédit 2006		Prêts aux particuliers 2006	
	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe						
Produit des nouvelles opérations de titrisation	423	2 347	192	1 988	–	–	–	–	–	–
Produit de perception, réinvesti dans les opérations de titrisation à rechargement	–	–	–	–	–	–	3 608	3 508	45	167
Flux de trésorerie provenant des droits conservés sur les opérations de titrisation	4	79	–	71	–	–	129	126	–	6
Rachat de prêts	–	–	–	–	(86)	–	–	–	(15)	–

Sensibilité des hypothèses clés à des changements défavorables

Au 31 octobre, la sensibilité de la juste valeur actuelle des droits conservés à des changements défavorables immédiats de 10 % et 20 % dans les hypothèses clés s'établit comme suit :

	2007		Prêts hypothécaires assurés 2006		Créances sur cartes de crédit 2006		Prêts aux particuliers 2006
	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe			
Taux de remboursement anticipé	20,0 %	19,3 %	20,0 %	20,0 %	25,1 %	31,9 %	30,0 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(0,4) \$	(3,6) \$	(0,3) \$	(3,7) \$	(2,9) \$	(2,5) \$	–
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(0,8) \$	(7,1) \$	(0,6) \$	(7,3) \$	(5,3) \$	(4,6) \$	–
Marge excédentaire, déduction faite des pertes sur créances	1,2 %	1,3 %	1,9 %	1,4 %	10,7 %	9,9 %	1,3 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(1,3) \$	(12,3) \$	(0,8) \$	(11,9) \$	(4,1) \$	(2,8) \$	(0,1) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(2,6) \$	(24,5) \$	(1,6) \$	(23,8) \$	(8,1) \$	(5,7) \$	(0,2) \$
Pertes sur créances prévues	–	–	–	–	3,7 %	3,8 %	1,7 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	–	–	–	–	(1,4) \$	(1,1) \$	(0,1) \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	–	–	–	–	(2,8) \$	(2,2) \$	(0,2) \$
Taux d'actualisation	4,5 %	4,0 %	4,2 %	3,9 %	17,0 %	17,0 %	17,0 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10 %	(0,1) \$	(0,6) \$	(0,1) \$	(0,6) \$	(0,2) \$	(0,1) \$	–
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20 %	(0,1) \$	(1,2) \$	(0,1) \$	(1,1) \$	(0,4) \$	(0,2) \$	–

Ces sensibilités sont hypothétiques et elles doivent être utilisées avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas s'extrapoler en général, car la relation entre la variation de l'hypothèse et celle de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un aspect peuvent contribuer aux variations touchant un autre aspect, ce qui peut amplifier ou amortir les sensibilités attribuables aux variations dans les hypothèses.

7 | Cessions de créances (suite)

Autres cessions

La Banque vend des prêts hypothécaires assurés et non assurés à un fonds commun de placement administré par la Banque. Le gain ou la perte avant impôts est comptabilisé dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats. L'encours total des prêts hypothécaires assurés et non assurés vendus à ce fonds commun de placement est de 437 M\$ au 31 octobre 2007 (518 M\$ en 2006). Le tableau suivant résume les autres cessions réalisées par la Banque :

	2007	2006
Produit net en espèces	100	141
Prêts hypothécaires assurés et non assurés vendus	100	140
Gain avant impôts	–	1

8 | Entités à détenteurs de droits variables

Les renseignements au sujet des EDDV dont la Banque détient des droits variables importants, mais dont elle n'est pas le principal bénéficiaire en vertu de la NOC-15, sont décrits ci-dessous. Le risque maximal de perte découlant de ces droits variables représente principalement les placements dans ces entités, la juste valeur des contrats de produits dérivés conclus avec elles ainsi que la facilité de garantie de liquidité consentie à une d'entre elles.

Entité de titrisation des éléments d'actifs de la Banque

La Banque effectue des opérations par lesquelles certains éléments d'actif sont vendus à une entité qui finance son acquisition en émettant des obligations à terme. Cette entité est une structure d'accueil admissible selon la note d'orientation concernant la comptabilité n° 12, intitulée *Cessions de créances* et est par conséquent exemptée de l'exigence de consolidation de la NOC-15. Les renseignements concernant les opérations de titrisation relatifs aux exercices terminés les 31 octobre 2007 et 2006 sont détaillés à la note 7 afférente aux états financiers consolidés.

Fonds multicédant

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et qui finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. Les clients utilisent cette entité multicédante afin de diversifier leurs sources de financement et de réduire les coûts de financement tout en continuant à gérer les actifs financiers et en fournissant une certaine protection de premier niveau contre les pertes. La Banque agit à titre d'agent financier et de fiduciaire et offre des services administratifs et de structuration de transaction à ce fonds. Au cours de l'exercice 2007, la Banque a acheté du papier commercial émis par ce fonds. La Banque n'offre aucune protection de crédit mais elle offre cependant une facilité de garantie de liquidité dans le cadre du programme de papier commercial. La note 22 afférente aux états financiers consolidés présente et décrit les renseignements relatifs à cette facilité de garantie de liquidité. La Banque détient des droits variables dans ce fonds de par sa participation dans le papier commercial, la facilité de garantie de liquidité fournie et ses droits de percevoir des honoraires à titre d'agent financier et d'administrateur. Toutefois, la Banque n'est pas tenue de consolider ce fonds en vertu de la NOC-15 étant donné qu'elle n'a pas à assumer la majorité des pertes prévues ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus du fonds, ou les deux. Afin de répondre aux besoins des investisseurs, la Banque a conclu des contrats de produits dérivés avec ce fonds dont la juste valeur est présentée au bilan consolidé de la Banque. Le total de l'actif de ce fonds est de 892 M\$ au 31 octobre 2007 (683 M\$ au 31 octobre 2006).

Entités de financement structuré

La Banque agit également à titre d'agent financier et d'administrateur auprès de trois fiducies. Ces fiducies font l'émission et la vente de titres de créances à taux fixe et révisable adossés à des créances hypothécaires, des créances mobilières, des titres financiers structurés, des placements de sociétés synthétiques et autres titres. Au cours de l'exercice 2007, la Banque a acheté des titres de créances émis par ces fiducies. La Banque détient des droits variables dans ces fiducies de par sa participation dans les titres de créances et ses droits de percevoir des honoraires à titre d'agent financier et d'administrateur. Toutefois, la Banque n'est pas tenue de consolider ces fiducies, puisqu'elle n'en est pas le principal bénéficiaire en vertu de la NOC-15. La Banque a conclu avec certaines de ces fiducies des contrats de produits dérivés dont la juste valeur marchande est présentée au bilan consolidé de la Banque. Le total de l'actif de ces entités est de 4,2 G\$ au 31 octobre 2007 (4,2 G\$ au 31 octobre 2006).

Fonds de placement

Dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, la Banque investit dans plusieurs sociétés en commandite à responsabilité limitée et autres sociétés incorporées. Ces sociétés investissent à leur tour dans des sociétés en exploitation dans le but de les revendre avec profit dans un horizon de moyen à long terme. La Banque n'intervient pas dans les activités de ces sociétés, elle participe seulement en tant qu'investisseur. La Banque n'est pas tenue de consolider ces sociétés en vertu de la NOC-15 étant donné qu'elle n'a pas à assumer la majorité des pertes prévues ou à recevoir la majorité des rendements résiduels prévus des sociétés, ou les deux. L'investissement total de la Banque inscrit aux livres en date du 31 octobre 2007 s'élève à 170 M\$ (90 M\$ au 31 octobre 2006). Le total de l'actif de ces sociétés est de 1,7 G\$ au 31 octobre 2007 (1,2 G\$ au 31 octobre 2006). De plus, la Banque a conclu des engagements d'investissement à l'égard de ces sociétés et ceux-ci sont divulgués à la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

9 | Immobilisations corporelles

	2007			2006		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	17	–	17	17	–	17
Immeubles	183	95	88	189	94	95
Matériel et mobilier	733	517	216	638	473	165
Améliorations locatives	394	289	105	372	264	108
	1 327	901	426	1 216	831	385
Amortissement de l'exercice			78			69

10 | Écart d'acquisition et autres actifs incorporels

La Banque applique un test de dépréciation annuel à l'écart d'acquisition et aux autres actifs incorporels dont la durée de vie est indéfinie. Aucune baisse de valeur n'a été inscrite pour 2006.

La variation de la valeur comptable de l'écart d'acquisition s'établit comme suit :

	Particuliers et entreprises	Gestion de patrimoine	Marchés financiers	Total
Solde au 31 octobre 2005	49	421	192	662
Acquisition de Credigy Ltd.	–	–	21	21
Solde au 31 octobre 2006	49	421	213	683
Augmentation de la participation dans Credigy Ltd. (note 29)	–	–	2	2
Augmentation de la participation dans Asset Management Finance Corporation (note 29)	–	–	19	19
Autres	–	–	(1)	(1)
Solde au 31 octobre 2007	49	421	233	703

Les autres actifs incorporels se composent des éléments suivants :

	2007			2006
	Coût	Baisse de valeur ⁽²⁾	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Marques de commerce ⁽¹⁾	11	–	–	11
Contrats de gestion ⁽¹⁾	160	6	–	160
Autres	16	–	12	6
Total	187	6	12	177

(1) Non amortissables

(2) Suite aux résultats du test de dépréciation, une charge pour la baisse de valeur d'un actif incorporel a été comptabilisée.

11 | Actifs divers

	2007	2006
Intérêts et dividendes à recevoir	419	367
Frais payés d'avance et autres éléments reportés	268	109
Actifs d'impôts futurs (note 20)	91	138
Créances de clients, de négociants et de courtiers	4 775	3 948
Placements dans les sociétés satellites	180	151
Actif au titre des prestations constituées (note 17)	340	344
Autres	222	411
	6 295	5 468

12 | Dépôts

	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme fixe	2007 Total	2006 Total
Particuliers	2 834	12 298	15 083	30 215	29 092
Entreprises et administrations publiques	6 294	6 756	20 747	33 797	33 998
Institutions de dépôts	238	19	6 304	6 561	8 602
Dépôt de la Fiducie de Capital BNC	–	–	225	225	225
	9 366	19 073	42 359	70 798	71 917

	Durée jusqu'à l'échéance				2007	2006
	Moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Payables à vue et à préavis						
Particuliers	10 162	3 485	1 485	–	15 132	14 468
Autres	10 831	314	558	1 604	13 307	17 309
Total	20 993	3 799	2 043	1 604	28 439	31 777
Payables à terme fixe						
Particuliers	8 248	3 244	3 566	25	15 083	14 624
Autres	23 244	506	1 663	1 863	27 276	25 516
Total	31 492	3 750	5 229	1 888	42 359	40 140
Total	52 485	7 549	7 272	3 492	70 798	71 917

Dépôt de la Fiducie de Capital BNC

Le 15 juin 2006, Fiducie de Capital BNC (la « Fiducie »), une fiducie à capital variable créée sous le régime des lois de l'Ontario, a émis 225 000 parts de fiducie cessibles sans droit de vote appelées titres fiduciaires de capital – série 1, ou NBC CapS – série 1. Le produit brut tiré du placement, de 225 M\$, a été utilisé par la Fiducie pour financer l'acquisition d'un billet de dépôt de la Banque.

Le billet de dépôt porte intérêt au taux annuel fixe de 5,329 %, payable semestriellement, à terme échu, jusqu'au 30 juin 2016 et par la suite au taux annuel fixe correspondant au taux des acceptations majoré de 1,50 %. Le billet de dépôt, qui viendra à échéance le 30 juin 2056, sera rachetable, à compter du 30 juin 2011, au gré de la Banque, sans le consentement de la Fiducie, sous réserve d'un préavis écrit et de l'approbation préalable du Surintendant, ou à la survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés. Si la Banque rachète le billet de dépôt, en totalité ou en partie, la Fiducie sera tenue de racheter un montant correspondant de NBC CapS – série 1.

Chaque tranche de capital de 1 000 \$ du billet de dépôt est convertible à tout moment au gré de la Fiducie, en 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. La Fiducie exercera ce droit de conversion dans les cas où les porteurs de NBC CapS – série 1 exerceront leur droit d'échange.

12 | Dépôts (suite)

Le défaut de la Banque de faire des versements ou de s'acquitter de ses autres obligations prévues par le billet de dépôt ne conférera pas pour autant à la Fiducie le droit d'exiger le rachat anticipé du billet de dépôt.

La Fiducie est une entité à détenteurs de droits variables selon la définition de la NOC-15. Bien que la Banque possède les capitaux propres et le contrôle des droits de vote de la Fiducie, la Banque ne consolide pas la Fiducie parce qu'elle n'en est pas le principal bénéficiaire; par conséquent, les NBC CapS – série 1 émis par la Fiducie ne figurent pas au bilan consolidé de la Banque, mais le billet de dépôt est présenté sous la rubrique *Dépôts*.

La distribution non cumulative en espèces par NBC CapS – série 1 est de 26,645 \$ (soit un rendement annuel de 5,329 % sur le prix d'émission initial de 1 000 \$); elle est payée par la Fiducie semestriellement depuis le 31 décembre 2006 jusqu'au 30 juin 2016 inclusivement et, par la suite, correspondra au produit obtenu de la multiplication de 1 000 \$ par la moitié de la somme du taux applicable des acceptations et de 1,50 %. Aucune distribution en espèces ne sera payable, par la Fiducie sur les NBC CapS – série 1, si la Banque omet de déclarer des dividendes réguliers sur ses actions privilégiées ou, s'il n'y a aucune action privilégiée alors en circulation, sur ses actions ordinaires en circulation. Dans ce cas, les fonds nets distribuables de la Fiducie seront versés à la Banque en tant que porteur des titres spéciaux de la Fiducie, représentant la participation résiduelle dans la Fiducie. Si la Fiducie omet de verser le montant intégral des distributions semestrielles sur les NBC CapS – série 1, la Banque s'abstiendra de déclarer des dividendes sur ses actions privilégiées et actions ordinaires pendant une période déterminée. Les NBC CapS – série 1 ne sont pas rachetables au gré du porteur.

À compter du 30 juin 2011, la Fiducie pourra, à son gré, racheter les NBC CapS – série 1, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs, sous réserve d'un avis écrit préalable et de l'approbation préalable du Surintendant ou de la survenance d'événements de nature réglementaire ou fiscale prédéterminés.

Les porteurs de NBC CapS – série 1 pourront à tout moment, sur préavis, remettre chaque NBC CapS – série 1 en échange de 40 actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque. Les actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs, au moment où ils sont déclarés par le conseil d'administration, et seront rachetables au gré de la Banque, avec l'approbation préalable du Surintendant, à compter du 30 juin 2011, mais ne seront pas rachetables au gré des porteurs. Ce droit d'échange sera mis en œuvre par la conversion par la Fiducie du montant correspondant du billet de dépôt de la Banque. Les NBC CapS – série 1 échangés contre les actions privilégiées de premier rang, série 17 de la Banque seront annulés par la Fiducie.

Chaque NBC CapS – série 1 sera échangé automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 18 de la Banque, à la survenance de l'un ou l'autre des cas suivants : i) des procédures sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque; iii) la Banque affiche un ratio des fonds propres de catégorie 1 inférieur à 5 % ou un ratio de l'ensemble des fonds propres inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant a demandé à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante pour le Surintendant. Les actions privilégiées de premier rang, série 18 de la Banque confèrent aux porteurs des dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs et seront rachetables au gré de la Banque, avec l'approbation préalable du Surintendant, à compter du 30 juin 2011, mais ne seront pas rachetables au gré des porteurs. En cas d'échange automatique, la Banque détiendra tous les titres fiduciaires de capital en circulation de la Fiducie, dont le principal actif est le billet de dépôt.

Aux fins du capital réglementaire, les NBC CapS – série 1 d'un montant de 225 M\$ sont admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1.

13 | Passifs financiers désignés à des fins de négociation

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007, la Banque a désigné certains dépôts comportant un ou plusieurs dérivés incorporés comme étant détenus à des fins de négociation. Ces dépôts sont présentés au passif à la rubrique *Dépôts* du bilan consolidé.

La juste valeur de ces dépôts totalise 297 M\$ au 31 octobre 2007. La variation de la juste valeur au montant de 5 M\$ pour la période du 1^{er} novembre 2006 au 31 octobre 2007, a été constatée comme gain dans les *Revenus de négociation* de l'état consolidé des résultats. Cette variation de la juste valeur est entièrement attribuable à des facteurs autres qu'aux fluctuations d'un taux d'intérêt par essence sans risque.

Le montant à l'échéance, que la Banque sera tenue par contrat de payer aux détenteurs de ces dépôts, est variable et sera différent de la juste valeur au 31 octobre 2007.

14 | Passifs divers

	2007	2006
Intérêts et dividendes à payer	1 076	819
Impôts à payer	27	178
Passifs d'impôts futurs (note 20)	85	59
Fournisseurs et autres créditeurs	1 165	1 185
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	4 341	3 223
Passif au titre des prestations constituées (note 17)	126	115
Engagements liés aux opérations d'assurance	68	69
Dettes de filiales envers des tiers	959	886
Charges à payer et revenus reportés	280	305
Autres	960	723
	9 087	7 562

15 | Débentures subordonnées

Les débentures subordonnées représentent des obligations directes non garanties, sous forme de billets et débentures, envers les porteurs de titres d'emprunt de la Banque. Les droits des porteurs de billets et débentures de la Banque sont subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Le rachat des débentures subordonnées, en tout ou en partie, est assujéti à l'approbation préalable du Surintendant.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007, la Banque a émis des débentures subordonnées d'une valeur totale de 500 M\$ échéant en 2016 dans le cadre de son programme canadien de billets à moyen terme. L'intérêt au taux annuel de 4,456 % est payable semestriellement les 2^e jours de mai et de novembre de chaque année jusqu'au 2 novembre 2011. La Banque a également racheté une débenture subordonnée de 300 M\$, échéant le 31 octobre 2012.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2006, la Banque avait émis des débentures subordonnées d'une valeur totale de 500 M\$ échéant en 2020 dans le cadre de son programme canadien de billets à moyen terme. L'intérêt au taux annuel de 4,70 % est payable semestriellement les deuxièmes jours de mai et de novembre de chaque année. La Banque avait également racheté une débenture subordonnée de 150 M\$ échéant le 17 octobre 2011.

Échéance		Taux d'intérêt	Caractéristiques	Libellées en devises	2007	2006
Octobre 2012		6,25 % ⁽¹⁾	Remboursables par anticipation depuis le 31 octobre 2007		–	300
Avril 2014		5,70 % ⁽²⁾	Remboursables par anticipation depuis le 16 avril 2004		250	250
Novembre 2016		4,456 % ⁽³⁾	Non remboursables par anticipation avant le 2 novembre 2011		500	–
Décembre 2019		4,926 % ⁽⁴⁾	Non remboursables par anticipation avant le 22 décembre 2014		350	350
Novembre 2020		4,70 % ⁽⁵⁾	Non remboursables par anticipation avant le 2 novembre 2015		500	500
Février 2087		variable ⁽⁶⁾	Rachetables au gré de la Banque depuis le 28 février 1993	44 US	41	49
					1 641	1 449
Ajustement au titre de la juste valeur ⁽⁷⁾					(30)	–
Solde non amorti des coûts reliés à l'émission ⁽⁸⁾					(6)	–
Total					1 605	1 449

(1) Portant intérêt au taux de 6,25 % jusqu'au 31 octobre 2007 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %

(2) Portant intérêt au taux de 5,70 % jusqu'au 16 avril 2009 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %

(3) Portant intérêt au taux de 4,456 % jusqu'au 2 novembre 2011 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %

(4) Portant intérêt au taux de 4,926 % jusqu'au 22 décembre 2014 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %

(5) Portant intérêt au taux de 4,70 % jusqu'au 2 novembre 2015 et, par la suite, à un taux annuel correspondant au taux des acceptations à 90 jours majoré de 1 %

(6) Portant intérêt au taux annuel de 1/8 % au-dessus du taux LIBOR

(7) Représente l'ajustement apporté à la valeur comptable des débentures subordonnées faisant l'objet d'une couverture de la juste valeur

(8) Le solde non amorti des coûts reliés à l'émission des débentures subordonnées représente le montant des coûts à l'origine, net de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

15 | Débentures subordonnées (suite)

Les échéances des débentures subordonnées s'établissent comme suit :

2008 à 2012	–
2013 à 2017	750
2018 et suivantes	891

16 | Participations sans contrôle

	Libellées en devises	2007	2006
300 000 actions privilégiées, série A, échangeables, à dividendes non cumulatifs émises par NB Capital Corporation ⁽¹⁾	300 US	284	337
Fonds communs de placement consolidés conformément à l'application de la NOC-15		26	110
Autres entités consolidées conformément à l'application de la NOC-15		630	117
Autres		20	12
Total		960	576

- (1) Dividende annuel de 8,35 % payable trimestriellement les 30 mars, 30 juin, 30 septembre et 30 décembre. Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote. Elles sont rachetables au gré de l'émetteur depuis le 3 septembre 2007. Les actions privilégiées, dont le prix de liquidation est de 1 000 \$ US par action, sont négociées à la bourse de New York sous forme d'actions de dépôt représentant 1/40 de chaque action. Chaque action privilégiée sera échangée automatiquement contre une nouvelle action privilégiée de premier rang, série Z de la Banque si un des événements suivants a lieu : i) la Banque est en défaut de paiement du dividende sur ses actions privilégiées de premier rang; ii) le ratio de capital réglementaire de base de la Banque est inférieur à 4 % ou le ratio réglementaire total est inférieur à 8 %; ou iii) à la demande du Surintendant, en vertu de l'alinéa 485(3) de la *Loi sur les banques* (Canada).

17 | Avantages sociaux futurs

La Banque offre des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la quasi-totalité des salariés et ces régimes à prestations déterminées sont capitalisés. Les dates d'effet des évaluations actuarielles les plus récentes ainsi que celles des prochaines évaluations obligatoires aux fins de la capitalisation sont les suivantes :

	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Date de l'évaluation actuarielle obligatoire
Régime des employés	31 décembre 2006	31 décembre 2009
Régime des employés désignés	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Programme d'allocation après retraite	31 décembre 2006	31 décembre 2008

Les régimes de retraite des employés de la Banque prévoient le versement de prestations qui tiennent compte du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. La Banque offre également différents régimes complémentaires contributifs d'assurance aux employés et aux retraités admissibles, à leur conjoint ainsi qu'à leurs personnes à charge. Ces avantages ne sont toutefois pas capitalisés.

17 | Avantages sociaux futurs (suite)

Les tableaux suivants présentent les engagements et les coûts de la Banque liés aux avantages sociaux futurs. La date de mesure utilisée est le 31 octobre de chaque année.

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début	1 942	1 772	159	136
Coût des services rendus au cours de l'exercice	54	48	6	5
Intérêts débiteurs	105	99	9	8
Cotisations des employés	20	19	–	–
Prestations versées	(76)	(69)	(6)	(5)
Modifications des régimes	21	2	–	–
Pertes (gains) actuariels	(173)	71	(11)	15
Solde à la fin	1 893	1 942	157	159
Actif des régimes				
Juste valeur au début	1 849	1 674	–	–
Rendement réel de l'actif des régimes	130	177	–	–
Cotisations de la Banque	60	48	–	–
Cotisations des employés	20	19	–	–
Prestations versées	(76)	(69)	–	–
Juste valeur à la fin	1 983	1 849	–	–
Situation de capitalisation – (déficit)	90	(93)	(157)	(159)
Pertes actuarielles nettes non amorties	193	393	31	44
Coût des prestations pour services passés non amortis	57	44	–	–
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	340	344	(126)	(115)

L'actif (passif) constaté au titre des prestations constituées est présenté comme suit au bilan consolidé :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Actif au titre des prestations constituées inclus dans le poste <i>Actifs divers</i>	340	344	–	–
Passif au titre des prestations constituées inclus dans le poste <i>Passifs divers</i>	–	–	(126)	(115)
Montant net comptabilisé au 31 octobre	340	344	(126)	(115)

Les montants présentés précédemment relativement à l'obligation au titre des prestations constituées et à la juste valeur de l'actif des régimes de retraite à la clôture des exercices, comprennent les montants suivants relativement aux régimes dont les obligations au titre des prestations constituées excèdent l'actif des régimes :

	2007	2006
Juste valeur de l'actif des régimes	61	1 707
Obligations au titre des prestations constituées	62	1 821
Situation de capitalisation – (déficit)	(1)	(114)

17 | Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau suivant présente la répartition de l'actif des régimes de retraite au 31 octobre :

Catégorie d'actif	2007 %	2006 %
Marché monétaire	6	5
Obligations	31	31
Actions	55	56
Autres	8	8
	100	100

L'actif des régimes de retraite comprend des titres de placement émis par la Banque. En date du 31 octobre 2007, ces placements totalisaient 155 M\$ (129 M\$ en 2006).

Les honoraires de gestion payés à la Banque et à ses filiales au cours de l'exercice 2007 s'élèvent à près de 5 M\$ (4 M\$ en 2006). Ces honoraires couvrent la gestion, l'administration ainsi que la garde de valeurs.

Composantes de la charge liée aux avantages sociaux futurs pour les exercices terminés le 31 octobre :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2007	2006	2007	2006
Coût des services rendus au cours de l'exercice	54	48	6	5
Intérêts débiteurs	105	99	9	8
Rendement réel de l'actif des régimes	(130)	(173)	—	—
Pertes (gains) actuariels sur l'obligation	(173)	71	(11)	15
Modifications des régimes	21	2	—	—
Charge avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	(123)	39	4	28
Écart entre les rendements prévu et réel de l'actif des régimes pour la période	8	66	—	—
Écart entre le montant des pertes actuarielles constaté pour la période et le montant réel des pertes actuarielles sur l'obligation au titre des prestations constituées pour la période	192	(47)	13	(13)
Écart entre l'amortissement du coût des services passés pour la période et les modifications effectives des régimes pour la période	(13)	2	—	—
Charge au titre des prestations déterminées	64	60		
Charge au titre des autres avantages sociaux futurs			17	15

Les principales hypothèses actuarielles (moyenne pondérée) retenues par la Banque sont les suivantes :

	Régimes de retraite		Autres régimes	
	2007 %	2006 %	2007 %	2006 %
Obligations au titre des prestations constituées au 31 octobre				
Taux d'actualisation	5,75	5,25	6,00	5,50
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50	3,50	3,50
Charge au titre des prestations déterminées pour les exercices terminés le 31 octobre				
Taux d'actualisation	5,25	5,50	—	—
Taux de rendement prévu de l'actif des régimes, à long terme	7,00	7,00	—	—
Taux de croissance de la rémunération	3,50	3,50	—	—
Charge au titre des autres avantages sociaux futurs pour les exercices terminés le 31 octobre				
Taux d'actualisation	—	—	5,50	5,75
Taux de croissance de la rémunération	—	—	3,50	3,50

17 | Avantages sociaux futurs (suite)

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite et à l'emploi, des congés rémunérés et des prestations de cessation d'emploi à ses employés (avantages autres que les prestations de retraite), qui sont généralement non capitalisés. Ces prestations comprennent l'assurance maladie, l'assurance-vie et l'assurance dentaire.

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé couverts par les participants a été fixé à 6,8 % en 2007 (7,5 % en 2006). Selon l'hypothèse retenue, ce taux devrait diminuer progressivement pour atteindre 5,5 % en 2010 et demeurer à ce niveau par la suite.

Sensibilité des hypothèses clés en 2007

Autres régimes	Variation de l'obligation	Variation de la charge
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux d'actualisation	5,9	0,7
Incidence d'une variation de 0,25 % de l'hypothèse relative au taux de croissance de la rémunération future	0,2	-
Incidence d'une augmentation de 1,00 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé	20,3	3,8
Incidence d'une diminution de 1,00 % du taux de croissance présumé du coût des soins de santé	(17,9)	(3,0)

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau précédent doit être utilisée avec prudence, car les variations sont hypothétiques et les variations de chacune des principales hypothèses peuvent ne pas être linéaires.

Les paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs se détaillent comme suit pour les exercices terminés le 31 octobre :

	2007	2006
Cotisations de la Banque aux régimes de retraite	51	45
Prestations versées aux bénéficiaires des autres régimes	6	5

18 | Capital-actions**Autorisé****Actions privilégiées de premier rang**

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$ (1 G\$ en 2006)

Actions privilégiées de deuxième rang

15 millions d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$

Actions ordinaires

Un nombre illimité d'actions sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 3 G\$

		2007	
Actions en circulation et dividendes déclarés	Nombre	Actions	Dividendes
		\$	\$ Par action
Actions privilégiées de premier rang			
Série 15	8 000 000	200	12 1,4625
Série 16	8 000 000	200	9 1,2125
Actions privilégiées et dividendes	16 000 000	400	21
Actions ordinaires au début	161 512 351	1 566	
Émises au titre du :			
Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	292 234	18	
Régime d'options d'achat d'actions	931 318	34	
Autres	100 000	6	
Rachat d'actions ordinaires	(5 006 600)	(49)	
Incidence des actions acquises ou vendues aux fins de négociation	(23 000)	–	
Actions ordinaires à la fin et dividendes	157 806 303	1 575	364 2,2800
Total des dividendes			385

		2006	
Actions en circulation et dividendes déclarés	Nombre	Actions	Dividendes
		\$	\$ Par action
Actions privilégiées de premier rang			
Série 15	8 000 000	200	12 1,4625
Série 16	8 000 000	200	9 1,2125
Actions privilégiées et dividendes	16 000 000	400	21
Actions ordinaires au début	165 334 902	1 565	
Émises au titre du :			
Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions	249 298	15	
Régime d'options d'achat d'actions	1 074 308	35	
Rachat d'actions ordinaires	(5 055 520)	(48)	
Incidence des actions acquises ou vendues aux fins de négociation	(90 637)	(1)	
Actions ordinaires à la fin et dividendes	161 512 351	1 566	320 1,9600
Total des dividendes			341

Caractéristiques des actions privilégiées de premier rang (montants en dollars)**Série 15**

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 mai 2008, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2009, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2010, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2011, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2012, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat.

18 | Capital-actions (suite)

Série 16

Rachetables en espèces au gré de la Banque, sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 15 mai 2010, en totalité ou en partie, au prix de 26,00 \$ l'action si elles sont rachetées avant le 15 mai 2011, à 25,75 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2012, à 25,50 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2013, à 25,25 \$ l'action si elles sont rachetées au cours de la période de 12 mois qui précède le 15 mai 2014, et à 25,00 \$ l'action si elles sont rachetées à compter du 15 mai 2014, dans chacun des cas, majoré de tous les dividendes déclarés et impayés sur celles-ci à la date fixée pour le rachat.

Rachat d'actions ordinaires

Le 1^{er} février 2007, la Banque a déposé une offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités visant jusqu'à 8 102 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois se terminant au plus tard le 31 janvier 2008. Le 23 janvier 2006, la Banque a déposé une offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités visant jusqu'à 8 278 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois s'étant terminée le 22 janvier 2007. Le 13 janvier 2005, la Banque a déposé une offre publique de rachat pour annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à 8 400 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois s'étant terminée le 12 janvier 2006. Les rachats ont été effectués sur le marché libre aux cours du marché par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto. Les montants versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires ont été imputés aux *Bénéfices non répartis*. Au 31 octobre 2007, la Banque a complété le rachat de 5 006 600 actions ordinaires (5 055 520 en 2006) au prix de 315 M\$ (309 M\$ en 2006), ce qui a réduit de 49 M\$ (48 M\$ en 2006) le *Capital-actions ordinaire* et de 266 M\$ (261 M\$ en 2006) les *Bénéfices non répartis*.

Actions privilégiées autorisées

Les actions privilégiées suivantes ont été créées et réservées pour émission future par la Banque dans le cadre de deux émissions d'instruments de capital novateurs convertibles et échangeables à certaines conditions. En date du 31 octobre 2007, aucune action de ces séries n'était émise ni négociée.

Série 17

Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable à tout moment, sur préavis, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 17; dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs, rachetables au gré de la Banque sous réserve du consentement du Surintendant, à compter du 30 juin 2011, mais non rachetables au gré des porteurs.

Série 18

Chaque part de fiducie NBC CapS – série 1 est échangeable automatiquement, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang, série 18 si l'un ou l'autre des événements suivants survient : i) des procédures légales sont amorcées en vue de la liquidation de la Banque; ii) le Surintendant prend le contrôle de la Banque, iii) le ratio des fonds propres de catégorie 1 est inférieur à 5 % ou le ratio de l'ensemble des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le Surintendant demande à la Banque d'augmenter son capital ou de fournir des liquidités supplémentaires, et la Banque choisit de procéder à l'échange automatique ou la Banque ne se conforme pas à cette directive d'une manière satisfaisante. Les dividendes en espèces semestriels et non cumulatifs sont rachetables au gré de la Banque sous réserve du consentement du Surintendant à compter du 30 juin 2011, mais non rachetables au gré des porteurs.

Série Z

Une action privilégiée de NB Capital Corporation, filiale de la Banque, sera échangée automatiquement contre une action privilégiée de premier rang, série Z si un des événements suivants a lieu : i) la Banque est en défaut de paiement du dividende sur ses actions privilégiées de premier rang; ii) le ratio de capital réglementaire de base de la Banque est inférieur à 4 % ou le ratio réglementaire total est inférieur à 8 %; ou iii) à la demande du Surintendant, en vertu de l'alinéa 485(3) de la *Loi sur les banques* (Canada).

Actions ordinaires réservées

Au 31 octobre 2007, 3 183 448 actions ordinaires étaient réservées selon le Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, et 15 561 130 actions ordinaires étaient réservées dans le cadre du Régime d'options d'achat d'actions.

Restriction sur le versement de dividendes

La Banque ne peut déclarer de dividendes sur ses actions ordinaires ou privilégiées s'il existe un motif raisonnable de croire que, ce faisant, elle violerait les règlements de la *Loi sur les banques* (Canada) ou les directives du Surintendant en matière de suffisance du capital et de liquidité. En outre, la capacité de verser des dividendes sur actions ordinaires est assujettie aux conditions des actions privilégiées en circulation, en vertu desquelles la Banque ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des détenteurs des actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées n'aient été déclarés et versés ou réservés à des fins de paiement. De plus, si la Fiducie de Capital BNC n'était pas en mesure de verser la totalité des distributions requises sur ses titres de fiducie, la Banque ne pourrait verser de dividendes sur ses actions privilégiées et ordinaires. Se reporter à la note 12.

Régime de réinvestissement de dividendes

Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions fournit aux détenteurs d'actions ordinaires de la Banque un moyen d'investir dans des actions sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition des actions par les participants s'effectue au moyen de réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou par des versements en espèces facultatifs.

19 | Rémunération à base d'actions

L'information fournie ci-après sur la charge de rémunération exclut l'incidence des opérations de couverture.

Régime d'options d'achat d'actions

Le régime d'options de la Banque s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. Dans le cadre de ce régime, des options sont octroyées annuellement et confèrent au participant le droit d'acheter des actions ordinaires à un prix de levée égal au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les options sont acquises en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime d'options est de 15 561 130 au 31 octobre 2007 (13 321 347 au 31 octobre 2006). Le nombre d'actions ordinaires réservées à un participant ne peut excéder 5 % du nombre total des actions émises et en circulation de la Banque.

	2007		2006	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré
Régime d'options				
En circulation au début	5 391 912	41,40 \$	5 613 970	35,76 \$
Octroyées	1 493 504	65,90 \$	943 200	61,44 \$
Levées	(931 318)	32,28 \$	(1 074 308)	29,56 \$
Annulées	(183 751)	57,21 \$	(90 950)	41,18 \$
En circulation à la fin	5 770 347	48,71 \$	5 391 912	41,40 \$
Pouvant être levées à la fin	2 787 177	37,86 \$	2 494 166	32,77 \$

Prix de levée	Options en circulation	Options pouvant être levées	Échéance
25,20 \$	34 500	34 500	Décembre 2007
25,20 \$	80 550	80 550	Décembre 2008
24,90 \$	158 150	158 150	Décembre 2010
28,01 \$	394 990	394 990	Décembre 2011
30,95 \$	739 807	732 307	Décembre 2012
41,00 \$	929 837	645 675	Décembre 2013
48,20 \$	1 140 935	532 505	Décembre 2014
61,44 \$	866 350	208 500	Décembre 2015
65,90 \$	1 425 228	-	Décembre 2016
Total	5 770 347	2 787 177	

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007, la Banque a octroyé 1 493 504 options (943 200 en 2006) d'une juste valeur de 11,32 \$ par option (12,81 \$ en 2006).

La juste valeur des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black & Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables étaient les suivantes :

	2007	2006
Taux d'intérêt hors risque	4,05 %	4,18 %
Durée de vie prévue des options	5 ans	6 ans
Volatilité prévue	22,5 %	24,0 %
Dividendes prévus	3,3 %	3,2 %

La charge de rémunération constatée à l'égard des options pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 s'élevait à 16 M\$ (12 M\$ en 2006).

19 | Rémunération à base d'actions (suite)

Régime de droits à la plus-value des actions

Le régime de DPVA s'adresse aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, les participants reçoivent, lors de l'exercice de ce droit, une somme en espèces équivalant à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires de la Banque à la Bourse de Toronto le jour précédant la date d'exercice et le cours de clôture le jour précédant la date de l'octroi. Les DPVA sont acquis en proportions égales sur une période de quatre ans et expirent dix ans après la date de l'octroi ou, dans certaines circonstances prévues par le régime, dans des délais précis. La charge de rémunération constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 à l'égard de ce régime s'élevait à 2 M\$ (3 M\$ en 2006).

	2007		2006	
	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de DPVA	Prix d'exercice moyen pondéré
Régime de DPVA				
En circulation au début	306 800	20,35 \$	378 310	19,84 \$
Octroyés	48 396	65,90 \$	5 400	61,44 \$
Exercés	(49 400)	22,26 \$	(68 935)	19,56 \$
Annulés	(6 396)	65,90 \$	(7 975)	30,79 \$
En circulation à la fin	299 400	26,43 \$	306 800	20,35 \$
Pouvant être exercés à la fin	254 646	20,21 \$	282 419	18,16 \$

Prix d'exercice	DPVA en circulation	DPVA pouvant être exercés	Échéance
17,35 \$	231 500	231 500	Décembre 2009
24,90 \$	850	850	Décembre 2010
28,01 \$	2 650	2 650	Décembre 2011
30,95 \$	4 125	4 125	Décembre 2012
41,00 \$	6 525	3 425	Décembre 2013
48,20 \$	6 350	1 450	Décembre 2014
61,44 \$	5 400	1 350	Décembre 2015
65,90 \$	42 000	9 296	Décembre 2016
Total	299 400	254 646	

Régimes d'unités d'actions différées

Les régimes d'UAD s'adressent aux dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales ainsi qu'aux administrateurs. Ces régimes permettent de lier une portion de la valeur de la rémunération des participants à la valeur future des actions ordinaires de la Banque. Une UAD représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. Les UAD sont généralement acquises en proportions égales sur quatre ans. Des UAD additionnelles sont versées au compte des participants pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque et sont acquises au même rythme que les UAD de référence. Les UAD ne peuvent être rachetées que lorsque le participant prend sa retraite ou lorsqu'il cesse d'être à l'emploi de la Banque ou, s'il s'agit d'un administrateur, lorsque son mandat prend fin. Au total, 148 324 UAD étaient en circulation au 31 octobre 2007 (219 047 en 2006). La charge de rémunération constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 à l'égard de ces régimes s'élevait à 1 M\$ (3 M\$ en 2006).

Régime d'unités d'actions assujetties à des restrictions

Le régime d'UAR s'adresse à certains dirigeants et autres personnes désignées de la Banque et de ses filiales. L'objectif de ce régime est de soutenir la compétitivité de la rémunération de certains dirigeants et de les fidéliser. Une UAR représente un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto la veille de l'octroi. En général, les UAR sont acquises en proportions égales sur trois ans mais certaines sont acquises le dernier jour du 35^e mois qui suit la date de l'octroi, date à laquelle toutes les UAR viennent à échéance. Des UAR additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque et sont acquises au même rythme que les UAR de référence. Au 31 octobre 2007, 364 653 UAR étaient en circulation (163 538 en 2006). La charge de rémunération constatée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 à l'égard de ce régime s'élevait à 4 M\$ (8 M\$ en 2006).

19 | Rémunération à base d'actions (suite)

Régime de rémunération différée de Financière Banque Nationale

Ce régime s'adresse exclusivement aux employés clés des Services aux particuliers de FBN. L'objectif de ce régime est d'encourager la rétention des employés clés ainsi que de favoriser la croissance des revenus et l'amélioration continue de la rentabilité des Services aux particuliers. Ce régime permet aux employés participants de différer une partie de leur rémunération annuelle, et permet également à FBN de verser une contribution aux employés clés lorsque certains objectifs financiers sont atteints. Les montants octroyés par FBN et la rémunération différée par les participants sont investis, entre autres, en unités d'actions de la Banque. Ces unités d'actions représentent un droit dont la valeur correspond au cours de clôture de l'action ordinaire de la Banque à la Bourse de Toronto le jour de l'octroi. Des unités additionnelles sont versées au compte du participant pour équivaloir aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions représentant les montants octroyés par FBN sont acquises en proportions égales sur quatre ans. À la retraite, ou dans certains cas à la cessation d'emploi, le participant reçoit une somme en espèces représentant la valeur des unités d'actions acquises. Au 31 octobre 2007, 917 544 unités étaient en circulation (934 249 au 31 octobre 2006). Aucune charge de rémunération n'a été enregistrée pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007 à l'égard de ce régime (9 M\$ en 2006). Par contre un ajustement de 8 M\$ a réduit la charge de rémunération pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007.

Régime d'acquisition d'actions des employés

En vertu du régime d'acquisition d'actions des employés de la Banque, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 8 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 25 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Après une année de participation continue, les cotisations de la Banque sont acquises à l'employé. Toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Les cotisations de la Banque, de 6 M\$ en 2007 (6 M\$ en 2006), sont comptabilisées dans les *Salaires et avantages sociaux* une fois payées. Au 31 octobre 2007, il y avait 2 499 936 actions ordinaires détenues dans le cadre de ce régime (2 370 775 en 2006).

Les actions de ce régime sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation aux fins du calcul du bénéfice par action. Les dividendes versés pour les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime d'acquisition d'actions des employés sont utilisés pour acheter d'autres actions ordinaires sur le marché libre.

20 | Charge d'impôts

La charge d'impôts de la Banque constatée dans les états financiers consolidés des exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	2007	2006
État consolidé des résultats		
Charge d'impôts	79	277
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Impôts relatifs aux éléments suivants :		
Incidence initiale de l'adoption des normes comptables relatives aux instruments financiers	13	–
Dividendes sur actions privilégiées, séries 15 et 16	(8)	7
Rachat de débentures subordonnées – 2001	–	10
Autres éléments cumulés du résultat étendu	64	31
	69	48
Total de la charge d'impôts	148	325
État consolidé du résultat étendu		
Charge (économie) d'impôts relative à chaque composante des autres éléments du résultat étendu		
Gains (pertes) nets de change non réalisés sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	(22)	11
Incidence de la couverture des gains (pertes) nets de change sur conversion	91	20
Gains (pertes) nets non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente	23	–
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les actifs financiers disponibles à la vente	(7)	–
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	(26)	–
Reclassement dans les résultats nets des (gains) pertes sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	5	–
	64	31

20 | Charge d'impôts (suite)

La charge d'impôts se détaille comme suit :

	2007	2006
Impôts exigibles	92	304
Impôts futurs à la suite de l'apparition et de la résorption d'écarts temporaires	56	21
Charge d'impôts	148	325

Au cours de l'exercice 2001, la Banque a racheté une débenture subordonnée convertible en actions ordinaires en contrepartie de 65 M\$. À la suite de ce rachat, une perte de 28 M\$ avait été imputée aux *Bénéfices non répartis*, déduction faite des impôts de 17 M\$. En 2006, une charge d'impôts de 10 M\$ a été enregistrée aux *Bénéfices non répartis* afin de constater la portion non admissible aux fins fiscales.

Les écarts temporaires et les reports qui donnent lieu à des actifs et des passifs d'impôts futurs se définissent comme suit :

	2007	2006
Actifs d'impôts futurs		
Provisions pour pertes sur créances et autres charges à payer	247	307
Passif au titre des prestations constituées – Autres régimes	38	36
Autres éléments du résultat étendu	7	-
	292	343
Passifs d'impôts futurs		
Immobilisations	(35)	(25)
Titrisation	(45)	(41)
Actif au titre des prestations constituées – Régimes de retraite	(102)	(107)
Autres	(104)	(91)
	(286)	(264)
Solde net des actifs d'impôts futurs	6	79
Actifs d'impôts futurs	91	138
Passifs d'impôts futurs	(85)	(59)
	6	79

Le rapprochement du taux d'imposition de la Banque pour les exercices terminés le 31 octobre se détaille comme suit :

	\$	2007 %	\$	2006 %
Bénéfice avant charge d'impôts et participations sans contrôle	688	100,0	1 180	100,0
Charge d'impôts au taux statutaire d'imposition prévu par la loi au Canada	230	33,5	395	33,5
Réduction du taux d'imposition en raison des :				
Revenus exonérés d'impôts provenant des valeurs mobilières, principalement les dividendes de sociétés canadiennes	(86)	(12,5)	(79)	(6,7)
Gains en capital	(6)	(0,9)	(1)	(0,1)
Taux d'imposition des filiales et autres entités étrangères	(73)	(10,6)	(50)	(4,2)
Autres éléments	14	2,0	12	1,0
	(151)	(22,0)	(118)	(10,0)
Charge d'impôts présentée à l'état consolidé des résultats et taux effectif d'imposition	79	11,5	277	23,5

21 | Bénéfice par action

Le bénéfice net par action ordinaire dilué a été calculé en fonction du bénéfice net, déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées et du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation en tenant compte de l'effet de dilution des options d'achat d'actions selon la méthode du rachat d'actions.

L'ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires ne tient pas compte des options d'achat d'actions dont le prix de levée est supérieur au cours moyen de l'action pour l'exercice.

	2007	2006
Bénéfice par action de base		
Bénéfice net	541	871
Dividendes sur actions privilégiées	(21)	(21)
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	520	850
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	159 811	162 851
Bénéfice par action de base	3,25 \$	5,22 \$
Bénéfice par action dilué		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	520	850
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation de base (<i>en milliers</i>)	159 811	162 851
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (<i>en milliers</i>)		
Options d'achat d'actions	1 379	2 698
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation dilué (<i>en milliers</i>)	161 190	165 549
Bénéfice par action dilué	3,22 \$	5,13 \$

22 | Garanties, engagements et passifs éventuels**Garanties**

Les garanties sont des obligations qui répondent à la définition de garantie selon la NOC-14.

Le montant maximal potentiel des paiements futurs représente le risque de perte maximale en cas de défaut complet des parties aux garanties, compte non tenu des recouvrements possibles qui pourraient être effectués en vertu de dispositions de recours ou de polices d'assurance, ou en raison de biens détenus ou affectés en garantie. Le montant maximal potentiel des paiements futurs relatifs aux garanties importantes émises par la Banque et en vigueur au 31 octobre est présenté dans le tableau suivant :

	2007	2006
Lettres de garantie	1 354	1 306
Facilités de garantie de liquidité	105	1 410
Instruments financiers dérivés	730	1 063
Prêts de titres	754	847
Autres ententes d'indemnisation	123	146
Autre garantie	32	25

Lettres de garantie

Dans le cours normal de ses activités, la Banque émet des lettres de garantie. Ces lettres de garantie constituent un engagement irrévocable de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne pourrait pas respecter ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Banque en ce qui a trait aux biens donnés à titre de sûreté à l'égard des lettres de garantie est similaire à celle des prêts. Généralement, l'échéance de ces lettres de garantie est inférieure à deux ans. La provision générale pour pertes sur créances couvre l'ensemble des risques de crédit, y compris ceux des lettres de garantie.

22 | Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)

Facilités de garantie de liquidité

La Banque administre un fonds multicédant qui achète divers actifs financiers de clients et qui finance ces achats en émettant du papier commercial adossé aux actifs acquis. La Banque fournit une facilité de garantie de liquidité à ce fonds multicédant. Au 31 octobre 2007, le montant total de la facilité de liquidité s'élève à 693 M\$, soit l'encours du montant total du papier commercial en circulation. La Banque détient à cette date 588 M\$ de ce papier commercial et par conséquent, le montant maximal potentiel des paiements futurs s'établit à 105 M\$ au 31 octobre 2007.

Avant octobre 2007, cette facilité de liquidité pouvait seulement être invoquée dans le cas où, à la suite d'une perturbation généralisée des marchés, le programme n'était pas en mesure d'accéder au marché du papier commercial. En octobre 2007, la Banque a modifié certaines modalités de cette facilité de liquidité. Suite à ces modifications, cette facilité peut être invoquée sans nécessiter qu'il y ait une perturbation généralisée des marchés. Cette facilité a une échéance inférieure à un an et est renouvelable périodiquement. Les modalités de cette facilité n'obligent pas la Banque à avancer des sommes à ce fonds si ce dernier est insolvable ou s'il fait l'objet de procédures en matière d'insolvabilité, ou encore pour financer un montant d'actifs non productifs au delà du rehaussement de crédit disponible. La facilité de liquidité fournie par la Banque n'a pas été utilisée à ce jour.

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la Banque vend des options de vente pour répondre aux besoins de ses clients, ainsi que pour ses propres activités de gestion des risques et de négociation. Les options de vente sont des ententes contractuelles en vertu desquelles la Banque accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, de vendre à la Banque, à une date donnée ou avant cette date, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers, à un prix convenu au moment où l'option est vendue. Les options de vente qui répondent à la définition de garantie selon la NOC-14 comprennent principalement les options sur devises de gré à gré avec des sociétés autres que des institutions financières, et les options sur actions de gré à gré lorsqu'il est probable que la contrepartie possède les titres sous-jacents. La majorité des échéances de ces options varie selon les contrats mais ne dépasse généralement pas deux ans. Au 31 octobre 2007, la Banque a constaté dans le bilan consolidé un passif de 36 M\$ relativement à ces options de vente (35 M\$ en 2006) représentant la juste valeur de ces options.

Prêts de titres

En vertu d'ententes de prêts de titres que la Banque a conclues avec certains clients qui lui ont confié préalablement la garde de leurs titres, la Banque prête les titres à des tiers et indemnise ses clients en cas de perte. Afin de se protéger contre toute perte éventuelle, la Banque obtient de l'emprunteur, à titre de sûreté, un montant en espèces ou des titres négociables extrêmement liquides, ayant une juste valeur supérieure à celle des titres prêtés. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre des indemnités potentielles résultant des opérations de prêts de titres.

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, incluant les opérations de titrisation, de cession d'entreprise et d'activités, la Banque conclut de nombreuses ententes contractuelles. En vertu de ces ententes, elle s'engage à indemniser la contrepartie à l'entente de tous les coûts découlant de litiges, de changements aux lois et règlements (incluant la législation fiscale), de réclamations relatives au rendement passé, d'assertions inexactes ou de l'inexécution de certaines clauses restrictives. De plus, à titre d'adhérent à un réseau de transfert de valeurs et en vertu de la convention d'adhésion et des règles régissant l'exploitation de ce réseau, la Banque a octroyé une hypothèque mobilière en faveur du réseau qui pourrait être utilisée advenant l'inexécution des obligations contractuelles de la part d'un autre membre. La nature de certaines de ces ententes ne permet pas d'estimer de façon raisonnable le montant maximal que la Banque pourrait être tenue de verser. La durée de ces ententes est stipulée dans chaque contrat. Le montant maximal des indemnités potentielles futures que la Banque est en mesure d'estimer est présenté au tableau précédent et leur échéance ne dépasse pas deux ans. Aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé au titre de ces ententes.

Autre garantie

En vertu d'une entente de garantie mutuelle imposée par une autorité réglementaire, une filiale de la Banque s'est portée garante de tous les engagements, dettes et passifs d'une société satellite jusqu'à concurrence de son capital réglementaire. Cette garantie prendra fin au plus tard à la date de disposition du placement dans la société satellite ou plus tôt si l'autorité réglementaire le juge approprié. À ce jour, cette garantie n'a pas été utilisée, et aucun montant n'a été constaté dans le bilan consolidé en vertu de cette entente.

22 | Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)

Engagements

Au 31 octobre 2007, les engagements minimaux en vertu de baux, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats de location se répartissent comme suit :

	Locaux	Contrats de service	Matériel et mobilier	Total
2008	121	208	9	338
2009	114	184	7	305
2010	106	169	4	279
2011	98	165	1	264
2012	90	62	1	153
2013 et suivantes	477	16	11	504
	1 006	804	33	1 843

Nantissement d'éléments d'actif

Dans le cours normal de ses activités, la Banque engage des valeurs mobilières et d'autres actifs en garantie de divers passifs. Le détail des éléments d'actif donnés en garantie est fourni ci-après.

<i>Au 31 octobre</i>	2007	2006
Actifs donnés en garantie aux contreparties suivantes :		
Banque du Canada	—	25
Organismes de compensation directe	5 548	2 577
Actifs donnés en garantie au titre des opérations suivantes :		
Opérations sur instruments financiers dérivés	628	276
Opérations relatives à des emprunts, des prêts de titres ou des accords de prise en pension	15 187	11 117
Autres	71	180
Total	21 434	14 175

Instruments de crédit

Dans le cours normal de ses activités, la Banque prend divers engagements hors bilan. Les instruments de crédit utilisés afin de répondre aux besoins de financement de ses clients représentent le montant maximal du crédit additionnel que la Banque peut devoir consentir si les engagements sont entièrement utilisés.

<i>Au 31 octobre</i>	2007	2006
Lettres de garantie ⁽¹⁾	1 354	1 306
Lettres de crédit documentaire ⁽²⁾	81	102
Créances sur cartes de crédit ⁽³⁾	5 691	5 446
Engagements de crédit ⁽³⁾		
Échéance originale d'un an ou moins	4 694	4 680
Échéance originale de plus d'un an	11 973	12 157

(1) Voir la rubrique *Lettres de garantie* à la page 121

(2) Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque et utilisés en commerce international pour permettre à un tiers de tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises; elles sont garanties par les livraisons de marchandises auxquelles elles se rapportent.

(3) Les créances sur cartes de crédit et les engagements de crédit représentent les tranches non utilisées des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, d'acceptations, de lettres de garantie et de crédit documentaire. La Banque doit en tout temps rendre disponible, à certaines conditions, la portion non encore utilisée de l'autorisation.

Autres engagements

La Banque agit à titre d'investisseur dans le cadre de ses activités de banque d'affaires, où elle conclut des engagements afin de financer les fonds de souscriptions privées externes et les placements dans des titres de participation et de créances à la valeur marchande au moment où sont tirés les engagements. La Banque détient des engagements d'investissement jusqu'à concurrence de 163 M\$ relativement à ces activités au 31 octobre 2007 (196 M\$ en 2006).

22 | Garanties, engagements et passifs éventuels (suite)

Litiges

Dans le cours normal de ses activités, la Banque est partie à diverses poursuites judiciaires. Plusieurs de ces poursuites sont liées aux activités de prêts, lesquelles surviennent lorsque la Banque entreprend des démarches de recouvrement de ses créances. La Banque est aussi impliquée comme défenderesse ou partie à des recours collectifs qui sont intentés par des consommateurs contestant, entre autres, certains frais de transaction et l'augmentation non sollicitée de limite de cartes de crédit ou voulant se prévaloir de certaines dispositions législatives relatives à la protection du consommateur. La filiale de courtage de la Banque, Financière Banque Nationale, est également partie, dans le cours normal de ses activités, à diverses poursuites judiciaires dont la majorité sont liées aux activités du secteur des Services aux particuliers et portent généralement sur des questions de convenance de placements effectués par des investisseurs se fiant sur les conseils de leurs conseillers respectifs. De l'avis de la direction, d'après les renseignements dont elle dispose et en fonction de l'expérience passée, le montant global du passif éventuel s'y rapportant n'aura pas de répercussion défavorable importante sur la situation financière de la Banque.

Suite aux événements survenus dans le marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) en août 2007, la Banque et ses filiales ont reçu des demandes de renseignements et des plaintes de certains de leurs clients relativement au rôle de celles-ci dans les transactions reliées au PCAA. Actuellement, aucune action en justice n'a été entreprise contre la Banque ou ses filiales. Cependant, si de telles actions étaient intentées sur la base des représentations faites par les détenteurs de PCAA à ce jour, la direction est d'avis que la Banque et ses filiales disposeraient de solides arguments à soulever en défense. Jusqu'à ce que les difficultés et incertitudes reliées au crédit et à la liquidité du PCAA soient réglées, il n'est pas possible de déterminer l'issue de ces demandes et plaintes de clients.

23 | Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée d'un instrument sous-jacent ayant trait aux taux d'intérêt, aux taux de change, aux cours des titres de participation, aux prix des marchandises, au crédit ou aux indices. Dans le cours normal de ses affaires, la Banque utilise des instruments financiers dérivés aux fins de négociation et de gestion de l'actif et du passif.

Les principaux types d'instruments financiers dérivés utilisés se décrivent comme suit :

Contrats à terme de gré à gré et contrats à terme normalisés

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des ententes contractuelles portant sur l'achat ou la vente d'un montant déterminé de devises, de taux d'intérêt, de marchandises ou d'instruments financiers à une date ultérieure prédéterminée et à un prix préétabli. Les contrats à terme de gré à gré sont des ententes sur mesure négociées sur le marché hors cote. Les contrats à terme normalisés se négocient sur un marché organisé et sont assujettis à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation.

Swaps

Les swaps sont des opérations par lesquelles deux parties conviennent de s'échanger des flux de trésorerie ayant des caractéristiques propres. Les divers contrats de swaps que conclut la Banque sont les suivants :

- les swaps de devises sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et des montants en capital dans des devises différentes;
- les swaps de taux d'intérêt sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements d'intérêts à taux fixe et variable, fondés sur une valeur nominale de référence dans une même devise;
- les swaps de produits de base sont des opérations par lesquelles les contreparties s'échangent des versements à taux fixe et variable, fondés sur la valeur nominale de référence d'un seul produit;
- les swaps sur actions sont des opérations par lesquelles les contreparties conviennent d'échanger le rendement d'une action ou d'un groupe d'actions contre un versement établi sur la base d'un taux d'intérêt de référence; et
- les swaps sur défaillance sont des opérations par lesquelles une des contreparties convient de verser des frais d'intérêts à l'autre contrepartie pour que cette dernière effectue un paiement dans l'éventualité d'un incident de crédit.

Options

Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, soit à une ou des dates déterminées, soit à n'importe quel moment avant une échéance préétablie, un montant déterminé de devises, de marchandises ou d'instruments financiers à un prix convenu au moment où l'option est conclue. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.

23 | Instruments financiers dérivés (suite)

Montants nominaux de référence

Les montants nominaux sont présentés hors bilan et représentent la valeur déterminée d'un capital sous-jacent à un instrument financier dérivé, et servent de référence à l'application d'un cours de change, d'un taux d'intérêt, d'un cours boursier ou autres pour établir les flux de trésorerie à échanger. Les montants nominaux de référence sont présentés dans le tableau suivant.

	Durée jusqu'à l'échéance					2007	2006	
	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total des contrats	Contrats détenus à des fins de négociation	Contrats désignés comme élément de couverture	Total des contrats
CONTRATS DE TAUX D'INTÉRÊT								
Hors bourse								
Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	6 741	168	–	6 909	6 909	–	9 732
Swaps	14 814	24 148	67 484	20 346	126 792	113 304	13 488	118 597
Options achetées	900	1 700	1 719	25	4 344	4 344	–	11 981
Options vendues	3 465	5 299	1 036	231	10 031	10 031	–	13 616
Total	19 179	37 888	70 407	20 602	148 076	134 588	13 488	153 926
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	11 472	14 433	3 659	23	29 587	29 587	–	14 375
Positions à découvert	504	3 282	2 709	23	6 518	6 518	–	16 202
Options achetées	20 760	8 321	–	–	29 081	29 081	–	104 273
Options vendues	16 123	7 956	–	–	24 079	24 079	–	97 742
Total	48 859	33 992	6 368	46	89 265	89 265	–	232 592
CONTRATS DE CHANGE								
Hors bourse								
Contrats à terme	4 811	1 225	288	71	6 395	6 395	–	7 304
Swaps	18 318	5 182	6 675	2 367	32 542	29 464	3 078	43 164
Options achetées	3 855	3 190	291	9	7 345	7 345	–	9 094
Options vendues	3 634	3 193	226	10	7 063	7 063	–	11 651
Total	30 618	12 790	7 480	2 457	53 345	50 267	3 078	71 213
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	572	–	–	–	572	572	–	308
Positions à découvert	21	–	–	–	21	21	–	132
Options achetées	–	–	–	–	–	–	–	–
Options vendues	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	593	–	–	–	593	593	–	440
CONTRATS SUR ACTIONS, PRODUITS DE BASE ET DÉRIVÉS DE CRÉDIT								
Hors bourse								
Contrats à terme	15	34	57	61	167	148	19	435
Swaps	5 586	5 796	7 922	4 602	23 906	23 906	–	13 152
Options achetées	458	1 355	4 437	1 418	7 668	7 668	–	9 021
Options vendues	366	1 496	4 049	1 495	7 406	7 406	–	1 729
Total	6 425	8 681	16 465	7 576	39 147	39 128	19	24 337
Négoiés en bourse								
Contrats à terme								
Positions créditrices	6 476	2 873	2 398	2	11 749	11 749	–	6 931
Positions à découvert	3 887	2 045	93	–	6 025	6 025	–	3 635
Options achetées	874	852	325	–	2 051	2 051	–	1 046
Options vendues	913	388	296	–	1 597	1 597	–	849
Total	12 150	6 158	3 112	2	21 422	21 422	–	12 461
Total 2007	117 824	99 509	103 832	30 683	351 848	335 263	16 585	
Total 2006	256 138	131 871	80 706	26 254	494 969	462 591	32 378 ⁽¹⁾	494 969

(1) Contrats à des fins autres que de négociation en 2006

23 | Instruments financiers dérivés (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit sur les instruments financiers dérivés correspond au risque de perte financière qu'assume la Banque si un tiers n'honore pas ses engagements contractuels.

La Banque limite son risque de crédit sur les contrats hors bourse en faisant affaire avec des parties solvables et par l'établissement de contrats qui permettent un échange de garanties entre les parties si la réévaluation à la juste valeur des opérations en cours dépasse un seuil convenu. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation qui permettent de liquider, et de régler simultanément sur la base du solde net, toutes les opérations avec une partie donnée dans l'éventualité d'un manquement.

Dans le cas des contrats négociés en bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats standards exécutés sur des bourses établies liées à des chambres de compensation bien capitalisées, qui prennent en charge les obligations des parties et qui garantissent leurs obligations d'exécution. Tous les contrats négociés en bourse font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien.

Le coût de remplacement actuel, qui correspond à la juste valeur positive de tous les instruments financiers dérivés en cours, représente le risque de crédit maximal de la Banque sur les instruments financiers dérivés en date du bilan consolidé.

Le montant de l'équivalent-crédit est calculé en tenant compte du coût de remplacement actuel de tous les contrats en cours qui sont en position de gain, du risque futur éventuel et de l'effet des contrats cadres de compensation. L'équivalent pondéré représente le montant en équivalent-crédit multiplié par les facteurs de risque de contrepartie prescrits par le Surintendant.

Au 31 octobre, le risque de crédit du portefeuille d'instruments financiers dérivés s'établit comme suit :

	Détenus à des fins de négociation ⁽¹⁾	Désignés comme élément de couverture	2007				2006			
			Coût de remplacement actuel			Autre que de négociation	Coût de remplacement actuel			Autre que de négociation
			Total	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque		Total	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction du risque	
Contrats de taux d'intérêt	581	65	646	1 308	236	481	135	616	1 202	245
Contrats de change	1 947	116	2 063	3 055	695	666	29	695	1 834	432
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit	1 989	—	1 989	4 975	1 494	1 008	—	1 008	2 828	721
	4 517	181	4 698	9 338	2 425	2 155	164	2 319	5 864	1 398
Incidence des accords généraux de compensation	(1 838)	(79)	(1 917)	(3 277)	(679)	(1 030)	(84)	(1 114)	(2 409)	(543)
	2 679	102	2 781	6 061	1 746	1 125	80	1 205	3 455	855

(1) Les contrats négociés en bourse assujettis à des marges de sécurité calculées quotidiennement par les chambres de compensation et les contrats de change à terme dont les échéances sont de moins de 14 jours sont exclus des calculs de fonds propres selon les lignes directrices du Surintendant au Canada. Le total de la juste valeur positive des contrats exclus s'élève à 185 M\$ au 31 octobre 2007 (114 M\$ au 31 octobre 2006).

Au 31 octobre, la répartition des risques par contrepartie s'établit comme suit :

	2007		2006	
	Coût de remplacement	Équivalent crédit	Coût de remplacement	Équivalent crédit
Gouvernements de l'OCDE ⁽¹⁾	132	183	79	322
Banques de l'OCDE ⁽¹⁾	2 551	2 819	1 603	2 370
Autres	2 015	3 059	637	763
Total	4 698	6 061	2 319	3 455

(1) Organisation de coopération et de développement économique

23 | Instruments financiers dérivés (suite)

Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fondée sur les cours publiés dans un marché actif, lorsqu'ils sont disponibles. Autrement, celle-ci est déterminée au moyen de modèles d'évaluation qui intègrent des hypothèses basées principalement sur des données observées sur les marchés externes tels que les prix courants du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temps de l'argent, les courbes de rendement, les facteurs de volatilité et des risques de marché, de crédit, de liquidité, de modèle ainsi que des coûts administratifs connexes.

Au 31 octobre, la juste valeur s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2007			2006		
	Positive	Négative	Nette	Positive	Négative	Nette
CONTRATS À DES FINS DE NÉGOCIATION						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	6	4	2	4	1	3
Swaps	573	493	80	468	415	53
Options	12	1	11	16	16	—
Total	591	498	93	488	432	56
Contrats de change						
Contrats à terme	126	129	(3)	38	60	(22)
Swaps	1 715	1 161	554	605	360	245
Options	154	214	(60)	71	67	4
Total	1 995	1 504	491	714	487	227
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	85	108	(23)	38	92	(54)
Swaps	1 222	665	557	616	293	323
Options	809	544	265	413	342	71
Total	2 116	1 317	799	1 067	727	340
Total – Contrats à des fins de négociation	4 702	3 319	1 383	2 269	1 646	623
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME ÉLÉMENT DE COUVERTURE⁽¹⁾						
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats à terme	—	—	—	—	—	—
Swaps	65	108	(43)	135	47	88
Options	—	—	—	—	—	—
Total	65	108	(43)	135	47	88
Contrats de change						
Contrats à terme	—	—	—	—	—	—
Swaps	116	163	(47)	29	43	(14)
Options	—	—	—	—	—	—
Total	116	163	(47)	29	43	(14)
Contrats sur actions, produits de base et dérivés de crédit						
Contrats à terme	—	30	(30)	—	4	(4)
Swaps	—	—	—	—	—	—
Options	—	—	—	—	1	(1)
Total	—	30	(30)	—	5	(5)
Total – Contrats désignés comme élément de couverture	181	301	(120)			
– Contrats à des fins autres que de négociation				164	95	69
Désignés comme élément de couverture de la juste valeur	179	216	(37)			
Désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie	2	85	(83)			
Juste valeur totale	4 883	3 620	1 263	2 433	1 741	692
Incidence des accords généraux de compensation	(1 917)	(1 917)	—	(1 127)	(1 127)	—
	2 966	1 703	1 263	1 306	614	692

(1) Contrats à des fins autres que de négociation en 2006

24 | Comptabilité de couverture

Gestion des risques

Dans le cadre de ses activités courantes, la Banque s'expose à certaines catégories de risques, plus particulièrement aux risques de taux d'intérêt, de change et de crédit ainsi qu'aux autres risques de marché, dans le but de dégager des revenus et de créer ainsi de la valeur pour ses actionnaires.

Depuis le 1^{er} novembre 2006, le chapitre 3865 du manuel de l'ICCA fixe les normes précisant quand et comment appliquer la comptabilité de couverture. La Banque utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses activités de gestion des risques. Si la comptabilité de couverture est appropriée, la relation de couverture est désignée comme couverture de la juste valeur, des flux de trésorerie ou du risque de change lié à l'investissement net dans un établissement étranger autonome.

Couverture de la juste valeur

Les opérations de couverture de la juste valeur consistent principalement en swaps de taux d'intérêt pour couvrir les variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif par suite de la variation des taux d'intérêt du marché. Dans ce cas, la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés comme éléments de couverture compensera la variation de la juste valeur de l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour ses portefeuilles de valeurs mobilières, de dépôts et de débentures subordonnées.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007, le montant représentant la partie inefficace comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats est négligeable. Toutes les composantes de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés ont été incluses aux fins de l'évaluation de l'efficacité de la couverture de la juste valeur.

Couverture des flux de trésorerie

Les opérations de couverture des flux de trésorerie consistent principalement en swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie futurs liés à un actif ou à un passif à taux variable. Dans le cadre d'une couverture des flux de trésorerie, les instruments financiers dérivés utilisés comme éléments de couverture réduiront la variabilité des flux de trésorerie futurs liés à l'élément couvert. La Banque a recours à cette stratégie principalement pour ses portefeuilles de prêts.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007, une perte non réalisée de 80 M\$ a été inscrite dans les *Autres éléments du résultat étendu*, au titre de la partie efficace de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie. Les montants ainsi constatés sont reclassés dans le *Revenu net d'intérêts* des périodes au cours desquelles le revenu net d'intérêts subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert. À cet effet, une perte nette de 15 M\$ a été reclassée dans le bénéfice net au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2007. Une perte nette reportée estimative de 24 M\$ incluse dans les *Autres éléments cumulés du résultat étendu* au 31 octobre 2007 devrait être reclassée dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois. La durée maximale pendant laquelle la Banque couvre son exposition aux variations des flux de trésorerie futurs est de quatre ans.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007, une perte non réalisée représentant la partie inefficace a été comptabilisée dans les *Revenus autres que d'intérêts* de l'état consolidé des résultats pour un montant de 2 M\$. Toutes les composantes de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés ont été incluses aux fins de l'évaluation de l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie.

Couverture de l'investissement net dans un établissement étranger autonome

La Banque utilise des instruments financiers libellés dans une devise pour couvrir le risque de change lié aux investissements effectués dans des établissements étrangers autonomes dont les activités sont libellées dans une monnaie autre que le dollar canadien. Dans le cadre de la couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome, les éléments monétaires utilisés compenseront les gains et pertes de change sur les investissements.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007, des pertes de change non réalisées de 321 M\$ ont été constatées dans les *Autres éléments du résultat étendu* relativement à l'investissement net de la Banque dans des établissements étrangers autonomes, et ces pertes ont été contrebalancées par des gains de 302 M\$ relativement aux instruments financiers désignés comme éléments de couverture de ce risque de change. Ces instruments financiers non dérivés représentent des passifs libellés en devises et totalisent 1,8 G\$ au 31 octobre 2007.

25 | Sensibilité au taux d'intérêt

La Banque offre une gamme de produits financiers dont les flux de trésorerie sont sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt découle de la non-concordance des divers flux de trésorerie, qu'ils soient inscrits au bilan ou hors bilan. Le degré de risque est fonction de l'importance et de la direction des variations de taux d'intérêt ainsi que du degré de désappariement des échéances. L'analyse des écarts de sensibilité compte parmi les outils analytiques employés par la Banque pour gérer les risques de taux d'intérêt.

Le tableau présenté ci-après trace un portrait au 31 octobre de la sensibilité du bilan consolidé de la Banque aux variations des taux d'intérêt.

							2007	2006
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 à 12 mois	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensible	Total	Total
Actif								
Encaisse	–	–	–	–	–	283	283	268
Dépôts auprès d'institutions financières	119	1 699	316	2	–	909	3 045	10 611
Rendement réel		4,1 %	5,4 %	5,3 %	– %			
Valeurs mobilières	1	6 440	3 890	8 359	5 384	15 196	39 270	38 678
Rendement réel		3,1 %	3,9 %	4,4 %	4,2 %			
Prêts	439	33 231	5 309	10 853	1 330	2 764	53 926	54 537
Rendement réel		4,8 %	5,7 %	5,8 %	5,8 %			
Autres actifs	3 206	2	–	–	–	13 353	16 561	12 707
	3 765	41 372	9 515	19 214	6 714	32 505	113 085	116 801
Passif et capitaux propres								
Dépôts	4 073	36 619	11 793	14 821	933	2 559	70 798	71 917
Rendement réel		3,9 %	3,7 %	3,0 %	4,9 %			
Autres dettes ⁽¹⁾	–	3 215	1 667	4 131	5 973	3 307	18 293	25 138
Rendement réel		4,0 %	5,0 %	4,3 %	5,0 %			
Déventures subordonnées	–	–	41	750	850	(36)	1 605	1 449
Rendement réel		–	5,6 %	4,9 %	4,8 %			
Acceptations et passifs divers	4 338	14	27	85	86	13 202	17 752	13 509
Capitaux propres	–	–	200	200	–	4 237	4 637	4 788
	8 411	39 848	13 728	19 987	7 842	23 269	113 085	116 801
Excédent de l'actif (passif)	(4 646)	1 524	(4 213)	(773)	(1 128)	9 236	–	–
Instruments financiers dérivés	–	(25 266)	15 380	8 150	1 736	–	–	–
Total	(4 646)	(23 742)	11 167	7 377	608	9 236	–	–
Éléments libellés en dollars canadiens								
Total au bilan	(6 477)	9 975	(2 539)	(923)	(1 529)	5 392	3 899	(1 047)
Instruments financiers dérivés	–	(24 273)	13 964	7 902	2 247	–	(160)	3 664
Total	(6 477)	(14 298)	11 425	6 979	718	5 392	3 739	2 617
Éléments libellés en devises								
Total au bilan	1 831	(8 451)	(1 674)	150	401	3 844	(3 899)	1 047
Instruments financiers dérivés	–	(993)	1 416	248	(511)	–	160	(3 664)
Total	1 831	(9 444)	(258)	398	(110)	3 844	(3 739)	(2 617)
Total 2007	(4 646)	(23 742)	11 167	7 377	608	9 236	–	
Total 2006	(3 352)	(21 733)	9 455	14 975	3	652		–

(1) Engagements afférents à des titres vendus à découvert et à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat

Le rendement réel représente le rendement effectif moyen pondéré, compte tenu de la date de modification de taux prévue au contrat ou de la date d'échéance, selon la première éventualité.

26 | Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et la juste valeur estimative des actifs et passifs financiers, à l'exception des instruments financiers dont la juste valeur est estimée correspondre à la valeur comptable et des instruments financiers qui sont évalués à leur juste valeur au bilan consolidé.

De plus, le détail des justes valeurs des valeurs mobilières disponibles à la vente pour lesquelles il n'y a pas de marché actif et des justes valeurs des instruments financiers dérivés, sont présentés respectivement aux notes 3 et 23 afférentes aux états financiers consolidés.

Les justes valeurs présentées excluent les valeurs des actifs et des passifs qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, par exemple les immobilisations corporelles. Étant donné le rôle du jugement dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation et d'estimations acceptables dans le calcul des justes valeurs, celles-ci ne sont pas nécessairement comparables entre institutions financières. La juste valeur estimative reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, elle peut ne pas être représentative de la juste valeur future.

	2007			2006		
	Valeur comptable	Juste valeur	Différence	Valeur comptable	Juste valeur	Différence
Actifs financiers						
Valeurs mobilières du compte de placement	–	–	–	6 814	6 940	126
Prêts	47 960	47 861	(99)	46 945	47 038	93
Passifs financiers						
Dépôts	70 798	70 647	151	71 917	71 933	(16)
Déventures subordonnées	1 605	1 546	59	1 449	1 467	(18)

Méthodes d'évaluation et hypothèsesValeurs mobilières du compte de placement

La juste valeur des valeurs mobilières du compte de placement pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006 est présentée à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. Elle est fondée sur les cours du marché. En l'absence de marché actif, elle est estimée à partir des cours de titres similaires.

Prêts

La juste valeur des prêts à taux variable est présumée correspondre à leur valeur comptable. Pour les autres prêts, la juste valeur est estimée par l'actualisation des flux monétaires aux taux du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date du bilan, appliqués aux montants prévus à l'échéance en tenant compte des remboursements anticipés.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts dont la durée jusqu'à l'échéance est la même. Pour les dépôts dont l'échéance n'est pas déterminée, elle est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Déventures subordonnées

La juste valeur des déventures subordonnées est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels, aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des instruments financiers similaires dont la durée jusqu'à l'échéance est la même.

27 | Opérations entre apparentés

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants à des conditions variables. Les prêts consentis aux dirigeants admissibles sont octroyés aux conditions applicables à tout autre employé de la Banque. Les principales conditions sont les suivantes : l'employé doit satisfaire aux mêmes exigences de crédit que la clientèle, les prêts hypothécaires sont offerts au taux affiché moins 2 %, les prêts personnels et les avances sur cartes de crédit portent intérêt à la moitié du taux offert à la clientèle, et les marges de crédit personnelles portent intérêt au taux de base canadien réduit de 3 % et ce taux ne doit pas être inférieur à la moitié du taux de base canadien. Les montants octroyés par la Banque à ses administrateurs et dirigeants sont négligeables.

Pour les prêts personnels, les avances sur cartes de crédit et les marges de crédit personnelles, l'employé peut bénéficier du taux réduit pour des emprunts n'excédant pas la moitié de son salaire annuel. Tout emprunt excédentaire sera accordé au taux de base canadien.

De plus, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), l'ensemble des prêts accordés à un dirigeant de la Banque, excluant un prêt hypothécaire consenti sur sa résidence principale, ne peut excéder deux fois son salaire de base.

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit divers services bancaires et conclut des ententes contractuelles et d'autres opérations avec des sociétés satellites à des conditions similaires à celles offertes à des tiers non liés.

De plus, la Banque offre le régime d'unités d'actions différées à des administrateurs qui ne sont pas employés de la Banque. Pour plus d'information, se référer à la note 19 afférente aux états financiers consolidés.

28 | Informations sectorielles

La Banque exerce ses activités dans les trois secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les autres activités d'exploitation étant regroupées à des fins de présentation. Chaque secteur isolable se distingue par les services offerts, le type de clientèle et la stratégie de commercialisation. Les activités des secteurs isolables de la Banque se définissent comme suit :

Particuliers et entreprises

Le secteur des Particuliers et entreprises regroupe le réseau des succursales, les services aux intermédiaires, les cartes de crédit, les assurances, les services aux entreprises ainsi que l'immobilier.

Gestion de patrimoine

Le secteur de la Gestion de patrimoine regroupe le courtage de plein exercice auprès des particuliers, le courtage direct, les fonds communs de placement, les services fiduciaires et la gestion de portefeuille.

Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend le financement et le crédit aux grandes sociétés, les activités de trésorerie, y compris la gestion de l'actif et du passif de la Banque, et le courtage auprès des sociétés.

Autres

Cette rubrique regroupe les activités de titrisation, certains éléments non récurrents ainsi que la portion non allouée des services centraux.

Les conventions comptables sont les mêmes que celles qui sont présentées dans la note relative aux conventions comptables (note 1), à l'exception du revenu net d'intérêts, des revenus autres que d'intérêts et de la charge d'impôts des secteurs d'exploitation, qui sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus exempts d'impôts en les majorant de l'impôt qui aurait autrement été exigible. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique *Autres*. Les frais du siège social sont alloués à chacun des secteurs d'exploitation présentés dans les résultats sectoriels. La Banque évalue le rendement en se fondant sur le bénéfice net. Les revenus intersectoriels sont constatés à la valeur d'échange. Les actifs sectoriels correspondent aux actifs moyens servant directement aux activités du secteur.

28 | Informations sectorielles (suite)

Résultats par secteur d'activité

	Particuliers et entreprises		Gestion de patrimoine		Marchés financiers		Autres		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Revenu net d'intérêts ⁽¹⁾	1 365	1 330	130	128	(11)	172	(357)	(338)	1 127	1 292
Revenus autres que d'intérêts ⁽¹⁾	784	762	744	691	1 254	915	(486)	143	2 296	2 511
Revenu total	2 149	2 092	874	819	1 243	1 087	(843)	(195)	3 423	3 803
Charges d'exploitation	1 298	1 295	638	601	685	617	11	33	2 632	2 546
Contribution	851	797	236	218	558	470	(854)	(228)	791	1 257
Dotations aux pertes sur créances	151	121	–	–	–	4	(48)	(48)	103	77
Bénéfice (perte) avant charge (économie) d'impôts et participations sans contrôle	700	676	236	218	558	466	(806)	(180)	688	1 180
Charge (économie) d'impôts ⁽¹⁾	234	229	78	70	159	150	(392)	(172)	79	277
Participations sans contrôle	–	–	5	6	45	9	18	17	68	32
Bénéfice net (perte nette)	466	447	153	142	354	307	(432)	(25)	541	871
Actif moyen	48 792	46 245	677	689	88 855	69 255	(12 286)	(9 914)	126 038	106 275

(1) Le revenu net d'intérêts a été majoré de 127 M\$ (122 M\$ en 2006) et les revenus autres que d'intérêts, de 78 M\$ (58 M\$ en 2006), afin d'uniformiser le revenu exonéré d'impôts réalisé sur certaines valeurs mobilières et le revenu d'autres instruments financiers. Un montant égal est ajouté à la charge d'impôts. L'effet de ces ajustements est renversé à la rubrique *Autres*.

Résultats par secteur géographique

	Canada		États-Unis		Autres		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Revenu net d'intérêts	1 110	1 229	(91)	22	108	41	1 127	1 292
Revenus autres que d'intérêts	1 950	2 277	131	97	215	137	2 296	2 511
Revenu total	3 060	3 506	40	119	323	178	3 423	3 803
Charges d'exploitation	2 413	2 368	127	92	92	86	2 632	2 546
Contribution	647	1 138	(87)	27	231	92	791	1 257
Dotations aux pertes sur créances	103	77	–	–	–	–	103	77
Bénéfice (perte) avant charge d'impôts et participations sans contrôle	544	1 061	(87)	27	231	92	688	1 180
Charge d'impôts	65	269	9	4	5	4	79	277
Participations sans contrôle	(1)	1	26	28	43	3	68	32
Bénéfice net (perte nette)	480	791	(122)	(5)	183	85	541	871
Actif moyen	106 331	92 002	5 928	3 655	13 779	10 618	126 038	106 275

29 | Acquisitions

Le 26 juillet 2006, une filiale de la Banque a fait l'acquisition d'une participation de 68 % dans Credigy Ltd.(Credigy), une société fermée spécialisée dans l'achat et le recouvrement de comptes clients en souffrance auprès de consommateurs principalement établis aux États-Unis et au Brésil, pour une somme totale en espèces de 57 M\$ incluant les frais directs reliés à l'acquisition. L'actif acquis était de 109 M\$ alors que le passif pris en charge, incluant la participation sans contrôle, s'élevait à 73 M\$. L'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net, soit 21 M\$, a été inscrit dans le bilan consolidé à titre d'écart d'acquisition. Les résultats de Credigy sont comptabilisés dans l'état consolidé des résultats depuis la date d'acquisition, le 26 juillet 2006. Les ententes prévoyaient que des montants additionnels en espèces d'environ 19 M\$ pourraient être payés au cours des trois exercices suivant l'acquisition, sous réserve que soient atteints certains objectifs de rentabilité établis. Credigy a atteint les objectifs financiers prévus aux contrats pour le premier exercice et un montant additionnel en espèces de 7 M\$ a été versé aux vendeurs en août 2007. Ce montant a été porté en augmentation de l'écart d'acquisition.

Le 28 juin 2007, une filiale de Financière Banque Nationale a fait l'acquisition d'une participation additionnelle de 12 % dans Credigy pour une contrepartie en espèces de 9 M\$ US (10 M\$ CAN). Cette acquisition porte le taux de participation de la FBN dans Credigy à hauteur de 80 % à compter de cette date.

Le 1^{er} août 2007, une filiale de la Banque a acquis une participation additionnelle de 43 % dans une coentreprise, Asset Management Finance Corporation (AMF), pour une contrepartie totale de 60 M\$ US (64 M\$ CAN). Cette acquisition additionnelle porte le total de la participation à 86 % pour être comptabilisée dans les états financiers consolidés de la Banque. Cette entreprise investit des liquidités sous forme d'échange de partenariats de revenus qui offre un taux spécifique de rendement de l'investissement brut pour un nombre d'années déterminées.

30 | Événement postérieur

Le 29 novembre 2007, la Banque a annoncé la conclusion d'une entente avec Crédit Agricole (Suisse) SA, en vertu de laquelle Crédit Agricole (Suisse) SA fera l'acquisition de sa filiale National Bank of Canada (International) Ltd., située à Nassau, Bahamas. Il est prévu que cette transaction sera finalisée en janvier 2008, à la suite de l'obtention des accords réglementaires usuels.

31 | Rapprochement des PCGR du Canada et des États-Unis

Les états financiers consolidés de la Banque sont préparés selon les PCGR du Canada. Les principales différences qui résulteraient de l'application des PCGR des États-Unis sur le bénéfice net, sur le résultat étendu et sur le bilan consolidé sont présentées ci-après.

État consolidé des résultats

	2007	2006
Bénéfice net selon les PCGR du Canada	541	871
Ajustements :		
Charge pour moins-value durable	5	(5)
Valeurs mobilières disponibles à la vente (compte de placement en 2006)	(48)	(11)
Option juste valeur	(8)	–
Instruments financiers dérivés et activités de couverture	(21)	3
Sociétés en commandite	–	11
Incidence fiscale des éléments ci-dessus	24	–
	(48)	(2)
Bénéfice net selon les PCGR des États-Unis	493	869
Bénéfice net par action ordinaire selon les PCGR des États-Unis		
de base	2,95 \$	5,21 \$
dilué	2,93 \$	5,12 \$

État consolidé du résultat étendu

	2007	2006 ⁽¹⁾
Résultat étendu selon les PCGR du Canada	449	805
Ajustement au bénéfice net ci-dessus	(48)	(2)
Ajustements aux autres éléments du résultat étendu :		
Gains (pertes) nets non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente, déduction faite des impôts (économies d'impôts) de (20) M\$ (20 M\$ en 2006)	(38)	36
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme élément de couverture des flux de trésorerie, déduction faite des impôts (économies d'impôts) de 7 M\$ ((18) M\$ en 2006)	15	(40)
Ajustement au titre du passif minimum de retraite, déduction faite des impôts (économies d'impôts) de 4 M\$ ((4) M\$ en 2006)	7	(7)
	(16)	(11)
Résultat étendu selon les PCGR des États-Unis	385	792

(1) Un nouvel état consolidé du résultat étendu a été introduit en vertu des PCGR du Canada lors de l'adoption du chapitre 1530 le 1^{er} novembre 2006.

31 | Rapprochement des PCGR du Canada et des États-Unis (suite)

Bilan consolidé condensé

			2007		2006	
	PCGR du Canada	Variation	PCGR des États-Unis	PCGR du Canada	Variation	PCGR des États-Unis
Actif						
Encaisse et dépôts auprès d'institutions financières	3 328	40	3 368	10 879	(3)	10 876
Valeurs mobilières						
Disponibles à la vente (compte de placement en 2006)	8 442	(15)	8 427	6 814	103	6 917
Détenues à des fins de négociation	30 828	1 052	31 880	31 864	(2 387)	29 477
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	5 966	–	5 966	7 592	–	7 592
Prêts	47 960	–	47 960	46 945	–	46 945
Immobilisations corporelles	426	–	426	385	–	385
Écart d'acquisition	703	22	725	683	22	705
Autres actifs	15 432	6 309	21 741	11 639	3 632	15 271
Total de l'actif	113 085	7 408	120 493	116 801	1 367	118 168
Passif						
Dépôts	70 798	–	70 798	71 917	(2)	71 915
Autres passifs	35 085	7 572	42 657	38 071	1 238	39 309
Déventures subordonnées	1 605	–	1 605	1 449	18	1 467
Participations sans contrôle	960	–	960	576	–	576
Total du passif	108 448	7 572	116 020	112 013	1 254	113 267
Capitaux propres						
Actions privilégiées	400	(7)	393	400	(7)	393
Actions ordinaires	1 575	24	1 599	1 566	24	1 590
Surplus d'apport	32	–	32	21	–	21
Bénéfices non répartis	2 793	(8)	2 785	2 893	42	2 935
Autres éléments cumulés du résultat étendu	(163)	(173)	(336)	(92)	54	(38)
Total des capitaux propres	4 637	(164)	4 473	4 788	113	4 901
Total du passif et des capitaux propres	113 085	7 408	120 493	116 801	1 367	118 168

Instruments financiers

À la suite de l'adoption par la Banque des exigences du chapitre 1530 du manuel de l'ICCA, intitulé *Résultat étendu*, du chapitre 3855, intitulé *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation*, ainsi que du chapitre 3865 intitulé *Couvertures*, les méthodes de comptabilisation des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés, des activités de couverture et des garanties appliquées par la Banque se sont essentiellement harmonisées avec celles prévues selon les PCGR des États-Unis.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, selon les PCGR du Canada, les valeurs mobilières détenues à des fins autres que de négociation étaient classées dans le compte de placement. Aux fins des PCGR des États-Unis, les valeurs mobilières du compte de placement se subdivisaient en deux catégories : les titres disponibles à la vente (constatés dans le bilan consolidé à leur juste valeur) et les titres détenus jusqu'à l'échéance (constatés dans le bilan consolidé au coût après amortissement). Aux fins des PCGR des États-Unis, la Banque comptabilisait la quasi-totalité des valeurs du compte de placement dans la catégorie des titres disponibles à la vente. La variation des gains et des pertes non réalisés, déduction faite des impôts, est inscrite à l'état consolidé du résultat étendu.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, selon les PCGR du Canada, les gains et les pertes de change non réalisés sur les éléments monétaires des valeurs mobilières du compte de placement étaient présentés à l'état consolidé des résultats. Selon les PCGR des États-Unis, cet écart de conversion doit être présenté à l'état consolidé du résultat étendu déduction faite des impôts, et fait partie intégrante de la variation de la juste valeur des valeurs mobilières disponibles à la vente décrite ci-dessus.

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, selon les PCGR du Canada, les titres vendus à découvert et utilisés dans les relations de couverture étaient comptabilisés au coût après amortissement. Les gains et les pertes réalisés sur ces titres étaient inclus dans l'état consolidé des résultats, concurremment aux gains et pertes des éléments couverts. Selon les PCGR des États-Unis, tous les engagements liés à des titres vendus à découvert doivent être constatés au passif à la juste valeur, et les variations de la juste valeur doivent être comptabilisées à l'état consolidé des résultats.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente pour lesquels il n'existe pas de prix coté sur un marché actif sont présentées au coût.

31 | Rapprochement des PCGR du Canada et des États-Unis (suite)

Charge pour moins-value

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, selon les PCGR du Canada, à moins d'une preuve convaincante du contraire, la baisse de valeur d'un placement est considérée comme une moins-value durable lorsque la valeur comptable excède la valeur boursière durant une période prolongée. Les facteurs indicatifs d'une moins-value durable, selon les PCGR du Canada, diffèrent de ceux des États-Unis quant à la durée de la période où la valeur comptable pouvait excéder la valeur boursière avant qu'il ne faille conclure que la baisse de valeur était une moins-value durable. Cette période était beaucoup plus courte aux États-Unis. En 2007, les PCGR du Canada ont précisé qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement en deça de son coût constitue une indication objective de dépréciation et ainsi les PCGR du Canada et ceux des États-Unis se sont harmonisés.

Valeurs mobilières détenues à des fins de négociation

En vertu des PCGR du Canada, depuis le 1^{er} novembre 2006, les opérations sur valeurs mobilières détenues à des fins de négociation sont comptabilisées à la date de règlement dans le bilan consolidé. Selon les PCGR des États-Unis, ces transactions sont comptabilisées à la date de transaction dans le bilan consolidé.

Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, en vertu des PCGR du Canada, les instruments financiers dérivés détenus à des fins de négociation ainsi que les instruments non admissibles à la comptabilité de couverture, étaient comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan consolidé. Selon les PCGR des États-Unis, tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan consolidé.

La comptabilisation des instruments financiers dérivés faisant l'objet de couverture selon les PCGR des États-Unis était différente de celle selon les PCGR du Canada. Selon la norme américaine, les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés à titre d'instruments de couverture de la juste valeur étaient comptabilisées dans l'état consolidé des résultats et elles étaient généralement compensées par les variations de la juste valeur attribuable au risque couvert des éléments couverts. En ce qui concerne les instruments financiers dérivés désignés à titre d'instruments de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de leur juste valeur était comptabilisée dans les *Autres éléments du résultat étendu* de l'état consolidé du résultat étendu, et elle était reclassée à l'état consolidé des résultats de la ou des périodes au cours desquelles les éléments couverts étaient constatés dans l'état consolidé des résultats. La partie inefficace des variations de la juste valeur d'un élément de couverture était toujours constatée dans l'état consolidé des résultats.

Suite à l'adoption des nouvelles normes sur les instruments financiers, le 1^{er} novembre 2006, les PCGR du Canada se sont considérablement harmonisés avec ceux des États-Unis, quoiqu'il existe encore certains écarts. Notamment, pour plusieurs stratégies de couverture des flux de trésorerie, le risque désigné par la Banque en vertu des PCGR des États-Unis est le risque global qui inclut, entre autres, le risque de taux d'intérêt et le risque de crédit alors que selon les PCGR du Canada, seul le risque de taux d'intérêt est désigné. D'autres écarts peuvent aussi résulter du fait que certaines désignations faisant l'objet d'une comptabilité de couverture selon les PCGR du Canada ne sont pas toujours admissibles à la comptabilité de couverture pendant certaines périodes de l'exercice selon les PCGR des États-Unis.

Option juste valeur

Conformément aux PCGR du Canada, l'option juste valeur telle qu'elle est décrite à la note 1 afférente aux états financiers consolidés permet de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout instrument financier, sous réserve de certaines limites émises par le Surintendant, comme un instrument financier détenu à des fins de négociation. Selon les PCGR des États-Unis, l'application de l'option juste valeur est moins généralisée et elle ne peut être utilisée que pour comptabiliser certains instruments financiers hybrides.

Sociétés en commandite

Selon les PCGR du Canada, certaines des participations de la Banque dans des sociétés en commandite sont comptabilisées au coût. Les PCGR du Canada recommandent l'utilisation de la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation lorsque la Banque exerce une influence notable sur l'entité émettrice. Conformément aux PCGR des États-Unis, la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation est utilisée pour comptabiliser les placements dans des sociétés en commandite qui représentent au moins 3 % de la participation totale.

Avantages sociaux futurs

Selon les PCGR des États-Unis (SFAS N° 87 intitulé *Employers' Accounting for Pensions*), si l'obligation au titre des prestations constituées, sans projection des salaires, excède la juste valeur de l'actif d'un régime de retraite, un passif (passif minimum de retraite) équivalant à cette différence doit être enregistré au bilan consolidé. La constatation d'un passif additionnel est requise dans le cas où l'obligation au titre des prestations constituées, sans projection des salaires, excède la juste valeur de l'actif du régime de retraite et qu'un actif net au titre des prestations constituées a été inscrit au bilan consolidé. Si un passif additionnel doit être constaté, un montant aux *Autres actifs incorporels* sera inscrit jusqu'à concurrence du coût non amorti des prestations pour services passés. L'excédent sera, le cas échéant, inscrit déduction faite des impôts dans les *Autres éléments du résultat étendu*.

Le 31 octobre 2007, à la suite de l'adoption du SFAS N° 158 intitulé *Employers' Accounting for Defined Benefit Pension and Other Postretirement Plans – an amendment of FASB Statements N° 87, 88, 106 and 132(R)*, l'état de surcapitalisation ou de sous-capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées et des avantages complémentaires de retraite doit être constaté dans le bilan consolidé. Par conséquent, les pertes actuarielles nettes existantes non comptabilisées et les coûts au titre des services passés non comptabilisés sont constatés dans les *Autres éléments du résultat étendu*, et un passif ou une réduction de l'actif des mêmes montants est comptabilisé dans le bilan consolidé. Cette constatation est faite pour chaque régime.

31 | Rapprochement des PCGR du Canada et des États-Unis (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

Il n'y a aucun changement dans le calcul de la charge liée aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs. L'adoption du SFAS N° 158 a été prise en compte comme un ajustement des *Autres éléments cumulés du résultat étendu* de fermeture au 31 octobre 2007. Aucune donnée de 2006 et des périodes antérieures n'a été retraitée.

Prêts de titres

Selon les PCGR des États-Unis (SFAS N° 140 intitulé *Accounting for Transfers and Servicing of Financial Assets and Extinguishments of Liabilities*), les garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre des transactions de prêts de titres sont comptabilisées à titre d'actif dans le bilan consolidé, avec une obligation correspondante si les contrats permettent à l'entité de les vendre ou de les donner à nouveau en garantie. Selon les PCGR du Canada, ces garanties autres qu'en espèces reçues dans le cadre de ces transactions ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé.

Coentreprise

Conformément aux PCGR des États-Unis, les placements dans les coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon les PCGR du Canada, ces placements font l'objet d'une comptabilisation proportionnelle. L'application des PCGR des États-Unis aurait diminué les valeurs mobilières disponibles à la vente, les actifs divers et les passifs divers; le placement dans la coentreprise aurait augmenté, mais il n'y aurait eu aucune incidence sur le bénéfice net.

Comptabilisation des transactions pour clients – activités de courtage

Pour les activités de courtage, selon les PCGR des États-Unis, les transactions sur valeurs mobilières pour lesquelles la Banque agit à titre d'agent pour ses clients de courtage sont comptabilisées à la date de règlement dans le bilan consolidé.

Selon les PCGR du Canada, pour l'exercice terminé le 31 octobre 2006, les opérations sur valeurs mobilières pour lesquelles la Banque agissait à titre d'agent pour ses clients de courtage étaient comptabilisées à la date de transaction dans le bilan consolidé. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2007, ces opérations sont comptabilisées à la date de règlement dans le bilan consolidé.

Réassurance

Selon les PCGR des États-Unis, les montants à recouvrer au titre de la réassurance en matière d'assurance-vie liés aux risques cédés à d'autres compagnies d'assurance ou de réassurance sont comptabilisés dans l'actif au bilan consolidé. Selon les PCGR du Canada, ces montants sont portés en réduction des provisions actuarielles.

Frais d'émission d'actions

Selon les PCGR des États-Unis, les frais d'émission d'actions sont constatés à titre de réduction du produit tiré de l'émission de capital-actions. Selon les PCGR du Canada, ces frais sont imputés aux *Bénéfices non répartis*.

Quantification des inexactitudes contenues dans les états financiers

En septembre 2006, la Securities and Exchange Commission (SEC) a publié le Staff Accounting Bulletin (SAB) 108 intitulé *Considering the Effects of Prior Year Misstatements when Quantifying Misstatements in Current Year Financial Statements*. Le SAB 108 exige que la quantification des inexactitudes soit effectuée selon les deux méthodes suivantes : la méthode de l'état des résultats et la méthode du bilan. L'application du SAB 108 n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Banque.

Normes comptables américaines qui ne sont pas encore adoptées**Incertitude liée aux positions fiscales**

Le FASB a publié en juin 2006 le *FASB Interpretation N° 48* (FIN48) intitulé *Accounting for Uncertainty in Income Taxes* faisant état des critères de constatation et de mesure des positions fiscales relatives aux bénéfices. FIN 48 apporte des clarifications à l'égard de la comptabilisation des incertitudes liées aux impôts constatés dans les états financiers. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés et compte adopter FIN 48 à compter du 1^{er} novembre 2007.

Cadre d'évaluation de la juste valeur

En septembre 2006, le FASB a publié SFAS N° 157 intitulé *Fair Value Measurements* qui s'applique aux exercices débutant le 15 novembre 2007 ou après cette date. SFAS N° 157 définit la juste valeur, établit les paramètres pour comptabiliser la juste valeur selon les PCGR, et précise les informations à divulguer à cet égard dans les états financiers. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Option d'évaluation des actifs et des passifs financiers à la juste valeur

En février 2007, le FASB a publié SFAS N° 159 intitulé *The Fair Value Option for Financial Assets and Financial Liabilities*, y compris un ajustement au FAS 115, qui s'applique aux exercices débutant le 15 novembre 2007 ou après cette date. SFAS N° 159 permet aux sociétés de choisir de mesurer plusieurs instruments financiers et certains autres éléments à la juste valeur. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

<i>Au 31 octobre</i>	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Données relatives au bilan consolidé										
<i>(en millions de dollars)</i>										
Encaisse et dépôts										
auprès d'institutions financières	3 328 \$	10 879 \$	10 314 \$	5 777 \$	7 047 \$	6 864 \$	5 832 \$	5 655 \$	3 561 \$	4 852 \$
Valeurs mobilières	39 270	38 678	33 052	28 007	26 179	20 118	17 872	16 835	16 932	15 439
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente	5 966	7 592	7 023	4 496	3 955	2 366	4 041	5 397	3 480	4 947
Prêts	47 960	46 945	44 069	41 498	38 381	38 446	40 351	41 342	40 411	40 560
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	4 085	3 725	3 242	3 076	3 334	2 988	3 593	3 640	2 962	2 658
Immobilisations corporelles et actifs divers	12 476	8 982	10 270	5 643	5 730	5 249	4 277	2 958	2 455	2 207
Total de l'actif	113 085 \$	116 801 \$	107 970 \$	88 497 \$	84 626 \$	76 031 \$	75 966 \$	75 827 \$	69 801 \$	70 663 \$
Dépôts	70 798 \$	71 917 \$	62 219 \$	53 432 \$	51 463 \$	51 690 \$	51 436 \$	50 473 \$	49 984 \$	48 026 \$
Autres passifs	36 045	38 647	40 052	29 453	27 550	18 848	18 767	20 165	15 481	18 976
Déventures subordonnées	1 605	1 449	1 102	1 408	1 516	1 592	1 647	1 361	1 035	966
Capital-actions										
privilegié	400	400	400	375	375	300	492	492	317	317
ordinaire	1 575	1 566	1 565	1 545	1 583	1 639	1 668	1 653	1 641	1 327
Surplus d'apport	32	21	13	7	2	—	—	—	—	—
Bénéfices non répartis	2 793	2 893	2 645	2 287	2 131	1 945	1 937	1 672	1 336	1 067
Autres éléments cumulés du résultat étendu	(163)	(92)	(26)	(10)	6	17	19	11	7	(16)
Total du passif et des capitaux propres	113 085 \$	116 801 \$	107 970 \$	88 497 \$	84 626 \$	76 031 \$	75 966 \$	75 827 \$	69 801 \$	70 663 \$
Actif moyen	126 038 \$	106 275 \$	90 902 \$	78 672 \$	71 810 \$	69 292 \$	69 197 \$	69 840 \$	65 784 \$	65 873 \$
Compte de capital moyen ⁽¹⁾	5 840	5 568	5 268	5 238	5 216	5 249	5 020	4 660	3 512	3 886
Données relatives à l'état consolidé des résultats										
<i>(en millions de dollars)</i>										
Revenu net d'intérêts	1 127 \$	1 292 \$	1 441 \$	1 363 \$	1 311 \$	1 444 \$	1 338 \$	1 190 \$	1 187 \$	1 209 \$
Revenus autres que d'intérêts	2 296	2 511	2 235	2 162	2 033	1 584	1 789	1 878	1 232	1 108
Revenu total	3 423 \$	3 803 \$	3 676 \$	3 525 \$	3 344 \$	3 028 \$	3 127 \$	3 068 \$	2 419 \$	2 317 \$
Dotations aux pertes sur créances	103	77	33	86	177	490	205	184	170	147
Charges d'exploitation	2 632	2 546	2 472	2 368	2 239	2 040	1 989	2 120	1 615	1 535
Charge d'impôts	79	277	291	318	277	150	278	239	213	239
Participations sans contrôle	68	32	25	28	27	30	28	26	32	31
Bénéfice avant activités abandonnées et charges d'écart d'acquisition	541 \$	871 \$	855 \$	725 \$	624 \$	318 \$	627 \$	499 \$	389 \$	365 \$
Activités abandonnées	—	—	—	—	—	111	(45)	29	36	24
Charges d'écart d'acquisition	—	—	—	—	—	—	19	19	8	73
Bénéfice net	541 \$	871 \$	855 \$	725 \$	624 \$	429 \$	563 \$	509 \$	417 \$	316 \$

<i>Au 31 octobre</i>	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998
Nombre d'actions ordinaires (en milliers)	157 806	161 512	165 335	167 430	174 620	182 596	190 331	189 474	188 729	171 616
Détenteurs inscrits	24 780	25 531	26 235	26 961	27 865	28 549	29 766	30 795	32 048	32 902
Bénéfice avant charges d'écart d'acquisition par action de base	3,25 \$	5,22 \$	4,98 \$	4,10 \$	3,37 \$	2,18 \$	2,88 \$	2,65 \$	2,28 \$	2,12 \$
Bénéfice dilué par action	3,22 \$	5,13 \$	4,90 \$	4,05 \$	3,34 \$	2,18 \$	2,78 \$	2,54 \$	2,24 \$	1,69 \$
Dividende par action	2,28 \$	1,96 \$	1,72 \$	1,42 \$	1,08 \$	0,93 \$	0,82 \$	0,75 \$	0,70 \$	0,66 \$
Cours de l'action										
haut	66,59 \$	65,60 \$	61,47 \$	48,78 \$	41,19 \$	34,93 \$	31,00 \$	25,25 \$	26,20 \$	31,25 \$
bas	50,50 \$	56,14 \$	46,39 \$	40,17 \$	29,95 \$	24,70 \$	23,00 \$	16,40 \$	17,15 \$	20,10 \$
clôture	54,65 \$	61,25 \$	59,14 \$	48,78 \$	40,91 \$	29,39 \$	24,25 \$	24,95 \$	17,90 \$	23,05 \$
Valeur comptable	26,85 \$	27,17 \$	25,39 \$	22,87 \$	21,32 \$	19,72 \$	19,04 \$	17,60 \$	15,81 \$	13,86 \$
Dividendes sur actions privilégiées										
Série 5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,9531
Série 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0306
Série 8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9883
Série 10	—	—	—	—	—	—	2,1875	2,1875	2,1875	2,1875
Série 11	—	—	—	—	—	0,5000	2,0000	2,0000	2,0000	2,0000
Série 12	—	—	—	—	0,8125	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250
Série 13	—	—	1,2000	1,6000	1,6000	1,6000	1,6000	0,5447	—	—
Série 15	1,4625	1,4625	1,4625	1,4625	1,1480	—	—	—	—	—
Série 16	1,2125	1,2125	0,8089	—	—	—	—	—	—	—
Mesures financières										
Rendement des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'actions ordinaires avant charges d'écart d'acquisition	11,5 %	20,1 %	20,7 %	18,8 %	16,5 %	11,3 %	16,0 %	16,0 %	15,5 %	14,6 %
Rendement de l'actif moyen	0,43 %	0,82 %	0,94 %	0,92 %	0,87 %	0,62 %	0,80 %	0,73 %	0,62 %	0,51 %
Rendement du compte de capital moyen	9,3 %	15,6 %	16,2 %	13,8 %	11,9 %	9,5 %	12,5 %	12,4 %	13,2 %	9,3 %
Ratio de capital-BRI de base	9,0 %	9,9 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	9,6 %	8,7 %	7,7 %	7,7 %
total	12,4 %	14,0 ⁽⁴⁾	12,8 % ⁽³⁾	13,0 %	13,4 %	13,6 %	13,1 %	11,4 %	11,0 % ⁽²⁾	10,7 %
Autres renseignements										
Prêts douteux (en millions de dollars)	129 \$	116 \$	117 \$	160 \$	251 \$	246 \$	591 \$	544 \$	543 \$	547 \$
Nombre d'employés de la Banque ⁽⁵⁾										
au Canada	11 124	11 073	11 342	11 074	11 328	11 287	11 676	11 050	11 744	11 641
à l'extérieur du Canada	124	131	138	128	132	155	351	407	431	400
Financière Banque Nationale	3 236	3 177	2 892	2 920	2 868	3 147	2 294	2 419	2 489	1 895
Succursales au Canada	447	451	457	462	477	507	525	586	649	646
Guichets automatiques	835	801	788	770	817	826	834	802	761	744

(1) Le compte de capital moyen comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées rachetables et les débentures subordonnées.

(2) Compte tenu de l'émission de 250 M\$ US de débentures subordonnées le 2 novembre 1999

(3) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de débentures subordonnées le 2 novembre 2005

(4) Compte tenu de l'émission de 500 M\$ de débentures subordonnées le 2 novembre 2006

(5) En équivalent temps complet

Principales filiales

Dénomination sociale	Adresse du bureau principal ⁽¹⁾	Actions avec droit de vote participantes	Valeur du placement à la valeur comptable (en millions de dollars) ⁽²⁾
Société de portefeuille et d'acquisition Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	1 996
Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie	Montréal, Canada	100 %	78
Cabinet d'assurance Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	9
1261095 Ontario Limited	Toronto, Canada	100 %	122
Placements Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	24
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Montréal, Canada	71 %	16
Groupe Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	540
Financière Banque Nationale & Cie inc.	Montréal, Canada	100 %	925
Natcan Insurance Company Limited	Bridgetown, Barbade	100 %	81
Société de fiducie Natcan	Montréal, Canada	100 %	404
Trust Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	161
Acquisition FMI inc.	Montréal, Canada	100 %	185
CABN Placements inc.	Montréal, Canada	100 %	1
Société de portefeuille et d'acquisition Natcan inc.	Montréal, Canada	100 %	273
Courtage direct Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	52
Services de placement Altamira inc.	Toronto, Canada	100 %	208
Gestion de placement Innocap inc.	Montréal, Canada	75 %	2
3562719 Canada inc.	Montréal, Canada	100 %	3
L'Immobilière Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	100 %	28
Assurances générales Banque Nationale (Gestion) inc.	Montréal, Canada	90 %	17
Assurances générales Banque Nationale inc.	Montréal, Canada	90 %	–
4166540 Canada inc. ⁽³⁾	Calgary, Canada	100 %	19
Fiducie Invest BNC	Montréal, Canada	100 %	–
4166558 Canada inc. ⁽³⁾	Calgary, Canada	100 %	1 744
4166566 Canada inc.	Calgary, Canada	100 %	1
4389760 Canada inc.	Montréal, Canada	100 %	1
NB Global Trading, LLC	Delaware, États-Unis	100 %	1
Natcan Holdings International Limited	Nassau, Bahamas	100 %	548
National Bank of Canada (International) Limited ⁽⁴⁾	Nassau, Bahamas	100 %	20
National Bank of Canada (Global) Limited	St. Michael, Barbade	100 %	881
NB Capital Corporation	New York, États-Unis	100 %	174
NB Finance, Ltd.	Hamilton, Bermudes	100 %	457
NatBC Holding Corporation	Floride, États-Unis	100 %	15
Natbank, National Association	Floride, États-Unis	100 %	–
NBC Trade Finance Limited	Hong Kong, Chine	100 %	–
BNC Investissement mondial inc.	Vancouver, Canada	100 %	315

Principale société satellite

Dénomination sociale	Adresse du bureau principal ⁽¹⁾	Actions avec droit de vote participantes	Valeur du placement à la valeur comptable (en millions de dollars) ⁽²⁾
Maple Financial Group Inc.	Toronto, Canada	25,5 %	162

- (1) Toutes les filiales sont constituées selon les lois de la province, de l'État ou du pays où se trouve leur bureau principal, à l'exception de NB Capital Corporation qui est constituée sous le régime des lois de l'État du Maryland aux États-Unis, et de NatBC Holding Corporation et NB Global Trading, LLC, constituées sous le régime des lois de l'État du Delaware aux États-Unis.
- (2) Le coût représente la valeur aux livres calculée selon la méthode comptable à la valeur de consolidation au 31 octobre 2007.
- (3) Ces deux filiales ont fusionné en date du 1^{er} novembre 2007. La filiale résultante est la suivante: 4341589 Canada inc.
- (4) Le 29 novembre 2007, la Banque a annoncé la conclusion d'une entente pour la vente de cette société à Crédit Agricole (Suisse) SA. Il est prévu que cette transaction sera finalisée en janvier 2008.

142	Administrateurs
143	Dirigeants
145	Principales filiales et bureaux de représentation à l'étranger
146	Renseignements à l'intention des actionnaires

Renseignements supplémentaires

Administrateurs

Lawrence S. Bloomberg

Conseiller
Financière Banque Nationale inc.
Toronto (Ontario)

Pierre Bourgie

Président et chef de la direction
Société Financière Bourgie
(1996) inc.
Outremont (Québec)

André Caillé

Administrateur de sociétés
Lac-Brome (Québec)

Gérard Coulombe

Associé
Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L.
Sainte-Marthe (Québec)

Bernard Cyr

Président,
Gestion Cyr inc.
Cap Shediac (Nouveau-Brunswick)

Shirley A. Dawe

Présidente,
Shirley Dawe
Associates Inc.
Toronto (Ontario)

Nicole Diamond-Gélinas

Présidente
Aspasie inc.
Saint-Barnabé-Nord (Québec)

Jean Douville

Président du conseil
Banque Nationale du Canada
Président du conseil
UAP inc.
Bedford (Québec)

Marcel Dutil

Président du conseil et chef de la
direction
Groupe Canam inc.
Outremont (Québec)

Jean Gaulin

Administrateur de sociétés
San Antonio (Texas, États-Unis)

Paul Gobeil

Vice-président du conseil
Metro inc.
Ottawa (Ontario)

Roseann Runte

Présidente
Old Dominion University
Norfolk (Virginie, États-Unis)

Marc P. Tellier

Président et chef de la direction
Groupe Pages Jaunes Cie
Montréal (Québec)

Louis Vachon

Président et chef de la direction
Banque Nationale du Canada
Beaconsfield (Québec)

Dirigeants

Bureau de la présidence

Louis Vachon

Président et chef de la direction
Beaconsfield (Québec)

John B. Cieslak

Premier vice-président
Technologie, Intelligence d'affaires
et Performance organisationnelle
Tottenham (Ontario)

Patricia Curadeau-Grou

Vice-présidente exécutive
Finances, Risque et Trésorerie
Outremont (Québec)

Gisèle Desrochers

Première vice-présidente
Ressources humaines
et Affaires corporatives
Prescott (Ontario)

Luc Paiement

Coprésident et
cochef de la direction
Groupe Financière Banque
Nationale
Premier vice-président
Mont-Royal (Québec)

Ricardo Pascoe

Coprésident et
cochef de la direction
Groupe Financière Banque
Nationale
Premier vice-président
Toronto (Ontario)

Michel Tremblay

Chef de l'exploitation
Particuliers, Entreprises et Gestion
de patrimoine
Mont-Royal (Québec)

Premiers vice-présidents

Yves G. Breton

Premier vice-président
(par interim)
Gestion de patrimoine
Brossard (Québec)

Alain Brunet

Président
Assurances Banque Nationale
Premier vice-président
Assurances
LaSalle (Québec)

Jean Dagenais

Chef de la direction financière
Outremont (Québec)

Pierre Desbiens

Vente et Service aux particuliers
Saint-Lambert (Québec)

Laura Dottori-Attanasio

Gestion des risques
Mont-Royal (Québec)

Pierre Dubreuil

Marketing, International
et Solutions d'affaires inc.
Longueuil (Québec)

Charles Guay

Président et chef de la direction
Altamira et Placements Banque
Nationale inc.
Premier vice-président,
Fonds mutuels
Île-des-Sœurs (Québec)

Mario Lecaldare

Services aux entreprises
Westmount (Québec)

Olivier H. Lecat

Vérification interne
Île-des-Sœurs (Québec)

Réjean Lévesque

Solutions de paiement
électronique et Opérations
Montréal (Québec)

Martin Ouellet

Trésorerie corporative
Outremont (Québec)

Denis Pellerin

Risques de marché et
opérationnels, Conformité
Brossard (Québec)

Dirigeants de filiales

Rosaline Cyr

Présidente et chef de la direction
Natbank, National Association
Pompano Beach (Floride,
États-Unis)

Pascal Duquette

Président et chef de la direction
Gestion de portefeuille Natcan inc.
Brossard (Québec)

Éric Laflamme

Président et chef de la direction
Trust Banque Nationale inc.
Président et chef de la direction
Société de fiducie Natcan
Vice-président, Services
fiduciaires
Brossard (Québec)

Nicolas Milette

Président
Courtage direct Banque
Nationale inc.
Montréal (Québec)

Comptable en chef

Alain Legris

Laval (Québec)

Économiste en chef

Clément Gignac

Carignan (Québec)

Ombudsman

Joëlle Thibault

Montréal (Québec)

Vice-présidents

Santo Alborino

Relations avec les employés
Oakville (Ontario)

Jean-Luc Alimondo

Europe, Moyen-Orient et Afrique
Neuilly Plaisance (France)

Richard Barriault

Fiscalité
Montréal (Québec)

Guy Benoit

Gestion personnalisée
Longueuil (Québec)

Michel Bitar

Partenariats
Mont-Royal (Québec)

Pierre Blais

Affaires gouvernementales
Vaudreuil-Dorion (Québec)

Jean Blouin

Solution placement et crédit
Boucherville (Québec)

William Bonnell

Gestion des risques
Westmount (Québec)

Chantal Brien

Rémunération globale
Anjou (Québec)

Jean-François Bureau

Crédit - Produits spécialisés
Longueuil (Québec)

Jean-Paul Caron

Affaires générales
Mont-Saint-Hilaire (Québec)

Linda Caty

Secrétaire corporatif
Saint-Bruno (Québec)

Claude Choinière

Laval et Rive-Nord
Laval (Québec)

Gilles Choquet

Réseaux spécialisés, Crédit
Hatley (Québec)

René Collette

Atlantique (Régions mixtes)
Dieppe (Nouveau-Brunswick)

Suzanne Côté
Affaires juridiques
Saint-Laurent (Québec)

France Croteau
Québec
Sainte-Anne-de-Beaupré (Québec)

France David
Accord de Bâle
Longueuil (Québec)

Danny Déry
Stratégies de vente et service
Saint-Lambert (Québec)

Diane Déry
Québec et Est du Québec
Saint-Augustin-de-Desmaures
(Québec)

Lévis R. Doucet
Montréal
Boucherville (Québec)

Serge Ducharme
Rive-Sud
Boucherville (Québec)

Nicole Dumont
Laval, Rive-Nord, Abitibi-
Témiscamingue et Outaouais
Repentigny (Québec)

Michel Faubert
Centre de performance
organisationnelle
Léry (Québec)

Gary Flowers
Ontario
Mississauga (Ontario)

Luc Fredette
Risques de crédit
Longueuil (Québec)

Christiane Ghalbouni
Vérification interne
Île-des-Sœurs (Québec)

Brigitte Hébert
Opérations, Technologie de
l'information
Sainte-Anne-des-Lacs (Québec)

Jacynthe Hotte
Risques opérationnels
Montréal (Québec)

Lynn Jeannot
Ressources humaines
Mont-Royal (Québec)

Donald James Joyce
Stratégie et Architecture,
Technologie de l'information
Vaudreuil-Dorion (Québec)

D. William Kennedy
Unité d'intervention
Islington (Ontario)

Marc Knuepp
Administration et finances,
Fonds mutuels
Anjou (Québec)

Pierrette Lacroix
Risques des marchés
Senneville (Québec)

Jean-Pierre Lambert
Montérégie
Boucherville (Québec)

Jacques Latendresse
Nassau
New Providence (Nassau,
Bahamas)

Yannik Laurin
Québec et Est du Québec
Saint-Augustin-de-Desmaures
(Québec)

Nathalie Lauzier
Stratégies d'affaires
Blainville (Québec)

Michelle Leduc
Opérations de crédit
Montréal (Québec)

Stéphane Maisonneuve
Montréal Centre
Blainville (Québec)

Robert McCollough
Affaires gouvernementales
Saint-Jean-Chrysostôme
(Québec)

André Mondor
Montréal
Boucherville (Québec)

Jacques Naud
Ontario et Ouest du Canada
Toronto (Ontario)

David Pinsonneault
Groupes spécialisés
Mont-Saint-Hilaire (Québec)

Paolo Pizzuto
Solutions de paiement
électronique
Laval (Québec)

Daniel Poissant
Montérégie et Centre du Québec
Candiac (Québec)

Roland Provost
Petites et moyennes entreprises
Longueuil (Québec)

Nicole Rondou
Conformité
Saint-Lambert (Québec)

Sylvie Roy
Marketing
Verdun (Québec)

France Roy Maffei
Centres relation client
Île-des-Sœurs (Québec)

Bernard Sévigny
Intelligence d'affaires
Candiac (Québec)

Lili J. Shain
Commercial et groupes
spécialisés,
Ontario et Ouest du Canada
Toronto (Ontario)

Louise Simard
Drummond, Bois-Francs, Mauricie
et Estrie
Lachenaie (Québec)

John W. Swendsen
Ouest du Canada et Énergie
Calgary (Alberta)

Pierre Therrien
Service bancaire privé
Montréal (Québec)

Peter D. Thompson
International DOCI
Beaconsfield (Québec)

Benoît Villeneuve
Finances
Candiac (Québec)

Jimmy Villeneuve
Soutien aux réseaux
Île-des-Sœurs (Québec)

Kathleen Zicat
Laval, Nord et Ouest du Québec
Anjou (Québec)

Principales filiales et bureaux de représentation à l'étranger

CANADA

Courtiers en valeurs mobilières

Financière Banque Nationale
1155, rue Metcalfe
5^e étage
Montréal (Québec) H3B 4S9

NBCN inc.
The Exchange Tower
130 King Street West
Suite 3200
Toronto, Ontario M5X 1J9

Solutions clef en main
Émissaire FBN s.e.c.
The Exchange Tower
130 King Street West
Suite 3030
Toronto, Ontario M5X 1J9

Gestion de portefeuille

Gestion de portefeuille Natcan inc.
1100, rue University
4^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Assurances

Assurance-vie Banque Nationale, Compagnie d'assurance-vie
1100, rue University
5^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Assurances générales Banque Nationale inc.
1100, rue University
11^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Fiducie

Trust Banque Nationale inc.
1100, rue University
12^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Société de Fiducie Natcan
1100, rue University
12^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Courtage direct et épargne collective

Placements Banque Nationale inc.
1100, rue University
10^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Courtage direct Banque Nationale inc.
1100, rue University
7^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Services de placement
Altamira inc.
The Exchange Tower
130 King Street West
8th Floor
Toronto, Ontario M5X 1K9

Corporation NBF
Valeurs mobilières (USA)
1155, rue Metcalfe
5^e étage
Montréal (Québec) H3B 4S9

Services financiers

Cabinet d'assurance Banque Nationale inc.
1100, rue University
5^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

Planification financière Banque Nationale inc.
1100, rue University
12^e étage
Montréal (Québec) H3B 2G7

ÉTATS-UNIS

Natbank, National Association
4031 Oakwood Boulevard
Hollywood, FL 33020
U.S.A.

Natbank, National Association
1231 South Federal Highway
Pompano Beach, FL 33062
U.S.A.

National Bank Financial Inc.
65 East 55th Street
34th Floor
New York, NY 10022
U.S.A.

NB Capital Corporation
65 East 55th Street
31st Floor
New York, NY 10022
U.S.A.

BAHAMAS

National Bank of Canada (International) Limited
1st Floor
Goodman's Bay Corporate Center
West Bay Street
P.O. Box N-3015
Nassau, Bahamas

BARBADE

National Bank of Canada (Global) Limited
Enfield House
Upper Collymore Rock
St-Michael, BB 114004
Barbados

ROYAUME-UNI

NBF Securities UK
71 Fenchurch Street
11th Floor
London EC3M 4HD
United Kingdom

SUISSE

NBF International SA
15, rue du Cendrier
CH-1201
Genève, Suisse

CHINE

NBC Trade Finance Limited
7/F CityPlaza
4-12 Taikoo Wan Road
Taikoo Shing, Island East
Hong Kong, China

BUREAUX ET SUCCURSALES À L'ÉTRANGER

Bureaux de représentation

123, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris
France

3903 Jardine House
1 Connaught Place
Central
Hong Kong, China

Succursales

71 Fenchurch Street
11th Floor
London EC3M 4HD
United Kingdom

65 East 55th Street
31st Floor
New York, NY 10022
U.S.A.

1st Floor
Goodman's Bay Corporate Center
West Bay Street
P.O. Box N-3015
Nassau, Bahamas

Renseignements à l'intention des actionnaires

Description du capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Banque consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 3 G\$, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 5 G\$, et 15 millions d'actions privilégiées de second rang, sans valeur nominale, pouvant être émises pour une contrepartie globale maximale de 300 M\$. En date du 31 octobre 2007, 157 806 303 actions ordinaires et 16 millions d'actions privilégiées de premier rang étaient émises et en circulation.

Cote officielle

Les actions ordinaires de la Banque, de même que les actions privilégiées de premier rang, série 15 et série 16, sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto, au Canada.

Cote officielle

Émission ou catégorie	Symbole ou téléscripneur	Abréviation dans la presse
Actions ordinaires	NA	Nat Bk ou Natl Bk
Actions privilégiées 1 ^{er} rang		
Série 15	NA.PR.K	Nat Bk s15 ou Natl Bk s15
Série 16	NA.PR.L	Nat Bk s16 ou Natl Bk s16
Billets		
Nikkei 225 (2009)	NA.NT.J	

Nombre d'actionnaires inscrits

Le 31 octobre 2007 à la clôture des registres, 24 780 détenteurs d'actions ordinaires étaient inscrits au registre des actions ordinaires de la Banque.

Dividendes

Dates de paiement des dividendes au cours de l'exercice 2008

(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement
Actions ordinaires :		
21 décembre 2007	27 décembre 2007	1 ^{er} février 2008
25 mars 2008	27 mars 2008	1 ^{er} mai 2008
24 juin 2008	26 juin 2008	1 ^{er} août 2008
23 septembre 2008	25 septembre 2008	1 ^{er} novembre 2008
Actions privilégiées, séries 15 et 16 :		
2 janvier 2008	4 janvier 2008	15 février 2008
9 avril 2008	11 avril 2008	15 mai 2008
9 juillet 2008	11 juillet 2008	15 août 2008
8 octobre 2008	10 octobre 2008	15 novembre 2008

Dividendes déclarés au cours de l'exercice 2007

Actions ordinaires :

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action
22 décembre 2006	28 décembre 2006	1 ^{er} février 2007	0,54 \$
26 mars 2007	28 mars 2007	1 ^{er} mai 2007	0,54 \$
25 juin 2007	27 juin 2007	1 ^{er} août 2007	0,60 \$
24 septembre 2007	26 septembre 2007	1 ^{er} novembre 2007	0,60 \$

Actions privilégiées, séries 15 et 16 :

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende par action	
			Série 15	Série 16
3 janvier 2007	5 janvier 2007	15 février 2007	0,365625 \$	0,303125 \$
11 avril 2007	13 avril 2007	15 mai 2007	0,365625 \$	0,303125 \$
11 juillet 2007	13 juillet 2007	15 août 2007	0,365625 \$	0,303125 \$
10 octobre 2007	12 octobre 2007	15 novembre 2007	0,365625 \$	0,303125 \$

Les dividendes versés constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Régime de réinvestissement de dividendes

Le régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions fournit aux détenteurs canadiens d'actions ordinaires de la Banque un moyen d'investir dans des actions sans payer de commission ni de frais d'administration.

L'acquisition des actions par les participants canadiens s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 500 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour tout renseignement supplémentaire, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1-888-838-1407.

Dépôt direct

Au moyen d'un transfert électronique de fonds, les actionnaires peuvent faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

Date de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2008

(sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre	28 février 2008
Deuxième trimestre	29 mai 2008
Troisième trimestre	28 août 2008
Quatrième trimestre	27 novembre 2008

Siège social

Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3B 4L2

Téléphone : 514-394-5000

Internet : www.bnc.ca

Assemblée annuelle

La prochaine assemblée annuelle des détenteurs d'actions ordinaires de la Banque aura lieu le vendredi 29 février 2008 à 9 h (heure locale), au Centre Mont-Royal, 2200, rue Mansfield, Montréal (Québec), Canada.

Déclaration annuelle

Le bilan social 2007 sera disponible au début de 2008 dans le site Internet de la Banque au www.bnc.ca.

Communication avec les actionnaires

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires sont priés de communiquer avec l'agent des transferts :

Société de fiducie Computershare du Canada
Service aux actionnaires
1500, rue University, 7^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3A 3S8

Courriel : service@computershare.com

Téléphone : 1-888-838-1407

Télécopieur : 1-888-453-0330

Internet : www.computershare.com

Toute autre demande peut être adressée au service suivant :

Relations avec les investisseurs
Banque Nationale du Canada
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest, 7^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3B 4L2

Téléphone : 1-866-517-5455

Télécopieur : 514-394-6196

Courriel : relationsinvestisseurs@bnc.ca

Internet : www.bnc.ca/relationsinvestisseurs

La Banque Nationale est fière de contribuer à la sauvegarde de l'environnement en utilisant des papiers certifiés EcoLogo et FSC (Forest Stewardship Council).

Mise en garde à propos des énoncés prospectifs

À l'occasion, la Banque Nationale du Canada fait des énoncés prospectifs écrits et verbaux, notamment dans le présent Rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis, dans des rapports aux actionnaires, des communiqués de presse et d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières et au *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis.

Des renseignements additionnels relatifs à ces énoncés sont disponibles aux pages 12 à 15 du présent Rapport annuel, à la section *Notes à l'intention des lecteurs*.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans ce rapport contiennent notamment : Banque Nationale du Canada et le logo Banque Nationale du Canada, Altamira, Assurances Banque Nationale, Compte Surintérêt, Portefeuilles Méritage, Fiducie DPL, NBC CapS, Fiducie de Capital BNC, Tout-En-Un et Fonds Omega, qui sont des marques de commerce de la Banque Nationale du Canada utilisées par la Banque Nationale du Canada ou ses filiales sous licence. Toute autre marque de commerce mentionnée dans ce rapport, qui n'est pas la propriété de la Banque Nationale du Canada, est la propriété de son détenteur respectif.

An English copy of this Annual Report can be obtained from:

Investor Relations Department
National Bank of Canada
600 De La Gauchetière street West, 7th Floor
Montreal, Quebec
Canada H3B 4L2

Telephone: 1-866-517-5455

Fax: 514-394-6196

E-mail: investorrelations@bnc.ca

ISBN 978-2-921835-08-4

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2008

Conception graphique

CG3 inc. | Communications | Graphisme

Photographie

F2.8 photo

Impression

Transcontinental Litho Acme



Sources mixtes
Produit issu de forêts bien gérées
et de bois ou fibres recyclés
www.fsc.org Cert no. SW-COC-952
© 1996 Forest Stewardship Council

Imprimé sur du papier Rolland Opaque
contenant un minimum de 30%
de fibres postindustrielles



Entièrement recyclable –
le choix responsable

www.bnc.ca

